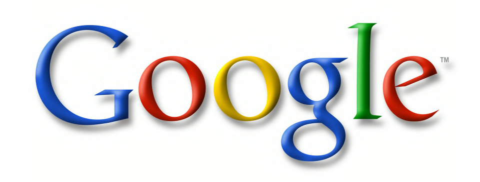






HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION

MORALE ET RELIGIEUSE

DES

GRECS,

PAR

P. VAN LIMBURG BROUWER,

Docteur en Médecine, Philosophie et Lettres, Professeur d'Histoire et de Littérature ancienne, Membre de l'Institut Royal des Pays-Bas, etc.

TOME TROISIÈME.

Seconde Partie,

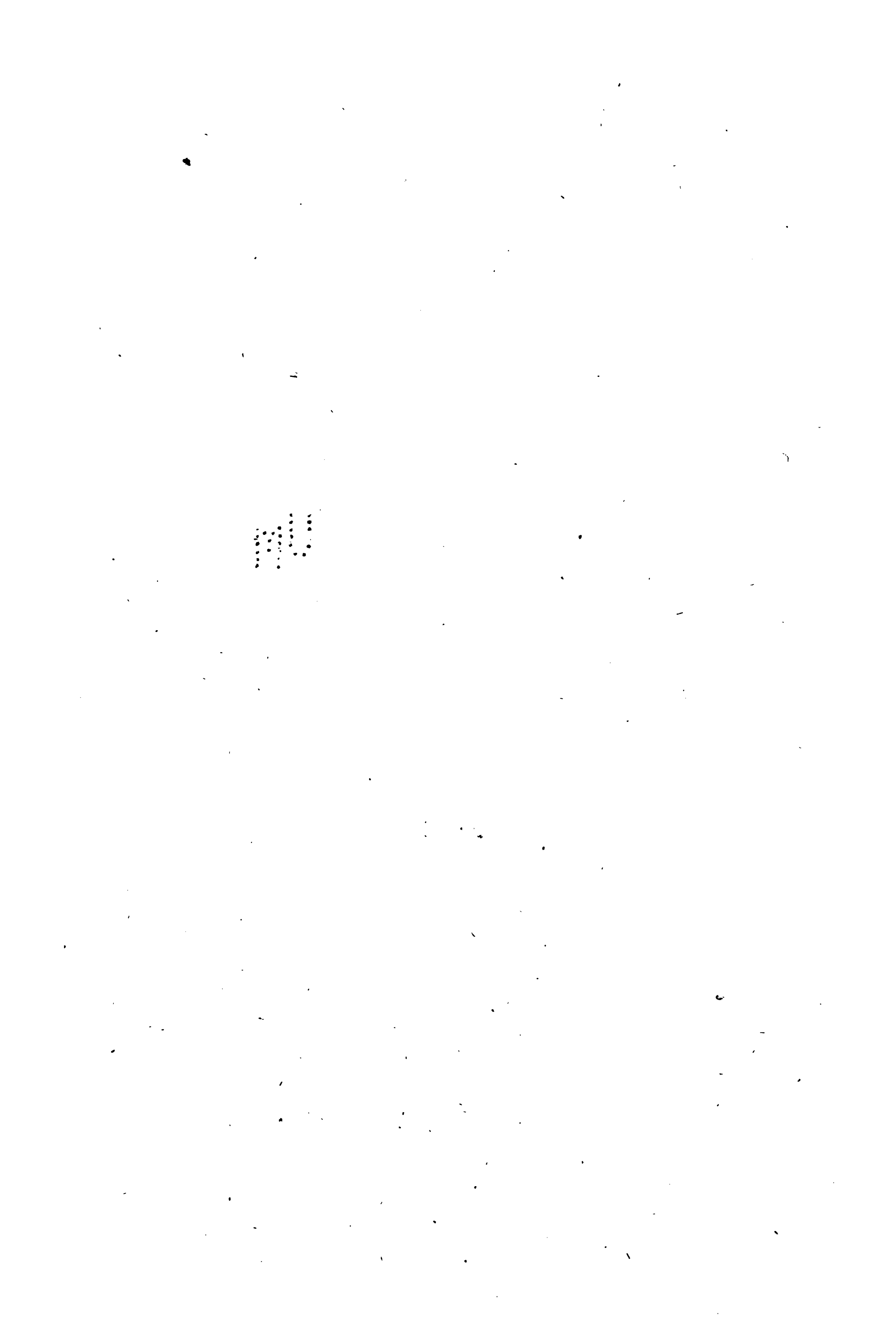
DEPUIS LE RETOUR DES HÉRACLIDES JUSQU'A LA DOMINATION DES ROMAINS.

TOME PREMIER.

à Groningue,

CHEZ W. VAN BOEKEREN.

1837.



HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION

MORALE ET RELIGIEUSE

DES

GRECS,

Depuis le retour des Héraclides jusqu'à la domination des Romains,

PAR

P. VAN LIMBURG BROUWER,

Docteur en Médecine, Philosophie et Lettres, Professeur d'Histoire et de Littérature ancienne, Membre de l'Institut Royal des Pays-Bas, etc.

TOME PREMIER.

à Groningue,

CHEZ W. VAN BOEKEREN.

1837.

HISTOIRE

DE LA

CIVILISATION MORALE ET RELIGIEUSE DES GRECS,

DEPUIS LE RETOUR DES HÉRACLIDES, JUSQU'A LA DOMINATION DES ROMAINS.

INTRODUCTION.

Il fut un temps où j'eus la vanité de croire qu'il me seroit possible de réaliser une idée qui m'a occupé dès mon premier début dans l'étude de l'histoire, idée qui auroit rempli une lacune remarquable dans l'histoire des actions humaines, s'il y avoit eu possibilité de la mettre à exécution. Puisant aux sources mêmes, je me proposai de composer une histoire universelle de la civilisation morale et religieuse du genre humain. Je voulois passer d'abord en revue les peuples les plus anciens de l'Asie et de l'Afrique. Je voulois examiner ensuite l'état de la civilisation morale et religieuse des Grecs, dans les différentes périodes de leur histoire jusqu'à l'époque où Alexan-

dre renversa le trône des Achéménides, dans l'Asie, pour y fonder un empire basé sur la réunion des deux grandes portions du globe, l'orient et l'occident, et dont l'audacieuse entreprise, bien qu'elle manqua son but, par la mort prématurée du seul homme qui eût pu l'exécuter, rapprocha cependant l'Europe et l'Asie et fit naître des empires où la religion, les moeurs, les arts et les sciences de ces deux parties du monde furent confondus et pour ainsi dire amalgamés au point de n'en faire que des provinces d'un seul et même empire, à qui il ne manqua que le génie qui en conçut l'idée pour en assurer l'existence. Je voulois ensuite retourner sur mes pas, pour examiner l'origine et les progrès des opinions morales et religieuses du peuple remarquable, qui, après avoir lutté pendant quatre siècles contre les habitants d'une petite partie de l'Europe, pour s'en assurer la possession, subjugua presque toutes les autres nations du monde connu des anciens, dans le court espace de cinquante années. Je voulois ensuite indiquer les changements que ces conquêtes opérèrent dans les empires qui durent leur origine au génie des conquérants de l'Asie. Je voulois (car où ne conduit pas le zèle ardent et souvent présomptueux de la jeunesse), je voulois poursuivre l'histoire de la civilisation morale et religieuse des peuples anciens jusqu'au moment où une religion nouvelle, sortie du fond de l'Asie, inventée chez le peuple le moins connu et le plus méprisé de l'antiquité, changea la face du globe, fit écrouler le système de la mythologie ancienne, dissipa les créations brillantes du génie poëtique, ramena

au théisme la philosophie, qui cherchoit envain à soutenir l'ancienne créance par des explications absurdes et ridicules, et s'établit enfin en maîtresse de l'univers dans la capitale de l'empire des Constantins. Après avoir indiqué l'influence que cette religion avoit eue sur l'Europe, tant sur l'empire romain, tombant en ruines sous les invasions réitérées des Barbares, que sur ces Barbares eux-mêmes, je voulois tracer le tableau des révolutions causées en Asie par une autre religion, qui, bien loin d'offrir la douceur et l'humilité de la première, se présentoit les armes à la main, et devint, par le devoûment fanatique qu'elle inspira à ses sectaires, la principale cause de leurs conquêtes et de la gloire qu'ils s'acquirent dans une suite longtemps non interrompue de victoires. Je voulois . . . Mais à quoi bon entretenir le lecteur de ces rêves du jeune âge . . . En un mot, je croyois qu'il étoit possible qu'un seul homme traçât une histoire générale de la civilisation morale et religieuse du genre humain; je dis une histoire, car pour un tableau légèrement esquissé et rehaussé çà et là par quelques traits plus saillants et quelques couleurs plus vives, rien de plus facile, en effet. Deux ou trois manuels d'Histoire universelle ou une mémoire assez fidèle, qui nous rappelât au moins les événements les plus remarquables, pourroit nous mettre en état d'achever un ouvrage de ce genre de manière à se satisfaire. Une exposition même plus détaillée pourroit trouver des matériaux tout preparés dans plusieurs histoires volumineuses des peuples anciens et modernes: mais, lorsque je pensai à une histoire de la

civilisation morale et religieuse, je me proposai de ne puiser qu'aux premières sources, de ne consulter que les écrits et les monuments des peuples mêmes dont je m'occuperois successivement. Je croyois (et sur ce point je ne me trompois pas), qu'un pareil ouvrage ne réussiroit jamais à moins qu'il ne sortît d'une même plume, comme une statue qui sort en entier du moule dans lequel elle a été jetée; je sentois que celui qui entreprendroit seul cette tâche immense devroit être libre de tout esprit de système, de tout préjugé, qu'il ne devroit se proposer que de faire rapport de ce qu'il auroit trouvé dans le cours de ses recherches. En ceci encore j'eus pleinement raison. Mais je croyois aussi qu'il étoit possible qu'un seul homme achevât un pareil ouvrage, et voilà en quoi je me trompois tout-à-fait: et, si j'ose même avouer ce ridicule, je croyois que cet homme étoit moi.

Il fut un temps, je le repète, où je fus assez présomptueux pour me bercer de ces vaines illusions. C'étoit un délire, mais, soit dit en mon honneur, il ne dura pas. Lorsque je publiai le résultat de mes recherches sur l'histoire de l'Égypte, je convins déjà de mon erreur, j'avois même honte alors de la faire connoître en entier. Je me bornai à parler de ma résolution de traiter les peuples anciens. J'envisageai pleinement la difficulté d'exécuter même cette partie du grand ouvrage pour un homme, comme moi, non initié dans le sanctuaire de la littérature orientale; et dans la suite, lorsque souvent, accablé par les immenses travaux qu'exigeoient la petite partie du grand édifice à la quelle je m'étois enfin borné,

découragé je jetai la plume et songeai à une honnête retraite, je me suis persuadé de plus en plus que d'abord il seroit à peu près impossible de trouver un savant capable de réaliser mes rêves, et que, quand même il se trouveroit un mortel dont le savoir et l'assiduité seroient en état de satisfaire à ce qu'exigeroit une entreprise de cette nature, il faudroit encore, pour qu'il fût en état d'achever sa tâche, lui assurer une santé inaltérable et la longévité des patriarches.

Je me suis donc borné, comme je l'ai déjà déclaré alors, aux Grecs et aux Romains. Cependant je n'ai jamais oublié mon plan primitif. Jamais, en étudiant les auteurs grecs, je ne l'ai perdu de vue, et je n'ai jamais envisagé autrement l'ouvrage que j'ai entrepris sur l'histoire de la civilisation morale et religieuse de la Grèce que comme une petite partie du vaste plan que je me traçai d'abord. Ce plan m'a enseigné la meilleure méthode de lire et d'étudier ces auteurs; il m'a indiqué les objets sur lesquels je devois diriger mes recherches; il m'a appris à utiliser les découvertes que je venois de faire. Le résultat de mes recherches sur l'ancienne Égypte n'étoit qu'un essai, qu'une initiation (qu'il me soit permis de me servir ici de cette image) une initiation dans les petits mystères. La première partie de mon histoire de la civilisation morale et religieuse des Grecs étoit le commencement de mon ouvrage principal. Maintenant j'aborde la seconde partie de ce travail, qui embrasse des objets bien plus intéressants, cette même histoire dans l'âge vraiment historique des républiques grecques. Ouvrage immense

en effet, et par la variété des points de vue qui s'offrent à tout moment, et par la richesse des matériaux, et par l'importance des questions à résoudre. Et, cependant, celui qui aura saisi toutes ces variétés, utilisé tous ces matériaux, répondu à toutes ces questions, qu'aura-t-il fait encore pour la réalisation du vaste plan dont je viens de parler . . . Mais soit ! Je vois ce que je veux, je fais ce que je puis. Si ceux qui me liront veulent avoir l'équité de croire la seconde de ces assertions, je ne doute nullement que mon ouvrage même ne les persuadera de la vérité de la première, et qu'ainsi mes travaux ne manqueront pas d'avoir leur utilité pour la connoissance de l'histoire de l'humanité.

Je n'ai rien à dire de mon plan. Il a été développé dans la première partie de cet ouvrage. C'est non seulement le plan de cet ouvrage, mais celui de toutes mes études, parce que c'est le même plan que j'aurois suivi, si j'avois pu réaliser ma chimère; c'est ma *norma scribendi*, comme la publication des résultats de mes recherches en est le but. Dans la première époque de cet ouvrage je me suis prescrit moi-même la route que j'avois à suivre. Je n'ai à observer ici que les excursions que j'aurai à faire. Je n'ai donc pas eu un moment à hésiter sur ce qu'il m'a fallu faire: grand avantage en effet pour celui qui vit pour apprendre, et qui apprend pour être utile aux autres. Cependant la tâche qui nous est imposée ici est bien plus intéressante, le champ que nous avons à parcourir bien plus vaste, et certes on auroit raison de me taxer de présomption, si je n'avouois que ce n'est pas sans hésiter que je

m'embarque dans une entreprise aussi vaste et aussi périlleuse.

On comprend aisément que quelques parties de celles traitées dans la première époque seront retranchées dans cette seconde section, tandis que d'autres, dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler, prendront leur place. Là nous avons décrit la situation et le climat de la Grèce; et, pour pouvoir fixer notre jugement sur l'origine des traditions et des institutions religieuses des Grecs, nous avons dû traiter plus en détail l'origine et l'histoire la plus ancienne de ces peuples. Ici au contraire nous aurons à parler du culte des morts, des Héros, d'Esculape, des Dioscures etc., des oracles et des mystères, de quelques opinions concernant l'état de l'ame après la mort, la métempsychose, les îles des fortunés, l'élèvement aux astres. Tout ceci appartient entièrement à cette époque, ou du moins étoit encore si peu développé dans la première que vouloir séparer ce que chacune d'elle pourroit revendiquer comme sa possession seroit jeter le tout dans une horrible confusion. C'est pour la même raison que nous nous sommes abstenu jusqu'ici de faire mention de l'influence des jeux publics et des fêtes religieuses, comme aussi des explications absurdes du sens simple et primitif des anciennes traditions par les philosophes et les prêtres, dont nous n'avons parlé auparavant que par ce que nous ne pouvions nous empêcher de faire observer l'erreur de ces investigateurs de l'antiquité qui ont voulu faire passer ces explications ridicules pour le véritable sens des anciens mythes grecs.

Cependant, quoiqu'il ne soit nullement nécessaire de traiter en détail l'histoire de cette époque, tant par ce que cette histoire même est beaucoup plus connue et plus certaine, sujette à moins de doutes, entravée de moins de difficultés, que par ce que l'état des choses donna moins occasion à ces révolutions et à ces soulèvements qui ont eu une influence marquée sur l'objet de nos recherches, cependant nous n'osons omettre de rappeler à nos lecteurs la marche des événements de cette époque. Car, bien qu'elles ne soient presque plus nécessaires pour expliquer l'origine d'opinions et d'institutions religieuses, elles sont souvent d'une grande importance pour bien juger de leur développement et surtout pour connoître les progrès ou les rétrogradations de la civilisation morale, pour ne pas dire qu'elles contiennent une grande partie des faits qu'il nous faudra citer dans la suite comme preuves de ce que nous avancerons, tandis qu'enfin le coup d'oeil rapide que nous allons jeter sur l'histoire de la Grèce nous fraiera le chemin pour parvenir à l'investigation de l'état social et politique de cette contrée, qui, comme dans la première époque, sera encore ici le premier objet de nos recherches.

CHAPITRE I.

Coup d'oeil historique. — Suite de la guerre de Troye. — Retour des Héraclides. — Colonies asiatiques. — Abrogation du régime monarchique dans les états de la Grèce. — Ancien état de Sparte. — D'Athènes. — Des autres états du Péloponnèse. — De la Béotie. — De la Grèce septentrionale. — Des îles. — Colonies en Italie et en Sicile. — Syracuse. — Guerre avec les Perses. — Hégémonie d'Athènes. — Périclès. — La guerre du Péloponnèse. — Hégémonie de Sparte. — La guerre de Corinthe. — Épaminondas et Pélopidas. — Philippe de Macédoine. — Démosthène. — La Grèce après la bataille de Chéronée. — Alexandre.

Coup d'oeil historique.

Dans la première partie de cet ouvrage nous avons décrit la situation des habitants de la Grèce, pendant l'époque qui les vit passer de la barbarie primitive à une vie plus régulière et plus cultivée. Nous les avons vu errant de province en province, se disputant les contrées les plus fertiles, et n'offrant à l'historien avide de connoissances qu'un spectacle confus d'émigrations et de bouleversements continuels. Nous avons vu les anciens Pélasges, sortis, pour ainsi dire, du sein de la terre même, dans le Péloponnèse, se retirant dans la Thessalie et se dispersant ensuite dans l'Asie et l'Italie. Nous avons vu les fils de Hellèn, leurs voisins et tour à tour leurs alliés ou leurs ennemis, leur disputant les différentes parties de la Grèce proprement dite, et s'y fixant enfin définitivement, distingués en Éoliens, Doriens et Ioniens. Nous avons vu y aborder des aventuriers étrangers, des chefs de pirates, des côtes de l'Asie et de l'Afrique, repoussant d'abord les anciens habitants, et finissant par se confondre avex eux, de manière à ne faire ensemble qu'une seule nation. Nous avons tâché de retrouver la petite somme des vérités historiques, cachées au fond d'une foule de traditions incertaines, divergentes et souvent opposées les unes aux autres. Ce

travail nous a menés jusqu'à l'entreprise la plus remarquable de cette époque, la première, suivant Thucydide, dans laquelle la Grèce reunit ses forces contre les Barbares, la première qui meritât le nom d'entreprise militaire : je veux parler de la guerre de Troye, guerre d'autant plus intéressante pour l'historien de la Grèce, que les faits d'armes dont elle fut la cause constituent le fond des brillantes fictions du poëte dont les ouvrages sont les sources les plus pures où nous avons puisé, pour tracer le tableau de la civilisation morale et religieuse de cet âge primitif.

Suites de la guerre de Troye.

Le commencement de l'époque à laquelle nous passons dans ce moment n'étoit pas moins turbulent que les siècles qui l'avoient précédé, suite naturelle de la guerre désastreuse dont nous venons de parler. Ce furent même les années qui suivirent immédiatement la guerre de Troye qui nous fournirent plusieurs exemples de l'état peu sûr de la société, des révolutions et changements subits de fortune, auxquels les peuples et les familles royales étoient continuellement exposées, et que nous avons fait connoître comme le caractère distinctif des siècles héroïques. La dispersion de la flotte de Ménélas, ses courses dans la Méditerranée, les aventures étranges et désastreuses d'Ulysse, les troubles et les périls auxquels furent exposées sa famille et ses possessions, pendant sa longue absense, l'assassinat du général en chef qui avoit conduit à Troye les princes alliés, la perfidie du favori d'Idoménée, la confusion horrible où l'empire de Diomède étoit plongé à son retour et l'exil auquel fut condamné le prince qui avoit cru pouvoir y jouir tranquillement du fruit de ses victoires, ces histoires et plusieurs autres appartiennent en entier à l'époque précédente. Il seroit difficile de trouver un pays, une petite province, une île, quelque reculée quelle soit, dans l'Asie ou dans l'Europe,

où les traditions ne nous offrissent des vestiges des conquérants de Troye, dispersés par les tempêtes ou chassés par ceux mêmes auxquels ils avoient confié le soin de leurs états, pendant leur absence ([1]).

Après la guerre de Troye, dit Strabon, on vit les vainqueurs aussi-bien que les vaincus dispersés par tout le monde connu alors, perdant non seulement le fruit de leurs victoires, mais aussi ce qu'ils avoient laissé chez eux. Les mers furent remplies de vagabonds et de pirates et les terres se couvririent de villes fondées par les princes exilés et privés de leurs empires ([2]). Ces empires mêmes furent ébranlés dans leurs fondements, n'offrant qu'un spectacle de troubles, de meurtres et de rapines ([3]). Les familles les plus illustres furent éteintes; des peuples entiers furent dispersés, subjugués ou incorporés à d'autres, ou ils disparurent, pour ainsi dire, comme engloutis dans la terre qui les avoit vu naître ([4]).

([1]) Nous pourrions, s'il étoit nécessaire, ajouter ici une longue énumération de voyages, d'erreurs, de nouveaux établissements sur des côtes inconnues et incultes. Ces traditions se retrouvent le long des côtes de l'Asie, de la Carie, de la Pamphylie, de la Cilicie, du Pont, de la Thrace, de la Macédoine, sur toutes les côtes du Pont-Euxin jusqu'au Tanaïs, dans les îles de Crète, de Chypre, dans l'Afrique et en Italie (Diomède et les sujets de Nestor), en Sicile, en Espagne (où Ulysse auroit bâti une ville qu'il appela Odyssée, et où les habitants montroient aux étrangers le baudrier de Teucer, Philostr. Vit. Apoll. V. 5), jusque loin au de là des bornes du monde connu des anciens, puisqu' on n'hésita pas à faire entreprendre à Ménélas un voyage autour du cap de bonne espérance. Strab. p. 65. A.

([2]) Strab. p. 83. A. B. cf. p. 223 B. 857 D.

([3]) Voyez, à ce sujet, le passage remarquable de Platon, Leg. III. p. 587. D. E.

([4]) Strab. p. 998 B. Il est, en effet, digne de remarque comme la mémoire de ces traditions s'est maintenue jusques dans le moyen age. Dans les poëmes épiques romantiques de ces temps l'origine des anciennes familles qui y jouent un rôle est presque constamment rapportée aux héros de Troye. Voyez, par exemple, Ariosto, Orlando furioso, Cant. III. 17. XXXVI. 70. où l'on trouve l'observation suivante dans le Comento: Comune fu nel settentrione la tradizione dell' origine de' Franchi e Sassoni da Tro-

Retour des Héraclides.

Mais quelque importantes que furent ces révolutions et ces émigrations, elles ne peuvent être comparées, quant aux événements qui en résultoient à celles qui arrivèrent environ un siècle après, par les invasions réitérées des Doriens et d'autres peuplades du nord de la Grèce dans le Péloponnèse, qui, par ce qu'elles furent entreprises sous les auspices des descendants d'Hercule, chassés auparavant d'Argos, sont désignées ordinairement par le nom de retour des Héraclides (5).

Cette émigration étoit importante, d'abord par ce qu'elle établit en Péloponnèse le pouvoir des Doriens, peuplade rude encore et sauvage, en comparaison des autres Grecs (6). Cependant l'Achaïe fut le refuge des anciens habitants du Péloponnèse, chassés par les nouveaux-venus, et l'Arcadie, défendue par les montagnes qui l'entourent, sembloit destinée à conserver les anciennes institutions et les moeurs des habitants primitifs de la Grèce, puisque dans des siècles plus reculés elle avoit de même échappé aux troubles qu'avoient excitées dans la péninsule la dispersion des Pélasges (7). En second lieu cette émigration mérite no-

ja. — Fu costume poëtico de' secoli di mezzo, di ridur l'origine de' popoli ai Trojani, di modo che Troja mentovata è varia, secondo il sito delle nazioni, benchè sempre il centro di questa o quella. Durindana, la célèbre épée d'Orlando fut la même que portoit jadis Hector, dont la cuirasse avoit passé à Mandricardo.

(5) Apollod. II. 8. Herod. IX. 27. Diod. Sic. T. I. p. 301—303. Strab. p. 513, 514. Pausanias, dans le commencement de presque tous les livres de sa description de la Grèce.

(6) Suivant Pausanias, Corinthe échut en partage à Alétes, Sicyon à Phalcès, fils de Téménus, l'Élide à Oxylus, petit-fils d'Hercule, dont la mère fut la soeur de Déjanire, la Messénie à Cresphonte, Argos, Trézène et Hermione à Téménus lui même, Épidaure à Deïphrate et la Laconie aux fils d'Aristodème, Proclès et Eurysthée, qui furent les tiges des deux familles royales qui y régnèrent jusqu'aux temps de la ligue achéenne.

(7) Paus. VII. 5. 4. cf. II 13. 1. V. 1. 1. Il faut en excepter cependant Phlius, qui fut conquise par Rhegnidas, fils de Phalcès.

tre attention par ce qu'elle fut une des causes de l'établissement des colonies grecques dans l'Asie mineure, par ce que les habitants du Péloponnèse, chassés par les Doriens, s'étant réfugiés dans l'Achaïe, comme nous venons de le dire, province qui leur dût sa nouvelle dénomination (8), les Ioniens, qui y avoient demeuré jusqu'alors, privés à leur tour des terres qu'ils habitoient, se réunirent aux Athéniens, dont ils partageoient l'origine, pour transporter la civilisation grecque dans l'Asie mineure (9), où, déjà avant eux, plusieurs Achéens avoient abordé aussi-tôt après l'envahissement des provinces qu'ils avoient habitées jusqu'alors.

Colonies asiatiques.

Ce sont ces colonies plus anciennes qu'on distingue par le nom de colonies éoliennes (10), tandis que les colonies, fondées par les Athéniens et les Ioniens, sont appelées ioniennes, et que le nom de doriennes fut affecté aux établissements des Doriens eux-mêmes sur les côtes méridionales de la presqu'île asiatique et sur les îles de Cos et de Rhodes (11).

Ainsi donc la mère-patrie étoit encore en proie aux guerres et aux révolutions, qui ne la troubloient pas moins dans le commencement de cette époque que dans tout le cours de la précédente, lorsque les germes de la civilisation

(8) Elle avoit été appelée auparavant Égialée, ensuite Ionie, d'Ion, fils de Xuthus, qui fut lui même l'un des fils de Hellèn, tandis que Achée, son frère, s'établit dans les parties méridionales et orientales du Péloponnèse. Ce furent les Achéens qui, chassés de ces contrées par les Doriens, après avoir envahi la Ionie, lui donnèrent le nom d'Achaïe.

(9) Paus. VII. Herod. I. 141—143. Strab. XIV.

(10) Ces plus anciennes colonies datent déjà du douzième siècle avant J. C. On dit qu'immédiatement après le retour des Héraclides, Oreste se réfugia en Thrace, que son fils Penthilus, son petit-fils Archélaüs et son arrière-petit-fils Graüs furent successivement à la tête des réfugiés et dirigèrent les établissements dans l'Asie-mineure. Strab. p. 872, 873. Les colonies ioniennes ne furent fondées que dans le dixième siècle avant J. C.

(11) Strab. p. 964 sq.

prenoient racine sur les côtes asiatiques et commençoient déjà à s'y développer d'une manière qui bientôt dut attirer tous les regards vers cette partie fortunée du monde ancien. C'est là qu'on vit naître l'une après l'autre des villes commerçantes, florissantes par la navigation et un commerce étendu avec l'Asie et l'Europe, mères elles-mêmes de nouvelles colonies non moins puissantes, dans toutes les parties du monde connu alors. Milet avec ses quatre ports, fondé auparavant par les Cariens et les Crétois et occupé ensuite par Nilée, dont les colonies couvrirent bientôt les rives du Pont-Euxin et des Palus-Méotides, et où la philosophie trouva ses premiers sectateurs dans Thalès et ses disciples(12); Samos, dont le tyran Polycrate succéda au puissant Minos dans l'empire sur la mer Égée et offrit envain à la fortune une petite partie de ses immenses richesses, pour détourner de sa tête le malheur que ses prospérités plus qu'humaines devoient lui faire appréhender, Samos, le séjour de l'aimable Anacréon et la patrie du vénérable Pythagore(13); Éphèse, le plus vaste des ports de mer de la côte occidentale de l'Asie mineure, illustré dans la suite par le magnifique temple de Diane, célèbre par le voisinage du sanctuaire qui fut le point de ralliement des cités ioniennes, la patrie du caustique Hipponax, du grave Héraclite, et, dans des siècles plus récents, des Parrhasius et des Apelle(14); Lesbos, dont les princes furent jugés dignes d'une place parmi les sages de la Grèce et dont, dès les temps les plus anciens de cette époque, les poëtes établirent la gloire de la Muse grecque(15); Phocée, dont la navigation s'étendit aussi loin vers l'occident que celle de Milet vers le nord, comme le prouvent ses colonies sur les côtes de

(12) Strab. p. 941. Herod. V. 28 sq. Paus. p. 524 sq.
(13) Strab. p. 945. Herod. III. 39 sq. Paus. p. 530.
(14) Strab. p. 947-951. Aristid. T. I. p. 775-777 (ed. Dindorf.)
(15) Pittacus, Alcée, Sappho. Strab. p. 916.

l'Italie, des Gaules, de l'Espagne et de l'île de Corse, et de nos jours encore la belle et florissante Marseille; Smyrne, éclipsant dans la suite toutes ses rivales, par l'étendue de son commerce, sa puissance maritime, la magnificence de ses temples et de ses édifices publics ([16]), Rhodes enfin, digne émule de l'illustre Smyrne, Rhodes, qui, longtemps après la ruine de la liberté et de la gloire de l'ancienne Grèce, sembla destinée à les représenter avec son esprit de commerce et son amour pour les beaux-arts, au milieu de l'influence irrésistible de la puissance romaine ([17]).

L'Asie, avons-nous dit, vit éclore les germes de la civilisation grecque dans ses nombreuses colonies, et plusieurs d'elles en conservèrent les fruits longtemps après que les orages politiques eurent déraciné et abattu la jadis brillante végétation de la mère-patrie. Mais elles ne furent pas également heureuses à l'égard d'un autre avantage, qui fut toujours l'objet des plus ardents désirs de la Grèce proprement dite. Je veux parler de l'indépendance et de la liberté politique. Les maîtres de l'Asie, d'abord les rois de la Lydie, et, après la chûte de Crésus, Cyrus et ses successeurs, leur imposèrent le joug de la servi-

([16]) Voyez la brillante description de la grandeur et de la beauté de cette ville sous la domination des Romains, chez Aristide, Orat. XV.

([17]) La ville de Rhodes ne fut bâtie que pendant la guerre du Péloponnèse, mais on veut que les anciennes cités Ialysus, Camirus et Lindus aient déjà eu des relations maritimes très étendues avant l'institution des jeux olympiques. Strabon donne une description très favorable de Rhodes (p. 964 sq.), description avec laquelle il faut surtout comparer les éloges que fait Aristide de la situation, de la beauté de cette ville, de sa puissance, de ses richesses, de son commerce, de sa navigation et de la profusion d'objets d'art qu'on y trouvoit. T. I. p. 797— 799. C'est à Dion Chrysostome à qui nous avons emprunté ce que nous venons de dire sur Rhodes, comme représentant la gloire de l'ancienne Grèce, au milieu de la décadence universelle. Dion. Chrystost. or. XXXI. (T. I. p. 574 fin. sq. cf. p. 649. ed Reisk.)

tude, et, quoique la lutte glorieuse de quelques états de la Grèce contre les forces réunies de l'orient les arracha à cette honteuse soumission, la discorde non moins honteuse et toujours croissante de ces mêmes états les fit retomber bientôt dans l'état d'avilissement dont elles ne furent délivrées que pour obéir au prince dont l'ambition avoit déjà forcé l'ancienne Grèce à reconnoître son empire, et qui ne prétendit les délivrer du joug des Perses que pour avoir les mains plus libres pour établir une domination universelle sur les ruines de l'antique empire des Cyrus et des Darius.

Abrogation du régime monarchique dans les états de la Grèce.

Cependant cette ancienne Grèce avoit enfin retrouvé la paix et la tranquillité. L'esprit public s'y ralluma et avec lui l'amour de la liberté, qui s'étoit déjà manifesté dans les anciennes monarchies dont nous avons parlé dans la première partie de cet ouvrage. Ce fut pendant un espace de deux siècles (du onzième au neuvième avant Jésus Christ) que la plupart de ces monarchies furent changées en républiques, soit aristocratiques soit démocratiques[18], aristocratiques d'abord, même dans celles où la forme sembloit incliner plutôt vers la domination populaire, suite naturelle de la distinction que nous avons remarquée dans les temps héroïques entre les nobles et la populace, distinction qui probablement aura encore subsisté dans toute sa vigueur du temps de l'abrogation du pouvoir royal, et qui s'est maintenue en quelque sorte jusques au milieu de la tyrannie démocratique des Athéniens. La prééminence de la noblesse, comme nous l'avons vu auparavant, n'étoit pas basée sur de vains titres ni même sur des richesses ou une plus grande influence dans les affaires, mais principalement sur la supériorité des forces

[18] Voyez les rapports historiques de Pausanias, dans les différentes sections de sa description de la Grèce.

du corps et sur une plus grande adresse à manier les armes. Ce ne fut qu'après que les progrès de la civilisation eurent fait naître une plus grande indifférence pour ces avantages purement matériels, en faisant valoir de plus en plus ceux que procuroient l'intelligence et l'industrie, que le principe démocratique commençoit a prédominer, changement, qui cependant ne s'opéra pas sans de fortes secousses, comme le prouvent suffisamment l'histoire la plus ancienne de Sparte et d'Athènes ([20]). La licence populaire même donna aussi fréquemment occasion à des chefs audacieux de s'emparer du pouvoir suprême, dont cependant ils se servirent souvent avec une modération qui rappela les temps des anciens rois de la Grèce ([21]); et, quoique les sujets de dispute manquassent rarement soit entre les citoyens des différents états, soit entre ces états eux-mêmes, cependant on ne vit plus ces émigrations générales et inattendues, ces révolutions qui auparavant avoient changé tout l'aspect du pays et bouleversé en peu de jours l'ordre établi et toutes les relations respectées jusqu'à ce moment. Les peuplades commencèrent à se contenir dans les bornes que la conquête ou la fortune leur avoit assignées et à chercher dans les lois et les institutions politiques une garantie contre les troubles qui jusqu'alors les avoient souvent menacés d'une ruine inévitable.

Ancien état de Sparte.

Ce furent les Doriens, qui avoient envahi la Laconie, qui se firent les premiers remarquer dans cette carrière. Après avoir subjugué les habitants des contrées limitrophes de Sparte,

([20]) Au sujet de ces révolutions on ne lira pas sans fruit les remarques judicieuses d'Aristote, Rep. IV. 13 fin.

([21]) Cypsélus à Corinthe, Orthagoras et ses successeurs à Sicyon, Théagène à Mégare, Pisistrate à Athènes etc.

après en avoir réduit en esclavage un grand nombre, après avoir tâché vainement d'étendre leur domination sur Argos et d'autres provinces adjacentes, ces conquérants faillirent devenir eux-mêmes les victimes des troubles causés par les disputes qui s'élevèrent au sujet des terres qu'ils venoient d'arracher à leurs ennemis, et ce furent ces troubles qui, leur faisant sentir le besoin de l'ordre et de la tranquillité, leur firent obtenir les célèbres institutions qui, bien qu'elles rétablirent la tranquillité domestique, augmentèrent si prodigieusement le désir de troubler celle d'autres états que, si le caractère calme et circonspect du peuple n'y eût opposé un obstacle invincible, Sparte eût peut-être soumis la Grèce entière à sa tyrannie militaire ([22]). Nous n'avons qu'à rappeler ici à nos lecteurs les guerres avec Tégée, Argos et d'autres états, et surtout la lutte prolongée et fréquemment reprise avec les infortunés habitants de la Messénie ([23]).

D'Athènes. L'influence, à laquelle Thésée avoit soumis les habitants de l'Attique, étoit bien différente ([24]).

([22]) Nous nous contentons pour le moment d'indiquer légèrement tous ces points importants. Nous reviendrons dans la suite sur ce sujet. Quoique le judicieux lecteur ne s'attende certainement pas ici à une histoire détaillée, il est cependant nécessaire de l'en avertir, par ce que je ne doute nullement qu'il trouvera dans ce peu de mots ample matière à se récrier contre notre manière d'envisager l'ancienne histoire de Sparte. Aussitôt qu'on nous représente l'égale distribution des terres comme une ancienne coutume des Doriens, il doit paroître absurde d'entendre citer à ce sujet la législation de Lycurgue, mais je dois avouer que, quand même les auteurs anciens n'assignent positivement la cause des troubles qui divisèrent les Spartiates à l'inégalité des possessions, nous soupçonnerons nous-mêmes facilement son existence, pour peu que nous songions à l'augmentation subite de ces possessions par les conquêtes que firent les Doriens de Sparte dans toutes les provinces limitrophes de la Laconie.

([23]) Paus. III, IV. Herod. I.

([24]) La Grèce étoit si morcelée et divisée que la puissante Athè-

Thésée, roi-citoyen lui-même, avoit jeté les fondements de cette liberté qui, bien qu'elle dégénérât souvent en licence, développa les traits caractéristiques du génie grec, et avec eux l'amour pour les arts et les sciences, d'une manière dont on chercheroit envain un exemple ailleurs. Après que Codrus eut sacrifié ses jours pour délivrer sa patrie de la domination des rudes Doriens, l'esprit de liberté, naturel aux Athéniens et nourri par les institutions libérales de Thésée, continua à réduire le pouvoir des hommes de condition et à étendre celui du peuple. Aux rois succédèrent des magistrats responsables, à ceux-ci d'autres qui ne restèrent en charge que pendant dix ans, et enfin ce temps fut même réduit à l'espace d'une année. Mais, comme on ne laissoit pas de les choisir dans les familles les plus illustres, de même que les membres de l'Aréopage, conseil d'abord entièrement politique, borné par la suite au seul pouvoir judiciaire, tandis qu'ici, comme à Sparte, l'inégalité des possessions remplit l'état de troubles et de séditions, les mêmes besoins y firent naître le même désir d'ordre et de tranquillité. Solon se vanta, et non sans raison, dans ses poëmes, d'avoir rétabli l'équilibre, d'avoir restreint le pouvoir des aristocrates, d'avoir délivré le peuple des charges qui l'aggravoient, sans lui accorder un pouvoir qui pût compromettre la sureté et la tranquillité publiques. En effet les lois de Solon n'étoient pas moins propres à gouverner des Ioniens, que celles de Lycurgue n'étoient faites pour des Doriens. Cependant Lycurgue atteignit à son but et

nes elle-même n'étoit pas maîtresse de l'Attique entière. Un territoire presqu'imperceptible sur la carte de la Grèce, celui de Mégares, sut conserver son indépendance, pour ainsi dire, sous les murailles d'Athènes. Les Doriens s'en emparèrent, quoique le principe démocratique y prévalût. La dignité royale y fut abrogée de bonne heure, à ce qui paroît, puisque le dernier roi, Hypérion, est nommé fils d'Agamemnon. Paus. I. 43. 3.

rétablit l'ordre. Solon ne put empêcher que les troubles ne se rallumassent de nouveau et avec plus de fureur qu'auparavant. Mais il n'y a rien ici qui doive nous étonner. Ce qui en est la cause, c'est la différence même du caractère des nations dont ces grands hommes entreprirent à régler le gouvernement. Justement par ce que les Athéniens étoient Ioniens, ils ne pouvoient pas rester tranquilles, même sous les institutions libérales de Solon. Quant aux lois de Lycurgue, ils ne s'y seroient jamais soumis, et Solon lui-même avoua que les lois qu'il avoit données à ses citoyens n'étoient pas les meilleures, mais les meilleures qu'ils pussent adopter. Il eût été à souhaiter qu'ils se fussent servis de cette liberté, dont ils étoient toujours si jaloux, pour se choisir des chefs semblables à celui qui, abusant de leur bienveillance et de son pouvoir, s'éleva au-dessus des lois, pour les maintenir, semblables à ce Pisistrate qui rendit Athènes bien plus heureuse, par son gouvernement arbitraire, qu'elle ne put l'être dans la plus grande liberté, et qu'elle ne l'a été en effet dans les temps les plus brillants de la république (25).

Pisistrate flatta le peuple pour l'asservir. Les orgueilleux Alcméonides, bien qu'ils furent aidés par les Lacédémoniens à chasser les Pisistratides (le premier conflit de quelque importance entre les deux puissances principales de la Grèce), ne dédaignèrent pas de se servir du même moyen. Clisthène y eut encore recours pour s'élever aux dépens de son rival Isagore, et c'est ainsi que la jalousie du peuple à maintenir ses priviléges, et l'ambition des hommes de condition concoururent à écarter peu à peu toutes les barrières que Solon avoit opposées à la licence populaire (26). Périclès acheva l'oeuvre commencée

(25) Plut. Solon, Herod. I. 59—64.
(26) Herod. V. 70—81, 89—96.

par ses prédécesseurs, et, quoique la chose publique ne se ressentît pas encore, sous son gouvernement, des suites fâcheuses que les concessions accordées au peuple devoient naturellement avoir, justement par ce que c'étoit l'inventeur de l'instrument fatal qui le manioit, les Athéniens n'eurent dans la suite que trop de raison pour se plaindre des faveurs de leurs amis, ou, pour mieux dire, des bienfaits trompeurs de leurs flatteurs.

Des autres états du Péloponnèse.

L'histoire de la Grèce est pour la plus grande part l'histoire de Sparte et d'Athènes, et c'est cette histoire qui, dans le cours de nos recherches, nous fournira le plus grand nombre d'exemples qui viendront à l'appui de nos réflexions. Cependant au commencement de cette époque la relation entre les différents états n'est pas encore si intime qu'elle ne le sera dans la suite. Dans une histoire de la Grèce nous ne pourrions donc pas nous dispenser de les traiter tous séparément. Mais, comme c'est juste au commencement de cette époque que leur histoire ne nous offre presque point de résultats, quant à la civilisation morale et religieuse du peuple dont ils font partie, peu de mots devront suffire ici. Ce qui doit intéresser le plus dans l'histoire de toutes ces républiques, c'est le développement de l'existence politique et, comme nous venons de le remarquer plus haut, le changement du régime monarchique en aristocratique ou démocratique, lequel, dans quelques états, dégénéra bientôt en tyrannie.

Dans le Péloponnèse, où l'abrogation de la dignité royale fut suivie par la licence démocratique la plus effrénée, et celle-ci par une tyrannie qui se maintint pendant l'espace d'un siècle, Sicyon en donna un exemple remarquable ([27]). A Corinthe Cypsélus et Périandre succédèrent à l'oligarchie des Prytanes, qui avoient

([27]) Orthagoras, Myron, Clisthène. Herod. V. 67, 68 VI. 126 sq. Plut. de ser. num. vind. (T. VIII. p. 187. ed. Reisk.)

remplacé les rois ([28]). Argos même, où le peuple s'empara de la souveraineté, après avoir diminué de temps en temps et enfin entièrement aboli le pouvoir royal ([29]), avoit son tyran Périlaüs ([30]). D'ailleurs l'histoire ne nous donne d'autres rapports, au sujet de ces états et des autres, que ceux qu'elle nous a transmis en s'occupant des guerres et des expéditions des Spartiates. Argos, qui ne fut pas même assez heureuse pour réunir sous son sceptre toutes les villes de la province qui portoit son nom ([31]), les petits états de l'Arcadie ([32]), la Messénie surtout étoient toujours en butte à l'avidité et l'ambition de Sparte. L'Élide et l'Achaïe étoient en général plus tranquilles, la première par le respect pour les jeux olympiques, qui engageoit les autres états à l'épargner, exemple frappant de l'influence de la religion sur la politique, dont nous nous occuperons encore dans la suite ([33]); l'Achaïe par la confédération de ses douze villes, le modèle de la confédération ionienne en Asie et de la ligue

([28]) Paus. II. La dignité royale fut abrogée ici environ 777 av. J. C. Le dernier roi fut Télestès, de la famille des Bacchiades, à qui succédèrent les Prytanes, issus de la même race. Ib. II. 4.

([29]) Le dernier roi s'appeloit Meltas. Ceci arriva déjà 984 av. J. C. Paus. II. 19. 2.

([30]) Paus. II. 23. 7.

([31]) Épidaure et Hermione conservèrent toujours leur indépendance.

([32]) Les Arcadiens lapidèrent leur roi Aristocrate, qui avoit trahi la cause des Messéniens, leurs alliés, en faveur des Spartiates. Paus. IV. 22. 4. Ceci arriva 668 av. J. C.

([33]) Dans l Élide, pays divisé en tribus, la forme du gouvernement dépendoit aussi entièrement de ces jeux. Le magistrat suprême, qui y obtint la souveraineté, après l'abolition de la dignité royale (780), les hellanodices, siégeoient en même temps, comme juges, dans les jeux. Il paroît que ces hellanodices étoient les chefs des tribus et en même temps les députés à l'assemblée générale de la nation à Olympie, à peu près comme les béotarches en Béotie. Quoiqu'il en soit, que ne signifioit pas ce nom: Juges des Grecs! Ce furent des jeux qui engagèrent des peuples jaloux de leurs priviléges, s'il en fut jamais, à reconnoître pour juges les magistrats d'une des peuplades les moins illustres parmi eux! Que ce trait est caractéristique et éminemment Grec!

qui, dans les derniers jours, soutint encore vigoureusement la liberté grecque contre les attentats de la Macédoine et de Rome, et par sa prudente neutralité, observée envers les autres états, au moins jusqu'aux temps de la guerre du Péloponnèse.

De la Béotie. Les cités de la Béotie, où les anciens habitants, chassés d'abord en Thessalie par des tribus thraces, étoient retournés avec les Doriens, les cités de la Béotie étoient aussi réunies par le lien commun d'une confédération ou alliance, qui cependant n'étoit ni si bien constituée, ni si constamment maintenue et défendue contre les atteintes de l'ambition que la ligue achéenne. Ce fut principalement l'ambition de Thèbes qui en fut la cause, et qui sut si bien atteindre son but qu'elle fut souvent la capitale de la Béotie, plutôt qu'une des villes associées. Les disputes et les guerres, surtout avec les Platéens, peuple jaloux de sa liberté, qui résultèrent de ces injustes prétentions, ont toujours empêché la Béotie de se faire valoir dans le système politique de la Grèce et de s'assurer de ce rang qui d'ailleurs lui auroit appartenu de droit. La dignité royale y fut abrogée bientôt après l'expédition des Doriens [34]; mais il paroît assez, par la suite de l'histoire, que les Thébains n'en furent pour cela pas plus libres, pendant une grande partie de leur existence.

De la Grèce septentrionale. L'histoire des autres contrées septentrionales, de la Phocide, la Locride, la Thessalie, l'Étolie, l'Acarnanie, ne nous offre, au commencement de cette époque, que des dates détachées et peu intéressantes. Partout nous trouvons des républiques soit aristocratiques soit démocratiques, dans les contrées qu'Homère nous représente constamment comme des monarchies, sans qu'il nous soit connu quand ou comment

(34) Paus. IX. 5 fin.

ce changement s'opéra ; et, comme la Grèce méridionale, les provinces septentrionales ne manquent pas de nous offrir des exemples d'usurpation et de violation des lois, par l'ambition de quelque chef audacieux ([35]). C'est à peine si nous osons accorder à l'Étolie une place parmi les états grecs, quoique la ligue qui réunit ses habitants et ceux de l'Acarnanie les rendît souvent redoutables même pour les conquérants toutpuissants de la Grèce. Mais, par rapport à la civilisation, il faudroit comparer plutôt l'Étolie avec les repaires de pirates de la côte septentrionale de l'Afrique qu'avec la patrie de Lycurgue ou celle de Solon. On n'a qu'à ouvrir Polybe, à l'endroit où il décrit comment ils vexoient et tourmentoient les malheureux Messéniens, pour se croire transporté de nouveau dans les siècles barbares avant Hercule et Thésée ([36]). L'Épire seule resta soumise à des rois, et, par là aussi bien que par sa civilisation politique et morale, elle resta toujours de beaucoup en arrière auprès des Grecs proprement dits ([37]).

Des îles. Dans la première partie de cet ouvrage nous avons vu les îles qui entourent la Grèce occupées l'une après l'autre par les habitants du continent, et abandonnées par ceux de l'Asie, qui s'y étoient établis auparavant. Après la guerre de Troye, et surtout après le retour des Héraclides, des états, très différents entre eux en étendue et en pouvoir, s'y élevèrent, mais tous offrant les mêmes phénomènes que ceux du continent, des régimes républicains, tantôt démocratiques tantôt oligarchiques, tandis que l'inimitié entre les partisans de ces deux formes de gouvernement donna souvent lieu à des révolutions et à des secousses violentes, qui livrèrent ces îles

([35]) Iason et sa famille à Phères, les Aleuades à Larisse, etc.

([36]) Polyb. IV.

([37]) Voyez, sur les contrées septentrionales, Paus. IX. Strab. IX, X.

favorisées par la nature à toutes les horreurs de la guerre civile, et furent pour la plupart terminées par l'influence prépondérante de quelque tyran, qui soumit tous également à son pouvoir arbitraire. Le plus intéressant de ces petits états fut sans contredit celui qui se forma dans l'île d'Égine, qui, par les ressources qu'elle trouva dans le commerce, sut s'assurer non seulement une existence indépendante, mais encore une influence marquée dans les affaires de la Grèce, de sorte qu'elle rivalisa non seulement avec Athènes, qui alors étoit encore à peine connue comme puissance maritime, mais même avec l'opulente et puissante île de Samos ([38]). Mais après la guerre avec les Perses, toutes ces îles, dont Délos, par le culte d'Apollon, qui y avoit déjà été établi très avant dans l'époque précédente, étendit son influence à toutes celles qui l'entouroient, devinrent plus ou moins dépendantes d'Athènes. Les îles de Crète et de Chypre, tant par leur situation que par les tribus qui s'y établirent, paroissent être plus ou moins étrangères à la Grèce, et, quoique les cités de Crète conservassent encore longtemps les institutions de Minos, qui leur donnoient une conformité frappante avec Sparte ([39]), cependant l'influence de l'esprit libéral, propre aux habitants de la Grèce, sembloit toujours diminuer à raison de l'éloignement du foyer commun où se réunirent les rayons du feu sacré qui les animoit, puisque, à

([38]) Herod. III. 59, 83 sq. Voyez, sur cette île et les autres, Strab. X.

([39]) Les républiques crétoises avoient un conseil de vingt-huit membres et de dix magistrats, appelés *Κόσμοι*, qui paroissent avoir eu une grande ressemblance avec les éphores de Sparte, avec cette différence qu'ils ne furent pas élus, comme ceux-ci, indistinctement dans tout le peuple, mais seulement dans quelques familles, et que ce furent les *Κόσμοι*, après qu'ils eurent déposé leur dignité, qui fournirent les membres au conseil des vingt-huit. Le pouvoir du peuple n'y étoit pas moins limité qu'à Sparte, mais la dignité royale y fut abrogée. Aristot. Rep. II. 10.

l'extrémité méridionale du cercle qui embrassoit le monde grec l'île de Chypre conserva les rois qui régissoient les états dans lesquels elle étoit partagée, comme, à l'extrémité septentrionale, l'Épire n'admit jamais les formes républicaines.

Colonies en Italie et en Sicile.

Ce ne fut qu'après que ces formes eurent été introduites dans les états continentaux qu'ils s'étendirent vers l'occident. Au moins, quoique l'on trouve des colonies en Italie et en Sicile dont la tradition rattache l'origine aux temps de la guerre de Troye, les plus importantes cependant et celles qui dans la suite exerçoient la plus grande influence dans les affaires de la Grèce ne datent que du septième au sixième siècle avant Jésus Christ.

C'est ainsi que les jeunes Spartiates, fruits de l'indulgence des ennemis acharnés des Messéniens, envers leurs épouses, jetèrent les fondements de Tarente, fameuse dans la suite par son luxe et la corruption de ses moeurs, tandis que, dégénérée entièrement de la sévérité et de la valeur de ses ancêtres, elle abandonna sa défense pour la plupart à des mercenaires, dédaignant elle même de se soustraire à la mollesse qui la pervertit, pour s'exposer aux périls et aux privations de la vie militaire (40). Vers le même temps Crotone s'éleva sur la côte orientale de la Grande-Grèce, illustre par sa puissance et ses richesses, et plus encore par sa docilité aux sages préceptes du philosophe de Samos, docilité qui, même après la dissolution de l'école pythagoricienne et les rigueurs du tyran Clinias, qui s'y empara du pouvoir suprême, lui valut par la suite la première place dans la confédération des colonies achéennes, dont le temple de Jupiter Homorius fut le point de ralliement, comme le Panionium fut le lien commun des colonies ioniennes dans l'Asie-Mineu-

(40) Strab. p. 426 sq. cf. Justin. III. 4. et Scriptt. vett. nov. coll. ed. A. Maj. T. II. p. 502.

re([41]). Sybaris, plus riche encore, plus luxueuse et plus puissante, fut, comme Crotone, une colonie achéenne; mais sa grandeur ne dura guère plus d'un demi siècle, lorsque, affoiblie par la discorde, elle devint la proie des Crotoniates, qui la subjuguèrent et la détruirent, ressuscitée cependant, pour ainsi dire, par la fondation de Thurii, non moins troublée d'abord par les dissensions politiques, mais jouissant par la suite d'un bonheur inconnu à la plus grande partie des autres états, par la législation du sage Charondas, comme Locri put jouir pendant environ deux siècles d'une existence tranquille et pacifique, sous une oligarchie modérée et les lois de Zaleucus ([42]).

Mais, en comparaison de la mère-patrie, toutes ces colonies, les ioniennes, comme Cumes, Néapolis, Rhegium etc., aussi bien que les autres, qui eurent pour la plupart des gouvernements aristocratiques, et qui, comme tous les états grecs, furent soumises, à différentes époques, à des tyrans, ne jouirent que pendant un court espace de temps des avantages de l'indépendance: l'ambition d'abord des princes syracusains et après la puissance irrésistible des Romains les fatiguant par des guerres continuelles et les assujetissant enfin entièrement. Vers le commencement du troisième siècle avant Jésus Christ il n'y eut presque aucun de ces états, jadis puissants et illustres, qui ne fût réduit à obéir aux ordres de Rome([43]).

Syracuse. La Sicile, enfin, occupée d'abord, à ce qu'on prétend, par des peuplades espagnoles, ensuite successivement par des Italiens, des Phéniciens, des Carthaginois, vit arriver vers les mêmes temps sur ces

([41]) Strab. p. 402 sq. cf. Justin. XX. 2—4, Scriptt. vett. nov. coll. ed. A. Maj. T. II. p. 8 fin. 9 in. cf p. 12.

([42]) Strab. p. 404. cf. 399. Hérod. V. 44—47. Sur Locri voyez Strab p. 397 sq.

([43]) Voyez sur eux en général le sixième livre de Strabon.

bords des colons ioniens et doriens, qui y fondèrent Zancle, appelée par la suite Messane, refuge des émigrés messéniens, Catane, Himère, Syracuse, Géla, Agrigente et plusieurs autres villes, parmi lesquelles Syracuse seule peut paroître mériter ici une mention particulière, par ce que c'est de son histoire, qu'on peut considérer comme une image de toutes les vicissitudes possibles auxquelles un état peut être exposé, que dépendit en grande partie celle des autres républiques (44).

Syracuse, après avoir conservé la forme aristocratique, commune à presque toutes les colonies doriennes, pendant près de deux siècles et demi après sa fondation, obéit ensuite à des tyrans, à qui cependant (si nous en exceptons le dernier, dont heureusement le règne fut très court,) elle eut des obligations plus grandes encore qu'Athènes à Pisistrate. Le noble et magnanime Gélon fut le sauveur de la Grèce occidentale, par la grande victoire qu'il remporta sur les Carthaginois, ligués avec les Perses pour engloutir la Grèce, en l'attaquant en même temps de deux côtés à la fois, victoire qu'il remporta le même jour où Thémistocle se signala par la défaite des Barbares de l'orient. Hiéron, quoique bien inférieur à son frère en vertus et en talents, ne fut cependant pas moins heureux dans la guerre contre les Étrusques, et fit sinon oublier, au moins excuser ses fautes par la gloire dont il entoura sa cour, en favorisant les arts et les sciences et en y attirant les premiers génies de la Grèce, Simonides, Bacchylidès, Éschyle et le sublime Pindare, dont les odes ont voué à l'immortalité les victoires remportées à Olympie par son illustre ami. Après l'expulsion du troisième des frères, Thrasybule, qui ne ressembla en rien à ses

(44) Le célèbre Heeren, que nous avons suivi principalement dans cet exposé historique, appelle à bon droit l'histoire de Syracuse *ein praktisches Compendium der Politik*, Handb. der Gesch. d. Staaten des Alterthums (Histor. Werke, T. VII. p. 204).

prédécesseurs, Syracuse jouit de la liberté pendant environ un demi-siècle, dont cependant elle fit l'usage commun, celui d'anéantir celle des autres états et principalement d'Agrigente, tandis que les victoires, qu'elle remporta d'abord sur les Sicules, les anciens habitants de la Sicile, et ensuite sur les Athéniens, lui assura sinon l'empire de la Sicile, au moins la première place parmi les républiques grecques qui y avoient été établies. Toutefois, bien que les lois de Dioclc eussent remédié aux vices inhérents à sa constitution, Syracuse ne put éviter de tomber une seconde fois entre les mains d'un chef arbitraire, et cette fois d'un véritable tyran. L'attaque vigoureuse des Carthaginois, dont la politique astucieuse se prévalut bien plus adroitement que les Athéniens de la discorde des petits états siciliens, fournit au rusé Dénys l'occasion d'assujetir sa patrie, sans que jamais, nonobstant les guerres prolongées et pernicieuses, qui remplirent tout le temps qu'il tint les rênes du gouvernement, il put parvenir à atteindre le but qu'il s'étoit proposé, l'expulsion des Carthaginois de la Sicile et l'assujetissement des villes de la Grande-Grèce.

Le vertueux Dion délivra envain Syracuse de la tyrannie du deuxième Dénys, lui rendit envain la liberté, en dépit d'elle même : de nouveaux tyrans, Callippe et Hipparinus marchèrent sur les traces des Dénys; jusqu'à ce qu'enfin Timoléon, cet idéal d'un républicain, chassa Dénys le jeune, qui, après une longue absence, avoit repris son empire, battit les Carthaginois et fit jouir la Sicile des derniers rayons de l'astre de la liberté, dont la lumière avoit déjà disparu pour toujours aux yeux des habitants de la Grèce, dans les plaines de Chéronée. Mais les Syracusains n'étoient déjà plus dignes de ce bienfait. Un monstre, dont envain on chercheroit le pareil dans l'histoire, Agathocle, qui parût ne faire le mal pour assouvir son ambition, comme les autres, mais pour le

seul plaisir de le faire, qui évalua les succès qu'il obtint par la quantité de sang qu'il avoit dû répandre pour s'en assurer, et qui se servit de préférence de la perfidie et de la trahison, lors même que la force ouverte pût lui faire atteindre son but, Agathocle, d'ailleurs grand capitaine et vaillant jusqu'à la témérité, s'empare du gouvernement; d'autres suivent son exemple, jusqu'à ce que les Syracusains sont enfin contraints d'invoquer le secours d'un prince étranger, pour se défendre contre leurs propres citoyens. La domination de Pyrrhus en Sicile fut de courte durée. Ses vainqueurs, les Romains, le suivirent incontinent. Par sa prudente politique, Hiéron, élevé à la dignité royale (comme si Syracuse dut éprouver toutes les formes possibles de gouvernement) fit jouir sa patrie, pendant l'espace d'un demi siècle, d'un état de bonheur et de tranquillité qui rappela à la mémoire les temps de Gélon et du premier Hiéron. Après cinquante années d'un règne tranquille et pacifique, sous l'ombre des aigles romaines, Hiéron mourut et avec lui la grandeur de Syracuse. L'imbécille Hiéronyme, son petit fils, et quelques avides démagogues, qui abandonnèrent la sage politique de Hiéron, rendit Syracuse l'ennemie et, par là, après une lutte sanglante et pernicieuse, l'esclave de la puissante Rome (45).

Le récit des révolutions de Syracuse, que nous n'avons pas voulu interrompre, nous a entrainés bien au-de-là du point où nous en étions dans cet exposé rapide de l'histoire de cette époque. Nous nous hâtons de revenir sur nos pas.

Depuis la guerre avec les Perses, l'histoire des autres états de la Grèce est si intimément liée avec celle des ré-

(45) On n'exigera pas sans doute ici une liste des auteurs, à qui nous devons la connoissance que nous avons de l'histoire de Syracuse, mêlée partout à l'histoire du reste de la Grèce. Nous nous contentons de citer le VIe livre de Strabon et le même de Thucydide.

publiques qui y eurent successivement l'hégemonie, comme on l'appelle ordinairement, Athènes, Sparte, Thèbes, que dorénavant nous n'aurons qu'à nous occuper des événements qui se rapportent à celles-ci, pour connoître l'histoire universelle de toutes les républiques grecques.

Guerre avec les Perses.

L'un des phénomènes les plus remarquables et par conséquent l'un des plus connus dans l'histoire de l'univers est sans contredit l'issue inattendue et surprenante de l'attaque que fit subir à la Grèce, divisée en un grand nombre de petits états de peu d'importance, la puissante monarchie des Perses, issue qui doit nous paroître d'autant plus étonnante, à mesure que, nous affranchissant de l'illusion qui accompagne d'ordinaire les noms illustres de Marathon et de Salamis, nous consultons avec impartialité le récit de l'historien de cette époque, le véridique Hérodote. Certes ce récit ne contribuera pas peu à modérer l'admiration pour ces victoires préconisées dans tous les manuels d'histoire, à l'exemple des rhéteurs attiques tant anciens que plus modernes, dont on lira rarement quelques pages sans retrouver ces titres de gloire, qui, jusques dans les siècles où ces noms mêmes étoient le plus grand reproche qu'on pût faire aux Athéniens, dégénérés des vertus de leurs ancêtres, faisoient retentir les écoles de rhétorique et charmoient les oreilles des auditeurs, comme autant de formules magiques qui leur ôtoient le sentiment de leur humiliation et de leur avilissement. Mais nous reviendrons à ce sujet. Une légère indication des événements dont je parle suffira pour le but que nous nous sommes proposé dans ce chapitre.

La monarchie immense des Perses, fondée, comme les autres empires asiatiques, sur les ruines de monarchies envahies par une tribu de cavaliers rudes et sauvages, conduite par un chef belliqueux et avide de butin, confirmée et consolidée par les institutions du

fils d'Hystaspe, la monarchie des Perses, qui contenoit déjà une grande partie de l'Asie et de l'Afrique, qui s'étoit déjà étendue sur une partie de l'Europe, cette monarchie, déjà si puissante sur le continent, commençoit aussi à affecter l'empire de l'océan et crût n'avoir besoin, pour se l'assurer, que de s'emparer de la Grèce, dont elle ne regarda la conquête que comme un complément de l'envahissement de la Thrace et de la Piérie. Les historiens s'occupent ordinairement fort au long des invitations, faites au roi Darius par les tyrans exilés, les Pisistratides et les Aleuades, de l'indignation de ce roi excitée par l'incendie de Sardes, même de la prière d'un habile médecin, qui, pour prix d'un succès éclatant, obtenu dans le traitement d'une maladie de la mère du roi, auroit obtenu des vaisseaux et une armée, pour le rétablir dans sa patrie, dont il venoit d'être exilé : mais, quoique les deux premiers événements puissent être considérés comme les causes occasionnelles de l'éruption des hostilités, il paroît assez, même par tout ce qui précéda et occasionna cette incendie de Sardes et la révolte même des villes ioniennes, que les satrapes de l'Asie avoient eu longtemps en vue d'assujetir les îles de la mer Égée et peut-être le continent de la Grèce, entreprise qui avoit déjà obtenu un commencement d'exécution, même avant que Darius songeât à envoyer Mardonius en Thrace.

Quoiqu'il en soit, après l'issue malheureuse de cette expédition, Darius envoya en Grèce une flotte nombreuse et une puissante armée, avec ordre aux chefs de réduire en esclavage les habitants de l'Attique et de la ville d'Érétrie en Eubée (les deux peuples qui avoient eu part à l'incendie de Sardes) et de les trainer, chargés de chaînes, au pied de son trône. Érétrie succomba par trahison, mais dans les campagnes de Marathon dix mille Grecs (Athéniens et Platéens) défirent quelques cent mille Asiates, et, après avoir fondu les chaînes, qu'ils avoient

apportées, ils en firent une image de la déesse Némésis.

Darius étoit furieux, mais la mort prévint sa vengeance. Xerxès, qui hérita de son père de la haine contre les Grecs, résolut de prendre si bien ses mesures qu'il seroit impossible de douter du succés de son entreprise. Pendant trois années l'Asie entière fut occupée des préparatifs pour l'expédition contre quelques foibles républiques, à peine liées entre elles par un lien politique facile à dissoudre. Xerxès se rendit maître de la Grèce, ou plutôt l'inonda de ses milliers de guerriers. Une admiration, semblable à une vénération religieuse, remplit tous les cocurs, lorsqu'on apprit le noble dévouement de Léonidas; mais ce dévouement même prouva la vanité de toute résistance. Les Thermopyles forcées livrèrent la Grèce méridionale à la merci du vainqueur. Athènes fut prise et réduite en cendres. Mais Athènes avoit un Thémistocle. Thémistocle l'avoit conseillé d'employer ses revenus à construire une flotte, et ce fut cette flotte qui, conduite par le grand homme à qui elle dut son origine, sauva Athènes et la Grèce. Par son adresse, par son influence il força la multitude désunie et discordante dont étoit composée l'armée des alliés à courir les chances d'un combat, dans le seul endroit peut-être où l'on pouvoit se promettre quelque avantage sur le nombre supérieur des ennemis. La flotte de Xerxès fut anéantie dans les détroits de Salamis, et lui-même, abandonnant le trône doré d'où il avoit contemplé la bataille, s'enfuit en Thrace et passa l'Hellespont dans un frêle esquif, cet Hellespont qu'il avoit fait fustiger pour avoir eu l'audace de briser les ponts qu'il y avoit fait jeter, pour transporter son armée. Et encore la Grèce auroit été perdue, à moins d'un miracle (qu'on me permette de qualifier ainsi cet événement inattendu) à moins d'un miracle, qui la sauva une se-

conde fois. La reine Artémise avoit fait observer très sagement à Xerxès que ce ne sont pas des milliers d'hommes qui font la force d'une armée. Elle lui conseilla de laisser Mardonius en Grèce avec une petite partie de ses forces, mais toujours plus que suffisante pour écraser ses ennemis. Et cependant, cette armée, composée de trois-cent-mille combattants, fut vaincue à Platées par quelques bataillons désunis, parmi les quels régnoient un tel désordre et une telle indiscipline qu'au moment où l'on alloit en venir aux mains, l'un marcha à droite, l'autre à gauche, et qu'un officier subalterne des Spartiates refusa nettement d'obéir aux ordres de son chef et ne fut contraint qu'avec beaucoup de peine à quitter l'endroit qu'il avoit jugé convenable d'occuper. Certes celui qui veut prendre la peine de lire sans préjugé le récit que fait Hérodote de cette singulière bataille, se formera une idée très différente de cette époque glorieuse de l'histoire des Grecs de celle qu'en donnent ordinairement les rapports d'écrivains modernes. Ce ne fut pas la Grèce qui défit les Perses. Au contraire, la plus grande partie de la Grèce avoit embrassé leur parti, les avoit reçus, leur avoit envoyé du secours et des vivres, se plaça même dans leurs rangs, pour combattre avec eux leurs compatriotes. A Marathon les Athéniens seuls et deux-cents hommes de la petite ville de Platées mirent les Perses en déroute. A Salamis la flotte des alliés se seroit dispersée si Thémistocle ne les eût forcés au combat, et cependant il ne put empêcher les mêmes Platéens, qui seuls, avec les Athéniens, avoient soutenu la gloire de la Grèce à Marathon, d'abandonner les alliés, pour aller défendre leurs propres murailles. A Platées les Corinthiens, les Mégariens et les Phliasiens s'enfuirent avant que le combat eût encore été engagé, et les Spartiates pesamment armés, les disciples de Lycurgue, osoient à peine attendre l'ennemi en bataille

rangée. Et cependant il n'est pas difficile d'assigner des causes très naturelles à ces événements surprenants. Ce furent la force morale et l'amour pour la liberté du petit nombre de ceux parmi les Grecs qui osèrent tenir tête à l'ennemi, le défaut de cette même force morale dans les troupes ennemies, qui, ne combattant que pour une cause entièrement étrangère à leurs intérêts et dénuées de toute ambition, durent être contraintes à force de coups de fouet à garder leurs rangs, enfin l'habileté et les talents des chefs de l'armée grecque à choisir la position et à épier le moment le plus favorable pour se servir avec avantage de leur petite armée contre les innombrables hordes de Barbares qui les assailloient.

Le rapport intime qu'il y a entre le phénomène dont nous venons de parler et le sujet de cet ouvrage, justifiera dans la suite cette digression, qui d'ailleurs pourroit paroître n'être pas à sa place dans ce court exposé des principaux événements de cette époque.

La victoire de Platées et celle qui fut remportée le même jour près de Mycale fit perdre à Xerxès tout espoir de subjuguer la Grèce. Les Grecs d'assaillis, qu'ils avoient été, devinrent bientôt aggresseurs. Non contents d'avoir sauvé leur patrie et animés par les succès qu'ils venoient d'obtenir, ils résolurent de délivrer encore leurs compatriotes en Asie du joug honteux de la servitude, et ce furent les victoires éclatantes remportées par Cimon qui, après une lutte acharnée de plusieurs années, mirent enfin le comble à leurs voeux.

Hégémonie d'Athènes. Jusqu'ici Sparte avoit tenu la première place et le droit du commandement en chef des armées alliées parmi les états de la Grèce. Les victoires de Cimon, l'autorité toujours croissante d'Athènes, après l'expulsion des Perses, tant par leur pouvoir maritime que par l'influence qu'ils commençoient à exercer sur les îles de la mer Égée et les autres états, qui, après que

la caisse militaire, déposée d'abord dans l'île de Délos, avoit été transportée à Athènes, d'alliés étoient devenus tributaires, la lenteur naturelle des Spartiates, leur défiance envers leurs officiers, prodigieusement accrue par la perfidie de Pausanias, toutes ces causes réunies firent passer l'hégémonie à Athènes, événement qui fut une source intarissable de dissensions et de guerres. L'orgueilleuse Sparte et les autres états doriens ne purent souffrir cet accroissement de pouvoir de la tribu ionienne. Déjà avant que la paix avec la Perse eut rendu la liberté aux Grecs de l'Asie, ceux de l'Europe avoient tourné souvent les uns contre les autres les armes qu'ils avoient pris pour combattre l'ennemi commun; déjà plusieurs états, ceux de l'Eubée, Mégare, Byzance, Samos s'étoient soustraits à l'influence d'Athènes, dont les prétentions devenoient de jour en jour plus insupportables: mais Athènes n'avoit pas seulement su conserver la suprématie qu'on lui disputoit avec tant d'acharnement, en dépit de plusieurs pertes très sensibles qu'elle venoit d'essuyer, elle avoit toujours fini par ramener au devoir ses alliés revoltés, et il parut même que la lutte prolongée avec ses ennemis ne servit toutes les fois qu'à rallumer son courage et à ranimer ses forces souvent épuisées par les efforts prodigieux qu'elle dut faire pour maintenir son autorité.

Périclès. C'est ici l'époque la plus brillante de l'histoire des Athéniens. Le principal auteur de sa gloire étoit Périclès, nom illustre, en effet, par le quel la postérité a distingué à juste titre le siècle auquel il appartenoit. Périclès, citoyen d'Athènes, qui n'y remplit jamais d'autres charges de quelque importance que celle de général de l'armée, Périclès gouverna Athènes, comme Athènes gouverna la Grèce, et, si nous en exceptons l'imprudence d'avoir trop augmenté le pouvoir du peuple, il s'éleva à cette hauteur par les plus nobles moyens.

Instruit lui-même dans l'école d'Anaxagore, philosophe lui-même, à l'abri de tout soupçon d'avidité, sobre, magnanime, de moeurs intactes et brûlant d'amour pour les beaux arts, il fut, pendant près d'un demi siècle, le conseiller et le père de ses concitoyens, leur montra le chemin de la gloire dans les combats, dirigea leurs entreprises par ses sages conseils et éleva sa ville natale au rang de capitale de la Grèce, tant par le pouvoir qu'il lui assura que par les chefs-d'oeuvre de l'art dont il l'orna, fruits de sa prudente administration des finances et surtout de son sentiment exquis du beau et du sublime. Le Parthénon, les Propylées, l'Odéum, les combats de musique des Panathénées et tant d'autres monuments de sa gloire sont les trophées dont l'histoire a conservé le souvenir, et dont le temps même a épargné en partie les restes, les trophées du grand homme qui sut employer l'autorité politique de sa patrie, l'enthousiasme général pour les beaux arts et l'heureux naturel de ses citoyens pour leur assurer l'admiration de leurs contemporains, même de ceux qui leur envioient leur bonheur, et une gloire immortelle dans tous les siècles à venir. Brillante époque! Génie sublime! Vous étiez faits l'un pour l'autre! En effet, ce fut un de ces moments (qu'il me soit permis de l'appeler ainsi) un de ces moments heureux, mais rares et fugitifs dans l'histoire des peuples, dont l'existence ne dépend que d'un concours fortuit de circonstances favorables, qu'on peut aussi peu calculer d'avance qu'amener exprès, et dont on attend souvent envain le retour pendant des siècles. Un peuple, favorisé par la nature comme aucun peuple de l'univers, doué d'une sensibilité exquise pour tout ce qui est beau et sublime, un peuple irritable, inconstant, léger même, mais actif, bienveillant et capable des plus grandes actions, une forme de gouvernement et des lois sous lesquelles cet heureux naturel pouvoit se développer avec la plus gran-

de facilité, une supériorité politique, sans une prépondérance tellement décidée qu'elle pût dispenser de la vigilance et de l'activité nécessaires à se maintenir contre des puissances jalouses de leurs priviléges et de leur liberté, cause principale du développement des forces morales et matérielles de la nation, des richesses, le fruit des victoires obtenues et d'un commerce étendu, enfin un des plus grands hommes qui aient jamais existé à la tête des affaires, un homme qui, tout en favorisant le peuple, lorsqu'il crut nécessaire de lui faire des reproches, n'hésita pas de le terrasser par son éloquence foudroyante et de jeter dans leurs coeurs des aiguillons qui s'y firent sentir longtemps après qu'il eut terminé son discours, qui, par la toute-puissance que l'homme de génie exerce sur les milliers d'hommes ordinaires et même sur les gens habiles qui l'entourent, subvenoit aux défauts d'une constitution qui, comme le prouva par la suite l'expérience, pouvoit à peine se soutenir d'elle même, un homme, enfin, qui, Grec lui-même et Athénien, dans toute la force du terme, idéal lui-même de cette heureuse harmonie entre les facultés de l'esprit et les forces du corps, communiqua ses conceptions sublimes aux artistes qui l'entouroient et devint ainsi l'auteur d'une félicité publique et privée, dont on chercheroit envain la pareille parmi les autres peuples de la Grèce, et même parmi tous les peuples qui aient existé.

Les poëtes comiques accusoient Périclès d'avoir été le moteur de la guerre du Péloponnèse. Pour apprécier à sa juste valeur cette incrimination ridicule, on n'a qu'à lire Thucydide: mais, soit: supposons un moment qu'elle ne soit pas sans fondement, si les Athéniens eussent voulu suivre le conseil de cet homme incomparable, il n'y a pas de doute qu'enfin ils ne lui eussent su gré de cette entreprise; et Athènes, qui, après les pertes les plus sensibles, après que sa flotte eut été détruite, ses mu-

railles démolies, sa liberté anéantie, put encore se relever au point d'oser renouveler la lutte contre les Lacédémoniens victorieux, Athènes, si elle n'eût pas préféré écouter les conseils extravagants des Cléon et d'autres démagogues, ou se rendre l'instrument des projets ambitieux des Alcibiade, Athènes, en suivant fidèlement la ligne de conduite qui lui avoit été tracée par son illustre citoyen, fût par cette guerre devenue la souveraine de la Grèce. Sans sa constitution démocratique (remarquons en passant cette contradiction apparente), sans sa constitution démocratique, Athènes n'eût jamais atteint la hauteur à laquelle elle est s'élevée, surtout dans le domaine des arts et des sciences; mais pour ne pas perdre enfin les avantages qu'elle avoit obtenus, pour ne pas se creuser elle-même le précipice qui a fini par l'engloutir, il ne lui manquoit qu'un gouvernement monarchique.

La guerre du Péloponnèse.

La guerre du Péloponnèse, si elle n'eût pas été décrite par Thucydide, n'eût certainement jamais inspiré autant d'intérêt qu'elle le fait à quiconque est assez heureux pour pouvoir étudier l'art d'écrire l'histoire dans cet écrivain incomparable. La guerre du Péloponnèse, si l'on en excepte la malheureuse expédition en Sicile, ne nous offre qu'une suite incohérente de courses, d'invasions, d'escarmouches et de combats de peu d'importance, suite naturelle de l'indépendance des petits états de la Grèce et du défaut d'armées stationnaires. Elle nous occupe continuellement de révoltes et de révolutions dans les différentes républiques, occasionnées par le froissement continuel des partis, soit aristocratique soit démocratique (car c'étoit une véritable guerre de principes, comme nous l'appelons aujourd'hui), de dispersions inutiles de forces, d'entreprises sans but, de campagnes sans plan déterminé, d'avantages souvent emmenés par la fortune et en dépit des conseils d'une sage prévoyance, et dont cependant on

savoit rarement retirer tous les fruits qu'ils sembloient promettre aux vainqueurs. Mais ce qui rend cette guerre vraiment intéressante pour l'historien philosophe, ce sont les leçons de politique qu'il peut en recueillir. Que n'eût pas fait Athènes, avec sa flotte, ses ressources, son activité infatigable, trait caractéristique du naturel de ses habitants, que n'eût-elle pas fait, si elle eut eu le bonheur d'avoir constamment un Thémistocle, un Périclès à la tête des affaires! Et que devint-elle sous l'administration du tanneur Cléon et de l'ambitieux Alcibiade, dont les grands talents ne pouvoient compenser le mal qu'il fit, par le désir immodéré de se distinguer qui l'animoit et par la corruption de ses moeurs. A peine Alcibiade lui-même fût parvenu à faire réussir l'expédition en Sicile. Mais quelles furent les principales causes de sa mauvaise issue? La frivolité et la fureur indomptable du peuple souverain d'Athènes. Et celui qui aime à considérer l'histoire comme la source la plus pure de sagesse, celui qui aime à rechercher la marche de la civilisation soit politique ou morale, quelles leçons ne lui offre-t-elle pàs, cette lutte entre les nations de la Grèce et l'influence qu'exercèrent les événements qu'elle produisit sur la vie politique et les moeurs de ces peuples! La suite confirmera pleinement la vérité de cette réflexion.

Hégémonie de Sparte.

Il suffira pour le moment de faire observer que les moeurs en reçurent une atteinte des plus pernicieuses, et que les vainqueurs eux-mêmes ne furent pas les derniers à en ressentir les effets. Avec l'or que Lysandre introduisit en Sparte, il y ranima les forces de l'avidité, affoiblies mais jamais domptées par les singulières institutions de Lycurgue, et à sa suite vinrent l'opulence et le luxe, qui corrompirent en très peu de temps les rudes Spartiates, qui, sans connoître les arts qui en adoucissent au moins les mauvais effets chez les peuples civilisés, se livrèrent sans réserve à leurs appâts

dangereux. Athènes vaincue dut céder l'hégémonie à Sparte, et cette humiliation fut la justification ou au moins l'excuse de la politique dont celle-ci avoit fait un prétexte pour prendre les armes. Il parut bientôt que les motifs allégués, la délivrance de la Grèce du joug des Athéniens, le rétablissement de l'équilibre politique, n'avoient pas été plus sincères que tous les principes de ce genre qui peuvent servir à justifier une déclaration de guerre quelconque. Les clubs révolutionnaires organisés par Lysandre dans les cités de l'Asie-Mineure, ses soi-disant harmostes (dénomination mal choisie, s'il en fut jamais!) et le régime de la terreur institué par lui à Athènes et dans plusieurs autres villes pourroient suffire à prouver la justesse de ce que nous venons d'avancer, si les violences, exercées de par l'autorité du gouvernement spartiate lui-même, contre Mantinée, Phlius, Olynthe, si la surprise enfin de la Cadmée, injustice criante et inouïe, dont les éphores, tout en la désapprouvant, ne laissèrent pas de retirer tous les avantages, n'eussent démontré que, si Athènes châtioit ses alliés avec des verges, Sparte les châtioit avec des scorpions, tandis que la paix honteuse d'Antalcidas fournit la preuve que les soi-disant libérateurs de la Grèce n'étoient pas même en état de défendre ses alliés, qu'ils ne vexoient pas moins que les Athéniens, contre l'ennemi commun de la liberté. Et cependant Agésilas, grand capitaine et négociateur habile, quoique bien au-dessous des éloges de son panégyriste, aristocrate déclaré et rien moins qu'impartial dans ses jugements, avoit déjà commencé à frayer le chemin que suivit dans la suite avec tant de gloire le grand Alexandre, cependant Agésilas s'étoit déjà emparé des portes de l'empire du grand roi.... mais, si Athènes, en proie aux fureurs de ses démagogues, n'étoit plus en état de tenir les rênes du gouvernement suprême, Sparte, corrompue et asservie à la domination jalouse de ses

éphores, ne pouvoit pas même aspirer à un honneur dont elle s'étoit rendue indigne du moment où il sembloit que ses victoires dussent l'en assurer.

La guerre de Corinthe.

La guerre de Corinthe, allumée par les cinquante talents avec lesquels le satrape Tithrauste, envoya en Grèce le rusé Timocrate (preuve déplorable de ce que nous venons de dire sur la corruption des moeurs), la guerre de Corinthe fut loin d'être aussi avantageuse à Sparte qu'à Athènes. La victoire, obtenue sur la flotte lacédémonienne, près de Cnidus, par le vaillant et habile Conon, qui rebâtit les longs remparts du Pirée avec l'or des Perses, rendit presque à Athènes la place qu'elle avoit occupée parmi les états de la Grèce, avant la bataille d'Égos-Potamos. La tyrannie et la conduite imprudente des Spartiates leur fit perdre l'hégémonie plus vîte encore que les exactions et les injustices des démagogues n'en avoient privé les Athéniens.

Épaminondas et Pélopidas.

Mais il faut aussi en convenir, jamais Athènes n'avoit eu pour adversaires des hommes tels qu'Épaminondas et Pélopidas, deux noms illustres qui nous rappellent tout ce que la vertu, les talents militaires et l'amour de la patrie ont de plus admirable et de plus sublime. Jamais la Grèce n'avoit eu un général plus habile qu'Épaminondas. Il fut l'inventeur d'une nouvelle tactique (enchaînement admirable des choses humaines), qu'il enseigna, dit-on, à Philippe de Macédoine. Jamais la Grèce n'avoit vu à la tête de ses armées un homme plus sage, plus désintéressé, plus magnanime. Pélopidas, dont la bravoure fut peut-être plus brillante encore, ne fut pas moins vertueux, pas moins aimable que son ami, et tant qu'un noble attachement, que l'exercice des principes les plus élevés exciteront l'admiration dans les coeurs bien-nés, tant les noms d'Épaminondas et de Pélopidas jouiront d'une gloire

immortelle dans le souvenir de la postérité. Leuctres et Mantinée virent fuir le Spartiate, ce qui pour un Spartiate n'étoit pas seulement une honte, mais un crime d'état. Sparte perdit l'hégémonie, mais Thèbes, qui s'étoit élevée d'une manière si brillante, et qui commençoit déjà à étendre son pouvoir dans la Thessalie et la Macédoine, aussi bien que dans la Grèce méridionale, ne put la conserver; car elle acheta la victoire pour la vie des deux seuls hommes qui l'avoient élevée à cette hauteur et qui auroient pu l'y soutenir. Et c'est ainsi que la situation des peuples de la Grèce devint bien plus dangereuse que si quelqu'un de ses états se fut élevé aux dépens des autres, comme l'avoient fait auparavant Athènes et Sparte, et comme le voulut faire Thèbes à son tour. Sparte avoit perdu tout son ascendant sur les autres états; Athènes devint de plus en plus le jouet des démagogues, qui, sans honneur et sans principes, ne cherchoient qu'à faire servir les passions de la populace à leurs vues intéressées, Athènes avoit récompensé par l'exil les services de ses derniers généraux, Timothée et Iphicrate, comme elle l'avoit fait auparavant à tant d'autres. Ce fut dans cet état de choses qu'on vit s'allumer une nouvelle guerre, une guerre d'autant plus violente qu'elle fut amenée ou au moins fomentée par le fanatisme, et que s'éleva, pour en profiter, un prince riche, habile et belliqueux, placé à la tête d'une nation jeune encore et vigoureuse, qui fit enfin subir à la Grèce toujours en discorde le sort auquel elle auroit dû s'attendre depuis longtemps.

Philippe de Macédoine.

Lorsque Xerxès envoya contre elle ses milliers d'Asiates, elle n'étoit pas plus unie, il est vrai, quoique sans guerre ouverte; mais Sparte et Athènes n'étoient pas encore corrompues, étoient encore animées par l'amour pour la liberté et la patrie, sentoient encore la dignité de citoyen d'une république grec-

que. Maintenant la plupart des états, et Athènes plus peut-être qu'aucun autre, étoient remplis d'êtres vils et méprisables, qui abusoient du don précieux de la parole, pour faire réussir leurs infames projets. Philippe le savoit. Il répandit l'or à pleines mains, et Éschine et tant d'autres le recueillirent avec avidité, pour trahir leur patrie. Je ne crois pas que Philippe, tout habile qu'il fut et avec toutes les victoires qu'il remporta, suivies cependant de revers sensibles et fréquents, fût jamais parvenu à assujetir la Grèce, si Éschine n'eût allumé la malheureuse guerre d'Amphisse, au moment où il étoit à poursuivre les Scythes, dans leurs montagnes couvertes de neige. La guerre d'Amphisse, qui fit retourner Philippe sur ses pas, fut la cause de la prise d'Élatée, et par conséquent de la malheureuse bataille de Chéronée, et c'est cette guerre dont l'impudent traître osa se glorifier publiquement, lorsqu'il disputa à Démosthène la couronne qu'il avoit si bien méritée. Combien ne doit pas avoir été avili le peuple qui put écouter, sans éclater, un language aussi méprisable!

Démosthène. Démosthène, dont l'éloquence nous frappe encore aujourd'hui plus que tout ce que l'antiquité nous a conservé dans ce genre, principalement par ce qu'elle est l'expression de la vérité, Démosthène étoit le défenseur de la démocratie athénienne, non par ce qu'il étoit lui-même un démagogue, mais par ce que l'indépendance, ou plutôt l'existence de sa patrie, dépendoit de la démocratie; et, lorsque nous lisons les réflexions absurdes de quelques historiens modernes sur la politique de Démosthène, réflexions qui nous feroient croire, s'ils avoient été ses contemporains, qu'ils avoient été éblouis euxmêmes par l'or de Philippe, à l'exemple d'Éschine et ses partisans, nous sommes tentés de demander à ces censeurs présomptueux, quel jugement ils porteroient d'un de leurs citoyens, qui livrât sa patrie à l'ennemi, par

ce qu'il n'en approuvoit pas la constitution. Que si nous comparons, sous ce point de vue, Démosthène avec le noble Phocion, qui, sous quelques rapports, lui fut certainement supérieur, nous pouvons plaindre le dernier, sans jamais approuver sa conduite, tandis qu'en avouant les torts que le premier peut avoir eu, nous ne manquerons jamais de l'admirer comme l'infatigable défenseur de la meilleure cause qu'un bon patriote pût jamais embrasser à Athènes. La mort de Phocion fut un meurtre politique, elle couvre les Athéniens d'une honte éternelle; mais Phocion l'eût-il subie, s'il n'eut voulu imposer aux Athéniens cette forme de gouvernement qu'il avoit jugée la meilleure, et si, par une imprudence à peine excusable dans un ministre d'état, il n'eût supposé dans les tyrans de la Grèce et dans les généraux d'un prince ambitieux et avide de dominer la même bonne foi dont il se sentoit animé lui-même. Convenons-en, Démosthène, poursuivi par Antipater et expirant aux pieds de la statue de Neptune, comme victime de sa constance à maintenir la cause qu'il avoit d'abord embrassée et de sa haine irréconciliable contre les ennemis de sa patrie, Démosthène a eu une fin plus digne d'admiration que Phocion, massacré par ses citoyens, par ce qu'il avoit mis trop de confiance en la parole de Nicanor. Mais Démosthène, bien qu'il défendît Athènes et la démocratie, n'en envisageoit pas moins les erreurs et les défauts. Ses discours en font foi, en cent endroits, où il reproche aux Athéniens leur inconstance et leur frivolité, leur aversion à prendre les armes pour la défense de la patrie ou à contribuer aux frais nécessaires pour soutenir la guerre contre Philippe.

La Grèce après la bataille de Chéronée.

Démosthène prononça le discours funèbre sur les Athéniens, morts à Chéronée. Ses paroles furent les derniers sons de la Grèce libre et indépendante. Nous la voyons se relever encore

une fois et, pour ainsi dire, revivre dans la ligue achéenne. Encore une fois nous nous croyons ramenés aux temps des Épaminondas et des Pélopidas, lorsque nous voyons le noble et vaillant Philopémen, le dernier des héros de la Grèce, comme Démosthène en fut le dernier ministre et orateur, défendre la cause de la liberté et châtier les tyrans; mais ce ne fut pas la prise de Corinthe qui mit fin à la grandeur et à l'indépendance de la Grèce. La bataille de Chéronée leur porta déjà une atteinte mortelle, et la ruine de Thèbes et la défaite d'Agis et la mort de Léosthène et la bataille de Sellasie et toutes les autres calamités qui s'y succédèrent après ce premier revers furent considérées par les vainqueurs eux-mêmes plutôt comme des révoltes domptées que comme des victoires remportées sur un peuple libre et indépendant. Incessamment après la mort d'Alexandre, la Grèce devint le jouet de ses généraux, qui, d'après les inspirations de leur propre intérêt, la flattoient avec une apparence de liberté ou la forçoient à obéir à leurs ordres. Antipater envoya à Athènes Nicanor, Cassandre Démétrius de Phalère. Polysperchon, Antigonus, Ptolémée rétablirent partout le gouvernement populaire, pour s'assurer dans chaque état d'un parti qui favorisât leurs desseins; mais que le gouvernement populaire n'excluoit pas l'exercice de la volonté arbitraire des tyrans, cela fut prouvé par Démétrius Poliorcète, lorsqu'il força les libres Athéniens à satisfaire aux besoins exigeants de ses nombreuses concubines et à pourvoir continuellement son sérail de sujets toujours nouveaux, dignes d'honorer la couche du restituteur des lois de Solon(46).

(46) Si l'on veut une preuve de la manière dont les Grecs eux-mêmes envisageoient alors leur sort, de leur désespoir de jamais reconquérir leur indépendance, de leur résolution à abandonner leur patrie perdue sans ressource et à chercher ailleurs un refuge contre les injustices des tyrans qui les opprimoient, on n'a qu'à consulter Diodore, T. II. p. 435 in.

Aussi Athènes doit perdre pour nous presque tout son intérêt, puisque, après Alexandre, le siége des arts et des sciences fut transporté à Alexandrie. Toute notre attention est absorbée d'abord par l'expédition en effet étonnante et unique d'Alexandre le Grand, et ensuite par les guerres continuelles de ses successeurs, qui se disputoient entr'autres la Grèce, de sorte que, dans la Macédoine elle-même, nous y voyons régner tantôt l'un et tantôt l'autre des généraux du roi de Macédoine, qui se prévalurent adroitement de la lutte entre les principes aristocratique et démocratique, qui n'avoit pas cessé un moment, malgré tous les malheurs qui accablèrent les Grecs et qui à la fin auroient dû les rendre plus sages et les forcer à oublier leurs dissensions mutuelles, pour opposer leurs forces réunies à l'ennemi commun.

Et, en effet, ces espérances des amis de la patrie ne furent pas trompées tout-à-fait. La ligue achéenne nous offre un contraste frappant avec la situation politique de la Grèce ancienne. Si Démosthène eût pu réunir une telle ligue, qui sait comment la lutte avec les Philippe et les Alexandre se fût terminée! Et cependant, même ici nous voyons un Aratus trahir la cause de la Grèce, et rendre aux Macédoniens les citadelles que lui-même avoit surprises peu de temps auparavant, pour ne pas partager avec Cléomène de Sparte l'honneur d'avoir sauvé sa patrie! Toutefois cette dernière partie de l'histoire des Grecs est brillante. Aratus mérite souvent nos éloges, Philopémen est toujours digne de notre admiration, et personne qui lira cette histoire, même dans Polybe, dont l'impartialité n'est rien moins qu'indubitable (47), ne peut se défendre d'un sentiment de dépit

(47) Je crains que ce jugement ne paroisse étrange à quelques uns de mes lecteurs. Ce n'est pas ici l'endroit de m'étendre sur ce point de controverse ou sur quelqu'autre qu'on aura peut-être remarqué dans ce chapitre. Il suffira ici, j'espère, d'assurer mes

et de compassion, lorsqu'il voit échouer, à Sellasie, la dernière tentative du dernier des Spartiates, du grand Cléomène, et lorsqu'il le voit mourir lui-même d'une mort digne de sa vie, dans la capitale dès ce moment corrompue du royaume d'Égypte.

Alexandre. Alexandre, qui n'a été surpassé que par César et Napoléon, Alexandre avoit réalisé les projets de plus d'un général de la Grèce et les espérances d'une foule de citoyens grecs. Il avoit fait écrouler l'empire immense des Nomades de l'Asie. Mais au moment où il venoit de saisir les rênes du gouvernement, échappées aux mains débiles de Darius Codoman, au moment où il avoit commencé à ériger Babylone et Alexandrie en capitales de l'univers, en métropoles du commerce des deux mondes, en siéges des arts et des sciences, au moment enfin où il croyoit avoir réuni sous son sceptre l'Orient et l'Occident, il tomba frappé d'une maladie, qui parut trop inattendue aux yeux du monde étonné pour ne pas l'attribuer à des causes différentes, d'après l'intention et les sentiments de ceux qui les avoient inventées. Son empire tomba avec lui. Mais le grain qu'il avoit semé ne manqua pas de porter des fruits en abondance. Les nouvelles monarchies, qui durent leur origine à son empire démembré, offrirent un mélange de moeurs, de coutumes, d'opinions, d'institutions orientales et occidentales. Les Grècs apprirent à connoître l'Inde et la Haute-Asie, la religion de ces peuples eut une influence marquée sur celle qu'ils professoient eux-mêmes, et leur

lecteurs que j'ai mes raisons, qui me paroissent concluantes à moi, pour en juger ainsi, et que, si cette discussion ne seroit pas tout-à-fait déplacée dans cet endroit, je me ferois fort de démontrer à l'évidence que Polybe (dont d'ailleurs je ne prétends rabaisser les mérites en aucune manière), qui, comme fils de Lycortas, le dernier stratège de la ligue, a déjà à se défendre du soupçon de partialité, ait méconnu entièrement le caractère noble et élevé de Cléomène et ait envain tâché d'excuser les fautes énormes, commises par Aratus.

mythologie se mêla avec celle des Asiates, dans les empires des Seleucides et des Lagides. Alexandrie surtout, où des étrangers, des savants de toutes les parties du monde trouvoient, à la cour des premiers Ptolémées, un accueil des plus gracieux, Alexandrie devint comme le foyer des superstitions, du savoir et des connoissances utiles, parties des extrémités les plus opposées de l'univers, mélange qui, quant aux opinions religieuses, doit être soigneusement distingué de la croyance des anciens Grecs. La civilisation morale de la Grèce proprement dite nous offrira, dans l'époque après Alexandre, plusieurs particularités qui pourront servir à confirmer ce que nous avons remarqué au sujet des temps antérieurs; mais la mythologie de la nouvelle Grèce, ressuscitée, pour ainsi dire, à Alexandrie, est si différente de celle de la Grèce ancienne et aussi de la Grèce proprement dite dans cet âge même, qu'on tomberoit dans des erreurs inextricables, si l'on ne prenoit pas le plus grand soin pour ne pas les confondre l'une avec l'autre (48).

(48) Aristide (Rom. Encom. T. I. p. 338 sq.) a donné un précis court mais très bien écrit des révolutions de la Grèce, qu'on ne consultera pas sans intérêt, si on l'envisage du point de vue où nous nous sommes placés dans ce chapitre.

CHAPITRE II.

Situation politique de la Grèce. Relations mutuelles des nations.— Restes des anciens désordres.—Maintien du droit du plus fort.— Par les Athéniens. — Par les Spartiates. — Duplicité des Spartiates dans leurs relations avec d'autres peuples. — Jalousie et discorde entre les états de la Grèce. — La violence des passions et le désir de la vengeance encore manifeste dans la manière de faire la guerre. — Progrès de la civilisation politique. — Nationalité des Grecs.

Situation politique de la Grèce. Relations mutuelles des nations.

Dans la première partie de cet ouvrage nous avons fait précéder nos recherches sur la civilisation morale des Grecs par une description de leur situation politique. Ils étoient alors, comme nous avons vu, pauvres, peu civilisés, simples dans leur manière de vivre, occupés pour la plupart de l'agriculture et du soin de leurs troupeaux, et dans un état de guerre presque non interrompu avec tous leurs voisins. Même lorsque, après la fondation des différents royaumes qui composoient alors la Grèce, les richesses amassées par quelques-uns de ces princes, conjointement avec l'invention de quelques arts, avoient introduit un certain luxe dans leurs palais, les plus illustres conservèrent encore l'ancienne simplicité de moeurs et ne dédaignoient pas de se servir eux-mêmes ainsi que leurs hôtes, de soigner leurs chevaux, etc. Dans les relations mutuelles de ces rois c'étoit, comme l'histoire de ces temps nous l'a prouvé par plusieurs exemples, c'étoit la force et la supériorité matérielle qui décidoient presque tous leurs différends. Cette histoire n'est à peu près qu'une continua-

tion perpétuelle de guerres, de révolutions et d'émigrations. Des brigands et des pirates, se prévalant de ces troubles et suivant l'exemple des rois, qui s'approprioient sans scrupule le bien d'autrui, aussitôt qu'ils se sentoient en état de le lui disputer avec avantage, infestoient les mers et les grands chemins. Les Hercule et les Thésée avoient jeté les premiers fondements de la civilisation, en faisant cesser cet état de barbarie et de désordre. Mais eux-mêmes étoient encore loin d'avoir des idées très précises d'équité et de justice, et leurs descendants prouvèrent encore longtemps après, par leur conduite, combien ils étoient persuadés que, s'ils pouvoient se défendre eux-mêmes par la supériorité de leurs forces, cette même supériorité leur donnoit le droit d'exiger d'autrui ce que celui-ci ne pouvoit ni n'osoit par conséquent leur refuser.

Restes des anciens désordres.

Le commencement de cette époque ressembloit parfaitement aux temps dont nous venons de parler. Or, comme, pour le caractériser, il faudroit répéter ce que nous avons dit ailleurs, nous croyons pouvoir nous épargner cette peine. D'ailleurs, en divisant notre ouvrage en époques, nous ne prétendons nullement les distinguer par les dates, mais par les progrès de la civilisation.

Cependant nous n'osons entièrement passer sous silence les restes de la barbarie primitive que nous remarquons dans cette époque, d'autant moins que chez quelques peuplades ils ne furent jamais entièrement effacés, même dans les temps où le reste de la Grèce avoit atteint le plus haut degré de civilisation politique auquel elle se soit jamais élevée.

Les invasions hostiles, par exemple, et les expéditions irrégulières qui méritent à peine un autre nom que celui de brigandage et de piraterie ont souillé les plus brillantes

époques de l'histoire des Grecs ([1]), et le gouvernement vigoureux et actif des Romains même n'a jamais pu réussir à les faire cesser entièrement. On sait que les auteurs des romans grecs que nous possédons appartiennent tous à l'époque romaine ; or, il n'y a presque pas de roman grec où l'intrigue ne soit fondée sur une expédition de brigands, sur un rapt ou quelque autre acte de violence ([2]).

( ) Voyez ce que nous avons déjà dit à ce sujet, Hist. de la civilisation etc. T. I. p. 105, où l'on pourroit encore citer l'exemple des pirateries des Dolopes, rapporté par Plutarque (Cim. 8), qui du temps de Cimon avoient occupé l'île de Scyros, où ils dressoient des embûches aux commerçants qui y abordoient, et les pilloient sans aucun scrupule. Il est aussi à remarquer que les poëtes comiques d'Athènes attribuoient la guerre du Péloponnèse à une cause peu différente de celle qui donna occasion à la guerre de Troye. Plut. Pericl. 30. Il ne sera pas nécessaire, sans doute, de les réfuter sur ce point, mais il est cependant très probable que leur récit n'est pas sans quelque fondement. Aussi bien que nous ne croyions pas que ce fut là la véritable cause de cette lutte remarquable entre les états de la Grèce, nous n'avons aucunement besoin de rejeter le fait lui-même. On peut consulter encore les détails intéressants que donne Strabon sur les états de pirates qui en son temps couvroient les rives du Pont-Euxin et qui se vantoient de tirer leur origine des Argonautes et des Dioscures (p 758). Ces états avoient des chefs et des magistrats (σκηπτοῦχοι), des lois et des institutions. La danse mimique des Énianes décrite par Xénophon (Anab. V. 9. 7, 8.) prouve aussi que chez ces peuples le brigandage étoit assez généralement exercé.

([2]) Xénophon d'Éphèse (III. 1, 2 fin.) parle du rassemblement d'une bande de brigands, comme d'une affaire très ordinaire. Anthia est enlevée par des brigands (ib. 8.) Voyez la description du formidable chef de brigands Hémus de Thrace, chez Appulée (Metam. VII. p. 453—455). Chez Alciphron (I. 8.) l'on trouve la lettre d'un pêcheur qui propose à sa femme de se livrer à la piraterie, par ce qu'ils manquoient du nécessaire. Il ne veut pas se souiller par des meurtres, mais il paroît qu'il ne voit rien d'injuste à s'approprier ce qu'il croit superflu pour un autre, pour subvenir à ce qui lui manque en propre. Dans un autre endroit du même auteur on trouve des joueurs, qui pillent sans ménagement celui qui les a fait perdre (III. 54). Dans

Plutarque parle encore des Crétois comme de gens qui avoient coutume de se dévaliser mutuellement (3). Les Étoliens, dit Polybe (4), vivoient de rapine et de brigandage dès les temps les plus anciens. Ils se trouvoient dans un état perpétuel de guerre avec les autres peuples (5); car, non contents de piller ceux auxquels ils faisoient la guerre, ils ne laissoient jamais passer l'occasion de s'immiscer dans les disputes des autres nations, et aussitôt qu'une guerre venoit d'éclater entr'elles, ils ne manquoient pas de rançonner chacune des parties belligérantes et de s'approprier au moins une partie du butin que chacune d'elle avoit fait (6).

Lorsque Maxime de Tyr passe en revue les différentes nations de la Grèce, en ajoutant les occupations et les arts dans lesquels chacune d'elles s'est distinguée, par exemple, l'éloquence des Athéniens, l'adresse des Crétois à tirer de l'art, l'équitation des Thessaliens, il ajoute sur la même ligne et aussi indifféremment les rapines des Étoliens (7). De même Aristote parle de rapine et de brigandage comme d'un moyen licite et très ordinaire de pourvoir à ses besoins (8).

Cependant il faut avouer que ce n'est pas la Grèce seule qui offre des exemples de ces excès. Nous n'avons qu'à rappeler à nos lecteurs les pirates tyrrhé-

ces mêmes ouvrages le rapt est à l'ordre du jour. On n'a qu'à se rappeler les aventures des héroïnes d'Héliodore, d'Achille Tatius, de Chariton, de tous, en un mot. C'est un trait caractéristique de toutes ces compositions, il est vrai, mais ceci même prouve que les exemples de ces sortes de violences étoient fréquents.

(3) Quæst. Græc. T. VII. p. 187. in. (4) IV. 3.

(5) Voyez les exemples cités ib. 4.

(6) On nommoit cela λάφυρον ἄγειν ἀπὸ λαφύρου, et Polybe, en parlant de cette coutume, qui avoit obtenu si non force de loi, passoit au moins pour maxime d'état, ajoute très à propos : Ὥστε παρὰ μὲν τοῖς Αἰτωλοῖς μήτε φιλίας ὅρους ὑπάρχειν, μήτ' ἔχθρας. XVII. 4, 5.

(7) Dissert. 23. (T. I. p. 440. ed. Reisk.)

(8) Rep. I. 8. (T. II. p. 228. in.)

niens (9) et illyriens (10), et surtout la guerre des pirates, qui répandit la terreur par toutes les provinces de l'empire romain et à qu'il ne fallut rien moins que le pouvoir absolu accordé au grand Pompée et la fortune qui jusqu'alors l'avoit constamment accompagné, pour être terminée d'une manière satisfaisante.

Maintien du droit du plus fort.

Nous avons vu que le droit du plus fort étoit reconnu dans les temps héroïques. L'ordre social établi dans les différents états, les lois et les institutions qui régloient les droits mutuels des citoyens durent limiter considérablement, entre les personnes privées, l'exercice d'un droit fondé uniquement sur les forces matérielles; mais, quant aux relations des états, il faut avouer que ce droit resta en pleine vigueur, ce qui ne doit pas cependant nous engager à porter des Grecs un jugement plus sévère que contre les autres peuples tant anciens que modernes, puisque l'histoire nous prouve clairement que c'est ce droit d'après lequel les différends des peuples et des rois sont toujours jugés en dernier ressort (11).

(9) Diod. Sic. T. I. p. 471.

(10) Paus. IV. 35. 4. Cf. V. 21. 5. (p. 405 fin.) Teuta, la reine des Illyriens, accorda non seulement (comme nous avons coutume de nous exprimer) des lettres de marque à ses sujets, mais elle mit aussi une flotte en mer, avec ordre aux chefs qui la commandoient, de regarder comme ennemies toutes les nations des vaisseaux desquelles ils pourroient s'emparer. Et, lorsque les ambassadeurs romains lui firent des remontrances au sujet de cette conduite, elle répondit qu'elle auroit soin que le pavillon romain ne reçût aucune offense publique, mais que les princes illyriens n'avoient jamais eu coutume d'empêcher leurs sujets de chercher des avantages par mer. Polyb. II. 4, 8.

(11) Il y a des politiques qui ont voulu retrouver des traces de cet ancien droit dans les actes de la diplomatie moderne, par exemple dans ceux du congrès de Vienne, et il paroît qu'ils ne soient pas entièrement éloignés de croire que le titre de *grande puissance* ne soit fondé sur ce principe. Voyez l'excellent ouvrage de M. l'avocat Lipman (Staatkunde der voornaamste mogendheden van Europa), ouvrage que je cite non par ce que c'est M. Lipman qui

Toutefois il faut avouer que les Grecs étoient rarement très scrupuleux à cacher leur opinion à cet égard, et c'est cette franchise, que l'on trouve chez leurs plus graves historiens et leurs hommes d'état les plus intègres, qui semble les distinguer, sous ce point de vue, de plusieurs autres nations.

Chez Thucydide, qui, dans les discours qu'il attribue aux personnes qui jouent un rôle dans son histoire, caractérise souvent d'une manière admirable l'esprit du siècle et les idées tant politiques que morales généralement reçues, chez Thucydide les Athéniens, réfutant les accusations des Corinthiens, à l'égard de leurs injustices, répondent qu'ils sont persuadés que d'autres ne manqueroient pas de faire la même chose, s'ils en avoient le pouvoir, et que ce n'est aucunement contraire à la nature humaine (12) d'opprimer autrui, afin de l'empêcher de nous opprimer, d'autant moins que l'on n'a jamais douté de la justesse du principe que le foible doit obéir au plus fort (13). Que si l'on seroit tenté de croire que Thucydide n'attribue cette doctrine aux Athéniens que pour en faire ressortir l'iniquité, comme il la fait prêcher d'une manière assez insolente par le dé-

émet cette opinion, mais par ce que les faits qu'il rapporte semblent confirmer merveilleusement le sentiment des politiques dont je viens de parler. Je me crois obligé d'ajouter ceci, par ce que M. Lipman lui-même proteste solennellement contre une pareille conclusion à déduire de ses raisonnements.

(12) *Οὐδ' ἀπὸ τοῦ ἀνθρωπείου τρόπου.*

(13) *Ἀεὶ καθεστῶτος, τὸν ἥσσω ὑπὸ τοῦ δυνατωτέρου κατείργεσθαι.* Thucyd. I. 76, 77. Il faut lire tout le raisonnement dans ces deux chapitres, remarquables surtout à cause du soupçon émis par les Athéniens, ou plutôt par Thucydide, que les Spartiates, s'ils parvenoient jamais à priver les Athéniens de l'hégémonie, perdroient eux-mêmes la faveur des alliés, d'abord par ce que cette faveur se fondoit principalement sur la crainte pour les Athéniens, qui les faisoit avoir recours à leurs ennemis, et ensuite par ce qu'il n'étoit pas probable qu'ils useroient eux-mêmes d'une manière plus modérée de la prépondérance qu'ils obtiendroient alors.

magogue Cléon ([14]), on sera forcé de modifier ce jugement, lorsque, chez le même auteur, on verra défendre Périclès tout de bon le principe *oderint dum metuant*, puisque la crainte de se rendre digne de la haine d'autrui fait souvent échouer les plus grandes entreprises, tandis que la haine passe à la fin, et que la gloire qu'on peut obtenir, en la méprisant, dure éternellement ([15]). Mais nulle part cette idée n'est exprimée avec tant de vigueur que dans la négociation remarquable entre les Athéniens et les Méliens, habitants d'une petite île de peu d'importance dans la mer Égée, rapportée par le même auteur. Les Méliens avoient eu l'audace de rester fidèles aux Lacédémoniens, dont leur république étoit une colonie. Les généraux athéniens, envoyés pour les forcer à se soumettre à la volonté d'Athènes, avant que de se servir des moyens infaillibles de contrainte qu'ils avoient à leur portée, ont la bonté de leur mettre sous les yeux la nécessité d'obéir, quoique bien persuadés (c'est ainsi qu'ils s'expriment) que les Méliens eux-mêmes comprendront facilement que tout raisonnement sur la justice et l'équité est absolument hors de portée, lorsque la question ne se traite pas entre parties égales, vu que l'inégalité des forces assure aussitôt le plus fort de la conscience de sa volonté et ne laisse au plus foible que le seul parti de se soumettre; principe qu'ils poussent si loin que, lorsque les Méliens osent déclarer, en défendant leur liberté, qu'ils mettent toute leur confiance en les dieux, ils répondent que c'est la même confiance qui les rend forts à exiger des Méliens le sacrifice de cette liberté, puisque personne n'a jamais pu douter que les hommes qui veulent être obéis de ceux qui leur sont inférieurs en forces, ne font autre chose que suivre l'exemple des dieux, qui

([14]) Thucyd. III. 37, surtout 40.
([15]) Thucyd, II. 67.

eux-mêmes, en agissant ainsi, ne font qu'observer une loi de la nature qui, bien loin d'avoir été inventée par les hommes, a toujours existé et durera éternellement, et que les Méliens, fussent-ils dans le cas où se trouvent maintenant les Athéniens, feroient certainement valoir à leur tour la même prérogative ([16]).

Thucydide, il est vrai, semble exagérer un peu dans cet endroit: mais, pour ne pas dire qu'il est invraisemblable qu'il eût osé attribuer de pareils principes à ses citoyens, sans être persuadé qu'ils en étoient effectivement pénétrés, que dirons-nous de Xénophon, chez qui les Acanthiens, pour exciter les Spartiates contre leurs voisins, les Olynthiens, n'emploient d'autre argument que celui que les Olynthiens devenoient trop puissants ([17]). Que dirons-nous d'Isocrate, qui, dans son célèbre Panathénaïque, s'exprime absolument dans le même sens que Polus chez Platon, dans le Gorgias. Les Athéniens, dit-il, ayant à choisir entre la nécessité, ou d'être injustes envers d'autres, ou de se soumettre aux injustices que ceux-ci voudroient commettre envers eux, d'opprimer les autres injustement, ou d'être justes et de se voir opprimés par les Lacédémoniens, ils ont choisi ce que tous les hommes sensés choisiroient dans un pareil cas, et ce qui n'est désapprouvé que par un petit nombre d'êtres bizarres qui se donnent l'air de philosophes et de sages ([18]). C'est le Gorgias de Platon où le raisonnement de ces êtres bizarres dont parle Isocrate nous a été conservé. Dans ce dialogue Polus va certainement encore un peu plus loin, lorsqu'il s'étonne que Socrate désapprouve l'injustice elle même et tous les crimes qu'elle fait commettre, le vol, la rapine, le meur-

([16]) Thucyd. V. 105. Voyez toute la négociation ib. 85—111.
([17]) Xenoph. Hellen. V. 2. 12—19.
([18]) Isocr. Panath. (Oratt. att., T. II. p. 288. ed. Bekk.)

tre, mais il ajoute cependant que personne ne pensoit autrement à ce sujet, et Socrate ne le contredit pas sur ce point. Il ne comprend pas que Socrate ne préférât pas lui même être un tyran et faire tout ce qu'il voudroit plutôt que d'être injustement traité par d'autres ([19]). Et Calliclès, qui veut tâcher de trouver un terme moyen, pour satisfaire les deux partis, croit avoir épuisé la condescendance pour les opinions du philosophe, lorsqu'il déclare que, bien que, suivant la loi de la nature, il vaut mieux être injuste que de s'exposer aux injustices d'autrui, ceci cependant doit obtenir la préférence, lorsqu'on juge la question suivant les lois établies. Suivant la loi de la nature celui qui se laisse maltraiter impunément ne diffère pas de l'esclave, qui est privé de tout pouvoir pour se défendre. Suivant cette même loi la justice veut que le fort ait plus que le foible. C'est cette loi que suivoit Darius, lorsqu'il attaqua les Scythes, Xerxès, lorsqu'il inonda la Grèce de ces troupes innombrables. Ceux qui prétendent qu'il est injuste de vouloir avoir plus qu'un autre, ne jugent que d'après les lois faites par les foibles, qui ont toujours surpassé les forts en nombre, pour se ménager une ressource contre leur pouvoir, trop heureux de leur avoir ôté les moyens de nuire ([20]). C'est absolument le raisonnement de Thrasymaque, dans le premier livre de la République, où il prétend que la justice est ce qui plaît au plus fort et ce qui lui est utile, et que ce qu'on a coutume d'appeler ainsi n'est qu'une aimable imbécillité, raison pourquoi ceux qui se contentent de commettre quelques crimes partiels et auxquels il manque soit le pouvoir, soit le courage de s'élever plus haut, sont constamment notés par les dénominations les plus infamantes, tandis qu'un tyran qui n'é-

([19]) Plat. Gorg. p. 290 fin 291. in. ed. Ficin.
([20]) Plat. Gorg. p. 295 fin. 296.

pargne personne et qui, soumettant tous les hommes à son pouvoir, les empêche non seulement de punir ses forfaits, mais même de les censurer, est regardé par tout le monde comme un grand prince (21).

Il vaudroit la peine de comparer avec cette doctrine les arguments dont se sert le sage pour la réfuter, mais ceci nous meneroit trop loin. D'ailleurs l'occasion se présentera dans la suite de revenir sur ce sujet, lorsque nous parlerons du mérite de Platon à s'opposer à des principes alors si généralement reçus que l'intégrité d'Isocrate même ne pût s'en défendre, comme nous venons de le voir tout-à-l'heure. Nous nous contentons pour le moment de placer à coté du passage cité de ce rhéteur celui d'un autre non moins estimé à cause de sa probité et de sa vénération pour les dieux, et nous le choisissons dans une époque beaucoup plus récente, pour faire voir combien peu ces opinions avoient changé dans l'espace de temps qui la sépare des siècles dont nous nous occupons dans ce moment. C'est le rhéteur Aristide, qui, dans le discours adressé aux Rhodiens, pour les exhorter à la concorde, déclare nettement que la loi de la nature veut que le foible obéisse au plus fort, et ajoute que celui qui croit s'assurer la liberté, en violant cette loi, s'abuse lui-même et n'agit pas plus sagement que celui qui, enviant aux dieux le pouvoir dont ils sont revêtus, tâcheroit de s'y soustraire (22). Aristide venoit il de lire le discours des Athéniens aux Méliens, ou cette opinion étoit elle si enracinée qu'elle se reproduit, après des siècles, à peu près dans les mêmes termes?

Mais il y a plus. Le même Socrate, qui, chez Platon, prétend non seulement qu'il vaut mieux subir l'injustice

(21) Plat. Rep. I. p. 416 fin. 417 in. 418. E. fin. cf. p. 422.
(22) Aristid. Or. 44. (T. I. p. 835. ed. Dindorf.) On trouve le même raisonnement dans le Panathénaïque (T. I. p. 288) où, tout comme Isocrate, il appelle sophistes et pédants ceux qui pensent autrement à ce sujet.

que de la faire subir à autrui, mais aussi qu'il vaut mieux recevoir la peine méritée pour le forfait qu'on vient de commettre que d'y échapper, le même Socrate, faisant l'éloge de la tempérance, dans Xénophon, en présence d'Aristippe, lui représente que la tempérance le rend plus capable de dominer, supposant qu'il préférera toujours le pouvoir de dominer à la nécessité de servir. Il ne dit pas expressément, il est vrai, qu'il pense à une domination injuste: mais, lorsque nous voyons que, pour répondre à l'objection d'Aristippe, qui déclare qu'il ne choisira ni l'un ni l'autre, il lui fait observer que cette neutralité est une chimère et que le monde n'est divisé qu'en deux parties, maîtres et esclaves, ce qu'il ne manque pas d'illustrer par des exemples de plusieurs peuples conquérants et d'autres subjugués par eux, ne dirions nous pas alors qu'à ce Socrate il soit passé par la tête quelque chose de pareil aux opinions d'Isocrate et d'Aristide. Les foibles, dit-il, sèment, les forts moissonnent, les puissants et les courageux subjuguent les imbécilles et les lâches (23). Et, lorsque Aristote déclare que la nature a indiqué à chacun les aliments qui lui conviennent, comme plusieurs animaux à l'homme, raison pourquoi on emploie contre eux la chasse, *ainsi que la guerre contre ces hommes qui par la nature elle même sont condamnés à obéir, mais qui osent méconnoître cette disposition* (24), ne seroit on pas tenté de croire que ces philosophes fussent plus d'accord avec les sophistes qu'avec Platon?

En effet, lorsque Alexandre, interrogé par ses généraux

(23) Xenoph. Memor. II. 1. surtout § 12 sq.

(24) *Τῷ κρατίστῳ.* Pyrrhus donna à ses fils une réponse à peu près semblable. A celui dont l'épée est la plus tranchante. Plut. Pyrrh. 9. Je dois observer en passant que nos savants traducteurs ont manqué ici le sens des paroles de Plutarque (De levens van Plutarchus, T. VI. p. 20). Plutarque ne dit pas que Pyrrhus maudit ses fils, mais seulement que sa réponse ne différoit pas beaucoup d'une malédiction.

à qui il laisseroit son empire, repondit *Au plus fort*, il ne fit qu'énoncer le principe adopté généralement par toutes les nations de la Grèce, dans toutes les questions du droit des gens, et même, comme nous venons de le voir, dans toutes celles qui touchent au droit privé et à la morale; car, si les injustices commises dans les temps héroïques appartiennent plutôt à ces dernières, tandis que, dans l'époque dont nous nous occupons içi, elles sont ordinairement bornées aux relations mutuelles des peuples, il ne faut pas en chercher la cause dans un changement d'opinions à cet égard, mais seulement dans l'introduction de ces lois qu'on représentoit comme les armes des foibles, et qui empêchoient les citoyens de vivre d'après la loi naturelle dont parle Calliclès, loi qui, par défaut de lois écrites, restoit toujours en vigueur parmi les nations. On chercheroit même envain dans ces temps reculés des hommes qui aient osé enseigner ce droit de la nature aussi publiquement que le firent dans la suite les sophistes et les rhéteurs d'Athènes.

Comme, dans ce chapitre, nous ne nous occupons d'abord que des relations extérieures entre les nations qui habitoient la Grèce, pour rechercher ensuite la situation politique des états considérés séparément, et enfin celle des individus, nous allons maintenant, après avoir démontré combien le principe dont nous venons de parler étoit généralement reçu, même parmi les philosophes et les savants les plus illustres, nous allons maintenant examiner jusqu'à quel point ces principes furent adoptés comme règles de conduite par les différents états de la Grèce.

Par les Athéniens.

Quant aux Athéniens, qui furent les premiers à acquérir une supériorité décidée sur les autres peuples, après les victoires remportées sur les Perses, quant aux Athéniens, personne qui ait jamais lu avec quelque attention l'histoire de la Grèce, hésitera

longtemps sur la réponse à donner sur la question proposée. Les Athéniens, dit Thucydide, lorsqu'il parle de ces temps, les Athéniens ne traitoient plus avec leurs alliés comme avec leurs égaux, mais ils leur commandoient, comme à des sujets, audace qui fut, pour ainsi dire, sanctionnée par ces alliés mêmes, qui, préférant envoyer à Athènes leurs contributions pour soutenir la guerre, plutôt que de prendre les armes eux-mêmes pour la défense de la cause commune, se livroient par là à la merci des Athéniens et leur procuroient d'amples ressources pour subjuguer ceux qui osassent refuser d'obéir à leurs ordres ([25]). La suite naturelle de cette imprudence fut que les Athéniens, n'étant pas responsables de la manière dont ils disposoient du trésor, pouvoient à leur gré augmenter ou diminuer les contributions, et que, comme ils avoient en main les moyens pour se faire obéir, ils forçoient souvent, avec les troupes mêmes que ceux-ci avoient soldées, les alliés à satisfaire aux besoins d'Athènes ou à l'avidité de quelques chefs d'armée. C'est ainsi que Thucydide raconte que, lorsqu'à Athènes on avoit besoin d'argent, on envoyoit une escadre sur les côtes de l'Asie-Mineure et des îles, pour lever des contributions ([26]). L'infortunée Mytilène fut la première à ressentir les effets de cette injuste prépondérance. Plus que mille citoyens de cette ville furent massacrés à Athènes, et l'île entière eût été vuidée d'habitants, l'ordre étant déjà dépêché au général Pachès, de mettre à mort tous les Mityléniens et de réduire en esclavage les femmes et les enfants, si Diodote, citoyen sage et modéré, n'eût su se prévaloir de la volonté encore chancelante du peuple, pour le prémunir contre

([25]) Thucyd. I. 99.

([26]) Thucyd. III. 19. On appeloit cela ἀργυρολογεῖν. Thémistocle en avoit déjà donné l'exemple immédiatement après la bataille de Salamis. Hérod. VIII. 111, 112. cf. Plut. Them. 27.

les inspirations sanguinaires du démagogue Cléon. Les dieux veillèrent sur les infortunés. Le vaisseau, envoyé avec l'ordre contraire, marchant plus vite que le premier, l'atteignit heureusement et sauva ainsi l'île florissante de Lesbos ([27]). Scione, révoltée dans la onzième année de la guerre du Péloponnèse, ne fut pas aussi heureuse. Tous les citoyens en âge de porter les armes y furent mis à mort, les femmes et les enfants vendus comme esclaves, et le territoire livré aux Platéens ([28]). Avouons toutefois que ces actes de vengeance peuvent être attribués avec le même droit aux passions et à la vanité d'une populace irritée par les suggestions des démagogues qu'au désir de dominer ([29]), et que ce sont plutôt les défauts inhérents à la forme de gouvernement chez les Athéniens, que leur caractère qu'il faut accuser en ceci. Que si la manière dont les Athéniens agissoient envers leurs alliés est absolument inexcusable, il ne faut pas oublier pourtant les preuves de modération et de générosité qu'il donnèrent en plus d'une occasion. Lors de la bataille de Platées ils ne cédèrent pas seulement aux Lacédémoniens la place qu'ils avoient occupée jusqu'ici dans

([27]) Thucyd. III. 36 sq. ([28]) Ib. V. 32.

([29]) Isocrate, dans son Panégyrique (Orat. Att. T.II. p 67 fin. - 69) et Aristide, dans son Panathénaïque (Orat. 13. T. I. p. 289 fin. 290) se sont efforcés de défendre les Athéniens au sujet des injustices criantes dont nous venons de parler. Le dernier dit, entr'autres, que les Athéniens méritent plus d'éloges pour la seconde résolution qu'ils prirent à l'égard des habitants de Lesbos, que de blâme, au sujet de la première, et qu'en tout cas le mal qu'ils ont fait ne doit pas faire oublier les services qu'ils ont souvent rendus aux autres nations grecques, comme le dégât causé quelquefois par la foudre et les tempêtes ne nous dispense pas de l'obligation de reconnoître les bienfaits qu'on reçoit des mains de la divinité. Isocrate représente les Athéniens comme le peuple le plus ancien et le plus illustre de la Grèce, à qui l'hégémonie appartenoit de droit, et le discours où il tâche de démontrer cette assertion étoit destiné par lui à exhorter les Grecs à la concorde, pour réunir leurs forces contre les Barbares. Paneg. Oratt. Att. T. II. p. 48 sq. 51 in. Voyez encore, à ce sujet, Heeren, Ideen, T. VI. p. 187-192.

l'ordre de bataille ([30]), mais même lorsque les Tégéates, habitants d'une ville d'Arcadie qui ne pouvoit être comparée avec la puissante Athènes, leur disputèrent le pas dans cette même occasion, ils étoient assez sages de déclarer que, comme ils n'étoient pas venus dans cet endroit pour disputer avec leurs alliés, mais pour combattre, ils laisseroient aux Lacédémoniens la décision de la prétention élevée par les Tégéates. Il n'est pas besoin, j'espère, d'ajouter que les Lacédémoniens n'hésitèrent pas un moment à la rejeter et à assigner aux Athéniens la place qui leur étoit due ([31]).

Par les Lacédémoniens.

Aussi les Athéniens n'étoient-ils pas les seuls qui se prévalurent à leur avantage du droit de la nature, reconnu par les anciens héros de la Grèce et enseigné ensuite par les sophistes et les philosophes. La manière dont les Lacédémoniens traitoient leurs alliés, après qu'ils eurent arraché l'hégémonie à Athènes, justifie pleinement la prédiction que Thucydide met dans la bouche des ambassadeurs athéniens, dont nous avons parlé plus haut, et l'indignation d'Isocrate sur les reproches adressés aux Athéniens par les partisans de Sparte, qui sembloient avoir oublié entièrement toutes les injustices commises par les Lacédémoniens, les contributions qu'ils exigeoient des alliés, les garnisons

([30]) Les Lacédémoniens prièrent les Athéniens de se mettre à leur place vis à vis des Perses, sous prétexte qu'ils avoient appris à les combattre dans la bataille de Marathon (Herod. IX. 46.), proposition assez étrange dans la bouche de gens qui prétendoient être les premiers soldats de la Grèce. Mardonius ne manqua pas aussi de leur en faire un sanglant reproche (ib. 48).

([31]) Herod. IX. 26—28. Plutarque, dans son écrit sur la malignité d'Hérodote, nie les deux faits dont je viens de parler (T. IX. p. 459), mais, pour ne pas nous perdre dans une longue discussion sur les mérites de ce petit ouvrage, et sur la partialité manifeste de l'auteur, il suffira de faire observer que le même Plutarque ne rapporte pas seulement lui-même l'indulgence des Athéniens envers les Tégéates, mais l'attribue spécialement à Aristide (Arist. 12).

qu'ils mettoient dans leurs villes, les harmostes et les tyrans auxquels ils les livroient, sans se soucier de les défendre contre les Barbares ([32]). Nous avons déjà parlé de Mantinée, de l'Élide, de Phlius, d'Olynthe, de Thèbes, dont Isocrate fait également mention dans le passage précité ([33]). Ces injustices, dont les Lacédémoniens se rendirent coupables après avoir obtenu le pouvoir suprême, est la preuve la plus certaine de la vérité de la réflexion de Thucydide, que la véritable cause de la guerre du Péloponnèse ne fut pas le désir des Spartiates de délivrer les Grecs de la domination athénienne, mais uniquement la jalousie qu'ils ressentoient au sujet de la puissance toujours croissante des Athéniens ([34]). Ils n'attendoient pas même la fin de cette guerre pour déclarer leurs véritables sentiments. Brasidas *offrit* la liberté aux Acanthiens, ajoutant que, s'ils préféroient ne pas accepter ce bienfait, il dévasteroit leur pays aussi longtemps qu'ils en sentiroient enfin le prix ([35]). Et cette liberté tant

([32]) Voyez entr'autres ses justes réflexions dans le Panégyrique, T. II. p. 69 fin.—74 in., où la politique de Sparte est expliquée d'une manière claire et précise et jugée d'après mérite. Pour les faits, on peut consulter Diodore T. I. p. 646. med.

([33]) Sur l'Élide voyez Xenoph. Hell. III. 2. 21 sq. cf. Isocr. de Pace (Oratt. att. T. II. p. 199 sq.) Sur Mantinée, Xenoph. Hell. V. 2. 1—7, passage, dans lequel la manière dont l'auteur raconte ce fait n'est pas moins choquante que le fait lui-même. On voit surtout ici combien il fût partial pour les Lacédémoniens, et Schneider (ad V. 2—7) remarque ici très à propos que les Athéniens avoient raison de bannir Xénophon, qui, à cause de son inclination déclarée pour l'aristocratie étoit un citoyen très dangereux dans un état démocratique. Sur Phlius voyez ib. V. 2, 8—10, 3. 10—17, 21 sq. Sur Olynthe ib. V. 2, 11 sq. Sur Thèbes et le meurtre juridique d'Isménias, ib. V. 2, 25 sq. On peut ajouter à tout ceci les violences exercées contre les Héracléens et les OEtéens. Diod. Sic. T. I. p. 672.

([34]) Thucyd. I. 88.

([35]) La manière dont Brasidas raisonne chez Thucydide est en effet remarquable. C'est proprement une satire sanglante sur toutes les proclamations de ce genre, qui sont aussi bien connues dans l'histoire moderne que dans l'ancienne Brasidas dit aux Acan-

vantée qu'étoit elle autrement que l'assujetissement le plus honteux à la domination arbitraire et aux caprices des harmostes ([36]). Ce n'est donc pas sans raison que presque tous les auteurs qui ont traité cette partie de l'histoire grecque, font remarquer combien la domination lacédémonienne fut oppressive et insupportable, et en même temps combien elle portoit préjudice au pouvoir même de Sparte, qui par elle perdit bientôt et l'influence qu'elle avoit obtenue, après la défaite des Athéniens auprès d'Égos-Potamos, et toute la gloire remportée par ses généraux ([37]). Remarquons encore, comme l'observe très à propos Isocrate, que les Athéniens, en forçant leurs alliés à recevoir le gouvernement démocratique, leur imposoient la forme de gouvernement qu'ils préféroient eux-mêmes à toute autre, tandis que les Lacédémoniens, bien loin d'introduire chez les alliés la constitution de Lycurgue, les livroient à une commission militaire de dix chefs, qui y agissoient ordinairement d'une manière si injuste et si vexatoire qu'ils justifioient pleinement le nom de tyrans qu'on leur donnoit dans presque toutes les villes où ils furent établis ([38]).

thiens: Je vous offre la liberté. Si vous n'acceptez pas de bon gré ce bienfait, je vous y forcerai. Il est vrai, on ne peut pas forcer un autre à accepter un bienfait, mais, en premier lieu, *votre refus nuiroit à nos desseins*, et d'ailleurs vous empêcheriez par là les autres Grecs de se prévaloir de cet avantage. Par conséquent, pour être justes envers eux, il faut que nous soyons injustes envers vous. Thucyd. IV. 87.

([36]) Thuc. IV. 132. Diod. Sic. T. I. p. 640 in. Xénophon lui-même fait parler en ce sens les ambassadeurs thébains. Hell. III. 5. 12, 13. *'Αντὶ γὰρ ἐλευθερίας διπλῆν αὐτοῖς δουλείαν παρεσχήκασιν, ὑπό τε γὰρ τῶν ἁρμοστῶν τυραννοῦνται καὶ ὑπὸ δέκα ἀνδρῶν* etc. cf. VI. 3, 7 sq.

([37]) Voyez, hormis les auteurs déjà cités, Diod. Sic. T. I. p. 706 in. et le commencement du XVe livre, où il traite expressément ce sujet.

([38]) Isocr. Panath. Oratt. att. T. II. p. 272. Il n'y a pas de doute que ce rhéteur, comme les autres, loue toujours ses compatriotes aux dépens des autres Grecs, mais les réflexions qu'on

Cependant, comme on peut trouver une excuse pour les Athéniens dans cette même démocratie dont nous ne manquerons pas, dans la suite, de faire sentir tous les inconvénients, de même l'on peut alléguer en faveur des Lacédémoniens qu'une grande partie de l'oppression sous la quelle gémit la Grèce, sous leur hégémonie, surtout dans le commencement, doit être attribuée à la cruauté et à l'orgueil d'un de leurs chefs, le fameux Lysandre.

Lysandre surtout étoit pénétré, plusqu'aucun autre Lacédémonien, de la vérité de la maxime dont nous venons de parler dans le commencement de ce chapitre. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à nous rappeler la réponse qu'il donna aux Argives, lorsque ceux-ci, dans une contestation sur les frontières de l'Argolide et de la Laconie, lui représentèrent l'injustice de ses procédés. » Avec ceci," dit-il, en mettent la main sur son épée, » on a toujours raison" ([39]). Lysandre fut donc le principal auteur des gouvernements d'harmostes et des décadarchies. On ne peut lire sans effroi le tableau des violences et de la tyrannie exercées par cet homme perfide et sanguinaire dans les villes de l'Asie-Mineure. En effet, c'étoit bien, comme l'exprime ingénieusement le poëte Théopompe, donner à goûter aux Grecs la douce liqueur de la liberté, pour la rendre ensuite insupportable par le vinaigre qu'on y méla ([40]). Les villes livrées à l'avidité de ses amis, une haine implacable jurée à ses ennemis, huit-cent Milésiens, qui se reposoient sur la foi d'un serment solennel, égorgés par trahison, pour

trouve dans cet endroit, comme dans les autres que je viens de citer, sur la conduite des Spartiates, n'en sont pas pour cela moins justes. Aussi ne sont ils pas allégués ici, pour confirmer des faits, assez connus d'ailleurs, mais seulement par ce que dans ces réflexions je retrouvai celles que la lecture de cette partie de l'histoire grecque m'avoit déjà fait faire à moi-même.

([39]) Plut. Apophthegm. T. VI. p. 721.

([40]) Plut. Lys. 13 (T. III. p. 27 fin.)

ne pas parler d'une infinité d'autres actes de vengeance, les uns plus atroces que les autres ([41]), confirment pleinement cette observation.

Ce fut alors que les Athéniens, qui avoient opprimé les Grecs auparavant et contre lesquels ceux-ci avoient cherché du secours chez les Lacédémoniens, prirent le rôle qu'avoient joué jusqu'ici leurs ennemis ([42]). Et c'est ainsi que les noms sacrés de patrie et de liberté, de libéralité et de bienveillance devinrent les masques qu'employèrent à leur tour les différents partis, pour servir leurs intérêts et pour mieux atteindre leurs desseins ambitieux. Pour s'en convaincre pleinement, on n'a qu'à comparer la conduite du même Lysandre dont nous venons de parler, avec les raisonnements qu'il tint au sujet de la dignité royale de sa patrie. En Asie Lysandre étoit un tyran, à Sparte il prêcha l'égalité. Il trouvoit que c'étoit extrêmement injuste de s'en tenir à deux familles seules, pour y choisir les rois. Il faudroit que tous les Spartiates eussent le même droit à cette dignité. Ce n'étoit pas le sang d'Hercule qui les en rendoit dignes, mais le courage d'Hercule. Le courage les rendoit tous égaux. Pour comprendre la cause de cette différence d'opinions dans le même homme, il suffira de faire observer que Lysandre n'appartenoit pas à la race privilégiée ([43]).

Duplicité des Spartiates dans leurs relations avec d'autres peuples.

Si la conduite des Athéniens et des Lacédémoniens, les deux peuples qui furent le plus longtemps à la tête des affaires de la Grèce, peut nous convaincre que les Grecs n'étoient pas ordinairement trop scrupuleux à appliquer la morale

([41]) Plut. Lys. 19. Pour avoir une preuve de l'adresse de ce rusé tyran et de sa prévoyance à s'assurer d'avance toute l'influence nécessaire dans les cités asiatiques, on n'a qu'à lire la manière dont il fonda des clubs (exemple assez rare dans l'histoire ancienne) comme autant de pépinières de tyrans et de décadarches. Ib. 5. Nepos, Lys. I. 4.

([42]) Diod. Sic. T. II. p. 23.

([43]) Plut. Lys. 24.

à la politique, et si les traits que nous en avons rassemblés peuvent servir en quelque sorte à rendre plus excusables les violences de leurs ancêtres, dont nous nous sommes occupés dans la première partie de cet ouvrage, surtout lorsque l'histoire nous apprend que la doctrine des Thrasymaque et des Polus, bien que prêchée moins ouvertement ou même cachée soigneusement, a été celle de presque tous les diplomates dans tous les pays et dans tous les âges, il y a une particularité qui pourra servir plus spécialement à caractériser les Grecs et surtout les Lacédémoniens. Je veux parler de leur duplicité, de leur hypocrisie, de leur perfidie dans leurs relations avec d'autres peuples.

Je suis fâché que dès le commencement de nos recherches il faille parler d'une manière ainsi désavantageuse d'une des nations les plus célèbres de la Grèce, tandis que, sous ce point de vue, les autres ne nous offrent pas autant de sujet de les blâmer. La raison cependant en est facile à deviner. De tous les peuples de la Grèce il n'y en a peut-être pas dont la forme du gouvernement et la vie politique des citoyens offre tant de sujet de répréhension que les Athéniens, tandis que, pour les relations extérieures avec les autres états, ce sont surtout les Lacédémoniens qui paroissent mériter notre censure. Or, comme ce sont ces relations dont nous nous occupons en premier lieu, il faut bien que notre jugement sur les Lacédémoniens paroisse un peu trop sévère. Nous prions donc nos lecteurs, avant de prononcer sur ce point, d'attendre jusqu'à ce qu'ils aient lu ce que nous dirons au sujet de la démocratie, des démagogues et des sycophantes d'Athènes, chapitre où nous parlerons encore moins des Spartiates, qui nous ne faisons ici des Athéniens, jusqu'à ce qu'ils se soient convaincus que nous reconnoissons aussi bien la fourberie des autres Grecs dans leurs relations individuelles que celle des Spartiates dans leur politique,

jusqu'à ce qu'enfin ils aient lu l'éloge que nous ferons de la magnanimité et de la générosité de ces derniers dans leur vie civile, vertus dont on chercheroit envain ailleurs des exemples aussi frappants.

J'ai cru cette réflexion nécessaire surtout pour ceux de mes lecteurs qui pourroient avoir adopté la manière de voir de quelques auteurs modernes, qui se perdent en éloges au sujet des Lacédémoniens, tandis qu'ils paroissent ne pouvoir assez blâmer les injustices et les inconséquences des habitants de l'Attique. Depuis qu'on a cru avoir découvert (car nos Grotius et nos Vossius le savoient aussi bien que les auteurs allemands les plus récents) que les Doriens étoient la nation la plus ancienne de la Grèce, on s'est efforcé de les élever aux dépens des Ioniens, qui par là sont devenus chez quelques-uns des hommes d'hier ou d'avant-hier, comme le dit Hérodote, dans une autre occasion, des novateurs, des gens sans caractère, sans moeurs, que dis-je? à peu près des Barbares et à peine reconnus pour Grecs.

Pour moi, sans m'embarrasser de ces opinions, je pense suivre le plan que je me suis tracé, et l'impartialité dont je me fais un devoir m'empêchera aussi bien d'exagérer les vertus que de cacher ou d'excuser les fautes des peuples dont nous nous occupons.

J'ai dit que les Spartiates surtout étoient perfides et de mauvaise foi dans leurs relations avec d'autres peuples. Je ne veux pas alléguer ici le récit d'Hérodote, suivant lequel les Lacédémoniens auroient rappelé de Sigée Hippias, pour le rétablir dans son pouvoir arbitraire à Athènes, sachant, dit-il, que la liberté étoit la source de la grandeur et de la puissance des Athéniens, et que la tyrannie seule les livreroit à la merci de leurs adversaires (44), récit qui m'a toujours paru un peu étrange,

(44) Herod. V. 90.

un peu romanesque, mais que je n'ose cependant pas nier tout-à-fait. Je ne veux pas parler non plus de l'intention perfide avec laquelle, suivant le même auteur, ils auroient persuadé aux Platéens de se placer sous la protection des Athéniens, espérant que cette distinction deviendroit la pomme de discorde entre eux et les Béotiens (45). Le témoignage contraire de Plutarque (46) pourroit élever quelque doute à l'égard de ce fait, et d'ailleurs nous n'en manquons pas.

Aussi longtemps que les Lacédémoniens, dans la guerre contre les Perses, crurent avoir besoin des Athéniens, ils les avoient animés à se défendre à forces réunies contre l'ennemi commun, mais aussitôt qu'ils se crurent en sûreté par le départ de Xerxès et la muraille qu'ils avoient commencé à bâtir dans l'isthme de Corinthe, ils retinrent, sous des prétextes frivoles, les ambassadeurs athéniens, qui, à leur tour, étoient venus implorer leur secours contre Mardonius, et ils n'auroient probablement pas daigné leur donner une réponse quelconque, si un Tégéate, qui se trouvoit alors à Sparte, ne leur eût fait observer que, si les Athéniens embrassoient le parti des Perses, la muraille de l'isthme seroit pour Sparte une bien foible défense. Ils prennent donc la résolution d'envoyer cinq-mille hommes à Pausanias, avec les Hélotes qui devoient les accompagner, mais au lieu de faire part de cette résolution aux Athéniens, qui y avoient le plus grand intérêt, ils attendent jusqu'à ce que ceux-ci viennent enfin se plaindre amèrement de la perfidie et de l'ingratitude des Spartiates, et seulement lorsqu'ils ont fini leur discours, ils leur répondent, avec le phlegme qui leur étoit propre, que leurs troupes étoient déjà en marche (47). Il est difficile de dire ce qui choque le plus dans cette conduite, le vil égoïsme qu'on y remarque ou

(45) Herod. VI. 108. (46) De malign. Herod. T. IX. p. 419.
(47) Herod. IX. 7—11. cf. Diod. Sic. T. I. p. 426, 427.

le dédaigneux mépris, l'irrision amère qui le caractérise.

Dans la guerre du Péloponnèse ils violèrent l'armistice fait avec les Athéniens, en saccageant Panactum et en s'unissant aux Béotiens par un traité séparé, sans oser pour cela persister ouvertement dans leur conduite perfide (48).

L'occupation de la Cadmée est un tissu d'iniquités et de perfidies, de sorte, qu'en voyant la conduite que tinrent les éphores, après la nouvelle reçue, et surtout la belle apologie d'Agésilas, qui prétendoit entr'autres qu'on devoit laisser aux généraux de la république la faculté d'agir quelquefois de leur propre autorité, aussitôt que ce qu'ils faisoient étoit utile pour l'état (49), on seroit tenté de croire à ce que raconte Diodore, que Phébidas avoit eu une instruction secrète (50).

Et les injustices dont nous avons déjà parlé plus haut, qu'étoient-elles autrement qu'une violation perpétuelle de la paix d'Antalcidas, dont ils avoient été les auteurs eux-mêmes? On sait qu'une des principales conditions de cette paix étoit la liberté et l'indépendance des états grecs, exceptés ceux de l'Asie, qui furent rendus par les Lacédémoniens à la domination des rois de Perse, dont les Athéniens les avoient délivrés (51). L'empire des Athé-

(48) Thucyd. V. 39 sq.

(49) Xenoph. Hell. V. 2. 25—36. Voyez surtout Plut. Agesil. 23.

(50) Diod. Sic. T. II. p. 18.

(51) Le témoignage des auteurs anciens au sujet de cette paix, dont on trouve les conditions chez Xenophon Hell. V. 1. 31—36, est presque unanime. Plutarque l'appelle très honteuse et très injuste (Agesil. 23). Si l'injure faite à la Grèce, dit-il, dans un autre endroit, et la trahison de ses intérêts mérite le nom de paix, ce fut bien la paix la plus honteuse dont on ait conservé le souvenir (Artax. 21). Il ajoute que, lorsque les Lacédémoniens eurent recueilli à Leuctres les fruits amers de leur perfidie, le méprisable auteur de cette paix, cherchant envain un refuge auprès du prince auquel il avoit livré la Grèce, et qui d'abord l'avoit comblé de ses bienfaits, dans son désespoir mit lui-même une fin à ses jours (ib. 22). Isocrate dit qu'on chercheroit envain un exemple d'une

niens, il est vrai, étoit dur et arbitraire, mais ils exigeoient l'obéissance ouvertement et sans détour. Les Lacédémoniens au contraire, qui avoient promis la liberté aux Grecs, les asservirent d'abord aux harmostes, et, quoiqu'ils ne pussent pas même défendre leurs alliés contre les Barbares, ils les trompèrent par l'appât d'une indépendance apparente, pour les faire tomber plus facilement dans le piège qu'ils leur avoient tendu ([52]). En effet, lorsqu'on contemple la conduite des Spartiates envers les autres nations, on seroit tenté de croire qu'ils tâchoient de se dédommager ailleurs de la contrainte que leur avoient imposée les lois de Lycurgue, dans leur patrie. Et c'est donc avec le plus grand droit qu'un général athénien dit des Lacédémoniens: Dans leurs relations mutuelles ils agissent d'une manière très convenable et ils obé-

paix plus honteuse et plus injurieuse pour les Grecs et en même temps plus contraire à la gloire militaire des Lacédémoniens (Panath. Oratt. Att. T. II. p. 285). Voyez aussi ses justes remarques à ce sujet, dans le Panégyrique (ib. p. 72). Polybe l'appelle une trahison, commise contre la Grèce (VI. 69). Aristide dit que, si les Lacédémoniens ont fait cette paix volontairement, ils doivent avouer qu'ils ont trahi la Grèce, et que, s'ils s'excusent en disant qu'on les a forcés à l'accepter, ils déclarent par là n'avoir pas été en état de défendre la Grèce (Panath. T. I. p. 376).

([52]) Il est à remarquer que l'ami même des Lacédémoniens ne peut se défendre de voir dans les malheurs qui les frappèrent dans la suite un châtiment de la justice des dieux pour leur perfidie envers les Thébains. Xenoph. Hell. V. 4. in. cf. Diod. Sic. T.II. p. 6 fin. 7 in. 17 med. 23 med. Et encore avoient ils l'impudence de rappeler aux Thébains la condition de la paix qui vouloit l'indépendance des villes béotiennes, aux Thébains, qu'ils avoient voulu priver eux-mêmes de la liberté, qui leur étoit aussi bien assurée, par la même condition, qu'à tous les autres. Diod. Sic. T. II. p. 43. On ne peut donc assez admirer la réponse d'Épaminondas à Agésilas, sur la question de celui-ci, si les Thébains avoient l'intention de reconnoître l'indépendance des Béotiens. Il se contenta de lui demander à son tour si les Spartiates avoient l'intention de reconnoître l'indépendance des autres villes de la Laconie. Plut. Agesil. 28. L'indignation de Polybe au sujet de la conduite perfide des Lacédémoniens à l'égard de Thèbes, Mantinée et les autres, est véritablement éloquente. IV. 27.

issent scrupuleusement à leurs propres lois, mais à l'égard d'autres peuples je n'en connois pas qui avoue plus ouvertement qu'il regarde pour honnête ce qui lui plaît et pour juste ce qui sert à ses intérêts ([53]). Lysandre, il est vrai, alla plus loin qu'aucun de ses concitoyens, lorsqu'il déclara qu'il falloit tromper les enfants par des joujoux et les hommes par des serments: mais, lorsque Plutarque prétend que la vénération pour le serment étoit une qualité distinctive des Spartiates, il n'a certainement pas voulu parler de leurs relations extérieures; car, en ce cas, une légère connoissance de l'histoire grecque suffiroit pour démontrer la fausseté de cette assertion ([54]). Il y eut certainement une grande différence entre Agésilas et Lysandre: mais, lorsque nous donnons sans hésiter notre suffrage à l'éloge que Xénophon fait de sa fidélité à remplir le traité conclu avec Tissapherne, nous ne pouvons pas non plus différer de Plutarque, qui, en rapportant comme il abandonna Tachos, au secours duquel il avoit été envoyé en Égypte, pour se ranger du côté de son ennemi Nectanèbe, qui s'étoit révolté contre lui, dit que le vrai nom à donner à cette conduite, est celui de *trahison*, et que les Lacédémoniens en général ne connoissent d'autre droit que l'intérêt de Sparte, paroles qui s'accordent admirablement bien avec le passage précité de Thucydide ([55]), confirmé d'ailleurs par le mépris que le gouvernement de Sparte témoigna souvent pour les plaintes de ces étrangers qui avoient reçu quelque injure d'un habitant de cette ville, par exemple dans le cas de ce père infortuné qui, privé par un Lacédémonien de ses possessions et de son fils, s'adressa envain au gouvernement de Sparte pour obtenir la punition du coupable, injustice qui fut la cause de la première guerre messé-

([53]) Thucyd. V. 105 fin.
([54]) Plut. Lys. 8. cf. Lacon. apophth. T. VI. p. 854. Polyaen. Strat. I. 45. 3, 4. ([55]) Plut. Ages. 37.

nienne ([56]) ; et dans l'histoire de Scédasus, dont les filles avoient été violées par des Lacédémoniens, crime que les magistrats de Sparte n'ont jamais voulu poursuivre, malgré les prières et les larmes de l'infortuné qui appela envain la main de la justice à son secours, mais qui, comme portoit la tradition populaire, fut vengé dans la suite par les dieux mêmes, par le moyen de la défaite de Leuctres, qui eut lieu dans le même endroit où le crime avoit été commis ([57]).

Comme Lysandre Cléomène professa ouvertement la trahison, disant qu'il n'y avoit de droit, soit divin soit humain, qui pût nous empêcher de nuire à nos ennemis de toutes les manières possibles ([58]). Dercyllidas suivit les mêmes principes. Il jura à Midias, tyran de Scepsis, de le renvoyer dans la ville, s'il vouloit lui accorder une entrevue hors des murailles. En effet Dercyllidás le renvoya, mais il le suivit immédiatement lui-même avec son armée et s'introduisit dans la ville par la porte ouverte

([56]) Paus. IV. 4. Strabon (p. 556. B.) prétend que les Messéniens furent les aggresseurs, mais, pour ne pas dire qu'il est assez improbable que les Messéniens n'éviteroient pas soigneusement de donner quelque sujet de plainte aux puissants Spartiates, la manière dont Pausanias raconte le fait prouve assez que les Lacédémoniens l'avouoient eux-mêmes. IV. 4. 4. (T. II. p. 157 fin. ed. Sieb.)

([57]) Paus. IX. 13. 3. Voyez le même récit chez Plutarque (Amat. narr. T. IX. p. 97, 98) où l'on en trouvera un autre du même genre, d'un citoyen d'Orée qui demanda aussi envain vengeance de l'atrocité de l'harmoste de sa ville, qui avoit déshonoré et massacré son fils.

([58]) Plut. Lacon. apophth. T. VI. p. 833. Ce fut sa réponse aux Argives qui se plaignirent de qu'il les avoit attaqués malgré un armistice qu'ils venoient de conclure. Cléomène prétendoit être dans son droit, par ce que dans l'armistice il n'étoit fait mention que du nombre de *jours*, qu'il dureroit, tandis qu'il les avoit attaqués pendant la *nuit*. Il me semble qu'avec des principes, tels qu'il les professoit, il n'avoit pas eu besoin de ce misérable subterfuge.

pour le recevoir ([59]). En un mot, sans vouloir disculper les Grecs en général d'un défaut que nous remarquames déjà dans l'époque précédente, et qui, comme nous avons vu alors, avoit une influence marquée sur leurs opinions religieuses, il n'y eut certainement aucune nation qui, dans ses relations avec les autres, méritât si bien le reproche que lui firent les Athéniens, *qu'ils parloient autrement qu'ils ne pensoient* ([60]).

Nous venons de voir, par l'exemple des deux principales nations de la Grèce, que la morale n'avoit jamais une influence bien décidée sur la politique. Nous nous sommes bornés à ces deux nations, par ce qu'elles seules offrent plus d'exemples de ce que nous avons voulu démontrer que nous n'en avions besoin, et par ce que la situation et les ressources des autres leur donnèrent rarement l'occasion de mettre en pratique les principes qu'ils auront adopté, n'en doutons pas, aussi bien que les peuples plus puissants, et qu'ils n'auroient certainement pas manqué de faire valoir, s'il en avoient eu le pouvoir.

Cependant pour nous convaincre que ces principes avoient une influence marquée sur toutes les autres nations de la Grèce, et que, dans leurs relations mutuelles,

([59]) Polyaen. Strateg. II. 6. Le même raconte un trait semblable du général athénien Pachès. III. 2.

([60]) Herod. IX. 54. *ἄλλα φρονεόντων καὶ ἄλλα λεγόντων.* Voyez aussi la violente diatribe d'Andromaque, chez Euripide, Andr. 452. *ὃ λέγοντες ἄλλα μὲν*
Γλώσσῃ, φρονῦντες δ' ἄλλ' ἐφευρίσκεσθ' ἀεί;
Elle appelle les Spartiates *δόλια βϐλευτήρια, ψευδῶν ἄνακτες, μηχανοῤῥάφοι κακῶν.* On comprend aisément qu'il faut attribuer la plus grande partie de ces invectives à l'animosité de la personne qui parle et à la partialité du poëte qui la fait parler, mais les faits que nous venons de rapporter démontrent assez que ce n'étoit pas tout-à-fait de la calomnie. Le savant auteur de l'Origine des loix, des arts et des sciences etc. (T. V. p. 420—423) a rassemblé quelques autres exemples de la perfidie des Lacédémoniens. Nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur. Le jugement qu'il porte de leur caractère (ib. p. 433) est certainement un peu sévère, mais il mérite cependant toute notre attention.

l'égoïsme prédominoit par tout et même davantage (nous sommes fâchés de devoir l'avouer) que chez plusieurs autres peuples dont nous connoissons l'histoire, il suffira de jeter un coup d'oeil sur la discorde presque perpétuelle, sur les dissensions presque non interrompues qui les divisoient et qui, à la fin, ont été la cause de leur ruine.

Jalousie et discorde entre les états de la Grèce.

La Grèce étoit divisée en une infinité de petits états indépendants, pour la plupart, les uns des autres. Quelques uns étoient réunis en une ligue ou confédération, comme ceux de l'Achaïe, de la Béotie, de la Ionie, ce qui cependant n'empêchoit pas chacun d'eux de se regarder comme entièrement indépendant des autres et sans aucune obligation de faire partie de la confédération plus longtemps qu'il ne lui sembleroit utile ou convenable. Il est absolument nécessaire de se rappeler ceci, en lisant l'histoire de la Grèce, pour ne pas se tromper à tout moment dans le jugement qu'on seroit tenté de porter des événements dont elle a conservé le souvenir. Mais on ne se tromperoit pas moins, si l'on croyoit que ces républiques, réunies par un lien bien plus solide que celui d'une confédération, le lien d'une langue commune, d'une civilisation bien différente de celle des Barbares et d'un commun intérêt, on ne se tromperoit pas moins, si l'on croyoit que ces républiques fussent toujours d'accord, même lorsqu'il s'agissoit de la défense de la patrie contre les étrangers.

Les noms de Salamis et de Platée nous rappellent l'époque la plus illustre de l'histoire des républiques grecques, et cependant il seroit difficile de trouver un exemple plus frappant des suites fâcheuses de l'égoïsme et de la discorde que dans l'histoire même qui nous retrace les brillants souvenirs attachés à ces noms illustres. Avant la bataille de Salamis les dissensions entre les généraux des différents états dont les vaisseaux composoient la flotte

des Grecs étoient parvenues au point qu'Adimante, chef des Corinthiens, osât disputer à Thémistocle le droit de prendre part à la délibération, par ce qu'il n'avoit plus de patrie, à ce qu'il prétendoit, Athènes étant prise et incendiée par les Perses, et, quoique le Spartiate Eurybiade prêtât l'oreille à ses conseils, puisqu'il savoit trop bien qu'on ne pouvoit pas se passer du secours des Athéniens, dans les circonstances périlleuses où ils se trouvoient, la plupart des autres généraux refusèrent absolument de suivre son avis et résolurent de quitter la position avantageuse qu'ils avoient occupée et de se poster près de l'isthme, pour ne pas combattre pour un pays, disoient-ils, déjà envahi par l'ennemi, de sorte que le nom célèbre de Salamis n'auroit jamais illustré les annales des victoires éclatantes, si, par des mensonges, Thémistocle n'avoit trompé également ses alliés et l'ennemi, pour forcer celui-ci à attaquer les premiers et les obliger par là à livrer bataille dans le seul endroit où l'on pût espérer de remporter quelque avantage sur une armée infiniment supérieure en nombre d'hommes et de vaisseaux ([61]).

Lorsqu'on apprend que les Phocéens se rangèrent du coté des nations qui osoient tenir tête aux Barbares, on seroit peut-être tenté de concevoir une opinion avantageuse de leur courage et de leur amour de la patrie commune : mais ce jugement sera bien différent, lorsque nous voyons qu'il est plus que probable qu'ils ne prirent cette résolution que par ce que les Thessaliens, leurs ennemis, avoient embrassé le parti des Perses ([62]).

Au lieu de ne penser qu'à la défense de la cause commune, les Tégéates s'amusent à élever des prétentions ridicules au commandement de l'une des ailes de l'armée réunie à Platées, et, pour engager les Spartiates à les soutenir, ils leur rappellent (qu'on n'oublie pas ceci) ils leur rappellent

([61]) Herod. VIII. 58 sq, 74 sq. ([62]) Herod. VIII. 30.

les victoires qu'ils ont souvent remportées sur eux ([63]). Dans la même occasion la plus grande partie de l'armée abandonne le champ de bataille, contre la résolution prise dans le conseil de guerre, et l'un des officiers subalternes des Spartiates ose désobéir à l'ordre de son chef, en déclarant qu'il ne quittera point l'endroit on l'on s'étoit campé d'abord ([64]).

C'est ce défaut d'union, cette jalousie entre les différents états de la Grèce, qui en rend l'histoire souvent pénible à étudier et difficile à conserver dans la mémoire. Nous ne parlons pas maintenant des guerres. C'étoient des états indépendants dont les intérêts se croisoient souvent et dont le pouvoir étoit trop inégal pour ne pas encourager les plus forts à s'étendre aux dépens des plus foibles. Mais lors même que quelques-uns de ces états avoient absolument le même intérêt, lors même qu'ils se réunirent pour combattre un ennemi commun, on pouvoit prédire d'avance que rarement une expédition s'exécuteroit comme elle avoit été projetée. Combien ne nous en offre pas la guerre du Péloponnèse, échouées par ce que les alliés négligèrent de se réunir au temps

([63]) Herod. IX. 26.

([64]) Herod. IX. 50 sq. Si l'on voit qu'un officier subalterne pouvoit mépriser ainsi les ordres de son chef, il sera plus facile de concevoir la cause du désordre dont nous parlons, lorsqu'on se rappelle que l'armée étoit composée de troupes de plusieurs nations indépendantes Il est toutefois inconcevable que ce défaut de discipline se remarque à ce point dans l'armée des Lacédémoniens, chez lesquels l'obéissance étoit le principe fondamental de toute la constitution. Plutarque, comme de coutume, tâche de démontrer que ce récit d'Hérodote n'est pas conforme à la vérité (T. IX. p. 459 sq.). Il ne sera pas nécessaire, je crois, d'exposer les motifs qui nous ont persuadé à préférer ici le témoignage de l'historien d'Halicarnasse. Plutarque demande entr'autres ce qu'il reste donc de grand et de sublime dans les victoires remportées par les Grecs (p. 466)? En effet, nous ne le savons pas trop, mais ce n'est pas là une raison pourquoi la chose ne seroit pas arrivée comme la raconte Hérodote.

convenu ou retournèrent dans leurs foyers avant qu'on n'eût atteint le but de l'entreprise (65). Dans la guerre de Corinthe les Amycléens abandonnent leurs compagnons d'armes, dans un moment critique et où leur présence étoit très nécessaire, pour aller célébrer une fête réligieuse, imprudence qui couta aussi assez cher à leurs alliés, comme on avoit pu le prévoir (66). Pourquoi les Béotiens ne voulurent ils pas prendre part aux tentatives des autres Grecs pour secouer le joug de la servitude, après la mort d'Alexandre? Seulement par ce qu'ils craignoient que, dans ce cas, il ne fallût rendre le territoire des Thébains qu'ils avoient reçu de ce prince. Les alliés remportent néanmoins une victoire éclatante sur les vétérans du conquérant de l'Asie, mais au lieu de rester unis pour tenir tête à la puissance toujours croissante des ennemis, les Étoliens et plusieurs autres se séparent du gros de l'armée et retournent chez eux (67). Aussi Antipater connoissoit trop bien les Grecs, pour vouloir traiter avec eux d'une paix générale. Il négocia avec chaque état séparément, et l'issue démontra la sagesse de sa politique. L'égoïsme s'en mêla. Chacun envia son voisin et crût qu'il obtiendroit des conditions plus favorables qu'il n'en avoit obtenu ou qu'il n'en pouvoit espérer luimême, et c'est ainsi que la confédération se divisa presque sans coup férir (68).

(65) Il suffit de rappeler ici à mes lecteurs l'expédition de Démosthène en Étolie. Thucyd. III. 94 sq.

(66) Xenoph. Hell. IV. 5. 11 sq.

(67) Diod. Sic. T. II. p. 266 med. 268 med. 270 in.

(68) Diod. Sic. T. II. p. 271 in cf. Plut. Phoc. 26. Voyez encore Diod. ib. p. 286, où les Acarnaniens tombent en Étolie, tandis que les Étoliens combattent avec succès l'ennemi commun en Thessalie, de sorte que ceux-ci, forcés de retourner pour défendre leurs frontières contre ceux qui auroient dû combattre dans leurs rangs, perdent tout le fruit des victoires remportées.

La violence des passions et le désir de la vengeance encore manifeste dans la manière de faire la guerre.

Lorsque nous avons exposé l'état de la civilisation morale des Grecs, dans les siècles héroïques, les réflexions faites sur la supériorité des forces physiques dans les anciens héros, sur la violence de leurs passions et sur la rudesse de leurs moeurs nous ont portés à rechercher l'influence que tout cela pourroit avoir eue sur leurs relations mutuelles et surtout sur leur manière de faire la guerre.

Dans ce chapitre, nous avons vu jusqu'ici que, dans la politique, la morale n'avoit pas encore pu faire oublier le principe qui accordoit au plus fort le droit d'opprimer le foible, ni faire taire l'égoïsme même dans ceux à qui les ressources manquoient pour faire valoir leurs prétentions; et nous avons pu nous persuader que des peuples que la nature sembloit avoir destinés à ne faire qu'une seule et grande nation, étoient ordinairement si peu d'accord que les dangers même les plus pressants ne suffisoient pas pour leur faire oublier leurs dissensions et leurs querelles mutuelles. C'est dire assez qu'ils ne vivoient pas dans une paix perpétuelle.

Or, comme jusqu'ici nous avons vu quelle fut la nature de leurs alliances et leur fidélité à se soutenir contre un ennemi commun, voyons maintenant quelle fut, dans cette époque, la manière dont ils se conduisoient les uns envers les autres, dans le cas où les disputes et les dissensions avoient éclaté en rupture ouverte.

Ce n'étoit plus la supériorité des forces physiques qui distinguoit le genéral des soldats, le grand du petit. Mais le feu des passions qui les animoit n'étoit pas éteint, et ce feu, excité par les causes souvent les plus légères, éclatoit quelquefois en une flamme si vive et si rapide qu'il est difficile pour quiconque ne se rappelle pas le caractère inflammable des peuples méridionaux et

surtout celui des Grecs, ou qui veut mesurer leurs idées de morale et de politique d'après les notions que nous en avons conçues, de ne pas devenir partial, si l'on porte un jugement sur les excès dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Quelle n'étoit pas la violence de l'expression de la douleur (69), de la colère (70), de la rancune (71)! La vengeance en faveur d'un ami est encore regardée comme un saint devoir auquel personne, ayant le coeur bien placé, ne pouvoit se soustraire (72). L'ombre de celui qui est tombé sous les coups d'un assassin poursuit encore, comme un génie malfaisant, l'ami ou le parent qui néglige de venger sa mort, tandis que le crime retombe sur les juges qui

(69) Si nous voulions alléguer tous les exemples qui pourroient servir à confirmer ce que nous venons de dire ici, nous pourrions écrire un livre. Un seul suffira, j'espère. Le sage Solon, qui avec Épiménide avoit fait des lois pour mettre un frein à l'expression trop violente de la douleur des femmes (Plut. Sol. 12), ayant reçu la nouvelle de la mort de son fils, se frappa sur la tête et commit plusieurs autres extravagances, qu'on fait ordinairement, dit Plutarque, lorsqu'on est affligé (ib. 6).

(70) Nous faisons ici la même remarque. La loi de Charondas qui défendoit de paroître armé dans l'assemblée du peuple, a-t-elle été faite peut-etre par crainte des éruptions soudaines de la colère dans les différends qui pourroient s'élever durant la délibération sur les affaires publiques. Diod. Sic. T. I. p. 490 fin.

(71) Nous nous contentons encore ici, pour donner une seule preuve de ce que nous avançons, de renvoyer nos lecteurs aux exhortations à la vengeance qu'on trouve même chez les poëtes gnomiques, Théognis par exemple, vs. 431 sq. (ed. Welcker.). Dans un autre endroit (vs. 785) le poëte lui-même exprime son désir de boire le sang de ses ennemis. Le plus grand bonheur qu'il puisse désirer c'est de faire du bien à ses amis, et de nuire à ses ennemis (vs. 795 sq. cf. 829 sq.). Il prie les dieux de lui faire subir lui-même le malheur qu'il pourroit jamais souhaiter à son ami, mais aussi de le rendre double à cet ami, si celui-ci étoit assez dénaturé pour se rendre coupable envers lui.

(72) *Οὐκέτι γὰρ ἐπιεικὴς ἐστιν ὁ τῶν συγγενεστάτων μετὰ τὴν τελευτὴν ἀμνημονῶν, τὺς δὲ πολεμιωτάτυς σῶσαι προαιρύμενος.* Paroles de Gylippe, dans Diodore, T. I. p. 563. l. 30.

refusent de satisfaire à leurs plaintes ([73]). Car un homme privé des bienfaits dont la bonté divine lui a fait part avec la lumière, poursuit, comme par le secours d'une furie, ceux qui lui ont fait perdre un si grand avantage, aussi bien que ceux qui négligent de le venger ([74]). Voilà aussi pourquoi les questions d'homicide se traitoient en plein air, afin que la présence d'un homme impur ne souillât point les juges et que l'accusateur ne se trouvât pas sous le même toit avec l'accusé ([75]). Voilà pourquoi on pouvoit alléguer, comme motif pour ne pas adjuger à quelqu'un un héritage sur lequel il prétendoit avoir droit, que dans ce cas un homme, haï par le défunt, devroit faire les libations accoutumées sur sa tombe, tandis qu'il avoit bien expressément recommandé à ses parents et à ses véritables héritiers de ne jamais permettre même que cette personne approchât seulement de sa cendre ([76]). Et c'est ainsi que les purifications ([77]) et l'exil volontaire ([78]) étoient toujours employés comme moyens d'éviter les poursuites de la famille du défunt et de se garantir contre les effets de la vengeance céleste.

L'occasion se présentera dans la suite de poursuivre ce sujet, lorsque nous traiterons de l'influence de ce désir de vengeance sur la jurisdiction des Athéniens.

([73]) Ἀδίκως δ' ἀπολυομένου τούτου (l'homicide) ὑφ' ὑμῶν, ἡμῖν μὲν προστρόπαιος ὁ ἀποθανὼν οὐκ ἔσται, ὑμῖν δὲ ἐνθύμιος γενήσεται. C'est le discours d'un accusateur aux juges. Antiphon, Tetral. I. 3 (Oratt. Att. T. I. p. 22), cf. Tetral. II. 3. (ib. T. I. p. 32. l. 11).

([74]) Il faut lire en entier le raisonnement remarquable chez Antiphon, Tetral. III. 1. (ib. p. 35, 36).

([75]) Antiph. de Herod. cæde (Oratt. Att. T. I. p 46. l. 11).

([76]) Voyez cet exemple remarquable chez Isée, de Astyphili haered. (Oratt. Att T. III. p. 113 in. cf. 117. l. 56).

([77]) Ælian. V. H. VIII. 5, où l'on consultera avec fruit les réflexions intéressantes de Périzonius, dans la note 4ieme.

([78]) Xenoph. Anab. IV. 8. 25.

Nous n'en avons fait mention pour le moment que pour nous en servir comme d'une introduction à ce que nous avons à dire sur l'exercice de la vengeance, c'est à dire sur les hostilités entre les différents peuples de la Grèce.

Les guerres ne servoient plus, comme auparavant, à vuider les querelles des princes; les batailles n'étoient plus, comme alors, des combats singuliers entre des chefs d'armée. Les monarchies venoient d'être abolies, et les peuples, forts de leur droit à l'intérieur, vouloient aussi savoir pourquoi ils abandonnoient leurs familles et s'exposoient aux privations, aux périls d'une campagne. L'art même de faire la guerre se perfectionna, et bientôt la tactique et le génie d'un habile capitaine furent plus estimés que la supériorité matérielle des forces physiques. Cependant, nous l'avons déjà dit, les passions des peuples sont rarement moins fortes que celles des individus. On trouve, il est vrai, des exemples qu'on ait échangé et rançonné des prisonniers de guerre, dont cependant les temps héroïques nous offrirent déjà des exemples (79). Phormion ramena à Athènes les hommes libres qu'il avoit pris, lors de son expédition dans la guerre du Péloponnèse, et les échangea contre les Athéniens, prisonniers auprès de l'ennemi (80). Cléon, après avoir réduit en esclavage les femmes et les enfants des Toronéens, envoya à Athènes les prisonniers de guerre, au nombre de sept cent, qui furent échangés par la suite par les Olynthiens, tandis que les Péloponnésiens, qui se trouvoient parmi eux, furent mis en liberté sans aucune rançon (81). On en agit de même avec les Lacédémoniens qui se rendirent à discrétion dans l'île de Sphactérie (82). Les Corinthiens

(79) Voyez T. I. p. 134– 136. (80) Thucyd. II. 103.
(81) Thucyd. V. 3. (82) Thucyd. IV. 38.

ne conservèrent pas seulement en vie deux cent cinquante Corcyréens, qu'ils avoient faits prisonniers, mais ils en prirent aussi le plus grand soin, quoiqu'il faille observer que cette humanité doit être attribuée en grande partie à l'espoir qu'ils avoient conçu, que ces Corcyréens, qui pour la plupart appartenoient aux familles les plus illustres, leur seroient utiles par la suite pour engager leur compatriotes à embrasser leur parti ([83]). Aussi osons-nous à peine citer le beau trait de Callicratidas, qui, lorsque les alliés prétendoient qu'il fallut réduire en esclavage les Méthymnéens captifs, déclara que tant qu'il auroit le commandement de l'armée, aucun Grec ne subiroit ce sort ([84]); ni celui d'Épaminondas, qui, lorsque les Thébains menaçoient de traiter les habitants d'Orchomène avec la même rigueur, leur fit observer que celui qui aspiroit au suprême pouvoir en Grèce, devoit tâcher de conserver par la clémence ce qu'il avoit obtenu par sa valeur ([85]). Nous n'osons pas citer ces traits, disons-nous: car autant ils démontrent la magnanimité des deux grands hommes dont on les rapporte, autant ils prouvent contre ceux qui, par elle seulement, furent retenus d'exercer la vengeance qu'ils méditoient. Il ne seroit pas moins injuste, au contraire, de juger le caractère national d'après la cruauté et l'inhumanité de quelques individus, de Lysandre, par exemple, qui, ayant cependant laissé un exemple digne d'imitation à Lampsaque, où il n'avoit pas permis qu'on réduisît en esclavage les citoyens libres ([86]), donna ordre, à Thasus, en Carie, de passer au fil de l'épée huit cents hommes en état de porter les armes, de réduire en esclavage les femmes et

([83]) Thucyd. I. 55. ([84]) Xenoph. Hell. I. 6. 14.
([85]) Diod. Sic. T. II. p. 48 in.
([86]) Xenoph. Hell. II 1. 19.

les enfants et de raser leurs habitations ([87]), ou d'Anaxibius, qui eut l'inhumanité de vouloir vendre comme esclaves les Grecs qui, de retour de la malheureuse expédition de Cyrus contre son frère, le roi des Perses, étoient arrivés avec Xénophon à Bysance, mais dont la cruauté fut heureusement prévenue par l'harmoste Cléandre, qui non seulement ne les vendit point, mais pourvut à leurs besoins et fit soigner même les malades qui se trouvoient parmi eux ([88]). Mais il faut avouer que le nombre des généraux qui suivirent l'exemple de Lysandre fut bien plus grand que celui dont la conduite étoit semblable à celle de Callicratidas, de sorte qu'en énumérant les différents cas qui pourroient être cités de part et d'autre, on verroit bientôt que les exemples d'une humanité exercée envers les prisonniers de guerre ne sont que des exceptions à la règle générale. Toutefois le droit de s'approprier les possessions et la personne même de l'ennemi vaincu paroît avoir été admis par les anciens comme si incontestable que le seul acte de réduire en esclavage les habitants d'une ville emportée ([89]) ne semble pas nous donner le droit d'en tirer des conséquences défavorables pour le caractère de la nation grecque. C'étoit là une erreur plutôt que la suite de quelque violence de caractère.

Les Syracusains en agirent ainsi avec les habitants de la ville de Trinacria, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Sicile, qu'ils détruisirent après l'avoir emportée de force ([90]). Les Athéniens firent subir le même sort aux habitants d'Éion sur le Strymon, à ceux des îles de Scyros et de Naxos. Thucydide, qui raconte ce fait, y ajoute une remarque qui nous apprend une distinction importante observée par les Grecs dans le droit de la

([87]) Diod. Sic. T. I. p. 627.
([88]) Xenoph. Anab. VII. 2. 6. ([89]) On l'appelloit ἀνδραποδίζειν.
([90]) Diod. Sic. T. I. p. 497.

guerre. Il dit que ce fut le premier exemple d'une pareille rigueur envers une république alliée, d'où nous pouvons conclure que jusqu'alors on avoit laissé en liberté les habitants des villes alliées, qui, ayant abandonné la confédération, avoient été réduites au devoir par la force des armes [91]. Les habitants de Chéronée [92], ceux d'Ambracia [93], d'Hyccara en Sicile [94] furent vendus comme esclaves par les Athéniens, ceux de Cédrées en Carie par les Lacédémoniens [95], ceux de Pallène par les Arcadiens [96], et, quoique Philippe de Macédoine accordât la liberté à la garnison athénienne de Potidée, humanité qui avoit ses bonnes raisons dans la politique, il en réduisit en esclavage tous les habitants [97], et de même ceux d'Olynthe [98]. En un mot, c'étoit une coutume généralement reçue en sorte que Xénophon fait observer, comme une particularité digne de remarque, que Timothée ne vendit pas comme esclaves les Corcyréens, clémence qui lui valut la bienveillance des villes circonvoisines, dont plusieurs embrassèrent son parti [99].

Il n'en étoit pas de même de la cruauté exercée par quelques vainqueurs, de tuer les prisonniers de guerre: et cependant nous en trouvons encore des exemples en assez grand nombre. Lorsque Alcidas de Sparte eut ordonné de mettre à mort les prisonniers qu'il venoit de faire, les Samiens en témoignèrent hautement leur mécontentement, disant que la manière dont Alcidas rétablit la liberté dans la Grèce ne méritoit pas beaucoup d'éloges, puisqu'il tua des gens qui ne lui avoient présenté aucune résistance et qui n'avoient embrassé le parti des

(91) Thucyd. I. 98.
(92) Thucyd. I. 112.
(93) Thucyd. II. 64.
(94) Thucyd. VI 62.
(95) Xenoph. Hell. II. 1. 15.
(96) Diod. Sic. T. II. p. 55.
(97) Ib. p. 88.
(98) Ib. p. 124 in.
(99) Xenoph. Hell. V. 4. 64.

Athéniens que parce qu'ils y avoient été forcés [100]. Cependant non seulement les Platéens massacrèrent les Thébains qu'ils avoient surpris dans une attaque nocturne sur leur ville [101], mais les Lacédémoniens mirent à mort deux cents Platéens, qui avoient mis bas les armes, vendirent leurs femmes et leurs enfants et détruisirent la ville de fond en comble [102]. Les Athéniens accordèrent la vie aux autres prisonniers faits à Thyrée, mais ils tuèrent les Éginètes, à cause de la haine invétérée qui existoit depuis nombre d'années entr'eux et ce peuple [103]. Dans l'île de Mélos ils tuèrent tous les hommes en état de porter les armes et réduisirent en esclavage les femmes et les enfants [104]. Ils en agirent de même à Scione [105] et à Seste [106]. Aussi les Athéniens qui avoient été forcés de se rendre aux Syracusains, après l'issue malheureuse de l'expédition en Sicile, après avoir vu massacrer leurs généraux, Nicias et Démosthène, furent jetés d'abord dans les carrières, où, enfermés dans un lieu étroit et malsain, suffoqués par les chaleurs insupportables du jour, suivies ordinairement de nuits froides et humides, ils périrent en grand nombre tant par les maladies et la faim que par les exhalaisons pestiférées des cadavres de leurs compagnons d'infortune, qu'on ne prit pas même la peine de transporter ailleurs. Tous ceux qui échappèrent aux suites funestes de cette captivité furent réduits en esclavage [107]. A Hysies, dans l'Argolide, les Lacédémoniens tuèrent tous les hommes libres qui étoient tombés entre leurs mains [108]. Et, pour nous convaincre combien l'animosité mutuelle rendit les

(100) Thucyd. III. 32. (101) Thucyd. II. 5 fin.
(102) Thucyd. III. 68. Je puis inviter mes lecteurs à lire cette négociation remarquable en entier, par laquelle les Platéens se rendent avec la ville et reconnoissent leurs ennemis pour juges.
(103) Thucyd. IV. 57. (104) Ib. V. 116.
(105) Ib. V. 32. (106) Diod. Sic. T. II. p.107 fin.
(107) Thucyd. VII. 87. (108) Ib. V. 83.

guerres plus désastreuses et plus meurtrières, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce que rapporte Xénophon au sujet de la conduite des vainqueurs, après la bataille navale d'Égos-Patamos. On se donna la peine, il est vrai, de délibérer sur le sort des prisonniers athéniens, mais, sur une accusation des alliés, que les Athéniens auroient pris la résolution de couper la main droite à tous ceux qui tomberoient entre leurs mains (109), ils furent tous massacrés sans pitié, au nombre de trois-, suivant d'autres de quatre mille hommes, avec leurs général Philoclès. C'est ainsi que les Athéniens, irrités de l'inhumanité des Lacédémoniens, qui, dans le commencement au moins de la guerre du Péloponnèse, massacrèrent tous ceux qu'ils prirent sur mer, non seulement les hommes armés, mais jusqu'aux matelots et les marchands, n'épargnèrent pas même des ambassadeurs de Sparte, qui, dans leur voyage en Perse, leur avoient été livrés en Thrace par la perfidie du prince indigène Sadocus (110). C'est cette animosité qui explique la cruauté des guerres civiles chez les Grecs, comme partout ailleurs. Les Éléens vendirent comme esclaves les soldats stipendiaires qu'ils avoient faits prisonniers en Pylus, tandis qu'ils tuèrent tous les émigrés olympiens, qui appartenoient au parti démocratique (111). Avec quelle fureur les Corcyréens, partisans de la démocratie, ne massacrèrent-ils pas les aristocrates, qui étoient tombés entre leurs mains! Dans un carnage, qui dura sept jours, on vit non seulement des citoyens égorger des citoyens, mais

(109) Xenoph. Hell. II. 1 fin. La comparaison d'un passage de Cicéron (Off. III. 11.) fait conjecturer à M. Schneider de lire ici *τὸν δεξιὸν ἀντίχειρα*, *le pouce de la main droite*. Pausanias (IX. 32.) a quatre mille hommes, Plutarque (Lys. 11, 13) trois-mille. Cf. Diod. Sic. T. I. p. 628 fin.

(110) Thucyd. I. 67.

(111) Xenoph. Hell. VII. 4. 26.

des pères leurs fils, et la mort, dit Thucydide, se montra sous toutes les formes possibles ([112]).

Mais, comme nous venons de le dire, c'est une qualité inhérente aux guerres civiles chez tous les peuples et dans tous les âges. Ce que nous avons dit ailleurs sur la cruauté de la manière de faire la guerre, en Grèce, s'explique, comme nous l'avons vu, en partie par l'opinion généralement reçue que le vaincu devenoit la possession légitime du vainqueur, et en partie par la violence de la haine, du désir de vengeance et de toutes les passions qui dans ces occasions agitent le coeur humain. Nous avons aussi observé que, pour bien juger les Grecs sur ce point, il ne faut pas mesurer leurs opinions sur le droit des gens, sur le droit de la guerre et celui de la paix d'après les nôtres. Nous ajoutons qu'il est encore nécessaire de les comparer avec d'autres peuples anciens, par exemple les Orientaux, les Scythes, les Thraces ([113]), et nous comprendrons plus facilement comment l'antiquité a pu donner tant d'éloges à l'humanité des Grecs, quoique ce soit surtout dans leurs relations domestiques et individuelles que cette vertu se manifeste. Quoiqu'il ne soit donc pas difficile de tracer ici un tableau bien différent de celui que nous venons d'exposer aux yeux de nos lecteurs, nous nous voyons forcés de remettre ceci jusqu'au moment où ces relations domestiques et individuelles demanderont toute notre attention.

Progrès de la civilisation politique.

Après tout ce que nous venons de dire, il pourra paroître que la conduite des nations grecques les unes envers les autres n'avoit pas beaucoup changé après les temps héroïques.

([112]) Thucyd. III. 81. πᾶσα τε ἰδέα κατέστη θανάτου. C'est une description d'une sublimité qui inspire la terreur.

([113]) Voyez, par exemple, le carnage fait par les Thraces à Mycalessus en Béotie (Thucyd. VII. 29) et en Bithynie (Diod. Sic. T. I. p. 536).

Cependant, si l'on en excepte les Étoliens et quelques autres peuplades qui restoient toujours dans un état de barbarie, il faudra avouer que sous plusieurs rapports la civilisation politique avoit fait des progrès parmi eux, non seulement en ce qu'ils observoient plus religieusement ces règles du droit des gens qu'on remarque aussi chez les autres nations civilisées, comme l'inviolabilité des ambassadeurs, reconnue par ceux même qui avoient osé y porter atteinte (114), la ratification des traités de paix par un deuxième serment à prêter mutuellement par les deux partis, l'érection de monuments, pour en conserver le souvenir, dans les lieux consacrés par la religion, à Olympie, par exemple, et à Delphes, et dans les villes mêmes entre lesquelles ces traités avoient été conclus (115) : mais nous trouvons aussi entre les tribus qui habitoient la Grèce des vestiges d'un rapprochement, de la reconnoissance d'un lien commun qui les réunissoit toutes et qui les distinguoit des Barbares.

C'est ainsi que nous voyons les Corinthiens et les autres alliés s'opposer aux Lacédémoniens, lorsque ceux-ci voulurent rappeler les tyrans à Athènes, et la raison qu'ils en donnent est qu'ils ne veulent être les témoins de l'humiliation d'une république grecque (116). C'est ainsi qu'après une victoire remportée sur les Barbares, le prix de la valeur est fixé d'un commun accord, comme

(114) Je veux parler des Lacédémoniens, qui avoient tué les ambassadeurs de Xerxès.

(115) Comme l'influence de la religion sur tout ceci est évidente, il faut que nous en remettions l'exposition détaillée, pour autant qu'elle se rattache à notre sujet, au moment où nous nous occuperons expressément du rapport entre la religion et les moeurs, et, comme il ne peut entrer dans notre plan de traiter en détail la politique des Grecs, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages qui en traitent exclusivement, surtout à celui de M. Wachsmuth, Hellenische Alterthumskunde, T. I.

(116) Herod. V. 92, 93.

dans les jeux publics [117]. Les Athéniens ne peuvent comprendre que les Lacédémoniens craignent qu'ils ne se réunissent aux Perses pour réduire avec eux la Grèce en esclavage, la Grèce étant habitée par des peuples qui ont la même origine, la même langue, la même religion, les mêmes moeurs [118]. La prétention d'ailleurs assez ridicule des Tégéates, dont nous avons parlé plus haut, étoit fondée sur une convention entre les peuples du Péloponnèse, qui leur avoient accordé l'honneur de tenir le premier rang de l'une des ailes de l'armée confédérée, en mémoire d'un fait d'armes d'un de leurs rois, qui avoit vaincu et tué, dans un combat singulier, Hyllus, fils d'Hercule [119].

C'est ainsi que les peuples d'origine dorienne avoient quelques droits et priviléges, qu'ils respectoient réciproquement, et que les Argives voulurent même faire valoir en temps de guerre contre les Spartiates, dont le roi, Agésipolis, s'attira, à ce qu'on croyoit, la vengeance céleste par ce qu'il les avoit violés [120]. Le serment que prêtèrent les différentes parties de l'armée des Grecs, avant la bataille de Platées, de ne pas préférer la vie à la liberté et de remplir les uns envers les autres les devoirs de fidèles alliés, nous pourroit aussi fournir un exemple remarquable d'une confédération de républiques grecques, si la conduite de ces mêmes corps d'armée dans la bataille ne nous donnoit pas le droit de les accuser du plus honteux parjure, surtout à l'égard de la promesse, confirmée par le même serment,

(117) P. e. Herod. VIII. 123. L'influence des jeux sur l'esprit public trouvera sa place ailleurs, comme le reste. Il suffit ici d'avoir fait observer combien les Lacédémoniens furent choqués de ce que les Éléens les avoient exclus des jeux olympiques. Paus. III. 8. 2.

(118) Herod. VIII. 144. *Τὸ Ἑλληνικὸν ἐὸν ὅμαιμόν τε καὶ ὁμόγλωσσον, καὶ θεῶν ἱδρύματά τε κοινὰ καὶ θυσίαι, ἤθεά τε ὁμότροπα.*

(119) Herod. IX. 26.

(120) Paus. III. 5. 8.

de n'abandonner leurs chefs, ni morts ni vivants ([121]). L'on trouve aussi des exemples de querelles entre deux états appaisées par la médiation d'un autre et même par celle de quelque personne privée. Pantarcès fut le médiateur et l'auteur de la paix entre les Achéens et les Éléens ([122]). Théodore, comme Pantarcès, célèbre athlète, termina, par sa décision, les différends des Arcadiens et des Éléens, au sujet de quelques terres auxquelles chacun des deux partis prétendoit avoir droit également ([123]). Les Andriens et les Chalcidiens soumirent leurs querelles à la décision des Érythréens, des Samiens et des Pariens ([124]). Ces mêmes Pariens assoupirent même, par leur médiation, les différends élevés entre les citoyens de Milet ([125]).

C'est encore aux chapitres où nous traiterons de l'influence de quelques institutions tant politiques que religieuses, et de celle de la religion en général, sur les moeurs des peuples et des individus, que nous devons remettre ce que nous avons à dire sur ce que les assemblées des Amphictions, les oracles et les fêtes religieuses ont contribué à resserrer le lien entre les différents états de la

([121]) Diod. Sic. T. I. p 427. Théopompe croit que ce serment étoit une pièce supposée, mais je ne comprends pas, s'il en fût ainsi, comment Lycurgue auroit osé le citer dans son discours contre Léocrate. ([122]) Paus. VI. 15. 2.

([123]) Paus. VI. 16. 7. C'est peut-être un reste de la simplicité primitive des temps héroïques qu'on attachoit tant d'intérêt à la décision d'un homme renommé par sa sagesse. Nous donnons aux traités de paix le nom du lieu où ils ont été conclus, pour n'honorer personne aux dépens des autres. Les anciens, auxquels cette égalité diplomatique étoit inconnue, les distinguoient par le nom du principal auteur, la paix de Nicias, celle d'Antalcidas etc.

([124]) Plut. Quaest. gr. T. VII. p 192.

([125]) Herod. V. 29. La manière dont s'y prirent les Pariens se ressentoit encore entièrement de cette antique simplicité dont nous avons parlé dans une des notes précédentes. Ils examinèrent d'abord les terres des Milésiens, et ils confièrent la dignité de magistrat à ceux d'entre eux dont ils avoient trouvé les terres le mieux entretenues.

Grèce et à augmenter cet esprit public dont nous trouvons déjà ailleurs d'indubitables indices. Comme, dans ce chapitre, nous nous contentons de jeter un coup d'oeil sur la civilisation politique des Grecs en général, pour autant que cela paroît être nécessaire à notre sujet et sans égard à l'influence que la religion a exercée sur elle, dont nous ne pouvons parler que plus tard, ces indices doivent nous suffire, pour reconnoître l'existence d'un sentiment qui, quoique impuissant à combattre l'avidité et les passions haineuses, fut cependant entretenu avec avantage par les opinions et les institutions religieuses.

Nationalité des Grecs.

Malheureusement il faut avouer que cette nationalité dont nous parlons se manifestoit le plus souvent dans la vanité de se croire supérieurs aux Barbares. Ce fut ce sentiment, il est vrai, qui fit regarder la conservation de la langue et des institutions des pères comme l'un des premiers devoirs du citoyen, ce qui explique l'éloge donné par Pausanias aux Messéniens, qui, bien qu'ils eussent vécu en exil pendant trois siècles, rapportèrent dans le Péloponnèse les moeurs et les institutions de leurs ancêtres et avoient conservé le dialecte dorien dans toute sa pureté ([126]), aussi bien que les reproches qu'Apollonius de Tyane adressa aux Ioniens de son temps, au sujet des noms romains, qu'il trouvoit parmi eux ([127]). Ce fut ce sentiment qui engagea les Posidoniates, établis auprès du golfe tyrrhénien, au milieu des Barbares, à célébrer une fête annuelle qui servoit à leur rappeler les institutions et les coutumes des pères et à plaindre le sort qui les avoit forcés à vivre loin de la Grèce ([128]). Ce fut ce sentiment enfin

([126]) Paus. IV. 27 fin.

([127]) Philostr. Vit. Apoll. IV 5. cf. Epist. Apollon. 71.

([128]) Aristox. ap. Athen. XIV. 31. Ces récits quoique peut-être un peu romanesques, indiquent assez l'esprit qui animoit

qui, malgré leur jalousie et leurs dissensions, rendit les Grecs capables de défendre leur patrie contre les hordes innombrables venues de l'Asie pour l'asservir. Mais d'ailleurs on trouve une infinité de traits qui démontrent évidemment que le même sentiment dégénéroit pour la plupart en un mépris ridicule de tous les autres peuples, que les Grecs désignoient sous la dénomination générale de Barbares, dénomination qui, d'après eux, n'indiquoit rien moins que le simple titre d'*étranger*, mais qui avoit souvent chez les Grecs la même signification qu'elle a encore chez nous.

Hérodote remarque que depuis les temps les plus anciens les Grecs avoient surpassé les Barbares en esprit et en adresse([129]), et, plusieurs siècles après, Pyrrhus, en voyant l'ordre et la régularité d'un camp romain, ne put cacher son étonnement et déclara que ce camp n'étoit rien moins que barbare([130]). Les mauvais conseils donnés aux dix-mille par Apollonidès firent douter à son origine grecque([131]). Le Spartiate le moins illustre se croyoit plus noble que le premier des Macédoniens([132]). On étoit si persuadé de la supériorité morale des Grecs, que Démosthène n'hésita pas à dire que le mensonge et le parjure étoient aussi honteux pour les Grecs qu'approuvés des Barbares([133]). Les Barbares, dit un rhéteur grec, sont enclins par la nature à censurer les autres, tandis qu'ils sont eux-mêmes violents, inconsidérés et n'écoutent que

les Grecs, et m'ont toujours fait douter de l'exactitude de cette phrase de Plutarque, que Thémistocle auroit confié l'éducation de ses enfants à un Perse. Plut. Them. 12. Je partage ces doutes avec le savant Dacier. Voyez la traduction de M. M. Wassenbergh et Bosscha, T. II. p. 172. not.

([129]) Herod. I. 60.

([130]) Plut. Pyrrh. 16. (T. II. p. 751).

([131]) Xenoph. Anab. III. 1. 30, 31.

([132]) Plut. Arat. 38. (T. V. p. 571).

([133]) Demosth. Or. de Symmor. (Oratt. Att. T. V. p. 170. l. 39).

leurs passions ([134]). Voilà, sans doute, pourquoi Maxime de Tyr compare l'ame, délivrée du corps et transportée dans les régions supérieures, à quelqu'un qui auroit passé du pays des Barbares à celui des Grecs, d'un état plein d'anarchie et de troubles à une république pacifique et gouvernée par de bonnes lois ([135]). Il ne faut donc pas s'étonner du mot de Thalès ou de Socrate (car on n'est pas d'accord sur l'auteur), qu'il y avoit trois choses pour lesquelles il rendoit journellement grâces aux dieux, savoir qu'il étoit un homme et non un animal, un homme et non une femme, un Grec et non un Barbare ([136]), opinion qui coïncide avec celle que Jamblique attribue à Pythagore, que c'est la bonne éducation qui rend les hommes supérieurs aux animaux, les Grecs aux Barbares, les hommes libres aux esclaves, les philosophes au vulgaire ([137]), et avec celle de Plutarque, que les femmes et les Barbares sont plus enclins à une affliction démesurée que les hommes et les Grecs ([138]).

Le même Plutarque, en décrivant le lieu où les âmes des malfaiteurs reçoivent le châtiment de leurs crimes, après la mort, représente celle de Néron soulagée de ses maux par la grâce des dieux, qui lui devoient ce témoignage de bienveillance (ce sont les paroles de l'auteur) à cause de la liberté qu'il avoit accordée aux Grecs, leurs plus fidèles serviteurs ([139]).

Les poëtes surtout, par leurs folles louanges, nourrissoient cet orgueil ridicule; et nous ajoutons ceci parceque

([134]) Adrianus in Oratt. Gr. ed. Walz. T. I. p. 533.
([135]) Max. Tyr. Dissert. XV. 6. ([136]) Diog. Laërt. p. 8. E.
([137]) Jambl. Vit. Pyth. cap. 8 fin. Chez l'auteur anonyme de la troisième vie de Pythagore, ajoutée par Kuster à celles écrites par Jamblique et Porphyre, le philosophe de Samos attribue cette différence au climat. Anom. Vit. Pythag. § 21.
([138]) Plut. Consol. ad Apollon. (T. VI. p. 429). cf. Schol. Il. *Θ*. 539. *Βαρβαρικὸν τὸ εὔχεσθαι τὰ ἀδύνατα.* 542. *Θορυβῶδες γὰρ ἀεὶ τὸ βαρβαρικόν.* cf. ad *N*. 95. *P*. 220, 248.
([139]) Plut. de sera num. vind. (T. VIII. p. 245 fin. 246 in.)

cela pourra peut-être servir d'excuse à des extravagances qui sans cela doivent paroître insupportables, surtout dans des hommes dont nous admirons à juste titre la sagesse et la modestie. Parmi une infinité d'exemples qu'on pourroit en donner, nous nous contentons de rappeler à nos lecteurs la comparaison de la langue des Barbares avec les cris des oiseaux, que nous reconnoissons si souvent ([140]), la représentation ridicule du caractère efféminé des Barbares et de leur défaut de courage, dans la personne du Phrygien, dans l'Oreste d'Euripide ([141]), la comparaison de l'humanité et de la justice des Grecs avec la férocité et la grossièreté des Barbares ([142]), l'impudence de Iason entr'autres, qui ose reprocher à Médée qu'elle eût dû lui savoir gré de ce qu'il l'avoit transportée du pays des Barbares en Grèce, où elle avoit appris à connoître la justice et les lois ([143]), langage qui certainement contenoit le plus sanglant reproche de sa propre conduite, la peinture des Barbares comme de vrais sauvages, chez qui l'adultère, l'inceste, le meurtre se commettoient impunément, sans aucune loi qui mît un frein à ces désordres ([144]), et une centaine d'autres passages, les uns plus ridicules que les autres.

C'est cette dégénération de l'esprit public des Grecs qui, dirigé et modéré par la religion, comme nous le verrons dans la suite, fut, il est vrai, la source d'un grand nombre de belles actions; mais c'est aussi cette

([140]) P. e. Æsch. Agam. 1046 sq. Herod. II. 57.

([141]) Ce Phrygien dit lui-même qu'il parle comme un Barbare (Or. 1386, 1396), et avoue lui-même sa pusillanimité (ib. 1483. cf. 1507).

([142]) P. e. Eurip. Hec. 1247 sq. Med. 1339, où Iason dit à Medée que jamais une femme grecque n'auroit osé commettre le crime dont elle se rendit coupable. cf. 1329.

([143]) Eurip. Med. 535 sq.

([144]) Eurip. Andr. 173 sq. cf. Herael. 131. Iphig. T. 1174, où c'est encore un Barbare qui avoue lui-même ses défauts.

dégénération qui explique pourquoi les anciens connoissoient à peine ce que nous appelons cosmopolitisme et qu'ils s'élevoient rarement jusqu'aux idées libérales d'un amour qui embrasse tout le genre humain. Hippocrate, par exemple, fut loué pas ses compatriotes parceque, invité par le roi des Perses pour se rendre à sa cour, il rejeta ses dons et ses promesses, déclarant qu'il ne vouloit point guérir des Barbares et ennemis des Grecs ([145]). Ceux, dit Lysias, qui ne sont nos citoyens que par la naissance, mais qui ne font pas scrupule de déclarer qu'ils regardent comme leur patrie tout pays où ils trouvent à vivre, préfèrent évidemment leur bonheur à celui de la patrie véritable, puisqu'ils nomment ainsi non le pays qui leur a donné le jour, mais celui dont la situation s'accorde le mieux avec leurs intérêts ([146]).

Il n'y a que quelques philosophes éclairés qui fassent une exception à cette règle. Démocrite considéroit le monde comme la patrie du sage ([147]). Socrate préféra le nom de cosmopolite à celui d'Athénien ou de Grec. Platon ne voulut pas qu'on se regardât comme l'élève d'une partie de la terre, mais comme fils du ciel, origine commune du genre humain ([148]), ni qu'on le divisât en Grecs et en Barbares, comme on le faisoit ordinairement ([149]), mais en hommes et fem-

([145]) Plut. Cat. maj. 23. On en a fait une lettre, qu'on trouve parmi les ouvrages d'Hippocrate, p. 1272. l. 30. ed. Foës.

([146]) Lys.c.Philon. (Oratt. Att. T.I. p.381 fin.) — ὡς πᾶσα γῆ πατρὶς ἐστιν αὐτοῖς ἐν ᾗ ἂν τὰ ἐπιτήδεια ἔχωσιν (*ubi bene, ibi patria*). Voyez tout le raisonnement p. 386, 387, pour se convaincre comme à Athènes et, en général, en Grèce les devoirs du citoyen étoient toujours plus révérés que ceux de l'homme.

([147]) *Ἀνδρὶ σοφῷ πᾶσα γῆ βατὴ, ψυχῆς γὰρ ἀγαθῆς πατρὶς ὁ σύμπας κόσμος.* H. Steph. Poës. phil. p. 170.

([148]) Plut. de exsil. (T. VIII. p. 370, 371).

([149]) C'est ainsi que le sage Archytas ne reconnoissoit que deux angues, celle des Grecs et celle des Barbares. *Λόγοι καθολικοὶ*

mes ([150]). Mais ces exemples sont rares parmi les anciens Grecs, et ce ne fut que sous l'empire romain, qui embrassoit presque toutes les parties du monde connu alors, que ces idées devinrent plus communes, comme le prouvent les auteurs qui appartiennent à cette époque, puisque c'est chez eux qu'on les trouve le plus fréquemment et énoncées de la manière la plus claire et la plus positive ([151]).

in Io. Conr. Orell. Opusc. Græc. vett. sentent. et mor. T. II. p. 278 fin.

([150]) Plat. Polit. p. 172. *Δ.*, où il démontre combien cette division généralement reçue (c'est ainsi qu'il s'exprime), est insuffisante, puisque la portion qui contient les Barbares embrasse une infinité de peuples très différents entr'eux de langue, de moeurs etc.; de sorte qu'en l'admettant on feroit la même chose que celui qui, pour distinguer les nombres, placeroit d'un coté 10,000 et de l'autre tous les autres.

([151]) Comme le bel endroit dans les lettres d'Apollonius de Tyane (Philostr. p. 395 fin. ep. 44) où il parle de l'obligation de regarder le monde entier comme sa patrie et tous les hommes comme ses fréres et ses amis, tous étant d'une même origine, de la même nature, sujets aux mêmes besoins et réunis par la parole, lien commun et indissoluble. Cf. Meleagr. Epigr. 127 in. (Anthol. Gr. ed. Brunck. et Jacobs. T. I. p. 89)

—— *μίαν, ξένε, πατρίδα, κόσμον*
Ναίομεν· ἓν θνατὺς πάντας ἔτικτε Χάος.

CHAPITRE III.

Situation intérieure des états. Rapports civils des citoyens. — Doriens et Ioniens. Différence de leur caractère. — Doriens. Sparte. Aristocratie. — Influence des institutions de Lycurgue sur les Spartiates, comme citoyens. — Magnanimité et amour de la patrie. — Orgueil et inhumanité. — Liberté individuelle limitée et presque anéantie. — Jugements divers qu'on a portés sur ces institutions. — Jugement de Plutarque, de Xénophon, de Polybe. — Jugement d'Isocrate, de Platon, d'Aristote.

Situation intérieure des états. Rapports civils des citoyens.

Nous avons jeté un coup d'oeil sur la situation politique des différentes nations qui habitoient la Grèce. Il n'entroit pas dans notre plan de traiter cette matière en détail. C'est la civilisation morale et religieuse, et non la civilisation politique qui fait le sujet de nos recherches. Mais, pour bien connoître la première, il faut considérer la nation dans toutes ses relations : la nation dans ses relations extérieures avec les autres états, le citoyen dans ses relations avec les autres membres du même état, et l'individu dans ses relations avec sa famille et dans toute sa conduite privée. Dans tout ceci, c'est toujours le rapport moral que nous avons en vue. Nous voulons savoir d'un côté ce que la civilisation politique des Grecs peut nous apprendre de leur civilisation morale, de l'autre quelle a été l'influence de leurs relations politiques tant extérieures qu'intérieures sur la marche de cette civilisation. On comprend donc aisément pourquoi, lorsque nous avons parlé de ces relations extérieures, un coup d'oeil pouvoit nous suffire. La morale des nations, considérées comme êtres collectifs (nous dirions la morale des diplomates), est à peu près la même dans tous les pays et dans tous les

siècles. Cependant nous ne pouvions pas passer sous silence une partie si importante de notre sujet; et j'ose me flatter que nous y avons remarqué des particularités qui contribuent à mieux caractériser les peuples dont nous nous occupons. D'ailleurs, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, nous avons écarté tout ce qui dépend de l'influence de la religion, dont nous ne pouvons nous occuper qu'après que cette religion elle-même nous sera mieux connue. Nous passons maintenant à la seconde partie, la situation intérieure des états, c'est à dire les rapports mutuels des citoyens, examen qui nous occupera plus longtemps que la politique extérieure, mais dans lequel nous aurons toujours soin de ne pas nous étendre au-delà des bornes que nous prescrit notre sujet, savoir cette question : Qu'est ce que les lois et les institutions civiles des Grecs nous apprennent de leur caractère ? et, réciproquement: Quelle a été l'influence de ces lois et de ces institutions sur les moeurs ?

Quant à l'ordre que nous garderons dans cet examen, c'est l'histoire elle-même qui nous le prescrit.

Doriens et Ioniens. Différence de leur caractère.

Avant la guerre de Troyes nous n'avons parlé que des Grecs en général. Après cette guerre, et surtout après l'invasion des Doriens, la différence entre eux et l'autre section principale de la nation, les Ioniens, devient si évidente qu'il est impossible de ne pas les distinguer.

Les Doriens et les Ioniens avoient les mêmes ancêtres, comme nous l'avons vu auparavant, mais les Ioniens devoient leur nom à quelqu'un qui, dans la généalogie, étoit d'un degré plus jeune que l'auteur de la race dorienne, et avoient été mêlés d'ailleurs avec plusieurs autres peuplades, surtout avec les Pélasges. Les Doriens, établis d'abord dans l'Histiéotide, en furent chassés par les Perrhèbes, et dispersés en Macédoine et vers l'île de Crète. Une partie seulement de ces émigrés retourna

dans la petite province qui dans la suite a porté leur nom [1]. Nous avons déjà parlé de leur expédition en Péloponnèse. L'Asie mineure, la Grande-Grèce et la Sicile reçurent par intervalles des colonies doriennes, et, hors le Péloponnèse, plusieurs peuples se glorifioient d'appartenir à cette race. Les Ioniens, issus du petit-fils de Hellèn, s'établirent dans l'Attique et l'Achaïe, se dispersèrent sur les îles de la mer Égée et fondèrent par la suite des colonies florissantes dans cette partie de l'Asie mineure qui leur doit son nom.

Il n'est pas étonnant sans doute que, dès les temps les plus anciens, il existât quelque jalousie entre ces deux grandes sections du peuple grec, moins encore que cette jalousie s'envénimât par les diverses rencontres où ils s'entrechoquèrent ou se forcèrent de se céder mutuellement le terrain, comme le firent, par exemple, les Doriens en Péloponnèse, dont ils chassèrent les Achéens, liés étroitement aux Ioniens; et peut-être, quand même l'histoire tairoit à cet égard, la seule différence du caractère de ces deux tribus suffiroit pour nous faire soupçonner au moins la probabilité de l'éloignement et de l'envie qui les divisa effectivement, surtout parceque cette différence de caractère se manifestoit dans les vues politiques [2].

Les Doriens se glorifioient principalement de leur origine plus ancienne et plus pure. A les entendre, ils étoient les véritables Grecs, les Ioniens, au contraire, une race abâtardie et composée d'individus de plusieurs nations différentes [3]. Leur langue étoit la plus ancienne, la plus harmonieuse, la langue grecque par excellence [4].

(1) Cf. T. I. p. 84. Heeren, Handbuch d. Gesch. d. Staaten d. Alterthums (Histor. Werke, T. VII. p. 138).

(2) Thucyd. VI. 82. *Ὅτι οἱ Ἴωνες ἀεὶ ποτὲ πολέμιοι τοῖς Δωριεῦσιν εἰσίν.*

(3) Thucyd. VII. 5. *Ξυγκλύδες καὶ νησιῶται.*

(4) Aristid. Orat. 44. (T. I. p. 843 in.)

Voilà pourquoi Pythagore, quoique Samien d'origine, auroit donné la préférence au dialecte dorien ([5]). Et non seulement la langue, l'harmonie dorienne étoit aussi, suivant eux, la seule véritablement grecque ([6]).

Cette harmonie exprimoit toute la force et toute la gravité du caractère dorien, éloignée de toute mollesse, de tout agrément superflu. Car les Doriens, et surtout les Spartiates, étoient graves, sérieux, fidèles aux institutions de leurs pères. Les Ioniens, au contraire, étoient frivoles, inconstants et dégénérés de la primitive simplicité de leur caractère ([7]). Les Ioniens avoient plus d'adresse, ils étoient plus fins, plus agréables dans la conversation, les Doriens moins aimables mais plus sincères, moins civilisés mais plus honnêtes ([8]). Ces traits distinguoient le caractère de Cimon, et celui de Callicratidas, le successeur de Lysandre ([9]). Les Ioniens aimoient passionément les beaux arts, ils étoient vifs, enjoués, sensibles à toutes les impressions, au tragique aussi bien qu'au ridicule, emportés, violents, féroces même, ou bienveillants, humains, compatissants, d'après

([5]) Jambl. Vit. Pyth. 34. p. 194 fin., où l'on trouve aussi (p. 195) la tradition suivant laquelle Dorus auroit été fils de Prométhée et père d'Hellèn.

([6]) Plat. Lach. p. 249 fin. Héraclide de Pont (ap. Athen. XIV. 19 sq.) fait cependant grâce aux harmonies ionienne et éolienne. Les lydienne et phrygienne sont exclues sans retour.

([7]) Heracl. Pont. l. l. Il faut cependant observer qu'il est ici principalement question des Ioniens de l'Asie. Quant à cette dégénération dont il parle il est remarquable que, suivant lui, l'harmonie ionienne étoit anciennement dure et grave, sans manquer pour cela de grâces, et qu'elle étoit extrêmement bien faite pour la tragédie. cap. 20. Au reste nous savons que la légéreté des Ioniens ne les empêchoit pas de sentir les beautés de ce genre de poésie. Boeckh (Philolaos, p. 39 sq.) veut voir dans la philosophie pythagoricienne l'image du caractère dorien, dans la ionienne celle du caractère ionien.

([8]) Plut. Cim. 4. qui cite à cette occasion le vers d'Euripide:
Φαῦλον, ἄκομψον, τὰ μέγιστ' ἀγαθόν.

([9]) Plut. Lys. 5. *Ἁπλοῦν τι καὶ Δώριον καὶ ἀληθινόν.*

l'impression du moment. En un mot le caractère des Ioniens, tel que le décrivent les auteurs grecs eux-mêmes, avoit la plus grande ressemblance avec le caractère des Grecs en général, tel que nous avons cru devoir le tracer d'après ce que l'histoire et les témoignages irrévocables des poëtes et d'autres auteurs nous en apprennent. Enfin, et voici la différence qui doit attirer toute notre attention, dans ce chapitre et le suivant, les Doriens étoient attachés aux priviléges de la naissance et partisans de l'aristocratie; les Ioniens ne connoissoient en général de liberté ou de félicité publique que dans la démocratie, où les talents et l'amour de la patrie décidoient du mérite des citoyens, de préférence à la naissance ou aux dignités ([10]).

Examinons d'abord les Doriens et l'aristocratie, pour nous occuper ensuite des Ioniens et de la démocratie. Sparte et Athènes nous offriront le plus de données pour

([10]) Que l'on compare p. e. le ton orgueilleux et aristocratique qui règne dans les poëmes du Dorien Théognis avec les opinions franches de Phocylides, p e. Erunck. Poët. Gnom. p. 91. III. Si, dans les paroles:

Εἰκὸς τὸν κακὸν ἄνδρα κακῶς τὰ δίκαια νομίζειν (Theogn. vs. 23.), le *κακὸς ἀνὴρ* est un homme de basse condition, comme le veut M. Welcker, c'est, en effet, un peu fort. Cependant on trouve d'autres passages qui semblent nous donner le droit de croire que le poëte ait véritablement eu cela en vue, p. e. vs. 843 sq.

Οὔποτε δυλείη κεφαλὴ ἰθεῖα πέφυκεν,
'Αλλ' αἰεὶ σκολιή, καὐχένα λόξον ἔχει etc.

Il est vrai, comme le remarque très bien M. Welcker, que les *ἀγαθοὶ* sont souvent les *optimates*, les *κακοὶ* les hommes de basse condition: mais souvent aussi cela ne se peut entendre que de la vertu ou du vice, par exemple, vs. 33, 109, 117, 261. Quelquefois il est assez difficile de distinguer le sens que le poëte ait attaché à ces expressions, souvent même on seroit tenté de croire qu'il ait pensé à l'une et à l'autre acception à la fois, ce qui certainement conviendroit assez bien avec la morgue aristocratique. Voyez p. e. vs. 251 sq. On trouvera des remarques intéressantes sur la différence qui existoit à cet égard entre les Doriens et les Ioniens dans la préface de cette édition de Théognis, p. 43—53, et sur l'orgueil des premiers, en général, p. 39—41,

fixer notre jugement. Les traits qui appartiennent plutôt à la vie privée et domestique, quoique mentionnés ici, pour ne pas laisser inachevé le tableau que nous avions a ébaucher, seront examinés plus en détail par la suite. Ici c'est le citoyen et non le père de famille qui doit nous occuper.

Les Doriens. Sparte. L'aristocratie.

Dans la Laconie les Doriens avoient subjugué tous les habitants qui n'avoient pas fui à leur approche, et par la suite ils en avoient réduit un grand nombre à la condition de serfs. Voilà déjà une première distinction entre les nobles habitants de la ville, les Spartiates proprement dits, et leurs sujets, les Périoeces (comme on les appeloit), ou leurs esclaves, les Hélotes (11).

Dans le commencement la constitution de Sparte paroît avoir eu le même défaut qu'on remarque dans la plupart des républiques anciennes, un défaut d'équilibre entre les différents pouvoirs qui constituoient le gouvernement et une grande inégalité des possessions. On dit que Lycurgue, appelé à reconstruire ou du moins à mieux coördonner l'édifice social, tâcha de remédier au premier de ces inconvénients par l'institution du sénat (γερουσία) de vingt-huit hommes âgés, élus par le peuple, qui devoit être, pour ainsi dire, le médiateur entre les deux rois, successeurs des deux princes héraclides, Proclès et Eurysthène, et le peuple, en défendant celui-ci de l'arbitraire de la volonté royale, et en garantissant ceux-là des prétentions trop extravagantes de la populace (12). La résolution prise dans le sénat, où les rois n'avoient chacun qu'une voix, égale à celle des sénateurs, étoit soumise à l'assemblée du peuple, qui pouvoit l'approuver ou rejeter, mais par simple vote. Le peuple lui-même n'avoit pas le droit

(11) Voyez Wachsmuth, Hellen. Alterthumskunde, T. I. p. 216 sq. (12) Plut. Lycurg. 5. cf. 26.

de faire quelque proposition, et par la suite les rois Polydore et Théopompe trouvèrent le moyen de faire passer une loi, d'après laquelle la sentence prononcée par le peuple seroit de nouveau soumise au sénat, avec la faculté de la modifier ou de la rejeter entièrement, d'après ce qui lui sembleroit convenable, loi qui rendit les assemblées du peuple à Sparte aussi inutiles que ridicules (13).

Les rois, d'après l'exemple des anciens rois des siècles héroïques, généraux de l'armée (14) et prêtres de Jupiter (15), ayant pour apanage des terres destinées à leur usage (16), présidant aux fêtes et aux jeux publics, avoient le droit de guerre et de paix, au moins dans le commencement; celui aussi de nommer les ambassadeurs qui alloient au nom de l'état consulter l'oracle de Delphes, et de garder avec eux les réponses qu'ils avoient obtenues, ce qui, vu l'influence de ces réponses sur les affaires publiques, n'étoit pas le moindre de leurs priviléges (17).

Il est évident, par ce que nous venons de dire, que les Spartiates avoient un grand respect pour leurs rois, et que la maniére dont ils le témoignoient se ressentoit encore de la simplicité et de la grossièreté des siècles

(13) Plut. Lycurg. 6.

(14) D'abord tous deux, mais, après une dispute qui s'éleva entre Démarate et Cléomène, lors d'une invasion de l'Attique, avant la guerre avec les Perses, on fit une loi, suivant laquelle un des rois seulement auroit le commandement de l'armée. Herod. V. 75. On leur donna encore dix assesseurs, après la campagne malheureuse d'Agis, dans la guerre du Péloponnèse. Xenoph. Hell. II. 4. 26. Rep. Laced. XIII. 5.

(15) Dans cette qualité ils recevoient une portion double au repas qui suivoit le sacrifice, et les peaux des victimes. Les rois de Sparte furent d'ailleurs honorés de la même manière qu'Ajax par Agamemnon. Ils recevoient les reins (τὰ νῶτα) de la victime. Herod. VI. 56.

(16) Xenoph. Rep. Laced. XV. 3. Voyez, sur le pouvoir des rois, tout ce chapitre. (17) Herod. VI. 56, 57.

antérieurs [18]. Les honneurs qu'ils leur rendoient, après la mort, sont même comparés par Hérodote à ceux que les Barbares conféroient à la mémoire de leurs princes. La loi vouloit que dans chaque famille un homme et une femme prissent le deuil. Une foule innombrable suivoit le cortége funèbre, avec des cris et des lamentations, se frappant sur la tête et louant le défunt comme le meilleur des princes, éloge qu'ils donnoient toujours, ajoute naïvement Hérodote, au dernier, tandis que les femmes remplissoient la ville d'un charivari effroyable. Pendant dix jours de suite on ne faisoit point d'affaires, l'assemblée du peuple étoit ajournée comme toute réunion de magistrats [19]. Si ces lois prouvent déjà que les Spartiates avoient pour leurs rois la plus grande vénération, ceci devient plus évident encore, lorsqu'on voit qu'ils les croyoient si supérieurs aux autres humains qu'ils s'imaginoient que les ennemis n'osoient pas les attaquer, mais les évitoient dans le combat, par respect pour leur dignité [20].

Il ne faut donc pas s'étonner qu'un pouvoir aussi étendu, soutenu par des préjugés aussi favorables à le maintenir et à l'étendre, rendît nécessaire un contrepoids pour balancer la trop grande influence de la dignité royale. On institua donc, pour la limiter, une nouvelle magistrature, celle des Éphores. Ce changement est loué hautement par Plutarque comme la cause principale de la tranquillité et de la concorde qui régnèrent depuis dans la république et qui la distinguoient

(18) Voyez, à ce sujet, Gillies, History of Greece, p. 36. a. (ed. in one vol.)

(19) Herod. VI. 58. Cet auteur compare encore les princes spartiates avec ceux des Perses. Chez ceux-ci, comme à Sparte, le nouveau roi, lorsqu'il entroit en charge, remettoit toutes les dettes contractées par ses sujets envers l'état ou son prédécesseur (59).

(20) Il me paroît au moins qu'on peut conclure ceci des paroles de Plutarque, Agis, 21.

avantageusement de celles des Argives et des Messéniens, lesquelles étoient sans cesse troublées par des dissensions civiles et des révolutions, quoiqu'il soit assez connu que les éphores abusèrent bientôt de leur pouvoir d'une manière si choquante qu'on se persuada n'avoir fait que changer de maîtres (21).

(21) Plut. Lycurg. 7. Sur les éphores voyez Xenoph. Rep. Laced. VIII. 4. Ils pouvoient citer les rois devant leur tribunal, leur imposer une amende et même les mettre en prison. Ils pouvoient déposer les magistrats etc. Plutarque (Agis 11) raconte que les éphores choisissoient chaque neuvième année une nuit tranquille et calme pour contempler le ciel, et que, lorsqu'ils voyoient descendre une étoile, ils en concluoient que les rois avoient manqué au respect dû à la divinité, pourquoi ils les déposoient jusqu'au moment où l'oracle avoit prononcé. S'il en étoit réellement ainsi, il est étonnant que cela n'arrivât pas souvent. Ou n'étoit ce qu'un moyen dont les éphores se servoient pour contenir les rois dans le devoir? Les éphores ne paroissent pas cependant avoir eu le droit de condamner à mort les rois. Voyez p. e. Plut. Agis, 19 fin. et la fin de cette vie. Aristote, qui compare les éphores très à propos avec les tribuni plebis des Romains, démontre évidemment combien cette institution étoit mauvaise, puisque les éphores, qui constituoient une véritable oligarchie, pouvoient être élus dans tout le peuple, même parmi les plus pauvres. Rep. II. 9. (T II. p 248. B. sq.) A proprement parler le sénat, avec lequel siégeoient les rois, étoit le Souverain. Paus. III. 11. 2. *Ἡ μὲν δὴ γερουσία συνέδριον Λακεδαιμονίοις κυριώτατον τῆς πολιτείας.* Aussi la charge de sénateur étoit à vie, et c'est avec le plus grand droit que Mitford (History of Greece, T. I. p. 299) appelle les rois *hereditary senators*. Mais les éphores, quoiqu'ils ne restassent en charge que pendant une année, avoient su s'arroger un pouvoir si étendu que le sénat et les rois devinrent absolument dépendants d'eux. Sur le choc continuel de ces pouvoirs voyez Plut. Agesil. 4. Xénophon, qui ne voit jamais aucun des défauts de la constitution spartiate (car je ne vois pas pourquoi on ne lui attribueroit pas ce petit écrit sur la République des Lacédémoniens, excepté peut-être chap. 14), approuve aussi hautement le pouvoir illimité des éphores. Les rois étoient responsables de leur conduite envers le sénat et les éphores (Paus. III. 5. 3), mais les éphores ne furent jamais interpellés par personne, pour rendre raison de leur administration. On trouve dans l'endroit cité et chez Herod. VI. 72 et 85 des exemples de rois jugés et condamnés par les éphores. Sur la tyrannie des éphores, voyez encore Crag. Rep. Laced. II. 4. Goguet, Origine des lois etc. T. V. p. 85 fin — 88. Quant au temps où

La base de la constutition de Sparte étoit donc l'oligarchie. Suivant Polybe, cette constitution étoit un mélange

furent créés les premiers éphores, Hérodote (I. 65), Platon (Ep. 8. p. 724. D.) et Xénophon (Rep. Laced. V. 11) prétendent que ce fut Lycurgue lui-même qui les institua, tandis que Aristote (Rep. VI. 11), Plutarque (ad princ. inerud. T. IX. p. 118), Valère Maxime (IV. 1. ext. 8) et Cicéron (Leg. III. 7) attribuent cette institution à Théopompe, qui vivoit cent-trente ans après Lycurgue. Les auteurs modernes sont partagés entre ces deux opinions. Gillies (History of Greece, p. 32. not. 2) préfère le témoignage d'Hérodote, Nitsch (Beschreib. etc. T. IV. p. 156 sq.) celui d'Aristote. Wachsmuth (Hell. alterth. T. I. p. 222) cherche un terme moyen. Pour moi je m'en tiens à l'opinion de Nitsch, et bien à cause des arguments allégués par cet auteur, qui me semblent concluants. On peut y ajouter ceux apportés par Clavier, Histoire des premiers temps de la Grèce, T. II. p. 159 fin.—162. On sait que les auteurs les plus récents se sont efforcés de démontrer que les institutions attribuées jusqu'ici à Lycurgue n'étoient à proprement parler que la restauration des anciennes lois et coutumes doriennes, de sorte que, suivant eux, les éphores existoient déjà longtemps avant Lycurgue. Voyez entr'autres Müller, Gesch. Hellen. Stämme und Städte, T. II. p. 111 sq. et Lachman, Spart. Staatsverfass. p. 161, 166, 168, qui prétend que la loi agraire, la défense de l'or et de l'argent (il n'est pas besoin de penser ici à de la monnaie) etc. ont toutes existé avant Lycurgue. Il est assez étrange que cet auteur ne voie pas que Isocrate et Platon, dans les endrois cités par lui (p. 169), parlent justement du temps de Lycurgue, et qu'ils confirment par conséquent l'éloge qu'en fait Plutarque. Pour moi je crois facilement que Lycurgue aura consulté le génie et le caractère de ses concitoyens, car sans cela il eût été absolument impossible d'introduire des lois anssi étranges que celles qu'il leur a données. Nous savons aussi que toutes ses lois n'étoient pas des innovations. Mais, si elles existoient pour la plupart avant lui, je ne comprends pas comment elles ont pu trouver la résistance dont parlent les auteurs, et même je ne vois pas pourquoi il étoit nécessaire de le faire venir de l'île de Crète pour donner une constitution à sa patrie. J'ai le plus grand respect pour l'érudition et le jugement de M. Müller, mais je dois avouer que je ne puis me persuader si facilement que les noms les plus révérés de l'antiquité ne soient que *Ψυχὴ καὶ εἴδωλον, ἄταρ φρένες οὐδὲ τι πάμπαν.* Je suis ici entièrement de l'avis de M. von Rotteck, Allgem. Geschichte, T. 1. p. 164, lorsqu'il dit: Die Harmonie der Gesetze, der innige Zusammenhang der ganzen Verfassung, verrathen *Eines Geistes* schaffende Kraft.

de monarchie, d'aristocratie et de démocratie ([22]). Ceci n'est vrai que pour ce qui concerne la forme, car en effet le principe aristocratique, ou, disons mieux, oligarchique, prédominoit, et, comme le remarque très à propos Aristote, les moyens mêmes dont Lycurgue attendoit peut-être le plus pour maintenir le sentiment d'égalité entre les citoyens, les repas publics, ne servoient en effet qu'à favoriser l'établissement de ce principe, par la raison très simple que les pauvres ne pouvoient pas y prendre part, puisque les citoyens mêmes devoient fournir aux frais de ces repas, et non le gouvernement, comme dans l'île de Crète ([23]).

Ce principe oligarchique, disons-nous, étoit la base de la constitution de Sparte; car, comme les sénateurs et les éphores gouvernoient les Spartiates, les Spartiates gouvernoient les Périoeces, c'est à dire la minorité gouvernoit le plus grand nombre. Par ce principe la république de Sparte, auparavant l'une de celles où régnoient les plus grands désordres ([24]), devint l'état le mieux réglé et le plus tranquille de la Grèce, et qui conserva le plus longtemps ses anciennes institutions.

Sous ce rapport il n'y a pas de législateur, soit ancien ou moderne, qui mérite plus d'éloges que Lycurgue, et d'autant plus que ses lois étoient de nature à faire douter quiconque les auroit connues, sans savoir ce que nous savons, s'il seroit possible de les maintenir une seule année, tandis qu'elles se sont conservées pendant des siècles ([25]). Ce phénomène remarquable prouve que Ly-

([22]) Polyb. VI. 3. 10. Archytas (de lege et justit. in Opusc. Graec. vett. sentent. et mor. ed. I. C. Orell. T. II. p. 254. XVII.) est à peu près du même avis.

([23]) Aristot. Rep. II. 9. (T. II. p. 248 fin. 249 in.)

([24]) Herod. I. 65.

([25]) Plutarque dit que les Spartiates conservèrent les lois de Lycurgue pendant cinq-cents ans (Lycurg. 29 fin.) Tite-Live (XXXVIII. 34 fin.) parle de sept-cents. Cependant il faut observer

curgue avoit très bien étudié le caractère de ses compatriotes, et l'on comprendra aisément qu'une législation fondée sur ce caractère ne pouvoit servir qu'à en faire ressortir de plus en plus les traits les plus saillants. Lycurgue connoissoit le respect des Doriens et des Lacédémoniens en particulier pour leurs magistrats; il savoit que la persuasion de leur supériorité sur les peuples vaincus qui les entouroient, jointe à la gloire nationale, dont chacun pouvoit s'attribuer une partie, dans cette république de soldats, étoient plus que suffisantes pour les consoler de cette ombre de pouvoir qui leur étoit laissée dans les soi-disant assemblées du peuple, et de l'anéantissement complet de la liberté individuelle.

Analysons les différentes parties de cette réflexion, et tâchons de les étayer par les arguments et les exemples que l'histoire de Sparte nous fournira en abondance: ceci nous mettra en même temps en état de juger de l'influence des institutions de Lycurgue sur les Spartiates, comme citoyens.

Influence des institutions de Lycurgue sur les Spartiates, comme citoyens.

Nous venons de voir quels furent les moyens employés par Lycurgue pour rétablir l'équilibre entre les différents pouvoirs qui constituoient le gouvernement de l'état. Mais nous avons aussi parlé de l'inégalité des possessions. Avant que d'entrer en matière, il est nécessaire de dire encore un mot à ce sujet et de jeter un coup d'oeil rapide sur les institutions particulières du législateur. Ce sont, il est vrai, des choses assez connues, mais il faut au moins

que, dès l'introduction des richesses que Lysandre apporta à Sparte, la constitution n'a jamais pu être conservée intacte en tous points comme auparavant. Aussi est il à remarquer que, quoique Sparte fût beaucoup plus tranquille que les autres états, il y eut cependant par intervalle des dissensions intestines, comme le prouve, par exemple, ce que Aristote nous rapporte des querelles au sujet de la division des terres conquises dans la guerre avec les Messéniens. Rep. V. 7. (T. II. p. 298. G.).

les rappeler au lecteur, pour le mettre en état de bien saisir notre idée, dans le raisonnement qui va suivre.

Pour rémédier aux inconvénients de l'inégalité des possessions, Lycurgue introduisit sa loi agraire et défendit à ses concitoyens l'usage de l'or et de l'argent, en mettant à sa place une monnaie de fer d'une masse telle qu'elle devint inutile pour tout autre usage (26). Il bannit également tous les arts qui ne servoient qu'à nourrir le luxe, qui d'ailleurs devoient trouver un bien foible encouragement dans cette monnaie grossière et sans valeur. Le but de l'éducation de la jeunesse, même des femmes, étoit évidemment de les accoutumer à toutes les difficultés, à toutes les privations de la vie militaire et à l'obéissance aux lois et à leurs supérieurs (27). Les Spartiates, réunis journellement dans leurs repas communs (28), devoient être persuadés qu'ils ne vivoient pas pour eux-

(26) On dit que c'étoit du fer trempé dans du vinaigre bouillant. Plut. Lycurg. 9. Lysand. 17. Xenoph. Rep. Laced. VII. Nicolas de Damas (Fragm. ed. Orell. p. 156) parle d'une monnaie de *cuir*, ce qui parut si étrange au savant Fischer (ad Æschin. Socr. Dial. c. 24. p. 79) qu'il proposa de lire σιδηρῷ au lieu de σκυτίνῳ, mais M. Orell a prouvé que les Spartiates se servoient en effet anciennement de cuir, pour indiquer la valeur des denrées, et que cette monnaie fut quelquefois employée par la suite, en temps de détresse. Voyez sa note p. 230 et p. 81 du supplément, où il cite le passage suivant de Sénêque (de Benef. V. 14.): Corium forma publica percussum, quale apud Lacedæmonios fuit, quod usum numeratæ pecuniæ præstat. Quant à la monnaie de fer, il faut toujours observer qu'il est probable que son usage se bornoit aux individus seulement, car, comme l'a déjà remarqué de Pauw (Wijsg. Beschouw. der Grieken, T. II. p. 329) et, après lui, K. O. Müller (Gesch. Hell. Stämme und Städte, T. III. p. 206 sq.), il est difficile de concevoir comment le gouvernement de Sparte eût pu solder des troupes, envoyer des ambassadeurs, entretenir des armées dans des pays étrangers, sans la monnaie ordinaire.

(27) Plut. Lycurg. 14 sq.

(28) Plut. Lycurg. 10 sq. Dion. Hal. Antiq. Rom. II. p. 93. l. 20. On trouve une description très remarquable de ces repas avec des détails qu'on chercheroit vainement ailleurs, chez le Scholiaste de Platon, ed. Ruhnk. p. 222, 223.

mêmes, mais pour l'état. Les métiers leur étoient défendus, les arts à peu près inconnus; les procès étoient inutiles, parceque personne n'avoit rien à disputer à son voisin; l'agriculture étoit confiée aux soins des Hélotes, de sorte que les Spartiates, lorsqu'ils ne faisoient pas la guerre, n'avoient d'autres occupations que d'aller de temps à autre à la chasse et de célébrer les fêtes ordonnées par la loi ([29]).

Or, supposons que les Spartiates entrassent dans les vues du législateur (et l'histoire nous est garante qu'ils l'ont fait), quelle a dû être l'influence de telles institutions sur la moralité de la nation?

Magnanimité et amour de la patrie.

Il n'y a presque pas de nation grecque dont l'histoire nous apprenne tant de traits de magnanimité et de générosité, et c'est sous ce point de vue que les Spartiates ont été souvent à juste titre comparés aux Romains. Nous aimons à croire que ce caractère leur étoit naturel et qu'il se seroit développé même sans les lois de Lycurgue. Cependant il n'est pas moins probable que cette éducation rigoureuse, cette vie entièrement militaire, l'exemple de tout un peuple ait beaucoup attribué à former les coeurs de la jeunesse à cette grandeur d'âme qu'on a toujours louée dans le caractère des citoyens de Sparte. La seule inscription sur la tombe de Léonidas et de ses trois-cents, qui laissèrent la vie dans le défilé des Thermopyles, pour obéir aux lois de Sparte, cette inscription seule nous retrace le caractère spartiate dans toute sa grandeur. Des traits comme celui d'Othryadès, qui se tua lui-même, après avoir élevé

([29]) Plut. Lycurg. 24 sq. Lacon. Instit. T. V. p. 890. Voyez chez Isocrate (Panath. Oratt. Att. T. II. p. 303, 304) la description de la manière d'agir des Spartiates avec les Périoeces. Plutarque (Comp. Lyc. cum Numa, T. I. p. 304) exprime très bien, en ces termes, le but de la vie civile des Spartiates: Ἄλλο δ' οὐδὲν εἰδότας οὐδὲ μελετῶντας ἢ πείθεσθαι τοῖς ἄρχουσι καὶ κρατεῖν τῶν πολεμίων.

le trophée de sa victoire, dans le combat des trois-cents, parcequ'il ne voulut pas être le seul de ses compagnons qui retournât à Sparte (30), comme celui de Cléomène, qui, fidèle aux lois de Lycurgue, ne méprisa pas seulement l'or du Samien Méandre, mais alla même avertir les éphores de faire partir un homme qui pût corrompre les Spartiates (31), le courage magnanime d'Eurytas, qui, quoiqu'aveugle, se fit mener au combat, pour mourir avec ses compagnons d'armes, le jugement des Spartiates sur Aristodème, qui, malgré son héroïque audace à Platées, pour effacer la honte d'avoir été le seul Spartiate qui retournât des Thermopyles, fut jugé moins digne qu'un autre, qui cependant ne le surpassoit pas en valeur, parceque celui-ci avoit combattu pour honorer sa patrie, tandis que Aristodème ne l'avoit fait que pour trouver une mort glorieuse (32), et une infinité d'autres exemples non moins frappants assurent aux Spartiates la première place parmi les nations grecques, lorsqu'il est question de magnanimité, d'amour de la patrie, de mépris de la mort, de nationalité désintéressée.

Lorsqu'on apporta à la mère de Brasidas la nouvelle de la mort de son fils, et qu'on y ajouta, pour la consoler, qu'il avoit surpassé tous les autres en courage, elle répondit que son fils avoit été un vaillant homme, mais qu'il y en avoit plusieurs à Sparte qui le surpassoient en-

(30) Herod. I. 82.

(31) Herod. III. 148. Il rejeta aussi les offres d'Aristagoras, ib. V. 51, où l'on trouve ce trait charmant de Gorgo, fille de Cléomène, laquelle, voyant les trésors que le Milésien offroit à son père, lui dit: »Mon père, cet étranger te ruinera, si tu ne te sauves vîte!" Cet enfant, qui avoit alors huit ou neuf ans, devint par la suite l'épouse du noble Léonidas et fut d'un grand service à sa patrie, par sa perspicacité à déchifrer la lettre que Démarate avoit envoyée de la Perse, pour avertir le gouvernement de Lacédémone de l'expédition projetée de Xerxès. ib. VII fin.

(32) Herod. VII. 229. cf. IX. 71.

core[33]. Lorsque Anaxilas de Byzance, accusé d'avoir livré la ville aux Athéniens, démontra qu'il n'avoit rendu la ville à l'ennemi que pour sauver la vie à ses concitoyens, parceque la garnison, composée de Béotiens et de Péloponnésiens, leur refusoit la nourriture nécessaire, les éphores le renvoyèrent absous sans hésiter, parcequ'il avoit imité l'exemple des Lacédémoniens, qui préféroient à tout le bonheur de leur patrie[34]. Et même, lorsque Sparte avoit déjà perdu beaucoup de sa grandeur, lorsque les moeurs étoient déjà corrompues, comme nous le verrons dans la suite, elle se montra encore quelquefois digne de ses ancêtres. En effet, ce fut plus qu'une vanité puérile, lorsqu'elle répondit à Alexandre, sur son invitation de le nommer généralissime dans la guerre à entreprendre contre les Perses: Nous sommes accoutumés à marcher au-devant des autres, non à les suivre[35]; et à Pyrrhus: Si tu es un dieu, nous n'avons rien à craindre de toi, car nous n'avons pas fait de mal, et si tu es un homme, il y en a d'autres qui te surpassent en forces[36]. Nous en avons les garants dans la noble mort d'Agis II, qui, dans un temps où Démosthène éleva envain sa voix pour exciter au combat ses concitoyens aveuglés par les faveurs d'Alexandre, tenta encore une fois contre Antipater le combat pour la liberté de la Grèce[37], et

(33) Diod. Sic. T. 1. p. 530. Plut. Apophth. T. VI. p. 720. Plut. Lycurg. 25 fin., où l'on trouve un autre trait semblable.

(34) Plut. Alcib. 31.

(35) Arrian. Anab. p. 3. ed. Blancard.

(36) Plut. Pyrrh. 26. *Αἰ μὲν ἐσσὶ τύ γε θεὸς, ὀδὲν μὴ πάθωμεν· ὀ γὰρ ἀδικεῦμεν· αἰ δ' ἄνθρωπος, ἔσεται καὶ τεῦ κάῤῥων ἄλλος.* J'ai suivi la version qui me paroît la plus probable.

(37) Diod. Sic. T. II. p. 209. Plutarque (Lacon. apophth. T. VI. p. 875) raconte qu'après cette défaite, les éphores refusèrent de donner comme ôtages des jeunes gens, afin de n'être pas privés de l'éducation spartiate, et offrirent pour eux le double en hommes d'âge ou en femmes. On voit parlà combien on estimoit toujours l'éducation, même dans ces temps de déclin.

dans le courage avec lequel non seulement les Spartiates, mais leurs femmes et leurs filles défendirent la ville contre Pyrrhus ([38]).

La persuasion la plus intime de supériorité physique, élevée jusqu'au plus haut degré de confiance en ses propres forces et soutenue par un courage à toute épreuve, voilà la base du caractère spartiate. Qui ne se rappelle ce jeune homme, qui, mordu jusqu'au sang par un renard qu'il avoit volé et qu'il tenoit caché sous son vêtement, préféra endurer les douleurs les plus vives plutôt que de lâcher sa proie, ou cet autre qui, blessé mortellement par son camarade, répondit à la promesse des assistants de venger sa mort : Ne le faites pas, je vous en conjure, car, si j'avois eu plus de forces que lui, je lui aurois fait ce qu'il m'a fait ([39]).

Orgueil et inhumanité.

Ce courage, cette confiance en soi même, cette obéissance aux lois, cet amour de la patrie, ce mépris de la mort sont admirables en effet, mais il ne sera pas nécessaire, je crois, de faire observer d'abord que le passage de la confiance en ses propres forces à l'orgueil, du mépris pour une mort imminente au mépris des souffrances qu'on fait subir à un autre, à l'inhumanité, à la cruauté, en un mot, est extrêmement facile. Et d'ailleurs combien cette éducation entièrement militaire, cette ambition toujours ranimée dans

([38]) Plut. Pyrrh. 28 sq. Et cependant il faut avouer qu'Aristote (Rep. VII. 11. T. II. p. 331. C. sq.) a raison lorsqu'il dit que l'expérience a réfuté le jugement de ceux qui prétendoient que de courageux citoyens sont les meilleures murailles d'une ville, comme les Spartiates avoient coutume de le dire. cf. Plut. Lacon. Apophth. T. VI. p. 791.

([39]) Plut. Lycurg. 18. Lacon. apophthegm. T. VI. p. 870 fin. 871 in. Plutarque a rapporté ici une quantité de ces traits, dont quelques uns sont en effet extravagants et même ridicules, comme celui de ce Lacédémonien qui s'étant proposé de s'approcher toujours tant de l'ennemi que celui-ci pût reconnoître le symbole de son bouclier, y fit représenter une mouche. ib. p. 872.

les coeurs de la jeunesse, cette discipline, cette contrainte inexorable et souvent inhumaine devoient contribuer à augmenter l'orgueil déjà si naturel au caractère dorien, à endurcir ces coeurs déjà enclins à la dureté.

Lorsque les alliés des Lacédémoniens se plaignirent de la difficulté du service et de ce que le nombre des soldats qu'ils devoient livrer annuellement étoit beaucoup plus grand que celui que livroient les Spartiates eux-mêmes, Agésilas, leur ayant ordonné de se séparer de ses compatriotes et de s'asseoir par terre, commanda d'abord aux potiers de se lever, ensuite aux forgerons, aux charpentiers et ainsi de suite à tous les ouvriers, ce qui fit qu'à la fin tous les alliés, dont il n'y avoit aucun qui ne s'occupât de quelque utile métier, se trouvèrent debout, tandis que tous les Spartiates étoient encore assis, parceque, comme nous l'avons vu plus haut, ils ne faisoient jamais rien. Alors Agésilas, adressant la parole aux alliés, leur dit: Voyez vous bien maintenant que c'est nous qui envoyons à la guerre le plus grand nombre de soldats (40). Par conséquent des hommes qui pourvoyoient à leurs besoins par quelque honnête industrie ne méritoient pas le nom de soldats, et ce nom ne convenoit qu'à d'orgueilleux fainéants, trop paresseux pour mettre la main à la charrue. A Sparte le noble Cincinnatus n'auroit pas été digne du nom de soldat. Il n'est donc pas étonnant qu'un Spartiate, voyant un Athénien traduit devant l'Aréopage, parcequ'il n'avoit pas satisfait à la loi de Solon, qui vouloit que chaque citoyen avouât ses moyens d'existenee, ne pouvoit comprendre qu'on pût faire un crime d'une chose aussi libérale que l'étoit l'oisiveté (41).

Que si nous parlons d'inhumanité, quelle fut la

(40) Plut. Agesil. 26. Polyæn. Strateg. II. 1. 7.
(41) Plut. Lycurg. 24.

conduite des Spartiates envers ces infortunés, que le droit de la guere avoit fait tomber entre leurs mains? On sait que plusieurs auteurs modernes ont tâché de démontrer la fausseté ou l'improbabilité du rapport des auteurs anciens concernant les cruautés exercées par les Spartiates envers les Hélotes. Rien ne nous seroit plus agréable que de pouvoir leur donner notre assentiment, et le récit que les Spartiates forçoient les Hélotes à s'enivrer pour donner par là à leurs fils une leçon de tempérance est en effet assez étrange pour pouvoir le révoquer sérieusement en doute. Mais nous nous voyons obligés d'avouer qu'il y a une particularité qui nous en empêche, c'est que le principal auteur à qui nous devons la connoissance de ces faits, est lui même le panégyriste le plus zélé de la constitution spartiate, et qu'il ne paroît avoir pu trouver d'autre moyen d'adoucir l'horreur que le récit de ces atrocités nous inspire que de dire qu'on ne doit pas les attribuer à Lycurgue. Il parle ici de la cryptie, c'est à dire de la coutume des jeunes gens spartiates d'aller dresser des embûches aux Hélotes, dans les champs, et de les massacrer dans quelque lieu où ils pouvoient les atteindre, et il croit que cette cruauté a été introduite comme moyen de vengeance ou comme une mesure de sureté après la revolte dangereuse des Hélotes, au temps du tremblement de terre qui ruina de fond en comble la plus grande partie de la ville de Sparte ([42]). Pour moi, je crois qu'en comparant le passage cité de Plutarque avec un autre du Scholiaste de Platon ([43]), on pourra en conclure avec quelque droit que Lycurgue, pour les accoutumer aux difficultés de la guerre, prescrivit aux jeunes gens d'errer, pendant quelque temps, sur les

([42]) Plut. Lycurg. 28. cf. Heracl. Pont. de Rep. p. 12 (ad calc. Cragii de Rep. Laced.) ([43]) P. 225.

montagnes, et de s'y tenir cachés, comme s'ils avoient été bannis où comme s'ils se trouvoient en pays ennemi, et qu'on appeloit cela κρυπτεία. On comprend aisément que par là ils étoient obligés de pourvoir à leurs besoins à la dérobée, et peut-être aussi que l'insolence de la jeunesse a pu la pousser jusqu'à maltraiter et même à tuer les pauvres Hélotes qu'ils rencontroient, sans que cela entrât jamais dans le plan du législateur. Quoi qu'il en soit, aucun des auteurs qui nient l'existence de cette loi, ou tâchent d'en adoucir les horreurs, n'a osé révoquer en doute le témoignage de Thucydide, qui assure que, dans la guerre du Péloponnèse, deux mille Hélotes furent choisis par les Spartiates pour être mis en liberté, couronnés de fleurs et menés en triomphe autour des temples, mais que le jour suivant tous avoient disparu sans qu'on en ait jamais entendu parler (44).

C'étoit ce pouvoir sur les vaincus, ce sentiment de supériorité sur les autres nations de la Grèce, avons nous dit, qui consoloit les Spartiates de leur nullité dans le gouvernement et de l'anéantissement complet de la liberté individuelle. C'est la dernière particularité qui exige encore quelque développement.

On a parlé beaucoup de la liberté des républiques grecques. Nous verrons bientôt ce que nous avons à penser de celle dont jouissoient les Athéniens. Quant à celle des Spartiates, Plutarque assure que nulle part les esclaves n'étoient aussi esclaves, ni les libres aussi libres qu'à Sparte. Il me semble, au contraire, que, si l'on examine avec impartialité les institutions de Lycurgue, on trouvera à peine un état où le législateur ait eu si peu d'égard au bonheur et à la liberté des individus qu'à Sparte. Je sais bien qu'on objectera qu'il ne faut ju-

(44) Thucyd. IV. 80, cité par Plutarque, Lycurg. 28.

les institutions politiques des anciens d'après les nôtres: je réponds que les Athéniens et plusieurs autres peuples de la Grèce ne trouvoient pas ces lois moins étranges qu'elles nous le paroissent. Je sais aussi que du temps de Lycurgue les Spartiates étoient encore très peu civilisés, qu'il étoit beaucoup plus facile de leur défendre le luxe et de les engager à persister dans cette simplicité qu'ils paroissent avoir retenue le plus longtemps après les siècles héroïques, qu'à aucune autre nation de la Grèce; je sais qu'un peuple encore barbare, qui ne connoît d'autre gloire que celle des combats et d'autre sagesse que l'adresse à tromper l'ennemi, est beaucoup plus propre à recevoir une constitution aussi militaire que celle de Lycurgue, qu'une nation qui a appris à goûter les douceurs d'une vie tranquille et pacifique et chez laquelle le sentiment du beau a été cultivé par l'exercice de l'art et la contemplation de ses chefs-d'oeuvre (45). Mais il n'est pas moins vrai que les lois de Lycurgue sont souvent en opposition directe avec les inclinations les plus naturelles, qu'elles ont dû étouffer souvent les sentiments les plus tendres (46) et qu'il n'y a ni différence d'opinions politiques ni défaut de civilisation qui puisse expliquer ce qui seroit un énigme indéchiffrable, si nous ne connoissions d'abord l'influence de l'éducation et la force de l'exemple, mais surtout si nous n'appréciions le grand pouvoir des motifs que nous venons d'alléguer. Nous verrons, dans la suite, combien la législation de Lycurgue fut contraire aux autres sentiments naturels du coeur humain. Ici nous devons nous contenter de démontrer le défaut de liberté individuelle dont nous venons de parler, et ici, comme dans la suite, nous devons nous garantir d'avance contre l'argument

(45) Voyez, à ce sujet, Nitsch, Beschreibung etc. T. III. p. 23.
(46) J. von Müller (Vier-und-zwanzig Bücher Allgem. Geschichte T. I. p. 59) dit très bien que cette législation est *der Sieg einer Idee über den natürlichsten Empfindungen.*

ordinaire des panégyristes de cette législation, que sa longue durée démontre assez qu'elle n'est pas si contraire à l'humanité qu'on pourroit le prétendre, en disant que cette longue durée ne prouve rien, si non la force des motifs dont nous venons de parler, puis qu'elle ne peut nous autoriser à nier l'existence des faits dont nous allons nous occuper.

Liberté individuelle limitée et presque anéantie.

Il y a un autre argument dont se servent les partisans de la législation de Lycurgue, lequel semble devoir fermer la bouche à quiconque oseroit, comme nous, prétendre que les Spartiates n'étoient pas libres. C'est que les Spartiates, disent-ils, ne l'auroient pas avoué eux-mêmes. Nous en convenons facilement, mais, lorsqu'on verra ce qu'ils entendoient par liberté, on se persuadera non moins facilement qu'ils parloient d'une chose absolument différente. Lorsqu'on demanda à un Spartiate prisonnier, ce qu'il avoit appris, il répondit: A être libre [47]. Pour ne pas dire que c'est une assez sanglante satire sur lui-même, puisqu'un homme dont toute la science, toute l'existence consiste dans la liberté, eût dû préférer mille fois une mort glorieuse à l'esclavage, on voit d'abord que cette liberté n'est pas celle dont nous parlons. On le verra mieux encore, lorsqu'on trouvera que les Spartiates, par leur liberté, se croyoient avoir acquis le droit de mentir [48]. Il est assez remarquable que de nos jours on emploie la liberté absolument de la même manière, non seulement pour justifier le mensonge, mais les rapines, les meurtres, tous les crimes en un mot.

La liberté des Spartiates n'est donc rien que l'indépen-

(47) Plut. Lacon. apophthegm. T. VI. p. 872.

(48) Ib. p. 874. Un Spartiate à qui l'on reprochoit un mensonge, ne le nia aucunement, mais il ajouta tout bonnement: *Car* nous sommes libres; les autres, lorsqu'ils mentent, sont fouettés. Ἐλεύθεροι γὰρ εἰμές · οἱ δ'ἄλλοι, αἴκα μὴ τὰ ἀληθῆ λέγοντι, οἰμώξονται.

dance des autres peuples, aussi bien que des lois de l'équité et de la justice, que les autres nations reconnoissoient dans leurs relations mutuelles. C'est cette liberté qui fit commettre sans aucun scrupule au Spartiate toutes ces perfidies, tous ces parjures dont nous avons cité quelques exemples plus haut, c'est cette liberté pour laquelle le voleur de grands chemins et le contrebandier brave les périls les plus imminents et la mort même. Mais, si les Spartiates étoient libres chez eux, libres dans leurs relations civiles et domestiques, c'est ce que nous n'hésitons pas de demander avec confiance à quiconque sait d'abord, pour commencer par un exemple, qu'il ne leur étoit pas permis de dîner lorsqu'ils le jugeoient à propos, ni de choisir les mets qui leur plaisoient le plus. Lycurgue avoit introduit à Sparte les repas communs des Crétois, et, pour obvier (comme s'exprime Plutarque) à ce que ses concitoyens ne s'engraissassent comme des animaux insatiables, cachés dans le fond de leurs maisons, ornées somptueusement et remplies de tout ce qui pouvoit flatter le goût et séduire les sens, il ordonna qu'ils prissent journellement ensemble et en public, en petites compagnies de douze à quinze individus, un repas très simple, auquel chacun contribueroit pour sa part. Cette ordonnance, dit Plutarque, fut si soigneusement observée qu'on faisoit toujours attention à ceux qui mangeoient moins que de coutume, pour s'informer après si peut-être ils avoient déjà pris quelque chose à la maison (49). Au contraire les hommes plus âgés devoient avoir soin que les jeunes gens ne mangeassent pas trop (50). Le roi Agis lui-même, revenu de l'armée, pendant la guerre du Péloponnèse, et voulant se reposer chez lui et s'entretenir avec sa femme, ne put obtenir des polémarques qu'on lui envoyât sa portion pour cette seule fois (51).

(49) Plut. Lycurg. 10. (50) Xenoph. Rep. Laced. V. 8.
(51) Plut. Lycurg. 12. Il y avoit pourtant des cas où les rois

Il n'étoit donc pas permis à Sparte de ne pas manger lorsqu'on n'en sentoit pas le besoin, et un roi qui, après une longue absence, étoit revenu au sein de sa famille ne put obtenir la permission de célébrer avec les siens sa bienvenue. Aussi, bien loin que ces ordonnances dérivassent des anciennes coutumes doriennes, comme le prétendent quelques auteurs, il n'y en avoit aucune parmi les lois de Lycurgue qui trouvât une aussi vigoureuse résistance. Plutarque parle d'une révolte dangereuse à l'occasion de cette loi, dans laquelle Lycurgue fut blessé et resta borgne des suites des mauvais traitements qu'un certain Alcandre lui avoit fait subir ([52]). Reste même à savoir si, sans ce malheur, qui excita la compassion de la multitude pour le législateur, toute son influence n'eût échoué.

Il n'étoit pas permis à Sparte de dîner lorsqu'on le vouloit et dans le lieu qu'on jugeoit convenable : il étoit aussi défendu non seulement de rester célibataire (loi qui existoit aussi dans d'autres républiques), mais souvent le choix d'une épouse étoit limité d'une manière qui doit exclure absolument toute notion de liberté. On a en effet de la peine à s'imaginer comment on ait pu exécuter les réglements à cet égard. Ceux qui n'avoient pas contracté un mariage lorsque la loi le vouloit, étoient obligés de faire le tour du marché, un jour d'hiver, nuds et chantant des airs dans lesquels ils avouoient la justice de la peine qu'ils subissoient ([53]). Il est bien à présumer que personne ne se soit jamais exposé à mériter ce châtiment aussi

et même les autres Spartiates pouvoient s'excuser d'assister aux repas publics : c'étoit lorsqu'ils faisoient un sacrifice et lorsqu'ils revenoient de la chasse. Herod. VI. 57. Mais cela même prouve combien ces ordonnances étoient arbitraires.

([52]) Plut. Lycurg. 11. Paus. III. 18. 1.

([53]) Plut. Lycurg. 15. Cléarque raconte qu'à l'occasion d'une certaine fête ces réfractaires étoient battus par les femmes, ap. Athen. XIII. 2.

ridicule, mais cela même peut servir à prouver que ni la liberté ni la moralité aient pu gagner beaucoup à ces rigueurs. Pour la moralité, nous en parlerons plus tard. Ici il suffit de demander ce qu'il faut penser de la liberté, dans un pays où l'un des rois est condamné à payer une amende, parcequ'il avoit préféré une petite femme à une plus grande et plus belle, condamnation que l'on motiva en disant qu'il avoit voulu faire pour Sparte non des rois, mais des petits rois [54], et où un autre roi, Anaxandridas, ne voulant pas renvoyer sa femme stérile, comme le vouloient les éphores, fut obligé d'en prendre une deuxième, pour les contenter [55].

Je ne dirai rien de la contrainte à laquelle la jeunesse étoit soumise. Il n'y a pas d'éducation sans contrainte, et il seroit à désirer qu'en ce point on s'en tînt aujourd'hui un peu plus aux principes de Lycurgue: mais cette éducation étoit en même temps une contrainte pour les parents, et c'est ce qui me paroît moins louable. Le Spartiate étoit libre, il est vrai, de faire participer son fils à l'éducation publique ou non, mais celui qui s'y refusoit étoit privé par là de son droit de citoyen [56], c'est à dire de son existence civile, peine pour les anciens souvent plus cruelle que la mort. C'est avec le plus grand fondement

[54] Le diminutif *βασιλίσκος* rend le mot encore plus piquant en Grec. C'est à cause de ce diminutif que j'ai préféré la leçon *μικρᾶς* à *αἰχρᾶς*. Toutefois *grand* et *beau* étoit souvent la même chose chez les Grecs, comme encore aujourd'hui chez les Turcs. Heraclides ap. Athen. XIII. 20.

[55] Paus. III. 3. 7. Ce qui est remarquable dans cette histoire, c'est que la première femme, après les nôces avec la deuxième, mit encore au monde trois fils.

[56] C'est le sens des paroles *δίκαια τῆς πόλεως*. Plut. Lacon. Instit. T. VI. p. 886. Xénophon (Rep. Laced. III. 3) l'appelle *τὰ καλά*. Le savant Dacier remarque très à propros qu'il est assez étrange que les jeunes héritiers de la couronne ne fussent pas soumis aux mêmes réglements que les autres citoyens. Plut. Agesil. 1. cf. la traduct. holland. de M. M. Wassenbergh et Bosscha. T. VIII. p. 104. not.

qu'est louée la discipline à laquelle on soumettoit la jeunesse à Sparte et le respect que, dès la première enfance, on leur inspiroit pour la vieillesse ([57]) : mais que dira-t-on de l'ordonnance suivant laquelle un père, qui entendît son fils se plaindre de ce qu'il avoit été puni par un des citoyens, étoit tenu de le punir à son tour de sa plainte ([58]). On dit que Lycurgue l'avoit voulu ainsi, afin que tous les jeunes gens regardassent tous les citoyens comme leurs pères, comme tous les citoyens étoient les fils de l'état, principe qui fut étendu jusqu'aux esclaves et aux possessions ([59]), quoique je dois avouer que je n'ai jamais pu me défendre de soupçonner que les auteurs qui nous racontent ces choses en effet étranges aient été seduits de temps à autre par leur enthousiasme pour la législation de Lycurgue à supposer l'existence de faits qui cependant n'en ont eue jamais que dans leur imagination, échauffée peut-être par la lecture de la République de Platon. Au moins j'ai de la peine à croire qu'on ait pu prendre chez son voisin tout ce dont on pouvoit avoir besoin, comme le raconte Plutarque, dans le passage précité, sans que cela ait donné lieu à d'effroyables et sanglantes querelles ([60]).

Et que dira-t-on encore de cette cruauté qui arrachoit les enfants au sein maternel, pour les exposer à une mort presque certaine, lorsque le tribunal qui devoit prononcer sur la vie ou la mort des nouveau-nés, avoit décidé qu'ils n'étoient pas assez bien conformés ([61]).

([57]) Plut. Laeon. Instit. T. VI. p. 882.
([58]) Ib. p. 883. Xenoph. Rep. Laced. VI. 2.
([59]) Plut. Lacon. Instit. T. VI. p. 882, 886, 887.
([60]) Gillies (History of Greece, p. 35. a.) allègue cette particularité, pour excuser la jeunesse des vols qu'elle devoit commettre. If theft, dit-il, can be practised where separate property is almost unknown. C'est à peu près l'argument par lequel on pourroit démontrer qu'il n'y avoit pas d'adultères à Sparte, comme nous le verrons plus tard. ([61]) Plut. Lycurg. 16.

Il seroit difficile de trouver un exemple plus frappant de la force du préjugé que la manière dont Plutarque, auteur d'ailleurs pénétré des sentiments les plus nobles et les plus humains, rapporte ces barbares ordonnances. Il n'y ajoute pas un mot qui indique la plus légère aversion pour ces cruautés : on diroit même qu'il les trouve si non louables, au moins assez indifférentes (62). Que si nous avons quelque droit à appeler barbares des ordonnances aussi contraires à l'humanité, quel nom donnerons nous à cette autre suivant laquelle les jeunes gens devoient de temps à autre se montrer nuds aux éphores, et se soumettre à quelque châtiment corporel, lorsque ceux-ci trouvoient qu'ils avoient un peu trop d'embonpoint (63).

J'ose me flatter que ce que nous venons de dire suffira pour démontrer que les Spartiates ne connoissoient pas ce que nous appelons liberté individuelle (64), et je ne crois pas qu'aucun de mes lecteurs, même le plus zélé partisan de l'antiquité et des constitutions des anciennes républiques grecques, souhaitera d'avoir vécu dans la république de Lycurgue. Mais aussi, quand même nous n'avions pas voulu alléguer ces faits d'ail-

(62) Aristote lui-même, qui d'ailleurs fait des remarques si justes sur les défauts de la constitution spartiate, approuve ce réglement, ce qui cependant doit moins étonner, lorsqu'on voit qu'il appuie aussi la mesure de faire avorter les femmes enceintes, dans le cas d'une population trop forte. Rep. VIII. 16 (T. II. p. 337. E.)

(63) Nous ne trouvons cette particularité que chez Élien, il est vrai (V. H. XIV. 7), mais elle convient assez bien avec tout le reste, pour pouvoir l'admettre, et Perizonius cite, à cette occasion, un passage d'Aulu-Gelle, par où il paroît que chez les Romains les censeurs privoient de leurs chevaux les chevaliers pour la même faute.

(64) Je me suis contenté des traits les plus marquants. J'aurois pu en alléguer plusieurs autres, par exemple, pour en citer encore un, la loi qui défendoit aux Spartiates de voyager dans des pays étrangers (Plut. Lycurg. 27), ce qui en effet n'est pas une des moindres atteintes à la liberté individuelle, dont cette législation offre l'exemple.

leurs assez connus, il seroit facile de prouver notre assertion par l'intention même du législateur, clairement énoncée par son panégyriste, car c'est le nom que nous pouvons donner sans hésiter au bon Plutarque. Personne, dit-il, ne vivoit à Sparte, selon son bon plaisir. Tous les citoyens étoient intimément persuadés de la vérité qu'ils n'existoient pas pour eux mêmes, mais pour la patrie ([65]). Bien heureux, en effet, le législateur qui a trouvé le moyen d'inspirer une semblable opinion à ses concitoyens. L'obéissance est l'âme de tout gouvernement. Mais, lorsque ce gouvernement n'exige rien qui soit contraire à la nature ni aux intérêts bien entendus des individus, le devoir d'obéir devient une satisfaction et un moyen d'assurer la sécurité individuelle. Au contraire, lorsque les lois exigent des sacrifices qu'on ne feroit jamais de son propre mouvement, l'obéissance n'est plus un acte de reconnoissance qui dérive lui-même de la bienveillance du législateur : elle est le seul levier que puisse mettre en mouvement la machine de l'état, le seul moyen par lequel le législateur puisse garantir la durée de ses institutions. Il doit donc commencer par s'en assurer d'avance, et voilà la raison pourquoi Lycurgue attacha tant d'intérêt à l'éducation, voilà pourquoi il accoutuma ses concitoyens à ne vouloir ni ne pouvoir vivre pour eux-mêmes ([66]), ce qui fit qu'on n'a pas dit sans raison que les Lacédémoniens savoient mieux obéir que commander ([67]).

([65]) Plut. Lycurg. 24.

([66]) Ib. 25. *Εἴθιζε τὺς πολίτας μὴ βέλεσθαι, μήτ' ἐπίστασθαι κατ' ἰδίαν ζῆν.*

([67]) Ib. 30. (T. I. p. 231). A Sparte les moeurs ont ployé sous la lois, à Athènes les lois ont obéi aux moeurs. J'ai trouvé ces paroles dans une dissertation intéressante sur le caràctère différent des Doriens et des Ioniens et sur les législations de Lycurgue et de Solon, dans la Revue universelle, Ann. II. T. II. Livr 6. p. 117 sq. L'auteur avoue aussi le défant de liberté individuelle à Sparte.

Jugements divers qu'on a portés sur ces institutions.

Après les réflexions que le sujet que nous traitons nous a inspirées, il ne sera peut-être pas sans intérêt de consulter sur ce sujet les auteurs anciens eux-mêmes, auxquels nous en devons la connoissance. Il n'y a point de doute qu'il n'y ait des particularités sur lesquelles ces auteurs aient été mieux en état de juger que nous, et leur partialité même peut nous être utile, en nous indiquant l'impression que la connoissance de ces lois si étranges a faite sur des hommes qui, par leur âge, étoient beaucoup plus rapprochés des événements et des institutions dont nous nous occupons. Nous prendrons toutefois la liberté d'accompagner ces jugements de nos remarques.

Jugement de Plutarque, de Xénophon, de Polybe.

Plutarque et Xénophon étoient partisans zélés de la constitution spartiate, le premier parcequ'il y voyoit la réalisation des rêves de son divin maître, Platon, l'autre parcequ'il approuvoit tout ce qui ne ressembloit pas à la démocratie athénienne.

Suivant Plutarque, Lycurgue donna déjà l'exemple de ce que Platon, Diogène, Zénon n'ont fait qu'ébaucher dans leurs écrits. Suivant Plutarque, Lycurgue donna un démenti formel à ceux qui prétendent qu'il est impossible de réaliser l'idéal d'un sage, puisqu'il ne donna pas l'existence à un sage seulement, mais à une ville entière toute

Voyez encore, à ce sujet, Goguet, Origine des lois etc. T. V. p. 407 sq. Mais nul auteur moderne n'a si bien signalé les défauts de la législation de Lycurgue que C. von Rotteck, Allgem. Gesch. T. I. p. 168. J'invite mes lecteurs à lire cette page. Elle en est digne. Je me contente d'en citer ces paroles très remarquables : Eine Verfassung, die zu ihrer Erhaltung alle Kräfte und Empfindungen der Bürger *ausschliessend* erfordert, die in der Eigenschaft des *Bürgers* die *Persönlichkeit* der Glieder völlig verschlingt, die nicht nur die Unterordnung, sondern die Aufopferung der schönsten natürlichen Gefühle, der edelsten, humansten Triebe gebietet, ist — wie gross auch der Name ihres Stifters sey — eine unglückliche Verkehrtheit.

peuplée de sages, qui trouvoient dans leurs vertus, dans la tempérance, dans la justice, dans leur bienveillance mutuelle la source la plus pure de la félicité publique comme du bien-être individuel (68). Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce pompeux éloge. Nous aimons à croire que les Spartiates furent heureux, et nous avons déjà avoué que nous croyons qu'ils aient été au moins contents de leur sort; quant à leur sagesse et leur vertu, nous verrons bientôt ce qu'il faut en penser.

Mais il y a une autre réflexion à faire, et qui se rattache entierement au point de vue sous lequel nous avons tâché d'envisager cette législation. Plutarque ajoute que Lycurgue n'a pas eu l'intention d'encourager les Spartiates à des conquêtes. Or, s'il en est ainsi, il faut avouer qu'il a manqué son but complêtement, puisqu'il seroit difficile de trouver des moyens plus efficaces pour exciter dans le coeur de la jeunesse le désir de la gloire et des conquêtes, qu'une éducation et une manière de vivre aussi militaire que celle que Lycurgue prescrivit à ses concitoyens; et une connoissance même superficielle de ces institutions rigoureuses suffit pour nous faire croire que ce fut justement la gloire militaire sur la quelle le législateur a dû compter comme le plus puissant moyen pour faire approuver et conserver des lois aussi étranges et aussi contraires aux affections les plus naturelles. Que si l'on veut distinguer, en disant que Lycurgue n'a eu d'autre intention que de rendre ses compatriotes propres à défendre leur pays, et qu'il n'a pas voulu qu'ils fussent jamais aggresseurs (69), nous en revenons à notre première réponse, et nous dlsons que le grand homme a décoché son trait, sans avoir calculé d'avance la distance

(68) Plut. Lycurg. 31.

(69) *Οὐκ εἰς ἀδικίαν, ἀλλ' ὑπὲρ τοῦ μὴ ἀδικεῖσθαι.* Plut. Comp. Lyc. cum Numa T. I. p. 303.

qu'il devroit parcourir ([70]). Mais ce qui est très remarquable c'est que Xénophon, qui ne fait pas moins l'éloge des institutions de Lycurgue que Plutarque, lui assigne l'intention même que Plutarque prétend ne jamais avoir été la sienne. Il dit, en termes précis, que le but de Lycurgue étoit *d'agrandir sa patrie* ([71]).

Pour ne pas être obligé de prononcer entre deux auteurs aussi éminents, nous en citerons un troisième, dont le jugement me paroit très impartial et très juste. C'est Polybe, qui est d'avis que Lycurgue avoit pris d'excellentes mesures pour assurer la tranquillité intérieure de l'état, et pour garantir son indépendance vis à vis les autres nations de la Grèce, mais qu'il avoit négligé de rendre, à son tour, la république juste et modérée envers elles, et que, quoiqu'il ait dû prévoir les suites de ce défaut de sa législation, il avoit cependant omis de procurer à ses compatriotes les moyens de commettre les attentats qu'ils pourroient vouloir faire sur la sécurité de leurs voisins, et même les avoit empêché, par ses lois, de jamais obtenir

([70]) Je ne comprends pas comment le savant Müller (Gesch. Helle Stämme und Städte, T III. p. 19) ait pu dire que Sparte ne chercha jamais la guerre, et je ne crois pas que les Argiens, les Arcadiens, les Messéniens et tant d'autres, qui n'avoient presque pas d'autre prérogative que celle de songer aux moyens de se défendre contre leur insatiable désir de conquêtes, l'auroient compris mieux que moi. Il est vrai qu'ils poursuivoient rarement leurs victoires, mais il s'en faut beaucoup que ce soit leur modération qui en fût la cause L'histoire prouve, en mille endroits, que c'étoit leur lenteur, leur maladresse naturelle et souvent aussi le défaut de bons capitaines qui les en empêchoient.

([71]) Xenoph. Rep. Laced. X. 4. τὴν πατρίδα αὔξειν. Il y a un fait, il est vrai, qui paroît prouver que Lycurgue n'a jamais pensé à vouloir faire de sa patrie une puissance maritime, puisqu'il leur défendit de s'adonner à la navigation (Plut. Lacon. Instit. T. VI. p. 890), mais ce fait ne prouve pas beaucoup contre l'assertion de Xénophon. On sait quelles bornes Périclès voulut mettre à l'ambition des Athéniens, et cependant il est bien certain que Périclès n'eut jamais l'intention de les empêcher d'augmenter leur puissance.

sur eux un empire absolu et durable (72). Que si Polybe ne se trompe pas en ceci, il nous seroit permis de croire que Lycurgue a fait en même temps plus et moins qu'il n'ait voulu faire, c'est à dire qu'il a inspiré aux Spartiates le désir de s'agrandir, tandis qu'il ne se proposa que de les rendre propres à empêcher les autres de s'agrandir à leurs dépens, mais que les ressources dont il les a pourvus n'étoient par même suffisantes pour atteindre le but qu'il s'étoit proposé, et par conséquent bien moins encore le dépasser (73).

(72) Polyb. VI. 48 – 50. Je puis engager mes lecteurs à lire ce raisonnement remarquable dans l'auteur lui-même.

(73) Flave-Josèphe, en faisant observer que les Spartiates ne furent pas toujours fidèles aux lois de Lycurgue, cite des faits qui prouvent que, bien loin de remporter toujours la victoire, ils se sont souvent rendus à l'ennemi vainqueur, les armes à la main, ce qui étoit une contravention directe contre les institutions militaires de leur législateur. Joseph. c. Apion. II. 31 fin. La fuite seule étoit punie par la perte absolue de tous les droits civils. Un *trembleur* (c'est le nom que les Spartiates donnoient à celui qui n'avoit pas osé attendre l'ennemi) un trembleur n'étoit pas seulement exclu de toute fonction civile, mais il lui étoit défendu de se montrer en public autrement qu'avec des vêtements sales et déchirés et avec une barbe rasée à demi, et tout citoyen qui le rencontroit pouvoit l'insulter et même le frapper impunément. Or, après la bataille de Leuctres, les trembleurs formoient un corps si formidable que la ville en fut remplie, et qu'ils surpassèrent de beaucoup en nombre les citoyens courageux qui eussent dû les punir, de sorte qu'on ne craignit pas sans raison qu'ils ne se soumissent pas aisément aux châtiments que ceux-ci croiroient nécessaire de leur infliger, surtout parcequ'il y en avoit parmi eux des familles les plus illustres et les plus puissantes. Pour rémédier à cet inconvénient le sage Agésilas ne trouva d'autre moyen que de proposer *de laisser dormir les lois* pendant cette seule journée. Plut. Agesil. 30. Pour se persuader jusqu'à quel point les auteurs les plus savants et les plus judicieux oublient quelquefois l'histoire, lorsqu'ils sont aveuglés par l'enthousiasme si commun parmi les écrivains, tant anciens que modernes, pour les lois de Lycurgue, on n'a qu'à ouvrir le Ier volume de l'Histoire Générale de von Müller, à la page 70me, où l'on trouvera l'assertion en effet assez hardie *que les Lacédémoniens n'avoient jamais fui, pas même après la bataille de Leuctres. Après la bataille* c'est possible, mais *durant la bataille* c'est aussi sûr que la bataille elle même.

Ajoutons que c'est principalement faute de distinguer l'intention du législateur de la manière dont il a réussi, qui a été cause des éloges immodérés qu'on a donné à la législation de Lycurgue. On y admire ordinairement, avec Plutarque, la réalisation d'une idée sublime, d'une grande réunion de frères qui ne vivent que pour le bonheur et l'indépendance les uns des autres, et qui resistent avec la même valeur aux appâts du luxe et de la volupté qu'aux traits de l'ennemi qui les attaque; mais on néglige de demander d'abord si les moyens, employés à cette fin, conviennent aussi en tout point avec cet idéal, et même si cet idéal, considéré sous un autre rapport, convient avec tout ce que la morale peut exiger du législateur. Car la tranquillité intérieure et l'indépendance de l'état ne sont pas les seules qualités nécessaires à une bonne constitution: c'est aussi bien le bonheur et la liberté et surtout la moralité des citoyens. Et encore le courage et la tempérance ne sont pas les seules vertus qui constituent l'idéal de perfection morale: ce sont aussi l'humanité, la justice, la décence. Nous venons de voir les fautes de cette législation sous le premier point de vue. Nous verrons bientôt ce qui lui manque par rapport à l'autre.

Or, que la cause que nous venons d'assigner au jugement partial des panégyristes de Lycurgue est la véritable, ceci est prouvé évidemment par le raisonnement de Plutarque, qui, rempli d'admiration pour les bonnes intentions de Lycurgue, ne pouvant croire que des hommes gouvernés par de si sages lois n'aient été eux-mêmes des modèles de sagesse et de vertu, et oubliant, par son enthousiasme, de consulter l'histoire, nous assure que, comme Hercule, vêtu de sa peau de lion et la massue à la main, parcourut le monde pour le délivrer des monstres et des tyrans qui l'infestoient, ainsi Sparte, quoique n'ayant pour tout vêtement que son manteau sale et dé-

chiré, gouverna la Grèce entiere par une seule scytale, paralysa dans les villes la tyrannie et les dominations injustes, termina les différends, calma les dissensions civiles etc. ([74]). Il est en effet étonnant qu'un auteur, qui lui même dépeint les Spartiates, en plusieurs endroits, comme les oppresseurs de la Grèce, ait osé avancer une assertion aussi contraire à la vérité.

On peut dire la même chose de Strabon, qui n'hésite pas de déclarer que les Lacédémoniens, qui, dès les temps les plus anciens, avoient excellé par leur modération et leur sagesse (c'est ainsi qu'il s'exprime), ont acquis, par les lois de Lycurgue, une telle supériorité sur tous les autres Grecs qu'ils ont été les seuls qui aient eu l'hégémonie par terre et par mer jusqu'au temps où ils en furent privés par les Thébains ([75]). Il paroît que le géographe a oublié ici qu'il y ait eu jamais des Athéniens en Grèce.

Jugement d'Isocrate, de Platon, d'Aristote.

Il s'en faut beaucoup cependant que tous les auteurs anciens aient été si préoccupés en faveur de la législation de Lycurgue, comme nous l'avons déjà pu voir par le passage de Polybe que nous venons de citer. Il est d'autant plus nécessaire d'alléguer ici ces jugements moins favorables, qu'elles peuvent servir à justifier les remarques que nous avons osé faire sur l'esprit et la tendance de cette constitution si célèbre.

Pour démontrer que les anciens, quoique imbus d'opinions bien différentes des nôtres sur les obligations des citoyens envers l'état et sur la félicité publique, ne man-

([74]) Plut. Lycurg. 30.

([75]) Strab. p. 562 in. La modération et la sagesse des Lacédémoniens (ἐσωφρόνουν dit Strabon), avant Lycurgue, semblent aussi un peu contraires au rapport de Thucydide concernant les dissensions et les troubles qui firent justement sentir la nécessité d'une régénération civile. Justin. (III. 3) dit aussi précisément le contraire: *Solutis antea moribus.*

quoient pas de voir combien le bonheur individuel avoit été sacrifié par Lycurgue à l'idéal de force et d'indépendance publique, nous n'aurions qu'à citer le mot d'Alcibiade, qui dit qu'il n'étoit pas étonnant que les Lacédémoniens ne craignissent pas la mort, puisqu'ils n'avoient aucune raison pour aimer une vie aussi misérable que celle qu'ils menoient (76). Encore, pour nous persuader que les vices propres aux Spartiates et qui devoient leur origine pour la plus grande part à la mauvaise direction que recevoient leurs inclinations par les lois de Lycurgue, échappoient aussi peu aux anciens qu'à nous, il suffiroit de renvoyer nos lecteurs au raisonnement d'Isocrate, dans son éloge de Busiris, où il dit entr'autres que, si tout le monde vouloit imiter la *paresse* et la *cupidité* des Lacédémoniens, ils périroient tous de faim, ou se détruiroient les uns les autres par une guerre perpétuelle (77).

Mais, pour ne pas nous étendre trop sur ce sujet, je me contenterai de faire observer que les deux philosophes les plus célèbres de la Grèce, Platon et Aristote, ont prononcé sur les lois de Lycurgue une opinion qui confirme pleinement les réflexions qu'on vient de lire. L'autorité de Platon est ici peut-être encore plus concluante que celle d'Aristote, parceque les lois de sa République imaginaire ont souvent une ressemblance frappante avec celles du législateur spartiate, ce qui a fait qu'on les a souvent comparées les unes avec les autres, et que Platon lui-même déclare que les lois de Sparte approchent le plus de son idéal de perfection civile. Et cependant il les accuse, sans aucun ménagement, d'exciter trop l'ambition, d'inspirer aux citoyens le désir de la guerre et des conquêtes, de favoriser trop la gymnastique au préjudice de la musique, d'armer mieux la jeunesse contre la crainte

(76) Ælian. V. H. XIII. 38 fin. Serenus attribue ce mot à un Sybarite. Orell. Opusc. T. II. p. 194. 13.

(77) Isocr. Busir. Oratt. Att. T. II. p. 252. l. 20.

que contre les appâts de la volupté (78). Comme, dans ces livres de la République, il compare le caractère, les vertus et les vices des hommes avec les différentes formes de gouvernement, le timocrate (c'est ainsi qu'il appelle celui dont le caractère a le plus de rapport avec la constitution spartiate), le timocrate est représenté d'une manière ingénieuse comme un homme qui, après avoir été sobre et économe dans sa jeunesse, devient avare et sordide dans son âge mûr. En général la description du timocrate contient une critique très détaillée, très précise et très judicieuse des défauts de la législation de Lycurgue (79). Mais jamais auteur, de quelque époque que ce soit, n'a jugé si sagement des lois de Lycurgue que le grand Aristote, un philosophe dont d'ailleurs, partout où il est question de politique, l'esprit entièrement pratique nous inspirera certainement plus de confiance que les raisonnements souvent ingénieux quoique moins positifs de l'académicien.

Pour ne rien dire maintenant des autres remarques partielles qu'on trouve dans ses ouvrages contre la constitution spartiate, dont nous aurons occasion de parler plus en détail par la suite, comme le danger où l'état étoit toujours, à cause des Hélotes, la trop grande influence des femmes, l'impossibilité de conserver toujours le partage égal des terres, les défauts de l'é-

(78) La dernière réflexion se trouve Legg. I. p. 568. F, quoiqu'il la fasse réfuter ensuite par l'interlocuteur spartiate, p. 570 in. Les remarques précédentes se lisent dans le VIIIe livre de la République, p. 492.

(79) Ib. p. 493. La comparaison dont je viens de parler est, pour ainsi dire, une allégorie de l'histoire de Sparte. Ce fut justement le malheur de cette république remarquable que la discipline de sa jeunesse étoit trop rigide, et que par conséquent sa vieillesse tâcha de se dédommager de cette contrainte, en rejetant jusqu'au frein que l'art même de goûter le plaisir et la prudence la plus vulgaire eussent dû leur rendre recommandables.

lection des sénateurs, etc. ([80]), nous nous contenterons pour le moment de faire observer que Aristote trouve encore le principal défaut de la constitution de Lycurgue dans sa tendance militaire. Quelle vérité en effet dans ce peu de mots: Les Spartiates se soutenoient par la guerre, et périrent, lorsqu'ils eurent obtenu la victoire, parcequ'ils n'avoient pas appris à se maintenir en paix, et parcequ'ils n'avoient exercé d'autre art que celui de la guerre ([81]). Quelle pénétration dans le jugement qu'il porte sur cette législation, lorsqu'il dit qu'elle a d'abord manqué le but que le législateur paroît s'être proposé, celui d'assurer aux Spartiates la victoire sur leurs ennemis, et que, ce but une foi manqué, ils perdirent nécessairement tout le fruit des privations et des sacrifices qu'ils s'étoient imposés pour l'obtenir, tandis qu'au contraire une bonne législation doit rendre les citoyens plus propres à la paix qu'à la guerre, aussi heureux dans le repos qu'au milieu du fracas des armes, aussi contents dans un rang moins élevé que dans le pouvoir suprême, puisque, sans cela, l'influence salutaire des lois dépendroit de choses qui n'ont aucun rapport avec elles, et qui sont pour la plupart entièrement indépendantes de la volonté de l'homme. Quelle justesse dans cette réflexion qu'à Sparte ce qui étoit condamnable dans les individus, étoit louable dans l'état, faute grossière du législateur, qui n'auroit dû faire aucune différence entre la vertu publique et privée. Si Sparte se croyoit en droit d'asservir ses alliés, elle n'auroit pas dû punir Pausanias, qui

([80]) Aristot. Rep. II. 9. Il est évident que von Müller a eu ce passage devant les yeux, dans son énumération des défauts de la législation de Lycurgue. Allgem. Gesch. T. 1. p. 68 fin. sq.

([81]) Aristot. l. l. (T. II. p. 249 B.) *Πρὸς γὰρ μέρος ἀρετῆς ἡ πᾶσα σύνταξις τῶν νόμων ἐστὶ, τὴν πολεμικήν· αὕτη γὰρ χρησίμη πρὸς τὸ κρατεῖν· τοιγαροῦν ἐσώζοντο μὲν πολεμοῦντες, ἀπώλλυντο δὲ ἄρξαντες, διὰ τὸ μὴ ἐπίστασθαι σχολάζειν, μηδὲ ἠσκηκέναι μηδεμίαν ἄσκησιν ἑτέραν κυριωτέραν τῆς πολεμικῆς.*

tâcha d'asservir sa patrie. Enfin, quelle vérité et quelle élégance dans la réflexion que les états dont les lois ne conviennent qu'à l'état de guerre et qui dépérissent par le repos et la tranquillité, ressemblent aux épées, qui, faute d'usage, se rouillent dans le fourreau ([82]).

([82]) Aristot. Rep. VII. 14. Surtout p. 334 fin. 335. Hormis les ouvrages d'auteurs anciens cités dans ce chapitre, la vie de Lycurgue et les Laconica instituta de Plutarque, le traité sur la constitution de Sparte de Xénophon et les passages cités d'Hérodote, voyez encore, sur Lycurgue et ses lois, Nicol. Damasc. fr. ed. Orell. p. 156, Justin. III. 2 fin. 3. Plut. Lacon. Apophth. T. VI. p. 842 sq. et Ælian. V. H. VI. 6. Porphyre a compilé évidemment Plutarque (Abstin. IV. 3—5). Parmi les auteurs modernes, voyez surtout Mitford, History of Greece, T.I. p.292—328, qui, bien qu'il voie le défaut principal des lois spartiates, ne veut cependant pas avouer que ce soit un défaut (There was, dit-il, a disease inherent in the vitals of his system, which yet must not be imputed to him as a fault, p. 335), et qui est d'avis que la défense de ne pas faire la guerre trop souvent au même peuple et de ne pas poursuivre l'ennemi en fuite, étoient les prophylactiques inventés par Lycurgue pour prévenir les mauvaix effets de ses ordonnances. Pour moi je crois que Lycurgue étoit trop sensé pour avoir jamais espéré que ses concitoyens obéiroient au moins à la première de ces défenses. Voyez encore Gillies, History of Greece, p. 30—37, Nitsch, Beschreibung etc. T. III. p. 13—25, 98—116. J. von Müller, Allgem. Gesch. T. I. p. 58—71. Enfin les ouvrages classiques sur Sparte, Ubbo Emmius et Cragius, de Rep. Laced. et Manso, Sparta. J'ai déjà parlé de Wachsmuth, K. O. Müller et Lachmann.

CHAPITRE IV.

Les Ioniens. Athènes. La démocratie. — Athènes avant la législation de Solon. — Influence des institutions de Solon sur les Athéniens, considérés comme citoyens. — Changements qu'a subis la constitution de Solon. — Leur influence sur les Athéniens, considérés comme citoyens. — Réflexions préliminaires sur la notion qu'avoient les Grecs de la liberté, et de la vie sociale. — Fondée dans leur caractère national. — Et dans leur vie sociale elle-même. — Variétés de la notion de liberté, d'après la manière de voir des Doriens ou des aristocrates, et des Ioniens ou des démocrates. — Ignorance, légéreté, injustice du souverain d'Athènes. — Jalousie de son pouvoir. — Le peuple, gouvernant en tyran, comme les tyrans, environné de flatteurs. — Qui tâchoient de faire leur profit avec la confusion qu'ils excitoient. — Les Démagogues. — Les Sycophantes.

Les Ioniens. Athènes. La démocratie.

Nous venons d'examiner la législation de Lycurgue, dans ses rapports avec l'état, considéré comme être moral, et avec les citoyens, considérés comme ses parties intégrantes. Nous nous proposons d'examiner par la suite son influence sur la moralité individuelle des citoyens, et par conséquent sur leurs relations domestiques, ce qui nous fournira en même temps l'occasion de dire un mot sur les causes qui amenèrent sa corruption et sa chûte.

Nous passons maintenant des Doriens et des Spartiates, leurs représentants (pour ainsi dire), aux Ioniens, c'est à dire au plus illustre des peuples ioniens, dont les institutions pourront nous donner une idée de la démocratie et de son influence morale sur la vie politique des citoyens, comme la constitution spartiate a servi à nous faire connoître l'oligarchie.

Athènes avant la legislation de Solon.

Comme Lycurgue à Sparte, Solon fut appelé à Athènes pour délivrer la patrie des dissensions et des troubles qui la mena-

çoient d'une perte certaine. Plutarque nous a dépeint la situation de Sparte avant Lycurgue : Solon nous dépeint lui même celle d'Athènes. Ses réflexions sur les richesses accumulées avec célérité et sans l'assistance divine, richesses qui sont le principe de l'insolence et du crime, et qui finissent par perdre celui qui les a acquises ([1]), ses plaintes sur les vicissitudes du sort, qui reduisirent en peu de temps à la besace les hommes les plus favorisés des dons de la fortune ([2]), nous feroient déjà soupçonner que le mal avoit ici la même origine qu'à Sparte, quand même nous n'avions plus le triste tableau qu'il trace de la situation d'Athènes, avant sa législation, et qui ne nous permet pas de douter un moment de la nature des désordres qui y régnoient. Il y accuse ses concitoyens d'être eux mêmes les causes de la ruine de leur patrie; il les accuse d'une avarice et d'une cupidité sans bornes; il plaint les pauvres qui étoient souvent forcés de se vendre comme esclaves, pour satisfaire leurs créanciers ([3]). Par surcroît de malheur Athènes, comme

([1]) Solon, fr. ed. N. Bach., p. 70, 71, 90.

([2]) Ib. p. 85. Il est à remarquer qu'on retrouve le même défaut à peu près dans tous les états de la Grèce, dans le commencement de cette époque. Voyez, par exemple, ce que Théognis dit de Mégares : Le pauvre s'enrichit soudain, et celui qui a gagné beaucoup, perd souvent tout en une seule nuit. Theogn. reliq. ed. F. T. Welcker vs. 547 sq. cf. 109. 531 sq. Voyez aussi Mimnerme, in Poët. Gnom. ed. Brunck. p. 69.

([3]) Solon. fr. p. 88—94. cf. p.80. Remarquons encore, comme un point de ressemblance entre l'état social du commencement de cette époque et celui de l'époque précédente, l'expression du sentiment de foiblesse et du désir de se défendre contre ses ennemis (ib. p. 69), les avertissements fréquents de se défier de tout le monde, même de ceux qui nous sont le plus proches par les liens du sang (vs. 389). Les Oeuvres et Jours d'Hésiode contiennent, pour ainsi dire, le commentaire et la justification de ces avis, qui, dans un autre état de choses, paroîtroient durs et inhumains. Il est évident que Plutarque a consulté les poëmes de Solon, pour tracer le tableau de la situation d'Athènes dans cette époque, qu'on trouve dans la vie de ce législateur. Plut. Sol. 13.

Sparte, étoit en proie aux sanglantes querelles des factions qui la divisoient, dont l'une tâchoit d'introduire la démocratie, une autre l'aristocratie, une autre encore une forme de gouvernement mixte, tandis que l'ambition ne laissa pas de se prévaloir de ces désordres pour s'élever, par leur moyen, à un pouvoir arbitraire et illimité (4). On trouvoit même des citoyens bien intentionnés qui déclaroient hautement qu'on seroit bien obligé d'avoir enfin recours à ce dangereux expédient, pour mettre un terme aux affreux désordres qui déchiroient l'état, et ils firent à Solon l'honneur de croire qu'il seroit l'homme dont la volonté arbitraire pourroit rendre la paix à leur patrie infortunée. Et, certes, s'il avoit pu se décider à suivre le conseil de ses amis et de l'oracle de Delphes (conseil qui fait le plus grand honneur à la pénétration d'Apollon, ou, comme nous dirions, à celle de ses serviteurs), s'il avoit pu se rendre à leurs instances, lorsqu'ils essayoient de lui prouver qu'il n'étoit pas obligé pour cela de conserver le pouvoir arbitraire, mais qu'il pourroit le limiter lui-même, aussitôt qu'il l'auroit obtenu (5), qui sait s'il n'eût épargné à Athènes la plus grande partie des calamités qui l'ont frappée par la suite, et si ses concitoyens n'auroient été en général plus tranquilles et plus heureux qu'ils ne l'ont jamais été dans la possession d'un pouvoir souvent imaginaire et toujours funeste à ceux qui en étoient revêtus. Mais nous faisons bien de dire qui sait! Comment! Les Cécropiens, avec leur caractère turbulent et irritable, se seroient ils contentés de planter en paix leur vignes et leurs figuiers sous l'ombre d'un

(4) Les Diacriens, les Pédiéens, les Paraliens, Cylon. Plut. Sol. 12, 13.

(5) Plut. Sol. 14. *Μάλιστα δ'οἱ συνήθεις ἐκάκιζον, εἰ διὰ τοὔνομα δυσωπεῖται τὴν μοναρχίαν, ὥσπερ οὐκ ἀρετῇ τοῦ λαβόντος εὐθὺς ἂν βασιλείαν γενησομένην.*

trône royal! . . . Je crois qu'il est permis d'en douter.

Quoi qu'il en soit, Solon (trait remarquable en effet, du caractère grec ou ionien) rejeta avec horreur un conseil qui lui auroit fait souiller sa gloire par la violence et la tyrannie [6]. Il ne pouvoit pas, même au sein de l'anarchie, oublier les lois pendant une seule journée, quand même il ne l'auroit fait que pour leur rendre toute la force et toute l'autorité qu'elles avoient perdu. Pour un Grec et surtout pour un Ionien, la tyrannie étoit une trahison envers la patrie, c'étoit rompre tout les liens qui affermissoient l'ordre social, crime digne de la mort et de l'exécration de tous les gens de bien. Et Athènes, bien loin d'avoir conservé ou rétabli la dignité royale, comme Sparte, avoit passé, après la mort de Codrus, à des formes de gouvernement toujours plus libérales, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue à un régime entièrement démocratique.

Influence des institutions de Solon sur les Athéniens, considérés comme citoyens.

Solon regardoit donc comme un devoir des plus sacrés de respecter la constitution existente, persuadé d'ailleurs que le mieux est souvent l'ennemi du bien, surtout lorsque ceci est fondé dans le caractère de la nation et sanctifié, pour ainsi dire, par la coutume et l'exemple des ancêtres. Il conserva ce qu'il pouvoit conserver, mais là où il vit qu'un changement seroit nécessaire, il n'hésita pas de mettre la main à l'oeuvre, et c'est ainsi qu'il donna aux Athéniens des lois, comme il s'exprimoit lui-même, non les meilleures qui pussent être inventées, mais les meilleures qu'ils pussent suivre [7].

Et voilà pourquoi Athènes conserva sa démocratie, non parceque la démocratie est la meilleure forme de gouvernement possible, mais parceque les Athéniens y étoient

(6) *Μιᾶναι καὶ κατπισχῦναι κλέος.* Ce sont ses propres paroles. Sol. fr. ed. N. Bach. p. 102. Plut. Sol. 14 (T. I. p. 341).

(7) Plut. Sol. 15.

accoutumés, et qu'ils avoient appris à la considérer comme la garantie de la félicité et de la grandeur nationales.

Encore, Solon employa tous les moyens en son pouvoir pour empêcher que la liberté ne dégénérât en licence, et pour conserver l'équilibre entre les différents pouvoirs. Il déclare lui-même, dans ses poëmes, que le pouvoir qu'il avoit accordé au peuple ne lui paroissoit ni trop illimité ni trop borné par les priviléges attribués aux nobles, tandis qu'il avoit eu soin de régler les droits et les obligations de ces derniers de sorte que ni les uns ni les autres ne pussent devenir oppresseurs ou avoir à craindre d'être opprimés ([8]). Solon laissa la magistrature entre les mains des riches et en exclut entièrement les citoyens les plus pauvres, sans cependant les priver du droit de suffrage dans les assemblées du peuple, où les magistrats étoient élus, ni de celui de siéger dans les différents tribunaux. Plutarque remarque, à cette occasion, que ce privilége paroissoit d'abord moins important qu'il n'étoit en effet, et surtout qu'il ne devint par la suite ; et on n'hésitera pas d'être de son avis, aussitôt qu'on observera qu'il n'y eut aucun magistrat à Athènes qu'on ne pût appeler devant ces tribunaux, pour y rendre compte de son administration ([9]). Solon n'avoit-il pas prévu les inconvénients résultant de cette institution, ou le respect pour les magistrats étoit il encore trop grand, dans le temps où il composoit ses lois, pour avoir à craindre que la populace n'abusât de ce privilége ? Quoiqu'il en soit, il est bien certain que les mauvaises suites de cette ordonnance n'auroient jamais été aussi sensibles, si les successeurs de Solon n'avoient pas eu soin de la dépouiller des restrictions qui eussent pu en prévenir ou en amortir au moins

([8]) Plut. Sol. 18. Solon. fr. p. 94. ιδ'. 95. ιε.
Ὧδ' ἂν δῆμος ἄριστα σὺν ἡγεμόνεσσιν ἕποιτο,
Μήτε λίην ἀνεθεὶς, μήτε πιεζόμενος.
([9]) Voyez, à ce sujet, les justes remarques d'Aristote, Rep. II. 12.

l'influence funeste sur l'administration des affaires publiques. Ce fut Aristide qui renversa le rempart élevé par Solon pour contenir la licence d'une populace effrénée, en accordant à tous les citoyens également le droit d'être élus pour la fonction des emplois administratifs ([10]).

Il y avoit une autre loi, proposée par Solon lui-même, qui, bien que fondée dans le sentiment le plus pur de justice et d'équité, n'en devint pas moins une source de troubles et de calamités pour la république d'Athènes, et ouvrit la porte aux abus les plus criants et les plus funestes. Je veux parler de la faculté accordée à chaque citoyen de poursuivre devant les tribunaux quiconque l'avoit lui-même lésé dans ses droits ou avoit commis quelque délit contre les lois existantes ([11]). Certes, il seroit difficile, au premier abord, de trouver une loi plus juste et plus équitable. Mais il n'est que trop connu, et l'expérience l'a souvent prouvé, qu'il n'est rien moins qu'assuré que ce qui est juste et équitable soit toujours et dans tous les cas utile ou même exécutable. Solon avoit adopté pour principe que l'état le mieux réglé étoit celui ou ceux qui n'ont reçu aucune injure n'en poursuivent pas moins les oppresseurs aussi ardemment que le feroient les opprimés eux-mêmes; il voulut donc non seulement que chaque citoyen considérât comme la sienne l'injure faite à un autre, mais il défendit même à ses compatriotes de rester neutres, lorsque le malheur voudroit que des factions contraires partageassent l'état, persuadé que le plus grand nombre seroit toujours celui des citoyens tranquilles et amis de la paix et qui auroient le plus d'intérêt eux-mêmes à la tranquillité et à la sécurité de l'état ([12]). Mais Solon, lorsqu'il croyoit avoir assuré cette tranquillité, en confiant aux hommes

([10]) Plut. Arist. 22.
([11]) Plut. Sol. 18. ([12]) Plut. Sol. 20.

de bien le soin de poursuivre les malfaiteurs, avoit-il aussi pensé que ces malfaiteurs eux-mêmes pussent se prévaloir de la même faculté, pour attaquer le citoyen honnête et innocent? Avoit-il prévu qu'il viendroit un temps où une nuée de sycophantes se feroient une tâche journalière de chercher à qui intenter un procès, pour l'intimider et pour l'engager à se retirer de leurs griffes avides, par le sacrifice d'une partie souvent considérable de leur fortune? Avoit-il pensé aux inconvénients qui en résulteroient, lorsque le malfaiteur étoit plus puissant que ceux qui eussent dû le rappeler au devoir ou le traduire devant les tribunaux? Il est vrai que, dès le temps de Solon, il y avoit des ordonnances tendant à prévenir ces abus, mais l'histoire a démontré que rien n'étoit plus facile que de les éluder ou de les priver de tout l'effet salutaire qu'elles eussent dû produire.

Certes, Solon n'étoit pas l'homme à flatter la populace et à s'assurer de sa faveur par des concessions immodérées. Il soulagea les pauvres, il rappela les bannis, il rendit la liberté aux esclaves, il réprima l'orgueil des riches et leur ôta les moyens d'opprimer les indigents, mais il ne voulut pas que les indigents seuls gouvernassent l'état. Il institua le Sénat des quatre-cents (augmenté par la suite jusqu'à cinq-cents par Clisthénès), auquel il confia le soin d'examiner toutes les lois qu'on se proposoit de soumettre au jugement du peuple, de présider leurs assemblées et de veiller en général à l'exécution des lois et à la conservation de l'ordre social. Le vénérable Aréopage, auquel ce soin étoit encore plus spécialement commis par Solon, acquit par lui une autorité décisive, puisqu'il défendit d'y admettre comme membres d'autres citoyens que ceux qui avoient rempli l'illustre charge d'Archontes; et c'est ainsi que ces deux respectables Sénats devinrent, comme l'exprime Plutarque, les ancres qui durent préserver de trop grandes secousses le vaisseau

de l'état, poussé en sens divers par les passions toujours mobiles d'une populace irritable ([13]). Encore, pour l'empêcher de s'immiscer trop dans la politique, et pour encourager en même temps l'exercice des arts et des métiers utiles, il confia à l'Aréopage le soin de s'informer de la profession de tous les citoyens, afin que personne ne s'abandonnât à une complète oisiveté, ou pût au moins rendre compte de la manière dont il pourvoyoit à ses besoins, et il délivra le fils de l'obligation d'entretenir son père, dans sa vieillesse, lorsque celui-ci avoit négligé de lui enseigner quelque moyen honnête pour gagner son pain.

Ce sont surtout ces ordonnances de Solon qui font preuve de sa sagesse à employer les ressources qui étoient à sa portée pour assurer le bien-être de ses compatriotes, et à approprier ses institutions aux circonstances, à la situation du pays et au caractère de la nation. Je ne puis m'empêcher de communiquer à mes lecteurs la réflexion que fait Plutarque à ce sujet, surtout parcequ'elle peut servir en même temps à rendre compte de la grande différence qu'on trouve à cet égard entre les institutions des deux plus illustres législateurs de l'antiquité, Lycurgue et Solon.

La Laconie étoit un pays fertile, propre à nourrir une population double de celle qui y étoit établie. L'Attique s'étendoit sur un terrain dur et raboteux, qui satisfaisoit à peine aux soins du cultivateur. La Laconie étoit peuplée en très grande partie par une nation vaincue et opprimée par un petit nombre de conquérants, qui, quoique aguerris et toujours sous les armes, avoient à tout moment à craindre les tentatives des vaincus à recouvrer leur indépendance. L'Attique étoit le refuge d'une foule d'hommes libres qui, par les motifs expliqués dans

([13]) Plut. Sol. 19. Pollux. VIII. 125, où il faut lire, sans aucun doute, *προκατέστησε*, et non *προσκατέστησε*.

la première partie de cet ouvrage, y affluoient continuellement de toutes parts. Dans la Laconie c'étoit donc aux vaincus que les vainqueurs imposoient la pelle et la houe, pour les empêcher de prendre les armes contre leurs oppresseurs, et dans la Laconie ce travail étoit si facile et répondoit si bien aux soins qu'on prenoit pour le faire réussir, que ceux dont on l'exigeoit y pouvoient à peine trouver un sujet de plainte. Dans l'Attique, au contraire, c'étoient les hommes libres qui, loin de pouvoir s'affranchir de l'obligation de remuer la terre ingrate qu'ils habitoient, devoient chercher ailleurs des moyens de pourvoir à leurs besoins, parceque, quand même ils eussent eu des milliers de Périoeces ou d'Hélotes, ils n'auroient jamais pu tirer du sol qu'ils habitoient une nourriture suffisante, et que le nombre même n'auroit servi à rien qu'à augmenter leur dénuement (14). Voilà donc aussi la raison qui engagea Solon à suivre une politique tout-à-fait opposée à celle de Lycurgue; voilà pourquoi, bien loin de chasser d'Athènes les étrangers, il s'efforça, au contraire, de les incorporer à son état, et de les attirer, par des avantages et des priviléges particuliers, à fixer pour toujours leur demeure à Athènes (15). Et c'est ainsi qu'Athènes devint le centre de la civilisation grecque, le marché du monde connu des anciens et le siége des arts et des sciences (16).

Comme nous l'avons fait, en parlant de la législation de Lycurgue, nous réservons ce que nous avons à dire sur les ordonnances de Solon, au sujet des rapports indivi-

(14) Plut. Sol. 22. (15) Ib. 24.

(16) Voyez, sur la législation de Solon et la constitution athénienne en général, hormis les savantes compilations de Meursius, Sigonius et d'autres, dans le Thesaurus Gronovianus, et Petitus, de Legibus Atticis, Mitford, History of Greece, T. I. p. 400—427, Nitsch, Beschreibung etc. T. II. p. 549—562. T. IV. p. 43—54. Wieland, Aristipp, T. I. p. 121—131., enfin les auteurs cités par Hartmann, Culturgeschichte Griechenl. T. I. p. 194, 195. not.

duels et domestiques des citoyens, jusqu'au moment où nous nous occuperons spécialement à examiner ces derniers. Ce que nous en avons dit jusqu'ici a pu servir à développer l'esprit de ces institutions en rapport avec la vie politique des citoyens, peut-être aussi à faire envisager quelques-uns des défauts qui leur étoient propres, enfin à les comparer, sous certains points de vue, avec celles de Lycurgue.

Lycurgue n'avoit pas demandé ce que pouvoit plaire à ses compatriotes: il leur avoit dicté ses lois, parcequ'elles lui paroissoient utiles et nécessaires, et cependant il fut obéi, et la tranquillité fut rétablie à Sparte et y régna pendant une longue suite d'années. Solon consulta les inclinations des Athéniens, il n'introduisit des changements que lorsqu'il les crut absolument nécessaires, il fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour contenter tout le monde, et cependant à peine eut-il achevé la tâche qui lui avoit été imposée, que les factions et les troubles recommencèrent de nouveau et avec plus de fureur qu'auparavant ([17]). Nous y voyons la différence entre le caractère dorien et ionien. L'orgueilleux Spartiate, soit qu'il appartînt au petit nombre d'élus, appelés à gouverner l'état, ou qu'il n'eût aucune part au gouvernement, étoit toujours, dans ses propres yeux, si supérieur à tous les autres humains, et surtout aux infortunés qui devoient labourer ses terres, il étoit si persuadé de son pouvoir de réduire à la même condition quiconque oseroit lever la main contre lui, qu'il ne connoissoit d'autre gloire que celle d'être citoyen de Sparte, ni d'autre bonheur que sa liberté imaginaire, c'est à dire la permission de ne rien faire pour pourvoir à ses besoins. L'Athénien, turbulent, vif, irritable, ne connoissant d'autre liberté que celle de faire ce qu'il jugeoit à pro-

([17]) Plut. Sol. 29.

pos, jaloux non seulement de sa supériorité sur les autres nations, mais aussi de son indépendance individuelle et de la part qu'il croyoit lui être due dans l'administration des affaires, l'Athénien se moquoit des longues barbes et des sales robes des Spartiates, de leur phlegme, de leurs courtes répliques, et ne pouvoit comprendre comment des gens qui n'avoient ni occupations journalières ni assemblées publiques, ni tragédies, ni procès, pouvoient supporter une seule journée le pesant fardeau d'une vie si mortellement ennuyante; mais aussi l'Athénien, animé par cette jalousie du pouvoir, inconstant dans ses désirs, violent dans ses passions, bien loin d'avoir pu jamais obéir à une discipline rigoureuse, telle que Lycurgue l'avoit imposée à ses compatriotes, ne pouvoit pas même supporter la contrainte des lois douces et équitables que le plus sage des législateurs lui avoit prescrites avec tant de ménagement. Et voilà un point de différence important. Le caractère distinctif des lois de Solon et du génie du peuple ionien étoit la possibilité du changement, celui des institutions de Lycurgue et du génie du peuple dorien c'étoit la stabilité et la persévérance. La constitution de Solon, quoique propre aux circonstances et au peuple qu'elle devoit gouverner, portoit dans son sein le germe de la destruction. Ce germe étoit le pouvoir qu'avoit le peuple de changer lui-même les lois qui le régissoient, car, avec ce pouvoir, il ne falloit qu'un démagogue habile et un moment d'ivresse du peuple souverain, pour le priver en un moment des fruits de l'administration la plus sage et la plus éclairée. Il ne suffit donc pas d'avoir exposé l'esprit des institutions de Solon lui-même, comme de celles de Lycurgue: il faut aussi examiner les changements qu'elles ont subis par la suite.

Changements qu'a subis la constitution de Solon.

Solon croyoit avoir rendu la liberté à sa patrie et l'avoir préservée de l'anarchie. Pisistrate la dépouilla de la première,

sous les yeux même du sage législateur, et les hommes ambitieux qui vinrent après lui, pour s'élever au pouvoir suprême, en flattant les goûts du peuple, renversèrent l'un après l'autre les remparts que sa prévoyance avoit élevés contre la licence populaire. Clisthénès commença à saper les fondements de la législation de Solon, en changeant tout-à-fait la distribution des tribus et en admettant une foule d'étrangers et même d'esclaves parmi les citoyens (18). Aristide, quoique certainement sans intention coupable, abrogea la sage ordonnance de Solon, par laquelle les citoyens les plus pauvres étoient exclus des charges publiques (19). Éphialte dépouilla l'Aréopage de la plus grande partie de l'autorité que Solon lui avoit accordée, pour servir de frein à l'étourderie et à l'inconstance de la multitude (20). Périclès, enfin, couronna l'oeuvre de la corruption du peuple, en lui jetant à pleines mains les concessions et les faveurs, et en le récompensant pour l'exécution du pouvoir qui lui-même pouvoit déjà être considéré comme l'un de ses plus précieux priviléges (21).

Leur influence sur les Athéniens, considérés comme citoyens.

Et que devint dès lors Athènes, après ces innovations qui avoient changé la démocratie de Solon en une véritable ochlo-

(18) Herod V. 66, 69. Aristot. Rep. III. 2. Les changements introduits par Clisthénès ont été développés et expliqués avec beaucoup de précision et de clarté par Wachsmuth, Hellen. Altherthumsk. T. I. p. 268 sq.

(19) Plut. Aristid. 22.

(20) Plut. Pericl. 7 fin. Cim. 15. Diod. Sic. T. I. p. 463. Aristot. Rep. II. 12.

(21) Plut. Pericl. 9. Aristot. Rep. II. 12. Quoique chaque juge ne reçût que trois oboles pour chaque séance (Pollux VIII. 113. Ce salaire a été quelquefois de deux, quelquefois d'un obole, le plus longtemps de trois oboles), les juges et les procès étoient en si grand nombre à Athènes qu'on a calculé que cette institution de Périclès coûtoit à l'état annuellement 150 talents, c'est à dire 810,000 livres, si l'on compte le talent attique, suivent l'évaluation de l'abbé Barthélemy, à 5400 livres.

cratie? Nous nous bornons ici entièrement au point de vue moral, et nous ne nous engagerons pas plus loin dans la politique qu'il ne nous paroît nécessaire pour éclaircir la situation morale du peuple. Cependant, puisque l'expérience nous l'a enseigné à nous mémes quelle influence les dissensions civiles et les révolutions, l'introduction même de théories politiques extravagantes puisse avoir sur les moeurs, et surtout, puisque, dans les anciennes républiques grecques, les droits et les obligations du citoyen étoient presque préférés à ceux de l'homme, il est impossible, surtout dans un examen de la civilisation morale d'un peuple ancien, d'en exclure la politique, il est impossible de séparer la civilisation morale du citoyen de celle de l'individu.

Réflexions préliminaires sur la notion qu'avoient les Grecs de la liberté et de la vie sociale.

Cependant, avant de répondre à la question proposée, il est nécessaire de faire quelques réflexions préliminaires, pour modifier notre jugement à cet égard. Quand même l'histoire des siècles passés eût été perdue pour nous, celle de nos contemporains suffiroit pour nous démontrer qu'il y a dans la politique des principes qui changent entièrement de face par l'application, et qu'il y a des mots qui, d'après la différente signification que cette application leur assigne, indiquent souvent des notions et des idées diamétralement opposées les unes aux autres. Les principes dont je veux parler spécialement dans cet endroit sont ceux de l'égalité primitive du genre humain et des droits naturels de l'homme; les mots que j'avois en vue sont ceux de *liberté* et de *souveraineté du peuple*.

L'observation que je viens de faire est de tous les âges et de tous les lieux, mais, à l'exclusion de la différence de valeur que ces principes et ces mots doivent avoir partout et toujours, d'après le point de vue sous lequel on veut les considérer, souvent encore chaque âge et chaque nation les présente sous des aspects si différents et avec des nu-

ances si divergentes qu'elles constituent en effet de nouvelles variétés très essentielles.

Le Spartiate se disoit libre dans une contrainte qui seroit insupportable non seulement pour nous, mais qui l'eût été tout aussi bien pour ses contemporains d'Athènes. Nous, au contraire, au moins lorsque nous voulons nous conduire en hommes sensés, nous sommes contents d'une liberté qui, à Athènes aussi bien qu'à Sparte, paroîtroit une léthargie politique, et nous, à notre tour, nous ne voudrions pas acheter les droits qui leur paroissoient si précieux, pour la moitié des sacrifices qu'ils faisoient journellement et sans hésiter pour les obtenir ou pour les conserver.

Or donc, lorsque nous voyons les Phocéens abandonnant leurs demeures, avec leurs femmes et leurs enfants, avec les images de leurs dieux et tout ce qu'ils pouvoient emporter, seulement pour ne pas démolir une tour sur les remparts et céder au roi des Perses une seule maison, pour en faire un palais royal (22); lorsque nous apprenons les éloges donnés à Thémistocle, parcequ'il avoit violé le droit des gens, dans la personne d'un truchemau des ambassadeurs perses, seulement parceque cet infortuné avoit osé prononcer en grec les ordres du despote (23); lorsque nous voyons méprisé comme un impie, comme un insensé qui vouoit à de foibles mortels les honneurs dus à la divinité, quiconque se conformoit à l'étiquette de la cour de Suse, en se prosternant devant le grand roi (24); lorsque nous entendons Plutarque désapprouver le repentir que Timoléon ressentit du meurtre de son frère, et célébrer hautement ce crime comme une belle action, parceque ce frère avoit attenté à la liberté de sa patrie (25), — alors en effet il faut bien

(22) Herod. I. 164. J'ai suivi ici l'explication que donne de ce passage le savant Larcher, Hérodote, T. I. p. 440, 441.

(23) Plut. Them. 6.

(24) Xenoph. Agesil. I. 34.

(25) Plut. Timol. 5, 6. cf. Compar. Æmil. Paull. et Timol. T. II. p. 326 in. et Corn. Nepos, Timol. 1.

que nous commencions à croire que ces mots amour de la patrie, nationalité, désir de la liberté, avoient chez les Grecs une acception plus étendue et diversement modifiée de celle que nous avons coutume de leur attribuer.

Fondée dans leur caractère national.

Nous sommes tellement dans l'habitude d'attribuer ces vertus aux Grecs, que nous les considérons à peu près comme synonymes avec le nom qui les distingue comme nation. Les noms de Marathon, Salamis et Platées ont retenti à notre oreille, dès notre plus tendre jeunesse, et ne manquent jamais d'y rallumer l'enthousiasme qu'ils nous avoient inspiré d'abord. Le ton qui régne dans les écrits d'Hérodote (26), la simplicité sublime des inscriptions sur la tombe des héros, morts pour la patrie, et sur les trophées, monuments de leurs victoires (27), les strophes élégantes et naïves en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton, que nous savons par coeur et que nous aimons à répéter comme si nous assistions nous-mêmes aux fêtes de la liberté (28), tous ces souvenirs remplissent notre ame d'une sainte ardeur et nous font oublier nos temps et nos moeurs, pour admirer avec les anciens les défenseurs de la patrie et les champions de la liberté. Que si nous voulions nous donner la peine de rassembler tous les faits qui témoignent de ce noble enthousiasme qui a animé les Grecs, dans toutes les époques de leur histoire, et qui a illustré tout récemment encore leurs descendants d'ailleurs si peu dignes de nous rappeler les souvenirs attachés à leur mémoire, combien n'en trouverions

(26) Je me contente de rappeler au lecteur cet entretien naïf entre Xerxès et Démarate, Herod. VII. 101 sq. cf. 209, et la réponse donnée au Perse Hydarnès, ib. 135.

(27) Par exemple le monument érigé à Platées, Diod. Sic. T. I. p. 430.

(28) Ap. Athen. XV. 50. cf. Scolia, ed. C. D. Ilgen. scol. X—XIII.

nous pas aussi dignes d'éloges et de trophées que le noble dévouement des héros de Marathon et des Thermopyles([29])! Qui a jamais pu lire, sans s'attendrir, dans Tite-Live, la brillante description des éclats de joie des Grecs rassemblés aux jeux isthmiques, lorsque la conservation de leurs libertés et de leurs priviléges leur fut annoncée par le noble Flamininus ([30])? En un mot, s'il y a un trait distinctif et éminent dans le caractère national des Grecs, c'est bien l'amour de la patrie et de la liberté. Ce fut cet amour qui fit préférer aux Spartiates leur rigoureuse discipline et leur rustique simplicité aux richesses et au luxe de la cour d'un despote ([31]). Ce fut cet amour qui surmonta les sentiments les plus tendres dans le coeur des mères spartiates, et qui donna à Céos aux fils la force de voir subir la mort à leurs pères, lorsqu'ils n'étoient plus en état de défendre la patrie ([32]). Ce fut cet amour qui fit que les Grecs sacrifioient à la patrie leurs biens, leurs richesses, tous les plaisirs et les commodités de la vie et

([29]) Je pensois ici à ces femmes phocéennes qui préférèrent la mort à l'esclavage, à la noble Télésille (Plut. de virtut. mul. T. VII. p. 6, 7, 10), et, dans une époque bien plus récente, à la défense vigoureuse et désespérée d'Abydus contre Philippe III (Polyb. XVI. 30—34. Liv. XXXI. 17, 18.), dont les détails ont une ressemblance frappante avec ceux de la prise de Missolonghi.

([30]) Liv. XXXIII. 32 sq.

([31]) Lorsque Xerxès eut accordé la vie aux deux Spartiates qui, d'après l'oracle, lui avoient été envoyés, pour expier, par leur supplice, la violation du droit des gens, commise par leurs compatriotes envers les ambassadeurs du roi, il leur proposa de rester auprès de lui, mais ils lui repondirent: Comment pourrions nous vivre ici, loin de notre patrie, pour laquelle nous avons entrepris un voyage si pénible, et cela dans la seule intention de lui sacrifier la vie qu'elle exigeoit de nous! Plut. Lacon. apophth. T. VI. p. 877 fin. 878 in. cf. Serenus, de patria, in Orell. Opusc. gr vett. sent. et moral. T. II. p. 194. 14.

([32]) C'est au moins la raison que donne Élien de la loi des Céens suivant laquelle les vieillards décrépits devoient se soumettre à boire la cigue: *ὅτι πρὸς τὰ ἔργα τὰ τῇ πατρίδι λυσιτελοῦντα ἄχρηστοί εἰσιν.* V. H. III. 37.

cette vie elle-même, qui mit les législateurs en état de leur imposer des charges que nous ne voudrions toucher du bout du doigt ([33]), qui put inspirer aux philosophes l'idée de voir dans l'aptitude de l'homme à vivre en société le but de son existence, le trait caractéristique de l'humanité ([34]), idée qui se trouva confirmée par la voix du peuple qui regardoit à peine comme un homme l'infortuné qui avoit perdu sa patrie ([35]), qui disputoit à celui qui n'avoit pas donné des enfants à l'état le droit de prendre part à l'administration des affaires publiques ([36]), et qui voyoit dans le bonheur de la patrie la source et la garantie du bien-être des individus ([37]). Ce fut cet amour qui fit abroger les monarchies par toute la Grèce, et qui donna à celles qui restèrent une direction si éminemment libérale ([38]), et à plusieurs autres états des formes de gou-

([33]) Abandonner la patrie au moment du danger est un crime non moins grave que la trahison. Voyez le discours de Lycurgue contre Léocrate, Oratt Att. T. III. p. 195 sq., où il cite même l'exemple d'un citoyen qui fut puni seulement pour avoir quitté la ville, pour mettre en sûreté sa femme et ses enfants (p. 210 fin. 211 in.). Voyez surtout p. 241 in.

([34]) *Ὁ ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῶον.* Voyez les premiers chapitres de l'ouvrage d'Aristote de Rep.

([35]) Les autres Grecs employèrent cet argument contre les Athéniens d'une manière peu généreuse, lorsqu'ils eurent abandonné leur ville à l'ennemi, pour lui tenir tête avec leur flotte, dans les défilés de Salamis. Herod. VIII. 58 sq. Mais Pausanias raconte aussi que les Messéniens, aussi longtemps qu'ils vécurent dans l'exil, ne remportèrent jamais de prix dans les jeux olympiques, tandis que, Messène ayant été rétablie par Épaminondas, l'un deux obtint la même année le prix de la course à Olympie et remporta consécutivement cinq autres victoires à Némée et sur l'Isthme. Paus. VI 2 fin.

([36]) Thucyd. II. 44. *Οὐ γὰρ οἷόν τε ἶσόν τι ἢ δίκαιον βυλεύεσθαι οἳ ἂν μὴ καὶ παῖδας ἐκ τῦ ὁμοίυ παραβαλλόμενοι κινδυνεύωσιν.* Nous avons vu jusqu'où Lycurgue alloit dans l'application de ce principe.

([37]) Thucyd. II. 60. *Ἐγὼ γὰρ ἡγῦμαι πόλιν πλέω ξύμπασαν ὀρθυμένην ὠφελεῖν τὺς ἰδιώτας, ἢ καθ' ἕκαστον τῶν πολιτῶν εὐπραγῦσαν, ἀθρόαν δὲ σφαλλομένην.*

([38]) Sans vouloir prétendre que Quinte-Curce rapporte un fait

vernement si éloignées de nos idées politiques et si peu en harmonie avec nos besoins, qu'il faut ou être aveuglé par un enthousiasme inconsidéré pour l'antiquité, ou entièrement privé du sens commun pour pouvoir espérer d'en faire avec quelque succès l'application à nos temps et à nos moeurs. Mais, une remarque très essentielle c'est que l'amour de la patrie et de la liberté ne fut pas le seul motif de l'attachement des anciens à ces formes de gouvernement : ces formes leur offroient réciproquement des avantages que nous ne connoissons point, et qui, quoique nous soyons loin de les apprécier à la valeur qu'ils y attachoient, leur rendoient la patrie, la liberté, le droit de cité comme des conditions absolument nécessaires, je ne dis pas d'une heureuse existence, mais de l'existence elle-même.

avéré, lorsqu'il raconte (VIII. 1. 18.) que l'armée macédonienne résolut (*scivere*) que le roi n'iroit plus seul ni à pied à la chasse, il est cependant certain que non seulement les nobles, mais tout aussi bien le peuple avoit une part assez considérable au gouvernement. La familiarité d'Alexandre avec ses généraux, avec lesquels il jouoit à la paume, buvoit, s'amusoit (Plut. Alex. 39.), et qui ne se glorifioient pas moins que les autres Grecs de leur liberté, en comparaison des Barbares (ib. 51.), nous est garant de la vérité de la première de ces assertions, la fréquente mention du *κοινὸν πλῆθος τῶν Μακεδόνων* (p. e. Diod. Sic. T. II. p. 259, 260.) pour celle de l'autre. Quinte-Curce (VI. 8. 25.) rapporte que le peuple prononçoit sur les crimes capitaux en temps de paix, et l'armée en temps de guerre, ce qui semble se confirmer par un passage de Polybe (V. 27), où le peuple paroît fonder ses prétentions sur cette coutume et où l'auteur lui-même fait observer leur *ἰσηγορία* envers leurs rois. L'assemblée du peuple (*ἐκκλησία*), au sein de laquelle Pytho avoit déposé sa dignité de tuteur du roi mineur, la confie à Antipater. Diod. Sic. T. II. p 286 fin. C'est la même assemblée qui, à l'instigation de Cassandre, condamne à mort Olympias. ib. p. 357. Cette même expression, *ἐκκλησία*, se trouve dans l'armée. ib. p. 337. 45. cf. p. 336. En Épire le roi et le peuple se lient mutuellement par serment, pour maintenir la constitution de l'empire. Plut. Pyrrh. 5.

Et dans leur vie sociale ellemême.

Dans nos états, où chaque étranger, qui paie ses contributions et qui ne trouble pas la tranquillité publique, peut vivre en paix et en sécurité, et, lorsqu'il ne brigue point des dignités ou des charges lucratives, ne diffère en rien du citoyen, dont le plus grand nombre n'a pas plus de part que lui au gouvernement, et même, pour peu qu'il veuille consulter les journaux, n'en apprend pas plus qu'un homme qui voudroit dépenser son argent à l'autre bout de l'Europe ou dans une autre partie du monde, dans nos états, où une naturalisation facile à obtenir rend l'étranger à peu près égal au citoyen, et où souvent le premier, par sa concurrence dans une industrie, force l'autre à partager avec lui le gain sur lequel il avoit déjà compté, dans nos états, où les citoyens, fussent-ils plus sages que les Solon et les Démosthène et plus mécontents des erreurs et des fautes du gouvernement que les serfs des Spartiates, en sont, à dire la vérité, aussi dépendants que ces infortunés ([39]), dans nos états il est tout-à-fait impossible de se faire une idée du prix qu'attachoient les anciens à leur droit de cité. En effet ce droit leur assuroit non seulement la sécurité personnelle et le

([39]) Je ne crois pas qu'on veuille alléguer contre cette réflexion un peu dure peut-être mais cependant très vraye, à ce qu'il me paroît, le droit des pétitions ou celui de dire son opinion sur les affaires publiques dans les journaux. Ce sont de bien foibles ressources, lorsqu'on les compare avec les moyens qu'on avoit pour se faire entendre, dans les anciennes républiques. Aussi n'est ce pas pour me plaindre de la foiblesse de ces ressources que j'en parle. Je ne m'avise ici que d'établir un fait, c'est à dire la différence entre notre existence politique et celle des anciens. Quant au choix à faire entre elles, je crois que chaque âge et chaque peuple à ses formes qui lui sont propres et qu'il ne faut chercher à réformer qu'avec beaucoup de précaution, mais, en tout cas, je suis persuadé que jamais un état n'est bien gouverné où le gouvernant et le gouverné se retrouvent dans la même personne, ce qui est à mon avis la grande faute des démocraties grecques, comme on le verra bientôt par ce qui doit suivre.

droit de remplir des charges, mais il leur garantissoit les priviléges les plus précieux, en comparaison des étrangers, et une part active à l'administration des affaires.

A Sparte les citoyens constituoient, pour ainsi dire, la noblesse. Les Périoeces étoient leurs sujets, et la condition des Hélotes, si on la compare avec le pouvoir dont jouissoient leurs maîtres, ne différoit pas beaucoup de celle des bêtes de somme. A Athènes les citoyens, aussitôt après avoir atteint l'âge de majorité, devenoient, par le droit de suffrage qu'ils obtenoient alors, parties intégrantes du corps qui exerçoit tous les droits de souveraineté, et pouvoient en outre y prendre une part plus active, par l'autorisation qu'ils avoient tous de se faire entendre dans l'assemblée du peuple, sur toutes les parties de l'administration publique, sur les lois, sur l'exercice de la justice, sur les finances, sur la guerre et la paix etc. Après le changement introduit par Aristide, tous étoient également éligibles aux charges publiques, et déjà avant cette époque tous avoient le droit de siéger dans tous les tribunaux, à l'exclusion du seul Aréopage, où n'étoient admis que les ex-Archontes. Que si, dans nos états modernes, les riches ont ordinairement quelques avantages sur les pauvres, à Athènes les pauvres partageoient avec les riches tous les avantages, tandis que les riches seuls avoient les charges et les contributions à leur compte. C'étoient eux qui devoient équiper les vaisseaux de guerre, fournir aux frais de l'instruction des choeurs tragiques et comiques, des repas publics et des gymnases, ouverts à l'usage de la jeunesse, et payer les contributions extraordinaires, levées pour subvenir aux frais de la guerre.

L'étranger, qui n'avoit pas le droit de cité (*μέτοικος*), quoiqu'il demeurât à Athènes et y restât pendant toute sa vie, n'avoit pas seulement aucun de ces priviléges, mais il ne lui étoit pas même permis de traduire en

justice celui qui l'auroit insulté ou réduit dans ses droits, il ne pouvoit pas même disposer de ses biens par testament: naturellement, car tous ces actes appartenoient de droit à la qualité de citoyen, et aussi nuls qu'ils étoient dans une femme ou dans un enfant dans l'âge de minorité, aussi peu pouvoient-ils avoir de valeur dans la personne d'un homme qui, n'étant pas citoyen, n'étoit en effet rien absolument. Cependant, pour ne pas rendre ainsi la vie insupportable à ces étrangers, la loi leur accordoit la permission d'invoquer le secours d'un citoyen, afin qu'il prêtât son nom pour les fonctions qu'il ne pouvoit exercer lui-même, ce qui donna lieu à un patronage qui, sous quelques rapports, peut être comparé avec celui qui existoit à Rome entre les patrices, comme patrons, et les plébéïens, comme clients. En outre, ces étrangers étoient obligés, tant eux-mêmes que leurs femmes et leurs filles, de rendre quelques services à l'état et de payer une légère contribution annuelle, au défaut de laquelle on s'emparoit incontinent de l'infortuné et on le vendoit comme esclave (40).

Il est évident, par ce que nous venons de dire, que la perte du droit de cité et l'exil étoient des peines bien plus graves pour les anciens que pour nous. Le citoyen seul étoit libre, le citoyen seul avoit la permission de dire son opinion sur tout et devant tous (41). Chez Euripi-

(40) Quant à ces particularités sans doute assez connues de la plupart de mes lecteurs, mais qu'il falloit rappeler ici pour ne rien omettre qui pût éclaircir notre raisonnement, je les renvoye aux auteurs cités par Potter, Archæolog. Graec. Lib. I. c. 9, 10. Dans les premiers temps au moins il étoit extrêmement rare qu'on accordât le droit de cité à un étranger; il falloit pour cela toujours au moins six mille suffrages donnés dans deux assemblées consécutives. Jusqu'aux temps d'Hérodote on ne connoissoit que deux exemples d'étrangers qui avoient obtenu le droit de cité à Sparte. Herod. IX 33—35. A Athènes il étoit même défendu à quiconque n'étoit pas citoyen, de danser sur le théâtre, sous peine d'une amende de mille drachmes, à payer par le chorège.

(41) *Παῤῥησία* et *'Ισηγορία.*

de, lorsque Iocaste apprend de son fils que l'exilé est privé de cette liberté, elle s'écrie: C'est un esclave, à qui il n'est pas permis de dire son opinion ([42]), et cependant Isocrate déclare qu'être étranger parmi les étrangers est encore plus supportable que de se voir privé de ses droits de cité parmi ses propres citoyens ([43]). Il est évident, par ce que nous venons de dire, pourquoi le mariage avec une citoyenne est célébré publiquement et avec des marques de joie, tandis que le mariage contracté avec une étrangère est consommé à la dérobée et à peu près en sécret ([44]). Il est évident par là pourquoi la perte du droit de cité et la confiscation des biens n'étoit pas une peine trop grave pour celui qui épousoit une étrangère, en prétendant qu'elle étoit citoyenne ([45]).

Variétés de la notion de liberté, d'après la manière de voir des Doriens ou des aristocrates, et des Ioniens ou des démocrates.

Nous venons de voir la différence entre les notions qu'avoient les Grecs de la liberté et de la vie sociale et celles que nous en avons formé, et nous en avons indiqué la source tant dans leur caractère national que dans les avantages que leur offroit cette vie sociale elle-même. Mais, avons-nous dit, ces mêmes notions présentent encore des variétés très marquées, d'après la manière de voir des différentes tribus qui composoient la nation dont nous recherchons ici les opinions politiques. Ce sont encore les Doriens et les Ioniens que j'ai ici en vue, c'est à dire ; les Doriens et les

([42]) Eur. Phoeniss. 393. — *Τί φυγάσιν τὸ δυσχερές;*
Πο. Ἓν μὲν μέγιστον, ȣ̓κ ἔχειν παῤῥησίαν
Ιο. Δȣ́λȣ τόδ' εἶπας, μὴ λέγειν ἅ τις φρονεῖ.

On trouve la même pensée chez un poëte bien plus récent, Oppian. Halieut. I. 277.
Οὐδ' ἀλεγεινότερον καὶ κύντερον, ὅς κεν ἀνάγκῃ
Φυξίπολιν πάτρης τελέσῃ βίον ἀλγινόεντα,
Ξεῖνος ἐν ἀλλοδαποῖσιν ἀτιμίης ζυγὸν ἕλκων.

([43]) Isocr. *π. τ. ζευγ.* (Oratt. Att. T. II. p. 429 in.)

([44]) Isæus, de hæred. Ciron. (Oratt. Att. T. III. p. 100. l. 20).

([45]) Demosth. c. Neær. (Oratt. Att. T. V. p. 559 in.)

Ioniens en général, car il est assez connu que même toutes les peuplades qui composoient ces deux grandes sections de la nation grecque ne se ressembloient pas en principes politiques.

Tous les Grecs également, Doriens aussi bien que Ioniens, s'appeloient *libres* en comparaison des Barbares, parcequ'ils ne vivoient pas sous un régime monarchique. Chez les Barbares, disoient-ils, tous sont esclaves, à l'exception du roi seul ([46]). En effet, la différence entre le monarque des Assyriens ou des Perses et les rois des Spartiates, par exemple, ou ceux des siècles héroïques est trop évidente pour qu'elle ait besoin de quelque démonstration ultérieure ([47]). Votre père, c'est ainsi qu'Isocrate écrivit à Philippe, roi de Macédoine, content de régner sur la Macédoine, ne travailla point à subjuguer la Grèce, sachant que les Grecs ne peuvent pas supporter la monarchie, tandis que les autres peuples ne peuvent pas vivre sans rois ([48]). C'est dans le même sens qu'Agésilas et Callicratidas disoient des peuples asiatiques, accoutumés dès longtemps à vivre dans un état de dépendance, qu'ils oublioient leurs devoirs, lorsqu'ils jouissoient de la liberté, et qu'ils ne s'en acquittoient que lorsqu'ils étoient asservis ([49]). L'estime et l'admiration de ses égaux est pour un Grec un bonheur bien plus précieux que les dons et les faveurs d'un despote ([50]). Car chaque roi et chaque monarque arbitraire est l'ennemi déclaré de la liberté et des lois ([51]).

Mais, si les Grecs étoient convenus sur ce point, quel

([46]) *Τὰ Βαρβάρων γὰρ δοῦλα πάντα, πλὴν ἑνός.* Eur. Hel. 283.

([47]) Voyez toutefois, à ce sujet, Aristot. Rep. III. 14. (T. II. p. 266. A. B).

([48]) Isocr. Philipp. (Oratt. Att. T. II. p. 115 fin.)

([49]) Plut. Apophthegm. (T. VI. p. 722.) Lacon. Apophthegm. (ib. p. 832).

([50]) Demosth. c. Lept. (Oratt. Att. T. IV. p. 417 in.)

([51]) Demosth. Philipp. II. (Oratt. Att. T. IV. p. 66. l. 25.) *Βασιλεὺς γὰρ καὶ τύραννος ἅπας ἐχθρὸς ἐλευθερίᾳ καὶ νόμοις ἐναντίος.*

ne sera pas notre étonnement, lorsque nous verrons qu'il y avoit entre eux, sur la même chose, qu'ils défendoient avec tant de zèle contre les Barbares, une divergence d'opinions qui les séparoit les uns des autres à une distance non moins grande que celle qui les distinguoit tous également des esclaves du despote asiatique.

Maîtriser l'état avec ses égaux, dit Démosthène, c'est le prix de la vertu à Sparte : chez nous (à Athènes) le peuple seul est le souverain, et on y a pris les mesures les plus efficaces pour empêcher qu'un autre n'obtînt le pouvoir suprême ([52]). Éschine ne connoît que deux formes de gouvernement, celle où tout dépend de la volonté des maîtres : ce sont les monarchies et les oligarchies ; et celle où les lois garantissent à tous également la liberté et la sécurité individuelles, garantie qu'on ne trouve, selon lui, que dans la démocratie ([53]). C'est dans le même sens que Démosthène oppose *la loi* à l'oligarchie. Ceux qui vivent sous la loi sont libres, honnêtes, modérés ; les sujets des oligarques ne sont que des esclaves pusillanimes ([54]). On parle ici, il est vrai, d'une oli-

([52]) Demosth. c. Leptin. (Oratt. Att. T. IV. p. 442.) *'Εκεῖ μὲν γὰρ ἐστι τῆς ἀρετῆς ἆθλον τῆς πολιτείας κυρίῳ γένεσθαι μετὰ τῶν ὁμοίων.* Ce sont les sénateurs qu'il a ici en vue, qui étoient élus par le peuple *ἀριστίνδην.* Il appelle le sénateur très à propos *δεσπότης τῶν πολλῶν.*

([53]) Æschin. c. Timarch. (Oratt. Att. T. III. p. 251. l. 4, 5.) *Διοικῦνται δ' αἱ μὲν τυραννίδες καὶ ὀλιγαρχίαι τοῖς τρόποις τῶν ἐφεστηκότων, αἱ δὲ πόλεις αἱ δημοκρατέμεναι τοῖς νόμοις τοῖς κειμένοις,* C. Ctesiph. (Oratt. Att. T. III. p. 380 fin. et p. 439.)

([54]) Demosth. c. Timocr. (Oratt. Att. T. V. p. 25.) *ὑπὸ νόμων— σώφρονες καὶ ἐλεύθεροι καὶ χρηστοί, — ὑπὸ τῶν ὀλιγαρχῶν ἄνανδροι καὶ δῦλοι.* Les Athéniens ne pouvoient pas regarder comme libres des hommes qui n'avoient rien à faire, dans leurs assemblées publiques, que d'approuver les décrets de leurs magistrats, sans oser y ajouter une seule parole, même pour motiver leur assentiment. Voyez, en ce sens, les éloges que donne à la démocratie l'auteur du discours funèbre, attribué à Démosthène (Oratt. Att. T. V. p.587. l. 25, 26.), et le tableau des avantages de la liberté et de l'égalité dans la démocratie, tracé par Périclès, dans Thucy-

garchie illégitime, mais, à proprement parler, les Athéniens ne connoissoient pas d'oligarchie légitime, et la distinction que nous observons en ce sens entre l'aristocratie et l'oligarchie, ne se trouve nulle part dans les écrits de leurs hommes d'état. Dans son discours pour la liberté des Rhodiens, Démosthène fait observer à ses concitoyens la différence entre les motifs qui les portoient à faire la guerre aux états oligarchiques et les causes de leurs dissensions avec les démocraties. Les guerres avec les démocraties n'avoient jamais rapport qu'à des intérêts matériaux, celles qu'on faisoit aux oligarchies étoient toujours des guerres de principes, raison pourquoi il déclare qu'il seroit à préférer pour Athènes d'être en guerre avec toutes les républiques démocratiques plutôt que d'être en paix avec les oligarchies, puisque, la cause de la discorde une fois retranchée, la paix est immédiatement rétablie entre les états qui d'ailleurs sont basés sur les mêmes principes, tandis que la paix même avec ceux qui professent des principes différents est chancelante et incertaine [55]; assertion qui est pleinement confirmée par l'histoire, dont chaque page nous offre le triste spectacle d'une guerre presque perpétuelle, non seulement entre les états démocratiques et aristocratiques, mais aussi entre les partisans de ces deux formes différentes dans la même république.

C'est donc de l'influence de ce dernier principe, le principe démocratique, l'idéal de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple, réalisé dans la constitution d'Athènes, telle qu'elle se présente après les innovations qui changèrent de face la législation de Solon, c'est de l'influence de ce principe sur la société, sur les moeurs du peuple, sur les Athéniens, considerés

dide (II. 37), tableau auquel il ne manque malheureusement que la vérité.

[55] Demosth. pro libert. Rhod. (Oratt. Att. T. IV. p. 175 fin. 176 in.)

comme citoyens, que nous allons maintenant nous occuper.

Ignorance, légèreté, injustice du souverain d'Athènes.

A Athènes le souverain c'étoit la populace, car, quoique tous les citoyens pussent donner leurs voix dans les assemblées nationales, les pauvres et les gens de basse naissance faisant toujours le plus grand nombre, c'étoit d'eux que dépendoit la décision des questions proposées. Socrate, lorsqu'il voulut combattre la timidité de Charmide, qui craignoit de monter à la tribune, pour haranguer le peuple, lui demande s'il a donc peur des cordonniers, des charpentiers, des paysans etc., puisque c'étoient eux qui composoient l'assemblée du peuple (56); et Diogène, lorsque d'un cabaret, où il se trouvoit, il vit l'orateur Démosthène passant à la hâte et feignant de ne pas le voir, il lui dit : Comment, tu as honte d'entrer dans un cabaret, Démosthène, tandis que ton souverain-maître y vient tous les jours (57)!

Or la populace est partout ignorante, et surtout dans la politique ; elle est toujours obsédée de préjugés, facile à tromper, irritable, légère, volage et jalouse de son pouvoir. Il n'en étoit pas autrement à Athènes, ou, pour parler plus exactement, le peuple d'Athènes avoit tous ces défauts au plus haut degré. Les éloges qu'on a donnés à l'esprit et aux talents des Athéniens ne peuvent s'appliquer qu'aux individus. Car en masse la populace y étoit aussi ignorante que partout ailleurs (58), et non seulement

(56) Xenoph. Memor. III. 7. 6. Élien (V. H. I. 2.) rapporte ce mot à un entretien de Socrate avec Alcibiade. Dans un autre endroit de l'ouvrage cité de Xénophon, Socrate demande à Euthydème ce que c'est que le peuple, et Euthydème répond : Les citoyens pauvres. Memor. IV. 2. 37. (57) Ælian. V. H. IX. 19.

(58) ——— Ὁ γὰρ γέρων
Οἴκοι μὲν ἀνδρῶν ἐστι δεξιώτατος·
Ὅταν δ' ἐπὶ ταυτησὶ κάθηται τῆς πέτρας,
Κέχηνεν, ὥσπερ ἐμποδίζων ἰσχάδας. Aristoph. Eq. 749 sq.

Ce passage est confirmé par les reproches que leur fait Démosthène. Proœm. 14, 23, 28. (Oratt. Att. T. V. p. 611, 615, 617).

dans les affaires de l'état, mais dans les choses mêmes où les Athéniens ont toujours passé pour juges compétents (59), de sorte qu'Hérodote a très bien dit qu'il est plus facile de tromper trente mille Athéniens qu'un Spartiate.

Aristophane a admirablement bien dépeint les moeurs de ce souverain d'Athènes, lorsque, dans ses Chevaliers, il représente Nicias et Démosthène (les généraux les plus illustres de leur siècle) comme les esclaves du vieux Démos, vieillard rempli de tous les défauts de son âge, sourd, lent, maladif, difficile, acariâtre, emporté, qui, gouvernant en tyran ses autres esclaves, étoit lui-même le jouet d'un Paphlagonien, Cléon, qu'il avoit acheté tout récemment, et qui, par ses soins et ses flatteries, avoit su obtenir un empire absolu sur l'esprit de son maître (60).

C'étoit dans les assemblées nationales que se traitoient toutes les questions de politique intérieure et extérieure. C'étoit là que le souverain décidoit de la guerre et de la paix, des finances, du sort des alliés, des lois même et de la constitution entière, qu'il pouvoit conserver ou changer selon son bon plaisir. C'étoit là que les citoyens qui croyoient avoir quelque avis utile à donner, pouvoient se présenter au souverain pour le servir de ses conseils. Or il est difficile de se former une idée de la confusion qui a dû régner souvent dans ces assemblées. Les discours des rhéteurs attiques fourmillent de passages où il est fait mention des cris et des huées de la multitude qui couvroient la voix de l'orateur et qui l'empêchoient de poursuivre ses discours (61), souvent aussi des effusions

(59) Aristophane cite une foule d'exemples de la légéreté et de l'inconstance des Athéniens, dans leur jugement sur les comédies. Voyez p. e. Eq. 514 sq.

(60) Voyez surtout vs. 40 sq. — *νῷν γάρ ἐστι δεσπότης*
Ἄγροικος ὀργὴν, κυαμοτρὼξ, ἀκράχολος,
Δῆμος Πυκνίτης, δύσκολον γερόντιον,
Ὑπόκωφον·

(61) Voyez, p.e., Demosth. Prooem. 5, 19, 34. (Oratt. Att. T.V. p. 607, 613, 620). Le même rhéteur se plaint de ce que le peuple

d'hilarité de la populace tellement bruyantes qu'il étoit absolument impossible de se faire entendre. Quelquefois même on voyoit les orateurs chassés de la tribune par les officiers de police (les Scythes), par ordre du souverain, qui ne vouloit plus écouter leurs discours ([62]).

Combien de fois et avec quelles instances Démosthène ne supplie-t-il pas le peuple de se résoudre à ce qui étoit nécessaire, et d'exécuter ce qu'on avoit résolu. Sévères envers leurs compatriotes, inactifs et lâches envers leurs ennemis ([63]), ils parcouroient le marché comme des enfants, demandant à tous ceux qui les rencontroient s'il n'y avoit rien de nouveau, prêtant l'oreille à l'imposteur qui les berçoit de vaines espérances ou les trompoit par ses flatteries, et s'emportant contre quiconque osoit leur donner un bon avis ([64]). Vous vous méfiez, ô Athéniens, leur dit un de leurs hommes d'état, vous vous méfiez de ce qui est en votre pouvoir, et ce que vous n'avez pas, vous croyez déjà le posséder. Lorsqu'il faut faire la guerre, vous désirez la paix, et lorsqu'on vous donne la paix, vous regrettez les avantages que la guerre vous avoit procurés ([65]).

interrompoit fréquemment l'orateur, et étoit ainsi cause de la longueur souvent démésurée des discours. Procem. 56. (p. 631).

([62]) Xenoph. Memor. III. 6. 1 et 7. 8. cf. Plat. Protag. p. 197. B. Pour se persuader que ce n'étoit rien moins qu'un événement extraordinaire, on n'a qu'à voir les préceptes que l'auteur de la rhétorique, attribuée à Aristote (Rhetor. ad Alex. 19.), donne à l'orateur, pour savoir comment se conduire dans ces cas. Dans Platon, Socrate dit à Alcibiade qu'il craint qu'il ne devienne amoureux du peuple (δημεραστὴς), et qu'en effet le peuple du magnanime Erechthée a bonne mine (εὐπρόσωπος), mais que, pour le bien connoître, il faut le voir en négligé (ἀποδύντα). Alcib. II. p. 36 fin.

([63]) Par exemple Demosth. de Cherson. (Oratt. Att. T. IV p. 89).

([64]) Par exemple Demosth. Philipp. I. (Oratt. Att. T. IV. p. 40). On se rappelle ici involontairement le passage des Actes des Apôtres: λέγεταί τι καινόν;

([65]) Andocid. de pace (Oratt. Att. T. I. p. 144. 35).

Mais ce ne sont pas seulement les railleries des poëtes comiques ou les plaintes des rhéteurs qui font foi de la légéreté et de l'inconstance du souverain d'Athènes, l'histoire est là pour les prouver par des faits indubitables et malheureusement trop connus pour avoir besoin d'une indication bien détaillée. Quel fut, par exemple, le sort des généraux infortunés qui, après la bataille navale auprès des îles Arginuses, avoient négligé de rassembler les morts et de leur rendre les honneurs funèbres. On commence par les écouter avec calme, on agrée même leurs moyens de défense; mais à peine leurs ennemis ont ils parlé, qu'on change d'avis et qu'on devient enfin si animé contre ces malheureux que leurs innocents défenseurs même ont peine à se dérober à la rage de la populace, qui condamne les accusés, en criant qu'il seroit bien horrible si le peuple ne pouvoit pas faire ce qu'il vouloit ([66]). Et à peine la haine est-elle assouvie, par le sacrifice des victimes infortunées, qu'elle se tourne contre ceux qui avoient trompé le peuple ([67]). Il ne seroit donc pas étonnant si Socrate, le seul qui, dans cette occasion, osa tenir tête à l'ouragan populaire, eut déclaré que „s'il eût voulu se mêler de politique, il eût été à tout moment en danger de perdre la vie ([68]).

Lorsque, par leur ignorance et leur désir immodéré de conquêtes, les Athéniens eurent perdu leur armée et leur flotte en Sicile, ils en rejetèrent la faute sur les orateurs qui leur avoient conseillé cette expédition, comme, ajoute Thucydide, s'ils n'avoient pas eux-mêmes approuvé leurs raisons et résolu de les suivre ([69]).

([66]) Xenoph. Hell. 1. 7. surtout 12. *δεινὸν εἶναι, εἰ μή τις ἐάσει τὸν δῆμον πράττειν ὃ ἂν βούληται.* cf. Diod. Sic. T. I. p. 625, qui exprime sou indignation sur cette criante injustice d'une manière très énergique. ([67]) Ib. I. 7. 35.

([68]) Plat. Apolog. Socr. p. 365. A.

([69]) Thucyd. VIII. 1.

Dans sa fureur, à cause de la défection de Lesbos, le souverain d'Athènes condamne à mort tous les citoyens de Mitylène. L'ordre fatal est émis, et (heureusement l'inconstance étoit ici du côté de l'humanité) à peine au lendemain on commence à entrevoir l'injustice et la cruauté de cette mesure. Les ambassadeurs des Mityléniens, qui étoient alors à Athènes, saisissent cet heureux moment. On convoque une nouvelle assemblée. Le décret est révoqué, et on envoie à la hâte, avec la sentence contraire, un autre vaisseau, qui, ayant heureusement atteint l'autre, avant qu'il fût entré dans le port, sauva l'une des villes les plus florissantes de la mer Égée d'une perte certaine (70). Certes, on avoit bien raison de reprocher aux Athéniens qu'ils étoient difficiles à conduire et faciles à tromper, et qu'ils s'emportoient également lorsqu'on ne leur conseilloit pas ce qui leur étoit le plus agréable, soit qu'on pût l'exécuter ou non, que lorsqu'on n'étoit pas en état d'exécuter les choses impossibles qu'ils avoient résolues de faire (71).

Alcibiade, qui avoit été condamné à mort, dont les biens avoient été confisqués, dont la mémoire avoit été livrée à l'exécration publique, est reçu avec des cris de

(70) Il est remarquable que, dans le discours même que Cléon prononce contre les Mitylénéens, dans Thucydide, cet auteur lui fait censurer d'une manière sévère l'inconstance et la légéreté des Athéniens (III. 38), tandis qu'après avoir fait dire à Diodote, le défenseur des Lesbiens, que celui qui veut donner un bon avis aux Athéniens, doit les tromper, il lui fait effectivement tromper son auditoire de la manière la plus impudente, puisqu'il tâche de persuader aux Athéniens que le désir de servir leurs intérêts est le seul motif de son avis en faveur des Lesbiens. (III. 41—48). Andocidès parle dans le même sens, lorsqu'il dit que personne n'avoit encore fait du bien aux Athéniens, en les persuadant de la vérité, mais qu'il falloit toujours les tromper pour leur être utile. Andoc. de pace cum Lacd. (Oratt. Att. T. I. p. 143 fin.)

(71) Thucyd. VII. 14.

joie, les imprécations sont révoquées, les tables sur lesquelles on avoit gravé sa condamnation, sont jetées à la mer, ses biens lui sont restitués, l'armée entière lui est confiée, et telle étoit l'extravagance de la populace, qui, comme s'exprime Plutarque, étoit folle d'Alcibiade et vouloit à tout prix être dominée par lui ([72]), qu'elle lui conseilla presque ouvertement de se servir de cette occasion pour s'assujettir la république, pour abroger les décrets du peuple et les lois et pour prendre seul les rênes du gouvernement.... Une année étoit à peine écoulée, que le même Alcibiade est tout à coup de nouveau privé de tout pouvoir, à cause d'une faute commise par un de ses lieutenants, et, par suite d'une accusation absurde, à la quelle on ajouta immédiatement foi, sans même avoir entendu sa défense, le même Alcibiade est incontinent exclu de tout pouvoir, quoiqu'il fût le seul qui eût pu défendre la patrie contre Sparte, faute qu'on ne manqua pas d'entrevoir et de pleurer à chaudes larmes, quoique malheureusement trop tard, lorsque les trente tyrans eurent mis fin au pouvoir de la tyrannie du peuple ([73]).

Lorsque Socrate fut mort, on sacrifia à ses mânes ses accusateurs, auxquels on n'accorda pas même la permission qu'aucun peuple civilisé n'a jamais refusée aux prévenus, celle de se défendre ([74]). Éschine avoit donc bien raison de dire que les Athéniens étoient aussi faciles à

([72]) Plut. Alcib. 34. — ὥστ' ἐρᾶν ἔρωτα θαυμαστὸν ὑπ' ἐκείνȣ τυραννεῖσθαι.

([73]) Plut. Alcib. 34, 36, 38. Diod. Sic. T. I. p. 596. cf. 599 fin. Corn. Nepos, Alcib. VI. Proinde ac si alius populus, non ille ipse qui tum flebat, eum sacrilegii damnasset.

([74]) Diod. Sic. T. I. p. 672 in. Telle étoit la haine des Athéniens contre les accusateurs de Socrate qu'on n'évita pas seulement avec soin leur présence, mais que l'on considéra même comme empoisonnée l'eau dont ils s'étoient servis dans les bains publics. Plut. de invid. T. VIII. p. 128.

pardonner que prompts à se mettre en colère [75], et Plutarque qu'ils passoient facilement tout d'un coup de la haine à la miséricorde, et qu'ils étoient plus inclinés à concevoir des soupçons qu'à se donner le temps de s'informer de la vérité [76].

Cimon lui-même, qui, tout aristocrate qu'il étoit, savoit trop bien qu'il ne pouvoit pas se passer de la faveur du peuple [77], fut obligé de l'occuper par la guerre avec les Barbares, pour empêcher qu'il commît des injustices envers les autres états [78].

Et ce peuple si arbitraire, si jaloux de son pouvoir, si sévère dans ses jugements, si cruel dans ses soupçons, avec quelle indulgence, avec quelle bonhommie, diroit-on à peu près, ne toléra-t-il pas les farces et les flagorneries de ses démagogues? On attendoit depuis longtemps Cléon dans l'assemblée, où il devoit faire une proposition importante. Cléon paroît enfin et dit qu'ayant invité quelques amis il n'avoit pas le temps pour ce jour de s'occuper d'affaires..... et le peuple souverain, partant d'un éclat de rire universel, se lève et se retire [79]. Timagoras, ambassadeur en Perse, fut accusé d'avoir reçu des présents du roi, et par conséquent condamné à la peine capitale. Cette affaire triste et sérieuse n'empêcha pas le peuple de rire aux éclats de la proposition d'un certain Épicratès, qui voulut qu'on fît une loi, à cette occasion, suivant laquelle, au lieu des neuf archontes, on élût annuellement neuf des citoyens les plus pauvres, pour être envoyés en ambassade au roi de Perse [80]. Est-il étonnant que Phocion,

[75] *Καὶ γὰρ ὀργίζεσθαι ῥᾳδίως ὑμῖν ἔθος ἐστὶ καὶ χαρίζεσθαι πάλιν.* Ep. 12. Oratt. Att. T. III. p. 485. 14.

[76] Plut. (Reip. ger. præc. T. IX. p. 190. *Εὐκίνητος πρὸς ὀργὴν, εὐμετάθετος πρὸς ἔλεον, μᾶλλον ὀξέως ὑπονοεῖν ἢ διδάσκεσθαι καθ' ἡσυχίαν βυλομένος.*

[77] Plut. Pericl. 7. [78] Plut. Cim. 18.

[79] Plut. Nic. 7.

[80] Plut. Pelop. 30. Hégésandre (ap. Athen. VI. 58) raconte ce

lorsque les Athéniens applaudirent à ses discours, demanda à ses amis: »Me seroit-il échappé quelque sottise ([81])!" Que si l'on veut voir jusques où alloit souvent cette hilarité dans les affaires les plus sérieuses, on n'a qu'à lire le rapport en effet curieux d'une scène pareille, dans le discours d'Éschine contre Timarque, où le respect pour l'Aréopage ne fut même pas en état de contenir les éclats et les railleries de la multitude ([82]). Un bon mot, dit Démosthène, est souvent suffisant pour soustraire les plus grands criminels à la peine méritée ([83]). Oubliant jusqu'aux convenances les plus usitées, le peuple d'Athènes éclata de rire aussitôt qu'il vit paroître dans l'assemblée Léon, ambassadeur de la ville de Bysance, remarquable à cause de sa petite taille. Mais l'ambassadeur, qui connoissoit probablement ses auditeurs, prit la parole, sans se déconcerter un moment, et dit: Que diriez vous, ô Athéniens, si vous voyiez ma femme, qui ne m'atteint pas même au genou? Et, comme les rires redoublèrent, il reprit: Et cependant, lorsque nous ne sommes pas d'accord, toute la ville de Bysance est trop petite pour nous. L'ambassadeur fut applaudi avec enthousiasme, et on écouta ses propositions avec le plus grand calme ([84]). Oui, longtemps après qu'ils eurent perdu la liberté, ils ne purent encore se défendre de cette hilarité souvent inopportune et quelquefois funeste par les suites. Le carnage que fit Sylla à Athènes fut en grande partie la suite de son animosité excitée par les railleries mal placées des Athéniens, pendant qu'il assiégeoit la ville ([85]).

fait d'une manière différente, mais je crois que le récit de Plutarque est plus exact. Au fond cela revient au même. Cf. Theopomp. fr. ed. R. H Eyssonius Wichers, p. 78. fr. 99.

([81]) Plut. Phoc. 8. ([82]) Oratt Att. T. III. p. 276, 277.

([83]) C. Aristocr. Oratt. Att. T. IV. p. 619 in. ἐν ῇ δύο ἀστεῖα.

([84]) Plut. Reip. gerend. præc. T. IX. p. 207.

([85]) Plut. de garrul. T. VIII. p. 12.

Les Athéniens condamnoient leurs généraux les plus habiles et les mieux intentionnés, s'ils ne pouvoient satisfaire à des espérances qui surpassent le pouvoir humain : un vil cordonnier devint l'idole du peuple, parceque la fortune l'avoit servi dans une expédition dans laquelle personne n'avoit cru qu'il réussiroit ([86]). On rejeta les sages conseils de Nicias, pour écouter les projets d'un jeune écervelé, qui engagea sa patrie dans une expédition loin au-dessus de ses forces. On traçoit dans le sable la forme de la Sicile, on la partageoit, on y disposoit les troupes et les flottes, pour en faire une place d'armes, afin d'envahir ensuite la Libye, pour étendre ses conquêtes le long des rives de la mer méditerrannée jusqu'aux colonnes d'Hercule ([87]). Et, lorsqu'on apprit la perte des flottes et des armées qu'on y avoit envoyées, le premier qui en avoit répété la nouvelle fut puni sévèrement, parcequ'il avoit osé inquiéter le souverain, jusqu'à ce qu'enfin la triste vérité les persuada, quoique trop tard, de la sagesse des prédictions souvent réitérées de l'infortuné Nicias ([88]).

On voit déjà par ces exemples que le peuple-souverain joignoit à l'ignorance et à la légéreté, qualités ordinaires de la multitude, toutes celle d'un monarque arbitraire, c'est à dire qu'il étoit au plus haut degré injuste et cruel. Un soupçon de malversation suffit pour faire condamner à mort les ministres qui administroient la caisse militaire. On découvrit leur innocence, lorsque tous, à l'exception d'un seul, eurent subi le supplice ([89]). Phocion, après avoir été placé quarante-cinq fois à la tête des armées, par

([86]) La victoire remportée sur les Lacédémoniens dans Pylus Plut. Nic. 7.

([87]) Plut. Nic. 12. ([88]) Plut. Nic. 30.

([89]) Ὀργῇ μᾶλλον ἢ γνώμῃ dit Antiphon, dans l'endroit où il rappelle ce meurtre judiciaire aux juges mêmes. De Herod. cæde (Oratt. Att. T. I. p. 62 fin. 63 in.).

le libre choix du peuple, fut condamné, sans avoir été entendu, et insulté de la manière la plus indécente, au moment où on le menoit au supplice, cruauté qui fit horreur aux démagogues mêmes qui avoient ameuté contre lui la populace [90], et sa mort à peine avoit assouvi la haine de ses persécuteurs qu'on le regretta, comme on avoit fait de Socrate et de tant d'autres, et c'est ainsi que fut exaucée la prière de cette noble Mégaréenne, qui, ayant caché les cendres de l'infortuné dans sa maison, invoqua sur elles la protection de son foyer (ἑστία) en ces paroles, pleines de la simplicité naïve des siècles antérieurs : C'est sous ta sauvegarde, ô mon foyer, que je place les restes d'un homme de bien. Rendes les à sa tombe paternelle, lorsque les Athéniens auront recouvré l'usage de leur raison [91] !

Jalousie de son pouvoir.

L'exemple de Phocion prouve entr'autres que jamais le souverain d'Athènes n'étoit plus injuste et plus cruel que lorsqu'il craignoit quelque attentat au pouvoir dont il étoit si jaloux ; et, comme les tyrans, le peuple le craignoit presque toujours, parcequ'il savoit sa domination toujours insupportable pour les riches. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, les pauvres ayant le plus grand intérêt à la conservation de la démocratie, c'étoient eux qui constituoient la multitude souveraine. C'étoient les pauvres qui n'ayant rien à gagner et tout à perdre par une révolution, étoient les plus jaloux du pouvoir populaire. Aussi est il évident que c'étoient eux qui en recueilloient tous les fruits. Les riches pouvoient se rendre la vie aussi agréable qu'ils le vouloient, ils pouvoient célébrer des fêtes, inviter leurs amis, se procurer toutes les commodités de la vie, et ils auroient pu le faire sous

[90] Plut. Phoc. 34, 35. cf. 8. Diod. Sic. T. II. p. 307, 308.
[91] Plut. Phoc. 38.

toute autre forme de gouvernement. Mais le pauvre n'étoit pas moins citoyen d'Athènes, le pauvre n'avoit pas moins de droit à la souveraineté et aux avantages qui en résultoient. Il falloit donc le dédommager de ce qu'il ne pouvoit pas imiter le riche dans ses amusements. Il falloit en inventer pour lui, et les riches devoient en supporter les frais. Voilà pourquoi il n'y avoit pas de ville en Grèce où l'on célébrât tant de fêtes, où l'on trouvât tant de bains publics, tant de gymnases, tant de palèstres qu'à Athènes, le tout disposé en faveur des pauvres, qui d'ailleurs, lorsqu'en temps de guerre les riches avoient à craindre pour la perte de leurs revenus, le ravage de leurs terres, l'infidélité de leurs esclaves, et devoient en outre contribuer aux frais de la levée des troupes, de l'équipement des vaisseaux, etc., étoient non seulement tout-à-fait libres de ces soins et de ees obligations, mais pouvoient aussi être assurés que, lorsque les finances de l'état étoient épuisées, les riches et les alliés devoient toujours pourvoir aux besoins du souverain d'Athènes([92]). C'étoit une maxime d'état que les alliés devoient entretenir les pauvres de la métropole, et l'histoire est là pour nous prouver que, pour atteindre ce but, on n'épargnoit ni oppressions ni vexations, quelque injustes qu'elles pussent paroître([93]).

Or donc, lorsque nous voyons les lois faites pour la conservation de la démocratie, celle, par exemple, qui promettoit les honneurs accordés à la mémoire d'Harmodius et d'Aristogiton([94]) à celui qui sacrifieroit sa vie

([92]) Xenoph. de Rep. Athen. II. 9, 10. III. 1, 2 cf. 8. Le nombre des fêtes qu'on célébroit à Athènes, étoit le double de celles qu'on trouvoit ordinairement dans les autres villes de la Grèce.

([93]) Dans son petit écrit sur les Revenus d'Athènes (de Vectigalibus Athen.) Xénophon s'est proposé de chercher des moyens plus justes et plus équitables pour parvenir à la même fin.

([94]) Demosth. in Leptin. (Oratt. Att. T. IV. p. 457. l. 159). cf. Aristoph. Lysistr. 632 sq.

pour maintenir la constitution existante, lorsque nous lisons les serments prêtés par les magistrats, lorsqu'ils entroient en charge, dont les premières paroles étoient toujours : Je ne ferai jamais rien qui puisse servir à renverser la démocratie, et je ne permettrai jamais que quelqu'autre la renverse, et surtout lorsque nous pensons à cette précaution connue contre tout envahissement d'un pouvoir absolu, l'ostracisme (95), institution que nous ne pouvons jamais nous rappeler sans penser à la condamnation d'Aristide (96), lorsque nous voyons ces

(95) Tous les auteurs qui ont fait mention de l'ostracisme, et qu'on peut trouver dans L. Bos, Antiq. Gr. ed. Groning. 1830. p. 143, 144 (auxquels il faut cependant ajouter Plut. Them. 22. Pollux, VIII. 5. 20. Diod. Sic. T. II. p. 317. l. 15. Tzetz. Chil. XIII. 441 sq.), sont d'accord sur ce point que ce n'étoit pas une peine, mais seulement une précaution pour écarter les citoyens dont l'influence ou le pouvoir pouvoit donner de l'ombrage au peuple. Plutarque l'appelle ὄγκυ καὶ δυνάμεως ταπείνωσις et φθόνου παραμυθία καὶ κούφισμος, et Pollux dit très à propos : φυγεῖν ἐχρῆν, ὐχ ὡς κατεγνωσμένον, ἀλλ' ὡς τῇ πολιτείᾳ βαρύτερον, δι' ἀρετῆς φθόνον μᾶλλον, ἢ διὰ κακίας ψόγον. Et voilà aussi pourquoi on regardoit l'ostracisme presque comme un honneur. Au moins il fut abrogé après que Nicias et Alcibiade, qu'on avoit voulu écarter par ce moyen, avoient fait en sorte que le coup tombât sur le démagogue Hyperbolus, qu'on estimoit plus digne, dit Plutarque, de coups de bâton, que d'une punition qui n'étoit destinée que pour les grands hommes. A Syracuse il falloit cependant abroger le pétalisme (mesure semblable) parceque les grands hommes étoient si peu jaloux de cet honneur que personne ne voulût plus s'y mêler de l'administration des affaires, et qu'il fût à craindre qu'elle ne tombât entre les mains des révolutionnaires. Voyez les auteurs chez L. Bos. l. l.

(96) Quoique d'une date très récente, Tzetzes (Chil. XIII. 459 sq.) me paroît avoir raconté cet événement de la manière la plus probable. Suivant les autres auteurs l'Athénien répondit à Aristide, sur sa question pourquoi il voulut le faire exiler : Parceque cela m'ennuye de l'entendre nommer toujours le Juste (Voyez Plut. Arist. 7. Nep. Arist. 1). Suivant Tzetzès, Aristide lui ayant demandé pourquoi il voulut qu'il écrivît pour lui le nom d'Aristide, le paysan répondit : Parceque tous les autres l'écrivent ! C'est bien là le caractère distinctif de toutes les commotions populaires. L'un fait ce que l'autre fait, parceque tous le font. Tzetzès ajoute que le

lois et ces précautions, il faut toujours penser que c'étoient des lois et des précautions faites et prises en faveur des pauvres contre les riches.

Aristophane exagère un peu sans doute, comme c'est la coutume des poëtes comiques, lorsqu'il fait dire à une des personnes qu'il met sur la scène, qu'il suffit de demander sur le marché des mets plus délicats ou du poisson plus cher que ceux dont on se servoit ordinairement, pour faire soupçonner aux dames de la halle athénienne qu'on affectoit la tyrannie (97) : mais certainement ce trait n'est pas de pure invention, et il convient extrêmement bien avec tout ce que nous lisons d'ailleurs de la méfiance et de la jalousie des pauvres envers les riches.

Ce fut cette méfiance, d'après le témoignage formel de Thucydide, qui avoit animé le peuple dès le temps de Pisistrate, et qui fut la cause du procédé injuste de la multitude envers un grand nombre de citoyens, dans l'affaire des hermocopides (98). Après avoir fait arrêter non

paysan, ayant appris peu après que l'homme à qui il avoit parlé, étoit Aristide lui-même, en conçut un si vif repentir qu'il voulût aller reprendre son vote, mais qu'Aristide l'en empêcha. Tzetzès a-t-il inventé cette histoire, ou quelle est la source où il l'a puisée ?

(97) Aristoph. Vesp. 486 sq.

Ἢν μὲν ὠνῆταί τις ὀρφῶς, μεμβράδας δὲ μὴ θέλῃ,
Εὐθέως εἴρηχ' ὁ πωλῶν πλησίον τὰς μεμβράδας·
Οὗτος ὀψωνεῖν ἔοιχ' ἄνθρωπος ἐπὶ τυραννίδι.

On en faisoit aussi l'application sur la satisfaction à d'autres besoins, dont nous nous contentons de présenter l'exemple au lecteur qui connoît la langue du poëte (ib. vs. 498) :

Κἀμέ γ' ἡ πόρνη χθὲς εἰσελθόντα τῆς μεσημβρίας,
Ὅτι κελητίσαι 'κέλευον, ὀξυθυμηθεῖσά μοι,
Ἤρετ', εἰ τὴν Ἱππίου καθίσταμαι τυραννίδα.

Nous voyons, par un passage de Théophraste (Charact. p. 493. ed. Heins.), qu'il falloit se garder soigneusement de ne pas montrer trop d'aversion, lorsque, dans l'assemblée nationale, on se trouvoit à coté d'un homme sale ou mal vêtu, pour ne pas être décrié aussitôt comme un partisan de l'oligarchie.

(98) Thucyd. VI. 53.

seulement ceux qui pouvoient être soupçonnés d'avoir eu quelque part au crime, mais aussi un grand nombre de ceux qui y étoient absolument étrangers, on accorda la liberté à quelques uns des prisonniers qui, pour échapper à la vengeance populaire, avouèrent le crime qu'ils n'avoient probablement pas commis, et on fit mettre à mort tous ceux que ces délateurs trouvoient à propos d'accuser (99).

Il est inutile de répéter les noms des grands hommes dont les mérites furent mal récompensés par les Athéniens. Ils sont assez connus, et d'ailleurs il faudroit presque les nommer tous, Aristide, Thémistocle, Cimon, Périclès, Timothée, Iphicrate, Phocion, Démosthène, tous en un mot (100). Pachès, le vainqueur de l'île de Lesbos, le savoit trop bien, lorsqu'il fut appelé à rendre compte de son expédition, et il ne trouva d'autre moyen de se soustraire à la fureur soupçonneuse de son tyran, que de se percer le flanc avec l'épée fumante encore du sang des ennemis, sous les yeux mêmes de ses juges.

Nicias en étoit convaincu, lorsqu'il prit pour règle de sa conduite de n'entreprendre jamais rien dont l'issue ne lui parût pas parfaitement assurée, et de n'attribuer jamais ses succès à sa sagesse ou à son courage, mais à la fortune ou à la faveur des dieux immortels. Car il savoit

(99) Ib. 60. Quoiqu'il fût au temps de la nouvelle lune, lorsque le fait avoit été commis, le délateur, interrogé comment il avoit pu reconnoître ceux qui mutilèrent les statues de Mercure, répondit: » Par le clair de lune." Mais cette petite bévue n'empêcha pas le puissant souverain de prononcer sa sentence. Il seroit difficile d'imaginer un procédé plus arbitraire et plus tyrannique que celui du peuple d'Athènes dans cette occasion. Plut. Alcib. 20.

(100) Voyez à ce sujet Ælian. V. H. III. 47. Valer. Max. V. 3. ext. 3. Quelle vérité dans ce reproche de Thémistocle, que les Athéniens prenoient plaisir à arracher les branches et les feuilles de l'arbre sous lequel ils avoient trouvé un refuge contre l'orage. Plut. de sui laude, T. VIII. p. 142. Goguet a admirablement bien caractérisé la démocratie athénienne, dans son ouvrage sur l'Origine des lois etc. T. V. p. 73—76.

dit Plutarque, que le peuple veut bien recueillir les fruits de la sagesse, de l'éloquence, des talents militaires de ses concitoyens, mais que ce sont ces mêmes mérites qui excitent toujours ses soupçons, ce qui fait qu'ils sont toujours mal-récompensés ([101]). Nicias croyoit pouvoir éviter ainsi l'écueil qui avoit perdu tous ses prédécesseurs : il étoit certainement plus prudent qu'eux (quoiqu'il reste à savoir s'il eût réussi, si le fer des Syracusains ne l'eût moissonné dans les plaines de la Sicile) : mais quelle vie aussi étoit la sienne ! Quoique l'un des premiers hommes d'état, il n'osoit presque jamais prendre part aux festins auxquels il avoit été invité, et, se retirant presqu'entièrement de la société, il ne vivoit que pour ses occupations dans un état d'isolement presque complet. Archonte, il passoit toute la journée dans le palais du sénat ; il y étoit toujours le premier et ne le quittoit que lorsqu'il faisoit nuit close, pour aller se cacher dans sa maison, où très rarement il admettoit quelqu'un dans sa présence ([102]). Le ministre d'un tyran jaloux de son pouvoir pourroit il mener une vie plus misérable que le magistrat d'un peuple qui avoit toujours à la bouche les mots de liberté et d'égalité, et qui haïssoit à la mort les tyrans ! Et, pour n'oublier aucun trait qui pût achever la ressemblance, Plutarque ajoute que les Athéniens voyoient avec plaisir la timidité de Nicias, comme un hommage rendu à leur pouvoir. Car le peuple, dit-il très à propos, craint ceux qui le méprisent et favorise ceux qui le craignent ([103]).

Nicias, il est vrai, étoit timide et superstitieux, et Alcibiade connoissoit mieux les Athéniens, lorsque, pour les empêcher de s'occuper de lui, il détourna leur attention et leur donna un sujet de discourir, en coupant la queue à son chien ([104]) : mais il n'est pas moins vrai que

([101]) Plut. Nic. 6.
([102]) Plut. Nic. 5. ([103]) Plut. Nic. 2.
([104]) Plut. Apophth. T. VI. p. 707.

Chabrias, qui n'étoit rien moins que timide, ne resta jamais plus longtemps à Athènes qu'il n'étoit absolument nécessaire, et que, pour jouir de la liberté et de la sécurité personnelle, il ne trouva de moyen plus efficace que de fuir sa ville natale, siège de la liberté et fléau des tyrans; il n'est pas moins vrai que presque tous les illustres Athéniens suivirent son exemple, parce qu'ils étoient persuadés que plus ils étoient éloignés de leurs concitoyens, moins ils auroient à craindre de leur méfiance et de leur jalousie ([105]), et que, comme s'exprime Isocrate, Athènes étoit semblable aux courtisanes, très agréable pour s'y amuser pendant quelques jours, mais peu propre pour y passer toute sa vie ([106]). C'est ainsi que Conon passa la plus grande partie de sa vie dans l'île de Chypre, Timothée dans celle de Lesbos, Iphicrate en Thrace et Charès à Sigée ([107]), et le rhéteur Antiphon, pour excuser son père, qui vivoit habituellement à Oenus en Thrace, fait observer à ses juges qu'il ne l'avoit pas fait pour éviter le peuple, mais par crainte des sycophantes ([108]). Que si Nicias craignoit le peuple, Plutarque assure la même chose de tous ses contemporains, disant que les riches n'osoient pas se déclarer contre l'expédition en Sicile, de crainte qu'on ne crût qu'ils le faisoient pour éviter les frais de l'équipement des vaisseaux de guerre ([109]). Et Démosthène, qui n'avoit jamais craint le peuple, n'hésita cependant pas à déclarer que s'il eût eu le choix entre deux chemins, dont l'un meneroit au royaume des ténèbres et l'autre à la tribune, il eût choisi le premier

([105]) Theopomp. ap. Athen. XII. 43., à qui Cornelius Nepos l'a emprunté (Chabr. 3): Quod tantum se ab invidia putabant futuros quantum a conspectu suorum recessissent.

([106]) Ælian. V. H. XII. 52.

([107]) Voyez note 105.

([108]) Antiph. de Herod. cæd. (Oratt. Att. T. I. p. 63. l. 78.) *Οὐδὲ φεύγων τὸ πλῆθος τὸ ὑμέτερον, τὺς δ' οἵους ὑμεῖς μισῶν συκοφάντας.*

([109]) Plut. Nic. 12.

sans balancer ([110]). Et quand même on n'aspirât pas à l'honneur dangereux d'être le conseiller du peuple souverain, quel honnête homme ne devoit par trembler à tout moment pour sa vie, dans une ville où la loi accordoit la permission de tuer impunément quiconque pouvoit être soupçonné de vouloir renverser la démocratie ([111])! En vérité, il ne restoit d'autre choix que de fuir une semblable tyrannie ou de prendre soi-même la place du peuple souverain, comme l'avoit fait Pisistrate à Athènes et Dénys a Syracuse.

Le seul qui parvint à gouverner le peuple, sans en venir à cette extrémité, fut Périclès, quoiqu'il ne pût cependant pas échapper aux effets de sa jalousie et de son ressentiment ([112]), ni maintenir son influence sans le corrompre par ses largesses. Périclès, quoique loin d'être un ami de la populace, devoit commencer par se jeter dans les bras du parti démocratique, et par protéger les pauvres contre les riches. Mais, une fois le maître, son influence fut telle que Thucydide déclare ouvertement que, pendant son administration, la démocratie n'existoit que de nom, et que le gouvernement étoit en effet monarchique ([113]). Quel ne fut pas son pouvoir sur la mul-

([110]) Plut. Demosth. 26 fin. Élien (V. H. IX. 18.) attribue ce mot à Thémistocle.

([111]) Cette loi cependant ne fut donnée qu'après l'expulsion des trente tyrans Lycurgue, qui en fait mention dans son discours contre Léocrate, l'approuve hautement, parceque, dit-il, dans tous les autres crimes, la peine doit suivre le forfait, tandis qu'ici elle doit le prévenir. Oratt. Att. T. III. p. 233. N'est ce pas là le motif dont tous les tyrans se sont constamment servis, pour excuser leurs atrocités.

([112]) Voyez les accusations intentées à ses amis, Phidias, Anaxagore, Aspasie, et surtout la noire ingratitude du peuple envers lui-même, dans le commencement de la guerre du Péloponnèse. Plut. Per. 33—35. Thucyd. II. 59 sq.

([113]) *'Εγίγνετό τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ, ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή.* Thucyd. II. 65.

titude ([114]), mais aussi (n'oublions pas cette différence entre Périclès et ses successeurs) qui pouvoit l'égaler en véritable amour de la patrie et en désintéressément! Périclès avoit le droit de réprimander le peuple, parcequ'on savoit qu'il ne parloit jamais pour ses intérêts et qu'il ne désiroit de gloire que celle de sa patrie. Le peuple avoit du respect pour Périclès, parcequ'il savoit qu'il étoit homme de bien. Mais ses successeurs, gens du peuple, égaux l'un à l'autre, égaux au peuple qu'ils vouloient régir, jaloux de leurs mutuels succès, avides, intéressés, ne pouvoient jamais obtenir une influence égale à celle qu'avoit eue ce grand homme, quand même ils auroient eu son génie et son éloquence. Et cependant, comme nous l'avons dit, Périclès lui-même devoit commencer par corrompre le peuple. Or quel jugement porter d'une constitution où un homme comme Périclès doit commencer par faire le mal, pour opérer le bien!

Toutefois (qu'on remarque cette inconséquence des partisans du gouvernement populaire) les Athéniens, qui, par crainte d'un régime qui ne paroissoit oublier les lois que pour les maintenir (celui de Pisistrate), bannissoient leurs plus illustres citoyens et récompensoient souvent les services les plus éclatants par la plus noire ingratitude, les Athéniens, par reconnoissance pour le seul nom de la *liberté* que Démétrius Poliorcétès leur avoit fait entendre, lui accordèrent un pouvoir bien au dessus de celui que Pisistrate avoit jamais obtenu; et, parceque Démétrius

([114]) *Κατεῖχε τὸ πλῆθος ἐλευθέρως, καὶ ȣ̓κ ἤγετο μᾶλλον ὑπ' αὐτȣ̃ ἢ αὐτὸς ἦγε.* ib. Ces deux passages sont empruntés au brillant éloge sur l'administration de Périclès, avec le quel il faut comparer les réflexious de Plutarque (Per 7.) sur la conduite sage et prévoyante de ce grand homme, pour maintenir son autorité, surtout en ayant soin de ne se montrer pas trop souvent à la tribune, pour ne pas se familiariser avec la populace. Voyez encore le véridique éloge que fait Isocrate du désintéressément de Périclès (de Pace, Oratt. Att. T. II. p. 206 fin. 207 in.).

avoit déclaré qu'Athènes étoit libre, Athènes décréta que tout ce que Démétrius ordonneroit seroit sacré auprès des dieux et juste auprès des hommes (115). Pour avoir obtenu l'honneur de servir sous ses drapeaux, de voir leurs fils et leurs filles en proie à ses passions déréglées et de lui sacrifier leurs trésors, qu'il accepta d'une manière qui auroit dû ouvrir les yeux à quiconque avoit le moindre sentiment d'honneur et d'indépendance (116), les Athéniens plaçèrent la statue de Démétrius à côté de celle d'Harmodius et d'Aristogiton, ils firent représenter ses faits d'armes dans le péplum de Minerve, ils instituèrent en son honneur des fêtes religieuses, des processions, des sacrifices, ils changèrent pour lui leur chronologie, ils violèrent, pour lui plaire, leurs institutions religieuses les plus sacrées et l'adorèrent lui même comme une divinité bienfaisante (117).

(115) Plut. Demetr. 24.

(116) Diod. Sic. T. II. p. 443. Plut. Demetr. 24. Lorsque les Athéniens lui apportèrent un jour une somme de 250 talents, il la fit transmettre aussitôt à Lamia et à ses autres maîtresses, pour les frais de leur toilette (εἰς σμῆγμα) ib. 27. Mais (il faut l'avouer) le même Démétrius les traita dans la suite avec une générosité qui est d'autant plus admirable, qu'on s'y attendoit le moins de sa part.

(117) Deux nouvelles φυλαὶ reçurent leurs noms de lui et de son père Antigonus. L'endroit où il descendit de cheval fut consacré par un autel, dedié à Démétrius καταιβάτης. Les ambassadeurs qu'on lui envoyoit furent appelés θεωροί. Le mois Munychion fut nommé Démétrion, le dernier jour de chaque mois Démétrias, la fête de Bacchus Démétria. On alla jusqu'à le consulter comme un oracle bien résolu de faire tout ce qu'il ordonneroit. Plut. Demetr. 10—13. On lui assigna, pour son quartier, une partie du Parthénon, disant qu'il étoit logé chez Minerve. ib. 23. Sans aucun égard pour la sainteté des mystères, on l'initia dans les grands mystères, immédiatement après qu'il eut été admis dans les petits, tandis que la loi vouloit qu'une année au moins se passât entre les deux solennités. Tout-cela est si choquant et en même temps si inepte, qu'on est presque tenté de croire, avec Plutarque, que les Athéniens se moquoient de lui (cf. Diod. Sic. T. II. p. 439 fin. 440 in. 485 fin. 486 in.). Au reste il paroît que le bon

Mais, dira-t-on peut-être, Athènes avoit déjà dégénéré de sa grandeur primitive. A la vérité Athènes avoit dégénéré, et certainement du temps de la guerre avec les Perses elle n'auroit pas offert le droit de cité à un esclave, comme elle le fit alors à celui d'Antigonus ([118]), mais cela même, la nécessité d'aller de mal en pire, étoit une suite naturelle de sa constitution. Tandis qu'elle se dégrada par les plus basses flatteries, par l'adulation la plus servile envers le roi Attale ([119]), elle n'avoit encore rien perdu de la haine ridicule avec laquelle elle avoit poursuivi les tyrans, dès les temps de Pisistrate jusqu'au moment où elle renouvela contre Philippe, le père de Persée, les résolutions prises contre les tyrans, et décréta que quiconque oseroit proférer un mot à la louange du roi de Macédoine pourroit être tué impunément ([120]). Et les démagogues qui perdirent la Grèce, dans la dernière guerre avec les Romains, s'y prirent ils autrement que les contemporains de Thucydide et de Démosthène? Clisthénès avoit commencé l'oeuvre: Stratoclès l'acheva, et avec lui Diéus et Critolaüs, démagogues qui, s'il eût été possible, auroient surpassé ceux d'Athènes en impudence et en avidité. En effet, la fin de la Grèce eut dû inspirer pour toujours une horreur salutaire aux partisans du gouvernement populaire. Elle leur présente le spectacle d'un peuple déçu par une vaine espérance de pouvoir, provoquant de la manière la plus im-

Plutarque lui-même avoit été aveuglé par cette fausse apparence de liberté nationale. Voyez son raisonnement, Demetr. 8 et Comp. Anton. et Demetr. T. V. p. 253.

([118]) Plut. Apophth. T. VI. p. 693

([119]) Polyb. XVI. 25 sq. Liv. XXXI. 14, 15.

([120]) Cette jactance excite l'indignation du grave Romain qui la rapporte: Athenienses, dit-il, quidem literis verbisque, quibus solis valent, bellum adversus Philippum gerebant. Liv. XXXI. 44.

prudente ses puissants ennemis, poursuivant ses amis, emprisonnant et massacrant les hommes sages et modérés, d'une confusion si horrible en un mot, que Polybe dit très à propos que la ruine totale de la Grèce ne fut prévenue que par la célérité du coup par lequel les Romains l'ont terrassée, en sorte, ajoute-t-il, que nous avions droit de dire alors : Nous eussions été perdus, si nous n'eussions été renversés tout d'un coup ([121]).

S'il falloit donc chercher la cause de la perversité dont nous venons de parler dans la seule dégénération du caractère de la nation, dégénération que d'ailleurs nous ne prétendons nullement nier, et qui se manifestoit déjà dès les temps de Démosthène, comment donc expliquerons nous que même après ce temps cette ville, d'ailleurs si turbulente et si pleine de troubles, étoit tranquille et heureuse après qu'Antipater eut interdit le droit de vôter dans l'assemblée à quiconque ne possédoit pas deux mille drachmes d'argent, et envoyé en Thrace tout cet essaim de mendiants, au nombre de deux mille deux cent, et bien plus encore après que Cassandre eut confié le gouvernement de la ville au savant et humain Démétrius de Phalère, sous l'administration duquel les Athéniens, d'ailleurs si malheureux dans la jouissance de la liberté, plantèrent tranquillement leur vigne et leur figuier et vécurent d'une vie tranquille et pleine d'honnêteté ([122]).

([121]) *Eἰ μὴ ταχέως ἀπωλόμεθα, οὐκ ἂν ἐσώθημεν.* Polyb. XXXVIII, XL, surtout 4, 5. Cf. Diod. Sic. XXXIII. 1, 2. in Ang. Maj. Scriptt. vett. nov. Collect. T. II. p. 94—97.

([122]). Diod. Sic. T. II. p. 271 fin. 272, 313. Plutarque (Phoc. 29) ne pense pas si favorablement d'Antipater que Diodore, mais sur le bonheur dont jouit Athènes sous Démétrius de Phalère il n'y a qu'une voix parmi les auteurs anciens. Toutefois (qu'on fasse encore attention à ce trait), lorsque ce Démétrius, pour qui les Athéniens avoient érigé trois-cents statues, eut été obligé de prendre la fuite pour Démétrius Poliorcétès, les Athéniens jetèrent ses statues dans le creuset, et en firent — des vases de nuit. Strab. p. 609, 610.

Le peuple, gouvernant en tyran, comme les tyrans, environné de flatteurs.

Mais, si le gouvernement démocratique avoit cela de commun avec la tyrannie, que ceux qui l'exerçoient étoient injustes et cruels et jaloux de leur pouvoir, il y avoit un autre point de ressemblance, qui ne rendoit pas seulement son pouvoir moins à craindre pour ceux qui savoient s'en prévaloir, mais offroient même à plusieurs des avantages qu'ils chercheroient envain; sous tout autre forme de gouvernement. Malheureusement sous la tyrannie du peuple, comme sous celle du despote absolu, ceux qui en profitoient n'étoient jamais les hommes de bien ni les citoyens tranquilles et amis du repos. On sent déjà que le point de ressemblance dont je parle est la facilité de se laisser tromper par les flatteurs et par tous ceux qui, en servant les passions déréglées du maître, tâchent de faire leur profit tant du malheur des sujets que par la ruine de celui à qui ils semblent obéir avec le plus d'empressement; et, s'il y a eu parfois des tyrans qui ont su se préserver des dangereuses amorces de l'amour-propre flatté: l'ignorance et la légéreté, qui sont, comme nous venons de le voir, les qualités inséparables d'un gouvernement populaire, nous sont garants que le peuple souverain ne peut jamais manquer de prêter l'oreille aux flatteries de ceux qui exploitent à leur profit sa stupidité et son inconstance naturelles.

Le peuple étoit roi, et comme, dans une monarchie, il faut respecter le roi, de même, dans une démocratie, il faut servir le peuple ([123]). Voilà la maxime générale des partisans du pouvoir populaire. Suivant Isocrate le peuple, comme le monarque (il l'appelle ici *tyran*, à la manière des Grecs), doit avoir le droit de créer ses mi-

([123]) Isocrate met même le pouvoir populaire avant la dignité monarchique: *Ὥσπερ γὰρ τὸν ἐν δημοκρατίᾳ πολιτευόμενον τὸ πλῆθος δεῖ θεραπεύειν, ὕτω καὶ τὸν ἐν μοναρχίᾳ κατοικῦντα τὸν βασιλέα προσήκει θαυμάζειν.* (ad Demon. Oratt. Att. T. II. p. 12).

nistres, de punir les transgresseurs de la loi, de décider les querelles, et il ajoute que ceux qui sont assez riches pour ne pas avoir besoin de travailler doivent pourvoir aux besoins de l'état et le servir comme *esclaves*, sans attendre d'autre récompense pour leurs services que l'approbation du maître, et doivent être prêts à se soumettre aux peines les plus rigoureuses, lorsqu'ils manquent à leurs devoirs. Car comment trouver une démocratie mieux établie et sur des fondements plus justes et plus solides (c'est ainsi qu'il termine son raisonnement) que celle où les grands sont les ministres de l'état et le peuple le maître des grands ([124])? Isocrate, il est vrai, parle ici d'un temps antérieur de beaucoup à l'âge où il vécut, d'un temps dont il se plaît à relever le bonheur, en louant la sagesse, le désintéressément, l'amour de la patrie des citoyens d'alors, qu'il compare avec l'imprudence, la cupidité et l'amour-propre de ses contemporains, et Isocrate lui-même, à ce qui paroît par plusieurs endroits de ses discours, n'étoit rien moins qu'un adorateur aveugle du pouvoir populaire : mais, ce qui est très remarquable, Isocrate, en retraçant peut-être un idéal de félicité publique sous une parfaite démocratie qui n'a jamais existé, a exprimé de la manière la plus exacte les principes sur lesquels la démocratie athénienne étoit fondée, et, comme on n'a qu'à les exprimer pour en faire ressortir toute l'absurdité, il a donné en effet, par ces paroles, sans le vouloir et

([124]) Isocr. Areopag. (Oratt. Att. T. II. p. 162. cf. 161.) — *ὅτι δεῖ τὸν μὲν δῆμον, ὥσπερ τύραννον, καθιστάναι τὰς ἀρχάς.* C'est à dire qu'il désapprouvoit que la plus grande partie des charges se distribuassent par le sort, ce qui se faisoit de son temps, et non par la libre élection du peuple, comme auparavant. Et un peu plus loin. — *τοὺς δὲ σχολὴν ἄγειν δυναμένους καὶ βίον ἱκανὸν κεκτημένους ἐπιμελεῖσθαι τῶν κοινῶν ὥσπερ οἰκέτας.* —— *Πῶς ἂν τις εὕροι ταύτης βεβαιοτέραν ἢ δικαιοτέραν δημοκρατίαν τῆς τοὺς μὲν δυνατωτάτους ἐπὶ τὰς πράξεις καθιστάσης, αὐτῶν δὲ τούτων τὸν δῆμον κύριον ποιούσης;*

sans le savoir, la plus sanglante satyre qui ait jamais été inventée sur la domination de la populace.

Quelle vérité dans ces paroles du choeur, dans les Chevaliers d'Aristophane : Quel est ton empire, ô Démos, que tout le monde craint, comme un tyran ? Et cependant tu te laisses tromper assez facilement et de bonne grâce. Tandis que tu admires, bouche béante, les beaux discours qu'on te débite, la tête te tourne, etc. ([125]). Aussi Démôs lui-même avoue sa folie et paroît même s'y complaire ([126]). Il ferme les yeux, lorsqu'on lui vole ses effets, pour rendre plus piquant le plaisir d'attraper ensuite le voleur et le pendre à son aise.

Ces beaux discours étoient débités non seulement par les démagogues dans l'assemblée et devant les tribunaux, mais aussi par les graves poëtes tragiques, qui ne manquoient jamais de consacrer une partie de leurs pièces aux éloges de l'Attique, qu'ils célébroient comme la terre chérie des dieux immortels, comme le refuge des infortunés, comme la protectrice de la Grèce, et, par la forme libérale de sa constitution, comme le palladium de la liberté ([127]).

Sous l'empire des lois, dit le choeur dans une tragédie d'Euripide, sous l'empire des lois (c'est à dire dans la démocratie) le pauvre et le riche ont également droit à leur protection ; sous l'empire des lois un homme sans res-

([125]) Aristoph. Eq. 1108.
Ὦ Δῆμε, καλὴν γ' ἔχεις
Ἀρχὴν, ὅτε πάντες ἄν-
θρωποι δεδίασί σ', ὥς-
περ ἄνδρα τύραννον, etc.

([126]) Ib. 1120. —— *ἐγὼ δ' ἑκὼν*
Ταῦτ' ἠλιθιάζω.

([127]) Æschyl. Eum. 858. *χωρὰ θεοφιλεστατη·* ib. 907, 908. *Φρέριον θεῶν, ῥυσιβώμον Ἑλλάνων ἄγαλμα δαιμόνων.* Jupiter lui-même contemple avec respect cette terre sacrée, placée sous les ailes de Pallas, ib. 987 sq. 1031. Soph. Oed. Col. 264, 1059. Eurip, Suppl. 403 sq. et une infinité d'autres passages.

sources peut rendre injures pour injures, lorsque le riche l'insulte ; sous l'empire des lois le foible, si sa cause est juste, remporte la victoire sur l'homme puissant ; sous l'empire des lois chacun a la permission de donner un conseil utile à l'état, etc. ([128]).

Et les démagogues ! Nous autres Athéniens, disoient ils, nous employons nos richesses bien plus pour en retirer quelque avantage que pour nous en vanter ! Voilà pourquoi chez nous il n'y a aucune honte à avouer sa pauvreté. La seule honte que nous connoissions est celle de ne pas travailler pour y subvenir. Chez nous chaque citoyen prend aussi bien soin des intérêts publics que des siens propres, et les artisans même ne sont pas sans expérience dans la politique Oui, celui qui se soustrait au devoir d'avancer le bien-être universel est regardé chez nous comme un mauvais citoyen. Nous jugeons les affaires avec justesse et perspicacité, et, bien loin de croire les raisonnements nuisibles à l'activité (il est inutile de dire que ce sont autant de traits lancés contre le laconisme), nous croyons au contraire qu'il ne faut jamais entamer une entreprise, sans l'avoir bien méditée, et pésé les motifs pour et contre, pour la bien connoître. Car nous ne surpassons pas seulement les autres en courage, pour entreprendre les choses les plus difficiles et les plus dangereuses, mais aussi en sagesse et en exactitude, pour les examiner d'avance. Notre état est le précepteur de la Grèce. Chez nous les mêmes personnes sont propres aux affaires les plus différentes ([129]).

Combien de fois l'Attique ne fut-elle pas célébrée comme la patrie du genre humain, comme la terre où, par la bonté céleste, la nourriture la plus nécessaire pour en-

([128]) Eurip. Suppl. 433 sq. cf. 403 sq.

([129]) Thucyd. II. 40, 41. Le Scholiaste, pour expliquer les paroles τῶν δὲ μετέχοντα ajoute τῶν πολεμικῶν. Le sens indique clairement, à ce qui me paroît, que cela doit être τῶν πολιτικῶν.

tretenir la vie des mortels fut découverte et répandue ensuite par les autres pays des Grecs et des Barbares, comme la mère bienfaisante qui nourrit de son lait le gage de son amour qu'elle avoit auparavant porté dans son sein (130).

Accoutumé à ces flatteries, le peuple souverain n'écoutoit pas même les conseils utiles des grands hommes dont la sagesse devoit compenser sa folie, et dont les talents militaires lui assuroient la victoire sur ses ennemis, s'ils ne pouvoient pas se résoudre à lui faire la cour comme les autres. Sans cet expédient ni le grave Cimon, ni le timide mais noble Nicias, ni le grand Périclès même n'eussent pu maintenir leur influence, et ce que les savetiers et les forgerons gagnoient sur eux par leurs fades plaisanteries, il falloit tâcher de le reprendre par des fêtes et des jeux, qui souvent épuisoient entièrement leur fortune (131).

Chacun de vous, c'est ainsi qu'Isocrate s'adressa aux Athéniens, chacun de vous sait combien les flatteurs sont pernicieux et combien de grandes fortunes ont été renversées par eux, et cependant, lorsque vous délibérez ensemble sur les affaires d'état, vous ne voulez entendre quiconque ne parle pas conformément à vos désirs, vous empêchez même par vos cris et vous chassez de la tribune quiconque ose vous dire la vérité, enseignant ainsi vous

(130) C'est une variation du thème rebattu qu'on trouve Plat. Menex. p. 404. D'ailleurs cette tirade est *de rigueur* et se retrouve chez tous les panégyristes, Isocrate, Aristide etc.

(131) Voyez la confirmation de ce que je viens de dire chez Plutarque, Nic. 3. Pour se faire une idée des sacrifices que les riches faisoient quelquefois pour l'état, l'on peut consulter le commencement de l'apologie de Lysias (Oratt. Att. T. I. p. 329 fin. 330). La personne dont-il est question en cet endroit avoit dépensé 900 mines (81,000 livres) pour les vêtements et les ornements des choeurs tragiques et comiques, 440 mines (39,600 livres) pour les frais de la guerre et d'autres contributions, et sept talents (37,800 livres) pour l'équipement de trirèmes.

mêmes à vos orateurs à rechercher non ce qui est utile, mais ce qui vous plaît; ce qui fait que vous vous méfiez de celui qui vous donne un avis salutaire, et que vous regardez comme amis du peuple les insensés, les ivrognes, les dissipateurs du bien de l'état, plutôt que les hommes sages et modérés et ceux qui sacrifient leurs propres intérêts à ceux de la patrie ([132]).

Dans la démocratie, dit le même orateur, il n'y a de liberté à dire son opinion ([133]) que pour les démagogues et les poëtes comiques; et cependant (remarquons encore cette inconséquence, mais qui cependant se laisse expliquer assez facilement par la frivolité naturelle des Athéniens,) et cependant ces derniers, bien loin de flatter toujours le peuple, lui disoient souvent les vérités les plus amères. Les Athéniens, qui haïssoient les hommes de bien qui leur reprochoient leurs défauts, accueilloient avec enthousiasme les poëtes qui en faisoient l'objet de leur verve satirique, et qui par là exposoient leurs spectateurs eux-mêmes à la risée de la Grèce entière. Mais les hommes de bien les conjuroient de se corriger: les poëtes ne demandoient rien que leurs applaudissements et leurs éclats de rire, et s'ils tournoient le peuple en

([132]) Isocr. de pace (Oratt. Att. T. II. p. 178 – 180).

([133]) *Ὅτι δημοκρατίας ὄσης ὀκ ἐστι παῤῥησία!* N'est ce pas absolument la même chose dans nos révolutions modernes suscitées sous l'étendard sacré de la liberté, en sorte que nulle part la liberté n'est moins respectée que là où chacun en a le nom à la bouche. Remarquez encore que, dans ce passage, Isocrate oppose la *παῤῥησία*, le privilége qui paroissoit aux Athéniens le palladium de la félicité publique, comme à nos jeunes politiques la liberté de débiter impunément dans les journaux leurs folles spéculations et les propos les plus injurieux pour le gouvernement, qu'Isocrate, dis-je, oppose la *παῤῥησία* à l'*ἰσονομία* (la légitimité), comme la *παρανομία* (l'illégitimité) à l'*ἐλευθερία* (la liberté). Areopag. (Oratt. Att. T. II. p. 161. l 20). Voyez aussi les plaintes de Démosthène sur les flatteurs qui, oubliant le bien public, ne pensoient qu'à leurs propres intérêts. Olynth. III. (Oratt. Att. T. IV. p. 33 in.) de Syntaxi (ib. p. 154. l. 19).

ridicule, ils lui procuroient aussi le plaisir de s'amuser aux dépens des plus illustres hommes d'état, sacrifiant ainsi, comme le dit très bien Plutarque, la réputation des hommes de condition à l'envie de la populace, comme à un mauvais génie (134).

Qui tâchoient de faire leur profit de la confusion qu'ils excitoient.

Mais revenons aux flatteurs. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des compliments que les orateurs et les poëtes faisoient en général au peuple souverain. Le passage d'Isocrate que nous venons de citer nous fournit la meilleure occasion d'entrer dans quelque détail au sujet de ces hommes pervers qui employoient leur esprit et leur éloquence pour obtenir sur le peuple une influence dont ils ne se servoient ensuite que pour avancer leurs propres intérêts. On les a signalé de préférence par le nom d'ailleurs très innocent de *démagogues*. Il y avoit une autre espèce de flatteurs du peuple qui s'adressoient de préférence à ses passions haineuses, à sa méfiance envers les hommes illustres, à son intérêt même à les voir contraints d'avouer leur dépendance de leur souverain. On les a distingués par le nom de *sycophantes*. Les premiers s'attachoient plutôt à tromper le peuple, les autres à poursuivre les individus, quoiqu'il arrivât souvent que ces deux qualités se trouvassent réunies dans la même personne. Nous nous occuperons successivement des uns et des autres.

Les démagogues.

Parmi les fables attribuées à Ésope, on en trouve une qui représente un pêcheur, troublant l'eau pour mieux attraper les poissons, et le poëte ajoute qu'ainsi on

(134) Plut. Pericl. 13. Voyez, p. e., chez le même auteur (ib. 3 et 33) les invectives impudentes de Cratinus, Téléclidès, Eupolis contre Périclès. Quelques auteurs racontent que Alcibiade, qui paroît avoir eu quelque difficulté à s'accoutumer à cette liberté, qui n'étoit réelle que pour les insolents, rencontrant le dernier, après qu'il l'eût attaqué, dans une de ses pièces, se jeta sur lui et le renversa en sorte qu'il tomba dans l'eau, où il périt.

voit souvent, dans les états, des gens qui montrent la plus grande activité à faire leur profit, quand ils sont parvenus à remplir la ville de troubles et de dissensions (135). Ésope a-t-il déjà connu cette mauvaise engeance! Il seroit permis d'en douter, s'il fallût en conclure par cette fable, puisqu'il est bien certain qu'une grande partie des fables auxquelles on a donné son nom sont d'une date bien postérieure à l'époque où il vivoit. Cependant il est assez remarquable (et nous alléguons ce passage avec d'autant plus de confiance qu'il peut servir peut-être à disculper le sage législateur d'Athènes), il est assez remarquable que l'on trouve déjà dans les poëmes de Solon des plaintes sur les démagogues et sur la frivolité du peuple qui leur prêtoit avidement l'oreille (136). Il n'en étoit pas autrement à Mégares, d'après ce qu'on peut conclure des plaintes non moins amères de Théognis (137). Il n'est donc pas étonnant que, du temps de la guerre avec les Perses, il étoit impossible au sage Aristide d'administrer les finances, sans se rendre odieux aux dissipateurs des biens de l'état, ce qui alla si loin qu'on lui intenta un procès et qu'on parvint à le faire condamner, tandis que, dès

(135) Fab. Æsop. ed. C. E. C. Schneider, p. 99 fin. 100 in. *Ὁ μῦθος δηλοῖ, ὅτι καὶ τῶν πόλεων οἱ δημαγωγοὶ τότε μάλιστα ἐργάζονται, ὅταν τὰς πατρίδας εἰς στάσιν περιάγωσιν.* Je ne puis me défendre d'ajouter ici le passage d'Aristophane, où l'on trouve la même idée exprimée de la manière la plus élégante (Eq. 860 sq.):

Ὅπερ γὰρ οἱ τὰς ἐγχέλεις θηρώμενοι πέπονθας.
Ὅταν μὲν ἡ λίμνη καταστῇ, λαμβάνουσιν οὐδέν·
Ἐὰν δ' ἄνω τε καὶ κάτω τὸν βόρβορον κυκῶσιν,
Αἱροῦσι· καὶ σὺ λαμβάνεις, ἢν τὴν πόλιν ταράττῃς.

(136) Solon. fr. ed. N. Bach. p. 96. ιθ'. Ceci a rapport à Pisistrate, à ce qui me paroît, mais se sont les mêmes traits qu'on trouve dans les discours de Démosthène.

(137) *Οὐδεμίαν πω, Κύρν', ἀγαθοὶ πόλιν ὤλεσαν ἄνδρες.*
Ἀλλ', ὅταν ὑβρίζειν τοῖσι κακοῖσιν ἅδῃ,
Δῆμόν τε φθείρωσι, δίκας τ'ἀδίκοισι διδῶσιν,
Οἰκείων κερδῶν εἵνεκα καὶ κράτεος,
Ἔλπεο μὴ δηρὸν κείνην πόλιν ἀτρεμέεσθαι, etc.
Theogn. reliq. ed. F. T. Welcker, vs. 707 sq.

qu'il feignit faire cause commune avec eux, ils le louèrent hautement et le recommandèrent au peuple, qui fut aussitôt prêt à lui confier l'archontat, ce qui lui donna occasion de les démasquer, en découvrant à l'assemblée les malversations auxquelles il avoit fait semblant de prendre part, démontrant ainsi aux Athéniens qu'ils condamnoient leurs ministres, lorsqu'ils avoient administré les affaires avec intégrité, et qu'ils les récompensoient par les charges les plus illustres, lorsqu'ils avoient dilapidé les revenus publics ([138]).

Mais ce fut surtout après les changements que subit la constitution introduite par Solon que les démagogues accrurent à Athènes en nombre et en insolence. A peine Périclès, qui lui-même n'avoit pas peu contribué à l'augmentation de ces abus, eut-il quitté la scène où il avoit si longtemps joué le premier rôle, que la république d'Athènes devint la proie de cordonniers, de fileurs, de forgerons, de prolétaires en tout genre, qui n'avoient besoin d'autres qualités que la cupidité et l'insolence, pour obtenir la première place dans la confiance du peuple souverain ([139]). Nulle part les artifices et l'influence pernicieuse de ces hommes pervers n'ont été représentés plus fidèlement et en même temps avec plus d'esprit que dans les Chevaliers d'Aristophane, où Démosthène et Nicias prennent dans la rue un vendeur d'andouilles pour l'opposer au corroyeur Cléon. Le pauvre homme, tout ébahi

([138]) Plut. Arist. 4.

([139]) *Σαυτὸν δὲ λυχνοπώλησι καὶ νευῤῥάφοις,*
Καὶ σκυτοτόμοις καὶ βυρσοπώλησιν δίδως. Aristoph. Eq. 736.

Voyez le portrait bien dessiné d'Hyperbolus, vendeur de lampes, chez Plutarque, Nic. 11 Chez Platon, Socrate allègue l'exemple de Midias, le vendeur de cailles (p. 32 in.). Cf. Eupolis (in H.Grot. Exc. ex Trag. et Com. Gr. p. 503.):

Οὓς δ' οὐκ ἂν εἵλεσθ' οὐδ' ἂν οἰνόπτας προ τοῦ,
Νυνὶ στρατηγοὺς λεύσσομεν· ὦ πόλις, πόλις!
Ὡς εὐτυχὴς εἶ μᾶλλον ἢ καλῶς φρονεῖς!

de la proposition qu'ils lui font, ne peut pas comprendre comment il sera en état de remplir les fonctions qu'on veut lui confier, et bien moins encore comment par là il fera sa fortune. Je ne suis rien, dit-il, qu'un pauvre vendeur d'andouilles: comment puis-je jamais devenir un grand homme! — C'est cela justement, lui dit-on, tu deviendras d'autant plus grand que tu es plus vil et plus insolent ([140]). Il répond : Mais je ne suis pas savant; je ne sais que lire, et cela même à peine. — C'est la seule chose, lui répond Démosthène, à reprendre dans toi, que tu saches lire. Car la démagogie ne demande ni savoir ni probité ([141]). C'est ainsi que l'honnête vendeur d'andouilles commence lui-même à entrevoir la possibilité de ce dont il avoit désespéré auparavant. Il se remémore maintenant les tours de son enfance et qu'un jour, lorsqu'il avoit volé de la viande, un rhéteur s'écria: En voilà un qui un jour sera un bon démagogue ([142]); et, lorsque Cléon, furieux du tour qu'on veut lui jouer, attaque son adversaire, celui-ci ne

([140]) *Δι' αὐτὸ γάρ τοι τῦτο καὶ γίγνει μέγας,*
Ὁτιὴ πονηρὸς κἀξ ἀγορᾶς εἶ καὶ θρασύς. Aristoph. Eq. 180 sq.

([141]) *Η δημαγωγία γὰρ ὐ πρὸς μυσικῦ*
Ἔτ' ἐστὶν ἀνδρὸς, ὐδὲ χρηστῦ τὺς τρόπυς,
Ἀλλ' εἰς ἀμαθῆ καὶ βδελυρόν. ib. 191 sq.
Sur les qualités d'un démagogue, voyez ib. 213 sq. Sur son insolence et sa cupidité, vs. 303—333. *πανυργία*, *θράσος* et *κοβαλικεύματα.* vs. 331.

([142]) Aristoph. Eq. 415—424. Lui-même il reproche à Cléon que, dans son administration des finances de l'état, il imite les nourrices qui, sous prétexte de goûter la bouillie avant de la donner aux enfants, en avalent la moitié :
Καθώσπερ αἱ τίτθαι γε σιτίζεις κακῶς.
Μασώμενος γὰρ, τῷ μὲν ὀλίγον ἐντιθεῖς·
Αὐτὸς δ' ἐκείνυ τριπλάσιον κατέσπακας. vs. 713.
Voilà aussi pourquoi, dans une autre de ses comédies (Ran. 1494 sq.), le poëte fait dire à Euripide que le peuple athénien seroit heureux, s'il se défioit de ceux auxquels il accorde sa confiance et s'il employoit ceux qu'il néglige.

manque pas de lui rendre avec usure ses injures et ses grossièretés ([143]). Les deux compétiteurs tâchent maintenant chacun à sa manière d'intéresser le peuple en leur faveur. Cléon rappelle au peuple les extorsions par lesquelles il a appauvri une foule de citoyens pour l'enrichir ; Agoracritus lui apporte un coussin, afin de lui rendre plus commode le banc de rameur sur lequel il passe la plus grande partie de sa vie ([144]) ; amabilité que Cléon, à son tour, tâche de surpasser par d'autres services, dont l'extravagance contient une satire amère sur la bassesse de ces flatteurs du peuple ([145]). En un mot cette comédie est d'un bout à l'autre une satire sur la vanité du peuple, qui se laisse entraîner par les monts d'or qu'on lui promet et par les amusements frivoles par lesquels on détourne son attention de la dissipation et du gaspillage des revenus publics et des fautes énormes commises dans toutes les parties de l'administration, par l'ignorance et la cupidité de ses ministres ([146]).

([143]) Aristoph. Eq. 366 sq.

([144]) Aristoph. Eq. 770 sq. C'est un trait piquant et qui caractérise admirablement bien l'une des causes principales du grand pouvoir des pauvres à Athènes. C'étoit la navigation, l'une des sources les plus abondantes du pouvoir et des richesses d'Athènes, qui donna du relief aux pauvres, nécessaires pour l'équipement des vaisseaux.

([145]) Après avoir promis toute sorte de babioles et de friandises, Cléon finit par s'écrier (vs. 906.) :

'Απομυξάμενος, ὦ Δῆμ', ἐμῦ πρὸς τὴν κεφαλὴν ἀποψῶ.

Voyez la répétition de la même scène dans le sénat (ib. 610—679), qui, ne sachant de quel côté se tourner pour ne rien perdre des choses délicates qu'on lui promet, est enfin entraîné par Agoracritus qui lui propose un plat de sardines.

([146]) Voyez surtout vs. 1084 sq., où Cléon et Agoracritus récitent les oracles par lesquels le premier promet à Démos l'empire du monde et le trône des rois de l'Asie à Ecbatanes, tandis que l'autre prétend qu'il a vu en songe la déesse Minerve répandant, avec un arrosoir, les richesses et le bonheur sur les têtes des citoyens. L'exposition des flatteries des démagogues, de leur bassesse, des paroles mielleuses avec les quelles ils tâchent de gagner la faveur du peuple: ô Mon charmant petit Démos, comme je t'aime, comme je te

Et pour nous convaincre que Aristophane, que Euripide, qui ne manquoit pas, dans les méditations politiques qu'il mêle ordinairement très mal-à-propos à ses tragédies, de dire son opinion des démagogues ([147]), que Ménandre ([148]), et plusieurs autres qui en ont parlé, n'exagéroient pas, nous n'avons qu'à consulter l'histoire.

Cléon, le même que le premier de ces poëtes livre à la risée du public, dans ses Chevaliers, fut la cause de la continuation de la guerre du Péloponnèse, lorsque les Athéniens auroient pu obtenir les conditions les plus favorables; Alcibiade fut l'auteur de la malheureuse expédition en Sicile; Cléophon empêcha les Athéniens d'accepter les conditions de paix qui leur furent offertes après la bataille de Cyzique et qui leur auroient épargné la tyrannie des trente ([149]); Éschine et ses partisans livrèrent Athènes et la Grèce à la merci des rois de Macédoine..... Mais où nous arrêterions-nous, si nous voulions énumérer tous les dommages que ces démagogues ont causé à leur patrie, cette peste des états anciens, pire

chéris, et la joie enfantine du charmant petit Démos, en entendant tous ces beaux discours (vs. 1332 sq.), tout cela, en un mot, forme un ensemble qui fait le plus grand honneur tant à l'esprit qu'au jugement du poëte. Pour se convaincre combien Aristophane avoit pénétré les défauts du gouvernement populaire, il faut surtout voir la dernière partie de cetté pièce où Agoracritus ouvre les yeux au vieux Démos et lui fait entrevoir toutes ses sottises.

([147]) Par exemple dans l'Hécube, vs. 254 sq.

'Αχάριστον ὑμῶν σπέρμ', ὅσοι δημηγόρυς·
Ζηλῦτε τιμάς· μηδὲ γινώσκοισθέ μοι,
Οἳ τὺς φίλυς βλάπτοντες, ὐ φροντίζετε,
Ἢν τοῖσι πολλοῖς πρὸς χάριν λέγητέ τι.

Dans une autre de ses tragédies (Suppl. 409 sq), le héraut des Thébains se glorifie de venir d'un pays où l'administration des affaires dépend de la volonté d'un seul, et pas de celle d'une multitude inconstante et légère, agitée en sens divers par des flatteurs intéressés.

([148]) *Ὁρῶ γὰρ αὐτὴν (τὴν πόλιν) προστάταισι χρωμένην*
Ἀεὶ πονηροῖς· κἂν τις ἡμέραν μίαν
Χρηστὸς γένηται, δέκα πονηρὸς γίγνεται.

Menandr. et Philem. reliq. ed. H. Grot. et J. Clerici, p. 230.

([149]) Diod. Sic. T. I. p. 583.

que la tyrannie [150], ces hommes pervers qui tâchoient de s'enrichir aux dépens des citoyens honnêtes et tranquilles, qu'ils ne dépouilloient pas seulement de leurs possessions, mais auxquels ils déroboient souvent la liberté, leur patrie et leur vie même, qui mettoient la Grèce à contribution et partageoient entr'eux le butin, qui remplissoient Athènes de calamités de tout genre et qui rendoient le séjour d'ailleurs si agréable dans cette ville, le siége des arts et des sciences, insupportable pour quiconque avoit encore quelque chose à perdre [151], qui ne savoient pas seulement éluder eux-mêmes la sévérité des lois [152], mais qui, par la grande quantité de nouvelles lois, qu'ils proposoient eux-mêmes, apportoient un tel désordre dans l'administration des affaires, qu'à la fin on ne savoit plus à quoi s'en tenir [153], qui, animés par leur jalousie mutuelle, donnoient souvent occasion aux scènes les plus scandaleuses et amusoient le peuple par les injures qu'ils se disoient réciproquement, sans que celui-ci, dans son aveuglement, comprît quels seroient les sacrifices au prix desquels il achèteroit

[150] *Δημοκοπία, ἐπιμανὲς νόσημα, τυραννίδος ȣ̓κ ἔλαττον.* Plut. Dion., 47.

[151] Voyez la description énergique des démagogues qu'on trouve chez Isocrate, de Pace (Oratt. Att. T. II. p. 207, 208.). Démosthène, qui les appelle des rhéteurs maudits et haïs des dieux (*τῶν καταράτων καὶ θεοῖς ἐχθρῶν ῥητόρων*), fournit un grand nombre d'exemples de leur cupidité, dans son discours contre Aristocrate (Oratt. Att. T. IV. 617 fin. 618), et l'on peut comparer avec ces remontrances sérieuses les plaintes naïves et comiques des vieillards dans les Acharnenses d'Aristophane, au sujet des jeunes gens, qui les confondoient par la subtilité de leurs raisonnements, et les avoient réduits au point de n'avoir pas même de quoi fournir aux frais d'une honnête sépulture.

[152] Il paroît assez qu'on ne manquoit pas de limitations pour restreindre l'influence des rhéteurs. Voyez p. e. la loi citée par Éschine, c. Timarch. (Oratt. Att. T. III. p. 261).

[153] Demosth. c. Leptin. (Oratt. Att. T. IV. p. 437 fin. 438 in.) c. Timocr. (ib. T. V. p. 44. l. 142).

cette ignoble récréation ([154]), qui enfin, par les mauvais conseils qu'ils vendoient aux ennemis de la patrie, entravoient toutes les mesures salutaires conseillées par les gens honnêtes, et furent ainsi les causes de la ruine et du malheur de la Grèce entière ([155]).

C'est ainsi que la liberté accordée aux citoyens de servir la patrie de leurs conseils, institution qui d'ailleurs paroît être fondée sur les droits de l'homme et exigée par l'intérêt de la société, devint une source de désordres et de calamités et de la ruine même de cette société qu'elle eût dû préserver de tout malheur; et, lorsque nous entendons l'insolent Stratocle se glorifier de ce que des hommes d'état comme lui et ses partisans jouoient les têtes des citoyens ([156]), nous nous rappelons involontairement les horreurs auxquels la poursuite folle de la même chimère a donné occasion, dans la fin du siècle dernier, en France, et des dangers dont ces principes n'ont cessé de menacer l'Europe.

([154]) Demosth. procem. 53. (Oratt. Att. T. V. p. 629).

([155]) Démosthène fait observer très à propos combien ils étoient plus dangereux que les ennemis déclarés de la république. Pro libert. Rhod. (Oratt. Att. T. IV. p 180 in.).

([156]) Plut. Phoc. 35.

CHAPITRE V.

Les Sycophantes. — De l'administration de la justice à Athènes. — Réunion du pouvoir judiciaire et de la souveraineté. — L'administration de la justice à Athènes donnant occasion à satisfaire la cupidité et l'avarice. — L'administration de la justice à Athènes donnant occasion à satisfaire les inimitiés personnelles et le désir de vengeance. — Jugement d'Aristote sur le gouvernement populaire et spécialement sur celui d'Athènes. — Jugement de l'auteur de l'Axiochus et de celui de l'écrit sur la République d'Athènes. — De Plutarque. — De Sextus Empiricus. — De Polybe. — De Dion Chrysostome. — Effets funestes du pouvoir populaire dans d'autres états de la Grèce.

Les Sycophantes. Il y avoit une autre institution qui n'étoit pas moins une des bases fondamentales de la constitution athénienne et de toutes les démocraties grecques, que celle dont nous venons de parler, et qui n'a pas moins été l'objet de l'admiration non seulement des anciens (¹), mais de plusieurs politiques de nos jours, et qui cependant a exercé une influence non moins pernicieuse non seulement sur l'ordre social, mais surtout sur la moralité des individus: je veux parler du droit, ou, pour parler plus exactement (car c'est ainsi qu'on le considéroit), de l'obligation de chaque citoyen de poursuivre devant les tribunaux quiconque lui paroissoit avoir commis quelque crime contre l'état.

Nous sommes loin de vouloir combattre l'équité, l'utilité même des principes sur lesquels cette institution, aussi bien que la précédente, a été fondée. Nous prétendons encore moins nier que ces institutions aient été les causes principales des progrès étonnants que l'élo-

(¹) Voyez p. e. Isocr. ad Nicocl. (Oratt. Att. T. II. p. 16), Demosth. c. Androt (ib. T. IV. p. 541. l. 31), Aristid. de Rhetor. 53 fin. (T. II. p. 71).

quence a faits à Athènes ([2]) : nous ne sommes, dans toutes ces recherches, que les interprètes de l'expérience, et nous nous bornons à lui demander quelles ont été les suites de l'application de ces principes et de l'introduction de ces institutions chez le peuple dont nous examinons en ce moment la vie sociale et son influence sur la civilisation morale.

Je prie mes lecteurs de vouloir considérer la réflexion que je viens de faire comme une introduction à ce que j'aurai à dire au sujet de la seconde espèce de flatteurs du souverain d'Athènes, ceux qui, abusant de son envie contre les hommes illustres, de sa jalousie envers leurs mérites, et de l'intérêt même qu'il avoit souvent à leur ruine, s'attachoient à les poursuivre devant les tribunaux, les *sycophantes* en un mot.

De l'administration de la justice à Athènes. Réunion du pouvoir judiciaire et de la souveraineté.

Mais avant d'aborder cette partie de notre examen, il est absolument nécessaire de dire quelque chose de l'administration de la justice à Athènes et de ses rapports avec le gouvernement.

On sait que rien n'est plus favorable au despotisme que la réunion du pouvoir judiciaire avec la souveraineté. Déjocès commença par juger les différends des Mèdes, et il finit par les asservir ([3]). Or à Athènes c'étoit encore le peuple souverain qui exerçoit la fonction de juge, privilége qui lui avoit été assuré par Solon lui-même, et rendu plus précieux par Périclès au moyen de la rétribution qu'il avoit fait assigner aux membres des différents tribunaux. Le grand nombre de ces tribunaux, comme des juges qui y siégeoient, prouve assez que les Athéniens connoissoient parfaitement le prix de cette prérogative, grande en effet dans une république où chaque magistrat étoit responsable du pouvoir qui lui avoit eté

([2]) Voyez, à ce sujet, Longin. de Sublim. 44.
([3]) Herod. I. 96—100.

confié ([4]), et d'autant plus appréciée des Athéniens, que, par la finesse naturelle et la subtilité qui les distinguoient, aussi bien que par la mobilité de leurs affections, ils paroissoient être naturellement propres à la dispute, qualité dont la distinction minutieuse des différents attributs de leurs tribunaux, et surtout les subtilités embarrassantes de leurs procédures offriroient des preuves assez concluantes ([5]), si le témoignage des auteurs anciens n'en faisoit suffisamment foi ([6]).

Et comme nous avons vu que c'étoit la populace qui exerçoit le droit de souveraineté, de même c'étoit la populace qui tenoit en main le pouvoir judiciaire. C'est encore Aristophane qui a admirablement bien fait ressortir ce trait distinctif du gouvernement de sa patrie. On n'a qu'à voir, dans les Guêpes, l'intéressant tableau des avantages que retiroient les pauvres de la fonction de juge, et la description de la gravité avec la quelle les hommes de la plus basse condition s'acheminoient vers les tribunaux, le théatre de leur pouvoir, environnés des plus riches et des plus illustres citoyens, qui briguoient

([4]) Voyez, à ce sujet, Plut. Sol. 18. (T. I. p. 350).

([5]) Il n'y a peut-être aucune partie de l'archéologie athénienne qui soit plus difficile et plus embrouillée que celle qui a rapport à la manière de procéder devant les tribunaux. Il suffira ici de dire qu'hormis l'Aréopage, il y avoit encore au moins dix tribunaux, dont quatre jugeoient les questions d'homicide et les autres d'autres causes tant civiles que criminelles, que dans chacun de ces six derniers siégeoient mille juges, qui étoient élus journellement, et que la distinction des attributs au moins des quatre premiers étoit si subtile qu'il étoit presqu'impossible d'entamer une question devant l'un ou l'autre, sans qu'on pût objecter un incident d'incompétence. Je renvoie mes lecteurs, au sujet de ces particularités, dont le développement seroit déplacé dans cet endroit, aux manuels d'Archéologie grecque.

([6]) Ælian. V. H. III. 38. *Δίκας τε δοῦναι καὶ λαβεῖν εὗρον Ἀθηναῖοι πρῶτοι.* Voyez l'ingénieuse énumération de la grande quantité de questions dont la décision appartenoit aux Athéniens, en leur qualité de peuple souverain, chez Xénophon, Rep. Athen. III. 4—9.

leur faveur et attendoient d'eux la décision de leur sort ([7]), description confirmée par les compliments que font souvent aux pauvres les orateurs dans leurs discours, par le ton humble et soumis que prend, par exemple, Andocidès, lorsqu'il invoque la clémence de ses juges ([8]), et surtout par ce raisonnement en effet très étrange qu'on trouve dans un discours d'Isocrate, où l'accusateur, qui se plaint de quelqu'un dont il avoit été maltraité, parle aux juges en ces termes : N'oubliez pas que les pauvres n'ont rien à faire avec les questions sur le droit de propriété, mais que celles qui tiennent aux injures personnelles appartiennent à tous également, en sorte que, si vous punissez quelqu'un qui a dépouillé un autre de son bien, ce ne sont que les riches que vous secourez, tandis que, si vous réprimez l'insolence de ceux qui dressent des embûches à la sécurité personnelle des citoyens, vous défendez votre propre cause ([9]) ! Démosthène, dans son discours contre Midias, tâche de démontrer que, par ses richesses et son insolence, il pouvoit devenir dangereux pour les pauvres, argument dont certainement il n'auroit point eu besoin contre un semblable adversaire, s'il eût été sûr de l'impartialité et de l'équité du tribunal auquel il adressoit la parole.

La conséquence naturelle de cette identité du souverain et du juge fait voir que ce n'étoit pas toujours au sentiment d'équité des juges qu'il falloit s'adresser pour faire triompher sa cause, mais tout aussi bien et presque aussi souvent à leur intérêt et à leurs passions.

Voilà pourquoi, dans les procès, on n'hésitoit pas à

([7]) Aristoph. Vesp. 546 sq.
Τὶ γὰρ εὔδαιμόν γ' ἢ μακαριστὸν μᾶλλον νῦν ἐστὶ δικαστοῦ,
Ἢ τρυφερώτερον ἢ δεινότερον ζῶον, καὶ ταῦτα γέροντος.
— — — — — — — — —
Ἆρ' οὐ μεγάλη τοῦτ' ἔστ' ἀρχὴ καὶ τοῦ πλούτου καταχήνη;

([8]) Andoc. de redit. (Oratt. Att. T. I. p. 126 sq.)

([9]) Isocr. c. Lochit. (Oratt. Att. T. II. p. 475 fin.)

rappeler aux juges les sacrifices qu'on avoit faits pour s'assurer de la faveur populaire, quand même ces sacrifices n'auroient aucun rapport avec l'affaire en question ([10]), tandis qu'il paroît évidemment, par la défense des prévenus, que l'accusateur, pour les rendre odieux aux juges, leur avoit reproché souvent quelque crime commis contre le peuple, qui n'avoit pas plus de rapport avec l'action principale, que les services qu'on alléguoit à leur décharge.

Ce sont surtout les discours d'Isée qui nous fournissent des preuves de ce que nous venons d'avancer. Dans celui sur l'héritage de Nicostrate, ses clients enumèrent les services qu'ils avoient rendus à l'état, les contributions dans les quelles ils avoient fourni leur part, les campagnes qu'ils avoient faites, etc. Leur adversaire, au contraire, n'avoit rien fait de tout cela, et avoit passé dix-sept ans hors d'Athènes, tandis qu'ils ne l'avoient jamais quitté ([11]). Dans le discours sur l'héritage de Dicéogène, l'orateur demande à son adversaire sur quoi il ose fonder son espoir d'obtenir une sentence favorable, puisqu'il n'avoit jamais contribué pour les frais de la guerre, ni équipé des trirèmes, ni fait aucune campagne ([12]). Dans le discours sur l'héritage d'Apollodore, les intéressés tâchent même de s'assurer de la faveur des juges par l'espoir des sacrifices qu'ils promettent de faire par la suite, absolument comme nous avons déjà vu les hommes intéresser les dieux en leur faveur par des voeux de bâtir des temples ou d'ériger des autels ([13]).

C'est ainsi que Démosthène, pour intéresser ses juges en sa faveur et pour les animer contre ses tuteurs, emploie ce raisonnement remarquable. Si vous me rendez ce qui m'appartient, je vous en saurai non seulement gré, mais je vous en donnerai volontiers votre part; si,

([10]) Voyez, p. e., Antiphon, de Herod. cæde (Oratt. Att. T. I. p. 63). ([11]) Oratt. Att. T. III. p. 52. l. 27, p. 53. ([12]) Ib. p. 65, 66. ([13]) Ib. p. 93. l. 42.

au contraire, vous laissez à mes tuteurs ce qu'ils nient avoir reçu et ce qu'ils possèdent en effet, contre toutes les règles de la justice, ils chercheront tous les moyens possibles pour le cacher, afin de justifier votre sentence (14). Lysias, dans son apologie, rappelle aux juges sa promptitude à servir la patrie, à lui sacrifier son temps et son bien, sa persévérance à résister aux prières et aux larmes de sa femme et de ses enfants, qui jamais n'avoient pu le fléchir, lorsque la patrie avoit besoin de son bras pour sa défense, et il en conclut qu'il peut espérer que ses juges, persuadés que c'est à lui qu'ils sont redevables du privilége dont ils jouissent encore, en exerçant tranquillement leurs fonctions, ne permettront pas, à leur tour, qu'il soit privé de ses droits et de ses priviléges de citoyen (15). Que si quelquefois on avoue que les juges ne doivent pas tenir compte des bienfaits reçus, il est évident qu'on ne le fait que lorsqu'on veut priver son adversaire de l'avantage qu'il pourroit en tirer en sa faveur (16).

C'est par la même intention de décrier son adversaire et de le rendre odieux aux yeux des juges, qu'il faut expliquer ces fréquents reproches qu'on se fait réciproquement dans les discours et qui ne portent souvent que sur la vie domestique et privée des parties. Dans une république où l'on vivoit, pour ainsi dire, en public, de semblables réminiscences devoient avoir une grande influence sur le jugement à prononcer. Les examens que subissoient toujours les magistrats nouvellement élus, la connoissance que chacun avoit non seulement des affaires de son voisin, mais de celles de tous les citoyens en

(14) Demosth. c. Aphob. II. (Oratt. Att. T. V. p. 128 fin. 129 in.).
(15) Oratt. Att. T. I. p. 333, 334. Voyez encore le discours du même orateur pour les enfants de son frère Nicias, ib. p. 307, 308.
(16) Lycurg. c. Leocr. (Oratt. Att. T. III. p. 238). Antiphon, de Choreut. (Oratt. Att. T. I. p. 72. l. 10).

général, faisoient d'Athènes une grande famille, et il n'est pas besoin de dire quel a dû être le commérage parmi des gens aussi avides de nouvelles et aussi propres à saisir le ridicule que les Athéniens ([17]).

D'ailleurs les membres des tribunaux athéniens étoient souvent juges dans leur propre cause. N'avons nous pas l'exemple du noble Aristide, qui dut prendre lui-même la défense du criminel qu'il venoit d'accuser, parceque les juges, après avoir entendu son accusation, vouloient le condamner tout de suite, sans l'avoir entendu ([18]). Isocrate ne déclare-t-il pas expressément qu'il est très connu qu'on s'est souvent répenti de sentences prononcées dans la première fureur du ressentiment et sans qu'on se donnât le temps nécessaire pour bien examiner l'affaire en question, et que, malgré le serment que prêtent les juges d'écouter avec impartialité les deux parties, on a souvent empêché l'accusé de se défendre ([19]), tandis que, d'un autre côté, suivant le témoignage de Lysias, les juges imposérent souvent silence aux lois, touchés par les larmes et les cris de la femme et des enfants d'un accusé qui étoit véritablement coupable ([20]),

([17]) Et quels furent les arguments qu'on tiroit de la conduite privée des citoyens? La mère de Philon confia à un autre le soin de lui rendre les derniers devoirs. Donc la mère se méfioit de son fils. Or celui à qui ses parens même n'acordent pas leur confiance ne sauroit être honoré de celle de ses concitoyens! Lys. c. Philon. (Oratt. Att. T. I. p. 385 in.). Les discours de Démosthène contre Timocrate et Midias, celui d'Éschine contre Timarque, ceux de Démosthène et d'Éschine, l'un contre l'autre, sont pleins de traits de ce genre.

([18]) Plut. Arist. 4.

([19]) Isocr. de antid. (Oratt. Att. T. II. p. 351).

([20]) Lysias, pro Polystr. (Oratt. Att. T. I. p. 328 fin. 329 in.). Le même orateur assure qu'il est arrivé plusieurs-fois que des accusés, dont le crime étoit avéré, avoient été absous, ou (c'est le terme dont il se sert) avoient obtenu leur pardon, après qu'ils avoient démontré qu'eux-mêmes ou leurs ancêtres avoient bien mérité de la patrie. c. Nicom. (Oratt. Att. T. I. p. 373 in.) C'est toujours φείδεσθαι, συγγνώμης τυχεῖν.

ce qui explique comment l'un des plus grands orateurs d'Athènes ait pu dire que l'indulgence réciproque envers les crimes est la source de la concorde parmi les citoyens ([21]).

Et si encore le ressentiment seul ou la compassion inspiroient aux juges leurs sentences ! Mais que dirons-nous, lorsque nous verrons que les condamnations étoient souvent dans l'intérêt des juges, non seulement comme membres de l'état, mais même comme individus, puisque, hormis les amendes et les publications qui enrichissoient toujours la caisse publique, dont les juges eux-mêmes recevoient souvent du secours, on trouve des exemples de sentences en vertu desquelles le prévenu a été condamné à une amende à payer à chacun des citoyens en particulier ([22]).

L'administration de la justice à Athènes donnant occasion à satisfaire la cupidité et l'avarice.

On voit, par ces faits, qu'à Athènes l'administration de la justice étoit non seulement dépendante du souverain, mais qu'exercée par le souverain lui-même, elle devoit se ressentir fréquemment des mêmes défauts que nous avons observés dans la forme du gouvernement. Or, nous venons de voir comment les flatteurs du peuple abusoient des défauts de la constitution de l'état : voyons maintenant comment ces mêmes flatteurs abusoient des défauts dans l'administration de la justice.

Les mêmes orateurs qui proposoient des lois et donnoient des avis au peuple sur ses relations extérieures, pouvoient aussi, ou plutôt devoient aussi l'avertir, lorsqu'ils remarquoient quelque abus, quelque transgression de ces lois, et lui ouvrir les yeux, lorsqu'ils étoient persuadés qu'on lui donnoit des conseils imprudents ou pernicieux. Rien, en effet, n'est plus raisonnable, comme nous l'avons remarqué plus haut. Le législateur avoit voulu trouver un protecteur des lois et de l'ordre social dans

([21]) Demosth. c. Aristogit. I. (Oratt. Att. T. V. p. 92).
([22]) Voyez en un exemple Plut. Vit. X. Rhet. T. IX. p. 354.

chaque citoyen, et aucun de ceux qui se rappellent le discours de Démosthène contre Aristocrate, Timocrate, Midias, ne pourront nier que l'institution dont nous parlons n'ait souvent satisfait pleinement à ce but salutaire: mais cette même institution servit aussi à fournir de fréquentes occasions à des gens sans principes et sans moeurs, de satisfaire leur basse cupidité ou leur haine personnelle contre les hommes les plus innocents et les plus utiles à la patrie. Cet abus, quoique jamais inconnu à Athènes, commença surtout à se faire remarquer après que Gorgias de Léontium eut inspiré aux Athéniens du goût pour son éloquence artificielle, et eut commencé, avec d'autres hommes savants et habiles, à en enseigner les règles à la jeunesse athénienne. Nous aurons occasion, dans la suite, de parler de l'influence qu'exercèrent les sophistes sur la civilisation morale des Athéniens: il suffira, pour le moment, d'avoir fait observer que depuis qu'ils avoient appris à donner au mensonge un air de vérité, et à revêtir l'injustice des apparences de l'innocence et de l'équité, Athènes fut inondée d'une foule de gens pervers et malicieux qui, à l'aide de cet art trompeur, et abusant de la liberté accordée par la loi à chaque citoyen, attaquoient les innocents ou défendoient les coupables, soit pour faire leur profit de la timidité des uns et de la mauvaise conscience des autres, soit pour assouvir des sentiments de haine et de vengeance personnelles, ou même pour s'assurer de la faveur du peuple, en se rendant les instruments de son envie et de sa jalousie envers les grands hommes dont il redoutoit l'influence et le pouvoir.

Il est inutile de dire que c'étoient donc encore les riches que menaçoient les suites funestes de cet ordre de choses, que c'étoient les riches qu'attaquoient les calomniateurs avides, tant pour s'enrichir eux-mêmes que pour flatter le peuple, toujours jaloux de leur opulence, tandis que

la populace, vivant de ses oboles, n'avoit pas seulement rien à craindre de ces pestes de la société, mais s'attachoit même à eux, tant parcequ'ils sembloient embrasser la cause des pauvres que parceque chaque procès augmentoit ses revenus ([23]).

On croiroit à peine le sévère censeur des moeurs athéniennes, que nous avons eu occasion de citer déjà plusieurs fois et que nous devons citer partout où il est question de la vie tant sociale que domestique des Athéniens, on croiroit à peine le satirique Aristophane, lorsqu'en retraçant le portrait d'un de ces calomniateurs publics ou sycophantes ([24]), il le représente répondant, en riant, à la question, s'il est marchand ou laboureur, qu'il a un métier bien plus lucratif, celui de surveiller les affaires de l'état et des citoyens particuliers (c'est ainsi qu'il s'exprime), et démontrant ensuite que c'est par amour pour la patrie, par le désir de maintenir les lois qu'il s'efforce de déférer aux juges quiconque ose les attaquer ou se permettre quelque attentat contre la sûreté de l'état ([25]): on croiroit à peine que l'impudence pût aller si loin, si nous n'avions l'éloquente invective de Démosthène contre Aristogiton, un de ces sycophantes habituels, qui en faisoit son oeuvre journalière de menacer de procès les riches innocents, pour les intimider et les forcer à lui payer une rançon, pour se délivrer de sa dangereuse

([23]) Voyez. à ce sujet, Isocr. de pace (Oratt. Att. T. II. p. 207.) et Mitford, History of Greece, T. V. p. 31. It was as dangerous to be rich under the athenian democracy as under the turkish despotism; the same subterfuges were used to conceal wealth; the same bribery and flattery to preserve it; with this difference principally that, in Athens, the flattery was grosser, in proportion to the low condition of the flattered and their multitude, which so divided the shame that, equally in receiving adulation and committing iniquity, no man blushed for himself.

([24]) On sait que, suivant quelques uns, ce nom dérive des mouchards qui rapportoient aux magistrats les contraventions contre la défense d'exportation de figues. Plut. de curios. T. VIII. p. 75.

([25]) Aristoph. Plut. 904 sq.

inimitié. L'orateur le compare à un chien qui épargne les loups et dévore les brebis, et à une vipère ou un scorpion qui fait le tour du marché, cherchant qui atteindre de son venin mortel ([26]).

Je crois, dit Isocrate, qu'il est assez connu que ceux qui poursuivent les innocents par de fausses accusations sont pour la plupart des gens qui ne possèdent rien, mais qui sont doués d'une grande volubilité de langue, et qu'ils attaquent ordinairement ceux qui n'ont pas le don de la parole, mais qui sont en état de se racheter. Et un peu plus loin : Ceux qui font ce métier s'en prennent pour la plupart à des gens aisés qui ne sont pas à craindre et qui n'ont ni influence ni puissants amis pour se défendre ([27]). Pour exhorter les juges à l'impartialité, le même orateur les prie de considérer qu'ils doivent juger autrui comme ils souhaiteroient être jugés eux-mêmes, puisque, dans une république si pleine de faux accusateurs, personne ne peut être assuré si un jour il ne se verra réduit à invoquer, à son tour, l'équité de ses juges. Personne, poursuit-il, ne doit se flatter de trouver dans une vie tranquille et réglée une garantie pour sa sûreté, car ceux qui, en négligeant leurs propres affaires, s'ingèrent dans celles des autres, n'accusent pas les vrais coupables, en épargnant les hommes de bien, mais attaquent d'abord ceux-ci, pour donner aux premiers une preuve de leur pouvoir et les forcer ainsi à des sacrifices d'autant plus grands qu'ils doivent plus désespérer de se délivrer de leurs dangereuses attaques ([28]).

([26]) Ce sont à peu près les mêmes mots qu'on trouve chez le poëte : *Οὐ τέχνης, ȣ̓ γεωργίας, ȣ̓κ ἄλλης ἐργασίας ȣ̓δεμιᾶς ἐπιμελεῖται* etc. Voyez les exemples fréquents de ses accusations de gens qui n'étoient pas en état de se défendre. Demosth. c. Aristog. I. (Oratt. Att. T. V.p. 78—82.) Voyez surtout l'éloquente tirade : *Ἄσπειστος, ἀνίδρυτος, ἄμικτος, ȣ̓ χάριν, ȣ̓ φιλίαν, ȣ̓κ ἀλλ' ȣ̓δὲν ὧν ἄνθρωπος μέτριος γιγνώσκων* etc. p. 82.

([27]) Isocr. c. Euthym. (Oratt. Att. T. II. p. 478, 479).

([28]) Isocr. de antid. (Oratt. Att. T. II. p. 352.). Mitford (History

Isocrate, aussi bien que les autres orateurs, nous fournit une foule de faits à l'appui des plaintes et des raisonnements qu'on vient de lire. Dans un de ses discours il expose les injustices d'un certain Callimaque, qui, ayant accusé un citoyen, appelé Patroclès, arrangea l'affaire avec lui pour dix mines; après quoi il attaqua un autre citoyen (Lysimaque), qu'il força, de la même manière, à lui payer deux cents drachmes, et enfin un troisième, qu'il accusa d'abord de complicité avec Patroclès et Lysimaque, et ensuite d'avoir été le principal auteur du crime dont il étoit question. Les amis du troisième accusé (celui pour lequel Isocrate avoit composé ce discours) lui ayant fait observer (qu'on remarque bien ce raisonnement) que souvent l'issue des procès trompe notre attente, que le hasard y a presque autant d'influence que la justice ([29]), en sorte que, tout assuré qu'il parût être de sa cause, il vaudroit mieux se résoudre à un petit sacrifice, pour se délivrer d'un grand danger, ce troisième avoit suivi l'exemple de ses prédécesseurs, en payant deux cents drachmes, et cependant, quoique l'affaire eût été terminée légalement par des arbitres, Callimaque eut l'impudence de se saisir de nouveau de sa victime et de la poursuivre d'abord en jugement public, ensuite en privé, pour la même cause ([30]). L'accusé, en faveur duquel Lysias avoit composé son septième discours, avoit à se défendre contre un certain Nicomaque, que ses ennemis avoient corrompu par l'espoir de forcer sa victime à se racheter par une grosse somme d'argent de la fausse accusation qu'il lui intenteroit ([31]).

of Greece, T. V. p. 13.) dit encore très à propos à ce sujet: It appears as if liberty was held there to consist not in the security of every one against injury from others, but in the power of every one to injure others.

([29]) Ὅτι τύχῃ μᾶλλον ἢ τῷ δικαίῳ κρίνεται τὰ παρ' ὑμῖν. Un beau compliment, en effet, aux juges.

([30]) Isocr. c. Callim. (Oratt Att. T. II. p. 446, 447).

([31]) Lysias, de ol. stip. (Oratt. Att. T. I. p. 224 fin.).

Le meilleur moyen de se prémunir contre ces brigands (car en effet ils ne méritent pas d'autre nom) étoit de s'attacher quelque jurisconsulte pauvre, mais habile et éloquent, qui pût au besoin prévenir une attaque projetée, par un coup de son côté qui déjouât les projets de ses ennemis ou les forçât à lâcher prise. C'est le conseil que donna Socrate à Criton, parcequ'il étoit persuadé (comme s'exprime Xénophon) que sans cela il est difficile pour un honnête citoyen de vivre tranquille à Athènes ([32]). Oui, souvent il étoit impossible de bien terminer son procès, quelque juste que fût la cause qu'on défendoit, sans invoquer le secours de ces mêmes chicaneurs, qui, par leurs artifices et leur impudence, paroissoient les seuls dispensateurs de la justice dans l'une des premières villes de la Grèce ([33]).

Que si cette liberté d'accuser, regardée comme le plus beau privilége du citoyen d'Athènes, donnoit souvent occasion à poursuivre les innocents, elle fut aussi souvent cause que les coupables restoient impunis. On sait, dit Démosthène, dans son discours contre Midias, qu'il ne faut pas croire que tous ceux qui ne sont pas poursuivis devant les tribunaux soient pour cela innocents. Car celui qui manque du temps, de l'occasion, de l'éloquence, ne sauroit se venger des insultes ou des injustices qu'on pourroit lui faire ([34]), tandis que le cou-

([32]) Socrate compare ce jurisconsulte (Archédème) à un chien qu'on nourrit pour garder le troupeau contre les loups. Criton se trouva très bien du conseil de son maître, et il prêta souvent son chien à ses amis. Memor. Socr. II. 9. Ὡς χαλεπὸν ὁ βίος Ἀθήνησιν εἴη ἀνδρὶ βουλομένῳ τὰ ἑαυτοῦ πράττειν. De même Ammonius, dans la vie d'Aristote: Ὅτι τὸ ἐν Ἀθήνησιν διατρίβειν ἐργῶδες. Il cite ici un passage du philosophe où celui-ci applique aux sycophantes le vers d'Homère: Ὄγχνη ἐπ' ὄγχνῃ γηράσκει, σῦκον δ' ἐπὶ σύκῳ. Vit. Aristot. p. 11. ed. 1605.

([33]) Isocrate reproche à Timothée de s'être imaginé avoir pu se passer de leur secours. Isocr. de antid. (Oratt. Att. T. II. p. 376, 377).

([34]) Demosth. c. Mid. (Oratt. Att. T. IV. p. 504).

pablo, lorsqu'il est riche, ne craint ni les amendes, auxquelles il peut facilement satisfaire, ni la sévérité des juges, qu'il compte désarmer aussitôt par l'énumération des vaisseaux de guerre qu'il aura équipés, ou d'autres services qu'il aura rendus à l'état ([35]).

L'impudence des sycophantes alloit même si loin que, pour tromper les juges et pour donner aux autres un échantillon de leur pouvoir, ils s'accusoient réciproquement et se couvroient souvent mutuellement d'injures ostensibles, comme s'ils étoient ennemis déclarés, tandis qu'ils partageoient les dépouilles des pauvres citoyens qui, dupes de cette jonglerie, n'avoient cru pouvoir mieux faire que se confier à l'un d'eux, pour échapper aux poursuites de l'autre ([36]).

Philippe de Macédoine, dit Théopompe, fonda une ville, appelée Ponéropolis, ou la ville des mauvais sujets, où il envoya tous les sycophantes, tous les faux témoins, tous les parjures qu'il put attraper. Si ce rapport est exact, il faudra avouer que Philippe a rendu un véritable service à la Grèce ([37]). Malheureusement on ne voit pas qu'après Philippe les sycophantes fussent moins nombreux ou moins insolents qu'auparavant, au moins à Athènes.

L'administration de la justice à Athènes donnant occasion à satisfaire les inimitiés personnelles et le désir de vengeance.

On voit que l'administration de la justice à Athènes donnoit ample occasion à satisfaire la cupidité et l'avarice. Mais elle fournissoit aussi des moyens d'assouvir les passions haineuses et le désir de vengeance.

Pour achever le tableau de l'état de la ci-

([35]) Ib. p. 507. On se servit de cet argument pour persuader Démosthène d'arranger son affaire avec Midias pour de l'argent, et on lui fit observer que, si Midias fut condamné à une amende moindre peut-être que la somme qu'il avoit offert à Démosthène, il riroit sous cape d'en être quitte à si bon marché.

([36]) Demosth. c. Theocrin. (Oratt. Att. T. V. p. 534 fin. 535 in.)

([37]) Theopomp. fr. ed. R. H. Eysson. Wichers, p. 84. fr. 122.

vilisation morale des Athéniens, considérée sous un point de vue politique, il est absolument nécessaire de consacrer encore quelques moments au développement de cette dernière assertion, et d'autant plus qu'elle nous offre un point de comparaison assez important avec l'époque précédente.

Dans cette époque, parmi les traits caractéristiques de la moralité des Grecs, nous avons remarqué que le désir de vengeance (38) et la manière dont cette passion ignoble se présentoit alors, étoient effectivement propres à cette époque. Malheureusement, bien que, par les progrès qu'avoit faits la civilisation, elle se manifestât dans la suite sous un différent aspect et donnât rarement occasion à des scènes de désolation et de carnage telles que les siècles héroïques en avoient offert, la passion elle-même se montroit encore souvent dans son ancienne vigueur, et maintenoit dans l'esprit des Grecs la persuasion qu'on étoit obligé de poursuivre les ennemis de ses parents ou de ses amis, surtout lorsque la mort les avoit empêchés de se venger eux-mêmes.

La vengeance illégitime et surtout la vengeance exercée sur le meurtrier par la famille du défunt avoit été limitée, comme nous l'avons vu plus haut, dès ces siècles reculés, par des conventions concernant l'exil volontaire et la purification du meurtrier. Cependant le principe, ou, s'il faut le dire, le droit de vengeance avoit été reconnu jusques dans les lois qui, dans les républiques grecques, avoient succédé aux conventions dont nous venons de parler. A Athènes au moins le retour de celui qui avoit été exilé à cause d'homicide involontaire dépendoit de la volonté de la famille du défunt (39). Et que cette loi

(38) Voyez T. I. p. 136 sq.

(39) Voyez cette loi chez Démosthène, c. Macart. (Oratt. Att. T. V. p. 315. Il y avoit d'autres lois basées sur le principe de se faire droit à soi-même. C'est ainsi qu'il étoit permis d'aller pren-

n'étoit pas en contradiction avec les moeurs de la nation est prouvé clairement par un passage de Platon, où ce philosophe, célèbre par son humanité et sa modération, veut que le plus proche parent du défunt soit puni, lorsqu'il néglige de poursuivre le meurtrier, et où il cite non seulement l'opinion populaire que celui qui est tombé sous les coups d'un assassin le poursuit lui-même après sa mort, quand sa famille oublie de le venger, mais aussi la sentence des anciens prêtres qui porte que le coupable doit subir le mal qu'il vient de faire (40).

Par suite de ces opinions, la vengeance d'un ami, d'un parent ou d'un bienfaiteur étoit considérée non comme un droit, mais comme un devoir sacré, dont l'exercice pouvoit faire espérer l'approbation des hommes et la faveur du ciel. Ce sont à peu près les termes dont se sert Lysias, dans son discours contre Agoratus, qui, ayant fait condamner à mort, par une fausse accusation, un certain Dionysodore, celui-ci recommanda à son frère, à son neveu et à tous ses amis la vengeance de sa mort, et ordonna à sa femme enceinte, si elle accouchoit d'un fils, de lui dire, aussitôt qu'il seroit en état de le comprendre, qu'Agoratus avoit assassiné son père et que c'étoit à lui de tirer vengeance de ce crime (41).

dre un gage dans la maison de celui qui avoit été condamné à une compensation pécuniaire ou à une restitution de fonds à sa partie. Il n'est pas besoin de dire que cette loi ouvrit une large porte à toute sorte de violences. Aussi les discours des orateurs athéniens sont-ils pleins de questions de ce genre, surtout celui qu'on a attribué à Démosthène, contre Euergus et Mnésibule, où la loi mentionnée est citée (Oratt. Att. T. V. p. 371), et celui de Démosthène contre Nicostrate (ib. p. 464, 465), où il est question de quelqu'un qui, ayant pénétré dans la maison d'un autre, en enlève tout ce qu'il y trouve, et ravage encore le verger et le jardin.

(40) Plat. Legg. IX. p. 657 in. 659, surtout G. cf. 662. D. (φόνον φόνῳ, ὅμοιον ὁμοίῳ). Ce jus talionis est même étendu jusqu'aux animaux, p. 660. C.

(41) Lys. c. Agorat. (Oratt. Att. T. I. p. 263, 270 fin. 271 in.) Il y a dans le récit de cette scène attendrissante une simplicité

Or la même liberté d'accuser, qui fournissoit aux sycophantes l'occasion d'attaquer les citoyens tranquilles et innocents, devint aussi un moyen de vengeance dans la main de celui qui avoit à s'acquitter de ce devoir envers un parent ou un ami; et, lorsqu'il ne pouvoit plus le poursuivre à cause du crime même qu'il devoit venger, cette liberté devoit lui suggérer très naturellement l'idée de *chercher*, s'il n'avoit pas commis quelqu'autre crime ou quelque transgression des lois, qui lui donnât l'occasion de le faire condamner. Ce sont encore les ouvrages des orateurs d'Athènes qui prouvent, par les faits, la justesse de cette conclusion. Épicharès commence son discours contre Théocrine, en déclarant aux juges que le motif de son accusation est le désir de venger son père, que Théocrine avoit fait condamner à une amende de dix talents ([42]). Dans son discours contre Aristogiton (discours qui d'un bout à l'autre est l'expression du désir de vengeance le plus violent qu'on puisse s'imaginer), dans ce discours Démosthène emploie entr'autres l'argument suivant contre son ennemi: Le père d'Aristogiton a été condamné par les Athéniens. Or Aristogiton aime son père, ou il ne l'aime pas. S'il l'aime, il doit le venger sur ceux qui l'ont mis à mort, c'est à dire sur ses concitoyens. Par conséquent il ne peut pas les aimer; il doit être leur ennemi. S'il ne l'aime pas, il les aimera encore moins; car celui qui est insensible à l'amour filial ne sauroit être bon citoyen. Dans l'un et dans l'autre cas Aristogiton doit donc être l'ennemi de sa patrie ([43]). On voit bien, pour le dire en passant, que, comme les accusés s'adressoient souvent à la compassion des juges et à leur recon-

noble et même sublime, qui contribue beaucoup à augmenter l'horreur que l'atrocité du crime doit inspirer.

([42]) Demosth. c. Theocrin. (Oratt. Att. T. V. p. 523).

([43]) Demosth. c. Aristogit. (ib. p. 86).

noissance pour les bienfaits qu'ils avoient reçus d'eux ([44]), de même les accusateurs tâchoient de communiquer aux juges le désir de vengeance qui les animoit eux-mêmes, et de leur faire épouser leur cause, comme celle de l'état, ou, pour parler plus exactement, des juges mêmes auxquels ils s'adressoient ([45]).

Mais de la vengeance d'un autre à celle que nous croyons nous devoir à nous mêmes il n'y a qu'un pas, ou plutôt le sentiment de celle-ci est ordinairement bien plus vif que celui de la première.

Apollodore n'hésite pas à déclarer que le motif de son accusation est le désir de se venger de son ennemi ([46]). Diodore ([47]) et Timocrate ([48]) en agissent absolument de même. Stéphanus avoit fait condamner Apollodore à une amende de quinze talents, sentence qui l'avoit ruiné avec toute sa famille, ce qui fit que les amis de ce dernier vinrent le trouver et lui représentèrent (c'est lui-même qui nous informe de ces particularités) qu'il seroit le plus lâche des mortels, s'il ne se vengeoit pas d'une injustice aussi criante, et s'il ne se procuroit une compensation, comme à ceux qui devoient lui être aussi chers que la vie ([49]).

([44]) Voyez encore, à ce sujet, le même discours, p. 88. l. 76. p. 90. l. 81.

([45]) Aristogiton a voulu la ruine de sa patrie et de ses concitoyens. Leur malheur est son apanage. *Τὰ γὰρ τῶν ἄλλων κακὰ τῦτον τρέφει.* C'est bien là le caractère du sycophante! Que n'a-t-il donc pas merité de l'état. Jamais aucun des malheureux qu'il avoit accusé n'a trouvé de compassion auprès de lui : comment done pourroit-il en espérer de la part de ses juges. Que l'indignation de l'oratenr est éloquente dans cet endroit sublime : *Ταῦτα γεωργεῖ, ταῦτα ἐργάζεται. —— ὁ τρισκατάρατος, ὁ κοινὸς ἐχθρὸς, ὁ πᾶσι δυσμενής, ὅτῳ μητὲ γῆ φέροι καρπὸν, μὴτ' ἀποθανόντα δέξαιτο.* (Oratt. Att. T. V. p. 90.).

([46]) Demosth. c. Nicostr. (Oratt. Att. T V. p. 460).

([47]) Demosth. e. Androt. (ib. T. IV. p. 533).

([48]) Demosth. c. Timocr. (ib. T. V. p. 6).

([49]) Demosth. c. Neær. (ib. p. 543 fin. 544 in.) Voyez l'introduction entière à ce discours, et, au sujet de ce dernier trait, p. 547. l. 12.

Il arrivoit même quelquefois qu'on se servoit de ce moyen pour se défendre ou pour prévenir une condamnation, comme il est prouvé entr'autres par le discours d'Antiphon sur le choreute, où l'on trouve qu'Aristion et ses complices, ne sachant comment se purger des crimes dont ils avoient été accusés, imaginèrent d'accuser de meurtre leur accusateur, puisque, suivant la loi, cette accusation le privoit du droit de poursuivre l'action commencée ([50]).

Il résulte de ces faits que, si, dans les siècles barbares, appelés héroïques, on exerçoit le droit et le devoir de la vengeance par la lance et l'épée, on le faisoit, dans la république d'Athènes, qui se glorifioit de ses lois et de son amour pour la justice, par la langue et une bourse bien pourvue. Dans les siècles héroïques on plaignoit le vieillard qui n'avoit pas des fils robustes, l'enfant qui n'avoit pas de père, le foible qui n'avoit pas d'amis, pour le défendre. Il n'en étoit pas autrement dans la république qui tiroit sa gloire d'avoir fait connoître au genre humain le pain pour se nourrir et la justice pour maintenir l'ordre social. Voilà ce qui explique les fréquentes exhortations de Socrate, dans Xénophon, pour se faire des amis; voilà pourquoi il dit qu'on a plus de considération pour des frères unis par une amitié sincère que pour des gens isolés ([51]); voilà pourquoi, lorsque Aristippe lui manifeste son cosmopolitisme, il lui dit: Il est vrai, depuis que Sinnis et Sciron et Procruste n'existent plus, personne ne poursuit plus expressément les étrangers: mais, lorsque ceux qui jouissent de tous les avantages de l'ordre social dans des républiques gouvernées par de sages lois, dans des villes munies et bien pourvues

([50]) Antiphon, de Choreut. (Oratt. Att. T. I. p. 79 in.)
([51]) Xenoph. Memor. II. 3. 4.

d'armes et d'alliés, et qui sont entourés d'amis prêts à tout moment à les défendre, lorsque ceux-là même sont quelquefois les victimes de l'injustice, quel sort seroit donc le vôtre, si, dépourvu de toutes ces ressources, vous étiez partout où vous viendriez moindre que le moindre citoyen et une proie facile pour le premier malveillant qui voudroit vous attaquer ([52])! Voilà ce qui explique ces fréquentes disputes entre le Socrate de Platon et les sophistes sur l'éloquence et l'art oratoire. Voilà ce qui nous fait comprendre comment ce philosophe peut parler avec tant de mépris d'un des dons les plus précieux de la nature et auquel il avoit lui-même tant d'obligations. Voilà ce qui donne la raison de l'opposition constante de la philosophie et de la rhétorique, dans ces entretiens de Platon. La philosophie, dit Calliclès, lorsqu'on se consacre avec modération à son étude, n'est pas mauvaise en elle-même et va assez bien ([53]) à un jeune homme: mais elle ne convient aucunement à un homme âgé qui a des occupations bien plus sérieuses auxquelles il doit se consacrer tout entier, et qui, par une étude aussi peu convenable à son âge, se feroit à lui-même un tort dont les suites seroient difficiles à prévoir. Les philosophes ignorent les lois et les coutumes; ils n'entendent jamais les orateurs; ils ne vivent pas avec leurs concitoyens. Or donc, si par hasard ils doivent se montrer en public, ils ne peuvent manquer de se rendre ridicules, comme les hommes d'état sont évidemment déplacés dans les écoles des philosophes. Un homme fait qui s'occupe de la philosophie est aussi rebutant que celui qui bégaye comme un enfant. Ce défaut est excusé dans un enfant; il semble même ajouter à la naïveté et la simplicité propres à cet âge. De même l'étude de la philosophie est regardée comme

([52]) Xenoph. memor. II. 1. 14. ([53]) *Χαρίεν*.

un ornement de l'adolescence : mais que diroit-on du père de famille qui voudroit s'en occuper ! Le premier venu le dépouilleroit de son bien, de son droit de cité, pourroit lui ôter la vie même, sans qu'il pût y opposer la moindre résistance (54). Or, si l'on considère que ces hommes éclairés professoient en même temps les principes de politique dont nous avons parlé dans le deuxième chapitre, savoir qu'il est bien préférable d'être injuste plutôt que d'être la victime de l'injustice d'un autre, et que personne ne craindra de s'enrichir aux dépens d'autrui, s'il peut le faire impunément, on comprendra dans quelle vue Platon a composé l'ouvrage d'ailleurs assez singulier sur la République. On verra que ce n'est autre chose qu'une réfutation des principes moraux et politiques presque généralement reçus parmi ses contemporains ; on saura ce qu'il a voulu dire lorsqu'il déclare qu'il falloit ou que les philosophes gouvernassent l'état, ou que les magistrats fussent philosophes (55) ; et il deviendra clair comment, dans le Gorgias, qui, avec la République, est la source principale où il faut puiser sa morale, et la mesure, d'après laquelle il faut, à mon avis, juger tous ses autres ouvrages (56), il ait pu appeler

(54) Il y a en termes propres : *sans qu'il fût en état de se donner secours à lui-même ni à aucun autre.* *Μήτε αὐτὸν αὑτῷ δυνάμενον βοηθεῖν μηδ' ἐκσῶσαι ἐκ τῶν μεγίστων κινδύνων, μήτε ἑαυτὸν μήτ' ἄλλον μηδένα.* Plat. Gorg. p. 296. 297. Je puis inviter mes lecteurs à lire ce raisonnement en entier. Il est très intéressant pour cette partie de nos recherches. On peut y ajouter le passage dans le sixième livre de la République, p 470. D. fin. E. in.

(55) Plat. Rep. V. p. 466. B. Je dis *presque généralement reçus*, car Glaucon, après avoir entendu les opinions contraires de Socrate, déclare ouvertement que, s'il veut professer une semblable doctrine, il doit s'attendre à voir une foule de gens, et de ceux qui ne sont en aucune maniere les plus méprisables, jeter immédiatement leur manteau et se saisir de la première arme qu'ils pourrout trouver, pour fondre sur lui. ib. C.

(56) Nous n'hésitons pas à y ajouter la septième lettre, attribuée

l'éloquence une *flatterie*, puisqu'il ne la considéroit que comme une arme dans la main des sophistes, qui prêchoient l'iniquité avec une impudence qui n'étoit égalée que par l'effronterie avec laquelle les hommes d'état se conformoient à leurs préceptes.

Jugement d'Aristote sur le gouvernement populaire, et spécialement sur celui d'Athènes.

On voit, par ce que nous venons de dire, quel fut le jugement de Platon sur les suites inévitables de la démocratie athénienne, et, pour peu qu'on veuille prendre en considération le but qu'il se proposoit, dans ses ouvrages, il seroit difficile, ce me semble, de ne pas être de son avis. Aussi ne fut-il pas le seul, parmi les anciens, qui en jugeât de cette manière.

En parlant des lois de Lycurgue et de la civilisation politique de Sparte, nous avons rendu compte des vues de quelques auteurs illustres de l'antiquité, pour donner à nos lecteurs la mesure d'après laquelle ils pourroient juger l'opinion que nous avons osé émettre sur ces institutions célèbres, opinion qui d'ailleurs, vu la différence entre nos idées politiques et celles des anciens, pourroit facilement être soupçonnée d'erreur ou d'inexactitude : la justice veut que nous en agissions de même à l'égard de la constitution et des lois de la république d'Athènes.

Le tableau que nous venons de tracer de la nature et des suites de cette liberté et de cette souveraineté du peuple

à Platon, car, quoiqu'il soit assez certain que cette lettre n'a jamais été écrite par ce philosophe, il faut cependant avouer que son auteur a admirablement bien saisi l'esprit de sa philosophie, surtout lorsqu'il le représente se vouant à l'étude de la philosophie à cause des injustices dont la vie politique et civile des Athéniens étoit pleine, dont le meurtre juridique de Socrate n'étoit pas une des moins éclatantes, et parcequ'il étoit persuadé *qu'il étoit impossible de vivre en sûreté à Athènes, sans le secours de puissants amis.*

qui ont été si souvent l'objet des éloges les plus magnifiques, et que nous célébrérions volontiers avec le même enthousiasme, si l'histoire ne nous en empêchoit, le tableau que nous venons de tracer nous a fait connoître quel fut le jugement des orateurs et des poëtes les plus illustres d'Athènes sur les défauts de la constitution de leur patrie et sur les abus qui en étoient les suites. Nous allons comparer avec ce jugement des orateurs et des poëtes celui des philosophes et des historiens.

Nous avons rendu compte de l'opinion de Platon sur l'abus de l'éloquence à Athènes. Ajoutons-y le jugement de ce philosophe sur ce genre de gouvernement en général. Il déclare que de toutes les formes possibles de gouvernement la monarchie légitime lui paroît la meilleure, et la monarchie illégitime la plus mauvaise, tandis que, en avouant que des formes illégitimes la plus supportable est la démocratie, il la regarde comme la plus insupportable des gouvernements légitimes (57).

Aristote, dont les vues sont d'ailleurs si différentes de celles de Platon, surtout en politique, montre, en plusieurs endroits de ses ouvrages, la même aversion pour les défauts de la démocratie athénienne. Car, bien qu'il ne désapprouve pas entièrement cette forme de gouvernement, il ajoute cependant avec prudence que la meilleure démocratie est celle où la population est composée en grande partie de cultivateurs, parceque ceux-ci ont rarement le temps de fréquenter les assemblées nationales; ce qui me semble signifier que la démocratie est bonne lorsqu'elle n'est plus démocratie (58).

La distinction qu'il fait entre la démocratie où le peuple lui-même est soumis aux lois et celle où les plébiscites

(57) Plut. Polit. p. 189 in.
(58) Aristot. Rep. VI. 4.

ont force de lois, me paroît plus judicieuse. Dans celle-ci, dit-il, les démagogues peuvent exercer leur influence, ce qui est impossible dans l'autre. Partout où la législation, la constitution elle-même, dépend de la volonté du peuple, le peuple est non seulement souverain, mais souverain absolu, et il devient facilement despote. Or les despotes aiment les flatteurs, le peuple souverain les démagogues. Développant ensuite cette comparaison du pouvoir illimité de la populace avec le gouvernement arbitraire d'un tyran, et des plébiscites avec les ordres du despote, il prouve clairement que l'intérêt des démagogues ne demande pas moins l'extension et la confirmation du pouvoir populaire que celui des flatteurs la grandeur et la gloire de leur maître absolu, et que, réciproquement, le peuple n'accorde pas moins sa confiance aux démagogues que le tyran aux flatteurs qui l'entourent, et il termine ces réflexions en déclarant qu'un tel gouvernement ne diffère pas essentiellement de l'anarchie, puisque sans lois tout gouvernement doit cesser ([59]). Dans un autre endroit il démontre que les démagogues et les flatteurs sont toujours des gens sans principes, qui ne voient que leur intérêt, ne pensent jamais à celui de leur maître qu'autant qu'ils y trouvent leur compte, et l'y sacrifient au besoin, sans hésiter un moment ([60]). Ces réflexions contiennent, à ce qu'il me semble, la condamnation pleine et entière de la constitution athénienne; car nous venons de voir que le grand défaut de la démo-

([59]) Aristot. Rep. IV. 4. (T. II, p. 278. A.) *Καὶ ἔστιν ὁ τοιοῦτος δῆμος ἀνάλογον τῶν μοναρχιῶν τῇ τυραννίδι· διὸ καὶ τὸ ἦθος τὸ αὐτὸ, καὶ ἄμφω δεσποτικὰ τῶν βελτιόνων, καὶ τὰ ψηφίσματα ὥσπερ ἐκεῖ τὰ ἐπιτάγματα· καὶ ὁ δημαγωγὸς καὶ ὁ κόλαξ οἱ αὐτοὶ καὶ ἀνάλογον.* Suivant Plutarque Dion, le défenseur de la liberté de Syracuse, étoit absolument du même avis que Aristote, puisqu'il refusa d'accorder à la démocratie illimitée le nom de *πολιτεία* et déclara qu'elle méritoit bien mieux d'être appelée un *παντοπώλιον πολιτειῶν.* (Dion, 53.)

([60]) Aristot. Rep. V. 11. (T. II. p. 308. C. D).

cratie illimitée, qu'Aristote désapprouve dans cet endroit, est justement l'essence de la démocratie d'Athènes. Aussi le philosophe se prononça assez clairement à ce sujet, lorsqu'entendant un jour cet éloge mille fois répété des Athéniens, qu'ils sont les inventeurs du pain et des lois, il répondit qu'il étoit vrai que les Athéniens avoient inventé le pain et fondé les lois, mais que, pour leur usage, ils ne s'étoient réservés que le premier (61).

Jugement de l'auteur de l'Axiochus et de celui de l'écrit sur la République d'Athènes.

Parmi les disciples de Socrate l'auteur du dialogue intitulé Axiochus et du petit écrit sur la République des Athéniens, attribué à Xénophon, ne méritent pas moins d'être mentionnés dans cet endroit. Le premier dépeint avec les couleurs les plus vives la vie misérable de ceux qui se chargent de l'administration des affaires publiques à Athènes, l'ingratitude du peuple envers ses grands hommes, ses emportements, son envie, sa cruauté, son ignorance (62).

L'écrit sur la République d'Athènes est d'un bout à l'autre une satyre des plus sanglantes sur le gouvernement de cette ville. L'auteur commence par avouer

(61) Diog. Laërt. V. p. 118. B. C'est cette mobilité, cette inconstance de la constitution qui rend celle d'Athènes si inférieure au gouvernement de Sparte. A Athènes chaque jour vit éclore de nouvelles lois. A Sparte le principe fondamental de la constitution étoit de ne rien changer aux lois. *Τοῖς Λακεδαιμονίοις ȣ̓ πάτριον κίνειν τȣ̀ς νόμȣς.* Plat. Hipp. maj. p. 96 fin.

(62) Simon. Socrat. dialog. ed. A. Boeckh. p. 116, 117. *Δῆμος ἀχάριστον, ἀψίκορον, ὠμὸν, βάσκανον, ἀπαίδευτον, ὡς ἂν συνηρανισμένον ἐκ σύγκλυδος ὄχλȣ καὶ βιαίων φλυάρων· ὁ δὲ τȣ́τῳ προσεταιριζόμενος ἀθλιώτερος μακρῷ.* Sentence qui cadre admirablement bien avec celle de Maxime de Tyr (Dissert. XIII. T. I. p 232. ed. Reisk.) : *Δῆμος χρῆμα ὀξὺ ἐν ὀργαῖς, ἰσχυρὸν ἐν ἐπιθυμίαις, ὑγρὸν ἐν ἡδοναῖς, δύσθυμον ἐν λύπαις, χαλεπὸν ἐν θυμοῖς* (Le peuple est un être emporté dans sa colère, violent dans ses désirs, dissolu dans ses plaisirs, lâche dans l'adversité, implacable dans sa haine), et avec ces paroles connues de Cornelius Nepos (Timoth. III. 5.) : Populus acer, subspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiae.

que, quant à la forme de gouvernement, il n'approuve pas le choix qu'en ont fait les Athéniens, puisqu'elle est celle où les fripons sont plus favorisés que les hommes de bien : mais que, puisqu'une fois ils l'ont choisie, il faut avouer qu'ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour la maintenir ; et, en développant ceci, il trouve occasion d'énumérer tous les défauts dont nous nous sommes occupés jusqu'ici, répétant à tout moment la même réflexion ironique : Ce n'est pas louable, il est vrai, mais puisqu'une fois les Athéniens ont choisi cette forme de gouvernement, il faut bien qu'ils fassent ainsi, pour la maintenir. Il est difficile de faire un choix parmi le grand nombre de traits piquants dont cet écrit fourmille. Nous nous contenterons d'en donner un petit échantillon.

Partout, dit l'auteur, le mieux est l'adversaire de la démocratie ; car moins on trouve de licence et d'injustice dans un état, plus heureux en sont les membres : dans la démocratie, au contraire, la licence, l'injustice, l'ignorance, le désordre sont à leur comble. Car les pauvres, qui y ont la plus grande influence, emploient tous les moyens possibles pour améliorer leur condition. Or, on dira peut-être qu'on pourroit remédier à cet inconvénient, en n'accordant pas à tous également le droit de haranguer le peuple, mais seulement aux plus sages et aux plus honnêtes. Ceci cependant est une erreur des plus graves. Car si les hommes sages et honnêtes étoient les seuls qui pussent conseiller le peuple, il n'y auroit que leurs semblables qui y trouveroient leur compte, et il ne resteroit rien pour les amis du peuple : lorsqu'au contraire, comme cela se pratique ici, il est aussi permis aux fripons et aux mauvais sujets de prendre la parole, ceux-ci donnent des avis qui conviennent à ceux qui leur ressemblent, qui font de beaucoup la majorité. Un état ainsi constitué n'est pas le meilleur, il est vrai, mais c'est le meilleur

moyen de conserver la démocratie [63]. Le peuple sait très bien distinguer les fripons des hommes de bien, mais, bien qu'il le sache, il s'attache naturellement à ceux qui lui ressemblent le plus, puisqu'il est persuadé que ce n'est pas la vertu qui maintient la démocratie [64]. Encore, on a blâmé les Athéniens de ce que, dans les villes où viennent de naître des dissensions, ils prennent toujours le parti des plus méchants. Mais c'est encore à tort qu'on les blâme en ceci. Car s'ils prenoient le parti des plus vertueux, ils ne s'attacheroient pas ceux qui leur ressemblent le plus. Car il n'y a point d'état où les citoyens vertueux soient partisans de la démocratie : ce sont partout les méchants qui sont amis du peuple [65].

Je crois qu'on a allégué des raisons concluantes pour ne pas attribuer cet ouvrage à Xénophon ; mais, si les sentiments seuls qu'on y trouve développés pouvoient en ceci conduire notre jugement, il seroit difficile de trouver un auteur ancien dont la manière de voir convienne mieux avec les raisonnements dans cet écrit. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à ouvrir la Cyropédie, à l'endroit où le jeune Cyrus, voyant son grand-père et ses courtisans se démenant comme des furieux, dans leur ivresse, parlant et criant tous à la fois, dit que maintenant, pour la première fois, il comprend ce que signifie cette liberté de parler pour tous et sur tout [66].

De Plutarque. Il n'est pas étonnant peut-être que Plutarque, qui vivoit sous la domination des Romains, préférable sous plusieurs rapports à la liberté d'Athènes,

(63) Xenoph. Rep. Athen. I. 5 sq. *Ἔστι δὲ ἐν πάσῃ γῇ τὸ βέλτιστον ἐναντίον τῇ δημοκρατίᾳ· ἐν γὰρ τοῖς βελτίστοις ἔνι ἀκολασία τε ὀλιγίστη καὶ ἀδικία, ἀκρίβεια τε πλείστη εἰς τὰ χρηστά· ἐν δὲ τῷ δήμῳ ἀμαθιά τε πλείστη καὶ ἀταξία καὶ πονηρία.*

(64) Ib. II. 19.

(65) Ib. III. 10.

(66) Xenoph. Cyrop. I. 3. 10. *Τότε γὰρ δὴ ἔγωγε καὶ πρῶτον κατέμαθον, ὅτι τοῦτ' ἄρα ἦν ἡ ἰσηγορία, ὃ ὑμεῖς τότε ἐποιεῖτε· οὐδέποτε γὰρ ἐσιωπᾶτε.*

fût partisan de la monarchie; mais il est assez évident, par les raisons qu'il donne de ce jugement, que ce n'est ni l'exemple ni la coutume qui le lui ont dicté (67).

De Sextus Empiricus.

Parmi les auteurs plus récents, Sextus Empiricus, dans le second livre de son ouvrage contre la philosophie dogmatique, a combattu l'éloquence à peu près avec les mêmes arguments que Platon. Il déclare ouvertement que l'éloquence est l'ennemie des lois, et que la principale cause de la constance et de la stabilité des lois, chez les Barbares, est que cet art y est inconnu, tandis que, chez les peuples qui se consacrent à son étude, les lois changent journellement (68).

De Polybe.

L'un des politiques les plus consommés de l'antiquité, l'historien Polybe, compare la république d'Athènes à un vaisseau sans pilote, où, lors de la tempête, les matelots, animés par la crainte de la mort, réunissent leurs communs efforts pour se sauver, mais où, aussitôt que les nuages se dissipent, la discorde et le désordre renaissent, pour ainsi dire, avec le beau temps, et font souvent échouer le navire dans le port même (69).

De Dion Chrysostome.

Dion Chrysostome, dont la description de la souveraineté absolue du peuple a une ressemblance frappante avec celle d'Aristote, l'appelle un monstre horrible et multiforme, composé des parties les plus disparates et les plus hideuses d'autres animaux, un monstre auquel on ne penseroit pas même à opposer

(67) Plut. de monarch. etc. T. IX. p. 288, 289. cf. reip. gerend. præc. p. 278. Il dit très à propos: *Αἱ μὲν γὰρ ἄλλαι πολιτεῖαι τρόπον τινὰ κρατόμεναι κρατοῦσι, καὶ φερόμεναι φέρουσι τὸν πολιτικόν.* Pour un Grec, Plutarque étoit cependant assez monarchal, au moins si le traité intitulé *ad principem ineruditum* est de sa main. Pour le prouver nous n'avons qu'à en citer ces paroles: *νόμος δὲ ἄρχοντος ἔργον* (T. IX. p. 120 fin. cf. p. 122 in.)

(68) Sext. Empir. adv. Mathem. II. 34.

(69) Polyb. VI. 44.

aucune résistance, à moins qu'on ne fût absolument privé de bon sens, ou, comme Persée ou Bellérophon, muni du secours immédiat des dieux immortels ([70]). Dans un autre endroit il n'hésite pas à déclarer que les Athéniens n'ont jamais connu la véritable liberté, mais que, vivant en effet dans la servitude, ils tâchoient encore de lui défendre l'entrée dans leurs murs par des fortifications et des armées, absolument comme le navigateur qui prendroit tous les soins possibles pour empêcher que les flots ne submergeassent son frêle esquif, tandis qu'ils y entrent d'en bas par les ouvertures dont il est criblé de toute part, et que, comme l'on raconte que les Troyens ont combattu non pour Hélène, qui étoit en Égypte, mais pour un phantôme, les Athéniens ont aussi combattu et affronté les plus grands dangers pour une liberté qui n'avoit aucune réalité ([71]).

Nous finissons par un mot de Démosthène, qui, condamné à l'exil par son ingrate patrie, élevant les mains vers l'acropole, le siége de la déesse la plus respectée des Athéniens, s'écria : ô Minerve Polias, comment se fait-il que tu te plaises à nourrir les trois animaux les plus hideux qu'on puisse s'imaginer, un hibou, un dragon et le peuple ([72])!

Effets funestes du pouvoir populaire dans d'autres états de la Grèce.

Ce que nous venons de dire sur la démocratie d'Athènes et sur son influence sur les moeurs de ses habitants, considérés comme citoyens, pourroit suffire pour fixer notre jugement à l'égard des démocraties grecques en général, puisqu'elles partageoient toutes, plus ou moins, des défauts que nous avons remarqués dans la constitution d'Athènes : mais nous serions injustes, si nous ne tâchions

([70]) Dio Chrysost. or. 32. (T. I. p. 666. ed. Reisk.) Πάνυ ποικίλον τε καὶ δεινὸν θηρίον.

([71]) Dio Chrysost. Or. 80. (T. II. p. 437).

([72]) Plut. Demosth. 26.

d'éviter jusqu'à l'apparence de partialité, en taxant spécialement les Athéniens de défauts qu'on pourroit retrouver dans la même mesure, et quelquefois même en plus grand nombre. chez d'autres nations; et nous désirons d'autant plus écarter tout soupçon à cet égard que les Athéniens ont été les seuls, d'après la réflexion très juste de Pausanias, qui doivent leur gloire et leur puissance à la démocratie (73); réflexion qui doit déjà nous donner une idée défavorable des autres gouvernements populaires, puisque, avec les mêmes principes et les mêmes défauts, ils étoient loin de pouvoir se glorifier d'en avoir retiré les mêmes avantages.

Pour ne rien dire des suites funestes des dissensions et des guerres civiles, dans lesquelles les oligarques ne le cédoient certainement sous aucun rapport aux démocrates, nous n'avons qu'à rappeler à nos lecteurs ce qui arriva à Argos, pendant la guerre entre Sparte et Thèbes. Les démagogues y avoient si bien irrité la populace contre les hommes de condition, que ceux-ci, ne pouvant plus supporter les vexations et les oppressions auxquelles ils étoient continuellement exposés, prirent enfin la résolution de se délivrer de cette cruelle tyrannie, en renversant le gouvernement populaire. Mais, bien que concertée avec beaucoup d'adresse, la conspiration fut découverte. Le peuple, furieux de cet attentat, commença par s'assurer de la personne des citoyens les plus riches et les plus illustres, et l'un d'eux ayant été forcé, par les tourments qu'on lui fit subir, à découvrir les noms des principaux chefs de la conspiration, on les condamna immédiatement à mort, sans leur donner le temps de se défendre, et, pour n'en laisser échapper un seul qui auroit pu avoir été soustrait à la vengeance du peuple par la

(73) Paus. IV. 35. 3. Nous sommes cependant loin d'approuver ce qu'il dit, dans le même endroit, sur la constance des Athéniens à conserver leurs lois.

bienveillance des délateurs, on rassembla tous les gens qui par leur aisance ou leur pouvoir s'élevoient au-dessus de la populace, au nombre de seize cent, et on les massacra tous, sans avoir trouvé en eux la moindre apparence de crime. Peu de temps après le peuple, ayant conçu des soupçons sur la bonne foi des démagogues, peut-être aussi se repentant de sa cruauté, sacrifia aux mânes de ses concitoyens, qu'il avoit fait condamner lui-même, les hommes auxquels il avoit jusqu'alors accordé toute sa confiance. Diodore, qui nous a conservé la mémoire de cet événement, le trouve si frappant qu'il attribue cette dernière particularité à l'intervention immédiate de la justice divine (74).

Les persécutions que Épaminondas et Pélopidas eurent à endurer à Thèbes, d'après le rapport de Plutarque, prouve que les démagogues n'y étoient pas moins dangereux et le peuple non moins injuste qu'à Athènes (75).

Lorsqu'à Tarente la liberté pour tous et en tout eut violé le droit des gens de la manière la plus grossière et la plus insultante, dans la personne de l'ambassadeur de Rome, les auteurs de ce fait honteux, pour échapper au juste courroux de la nation qu'ils avoient si cruellement outragée, et pour conserver pour eux-mêmes la permission de suivre leurs insensés caprices, persuadèrent au peuple de sacrifier la liberté et l'indépendance de la patrie à un monarque absolu, pour ne pas être écrasé par la vengeance des Romains (76).

Mais il n'y a peut-être point de république grecque où la licence et la cruauté d'une populace effrénée ne se montre sous des formes aussi révoltantes qu'à Syracuse.

(74) Diod. Sic. T. II. p 48. (75) Plut. Pelop. 25.

(76) Plut. Pyrrh. 13. Le récit de la manière dont Méton tâcha de convaincre le peuple de son erreur semble nous transporter tout d'un coup sur le marché d'Athènes.

Quelle ne fut pas l'ingratitude par laquelle on y récompensa les bienfaits et les mérites du noble Dion ! Quelles ne furent pas les calamités que s'attira la multitude insensée, en méprisant les conseils salutaires de cet homme sage et modéré [77] ! Quelle ne fut pas la perfidie du démagogue Héraclide, qui, tandis que, feignant de ne penser qu'au salut de la patrie, il excitoit le peuple contre Dion, la trahit secrètement au tyran exilé [78].

D'ailleurs les injustices des démocrates syracusains ont toujours un caractère plus cruel et plus farouche que celles des Athéniens. Quelles fureurs, quelles cruautés, quelles horribles séditions ! Tout, jusqu'au supplice bien mérité d'Héraclide, prouve que le bien même ne s'y opéra que d'une manière illégitime [79]. Enfin les événements qui suivirent la mort du sage roi Hiéron prouvent évidemment que les Syracusains profitèrent aussi peu des leçons de l'expérience que les Athéniens. Nulle part peut-être l'histoire ne nous offre un exemple plus frappant de la confusion et des horreurs de l'ochlocratie, et personne ne lira sans doute la belle mais terrible description que donne Tite-Live du délire et des fureurs de la populace, sans approuver pleinement ses paroles, lorsqu'il dit : Voilà le peuple, il est humble esclave ou maître absolu. Il ne sauroit éviter les extrêmes. Il ne sauroit ni goûter la liberté ni en sacrifier une partie à sa sûreté, et jamais il ne lui manquent

[77] Plut. Dion, 40 sq. 44 sq. Diod. Sic. T. II. p. 94—97. Ce sont encore les démagogues qui animent le peuple contre lui.

[78] Plut. Dion, 49.

[79] Plut. Dion, 53. Il est même difficile d'excuser la conduite de Dion dans cette affaire. Il permit ce meurtre et s'en repentit lorsqu'il étoit trop tard (ib. 56). Cependant gardons nous de le juger d'après le récit de Cornelius Nepos On ne trouve rien chez cet auteur des motifs qui engagèrent Dion à en agir ainsi. On diroit même qu'il ait voulu représenter Héraclide comme un homme dont l'existence fut nécessaire à Syracuse, et que Dion fut le tyran qui causa sa chûte. Nulle part certes cette réflexion sur le malheur des tyrans n'est plus mal placée que dans cet endroit (Dion, VIII. 5).

des serviteurs indulgents qui flattent ses passions et qui excitent au carnage son instinct d'aveugle destruction ([80]).

Les faits épars que nous venons de citer au hasard peuvent nous convaincre que, si la république d'Athènes nous offre les exemples les plus nombreux des suites funestes de la démocratie, il faut l'attribuer en grande partie à la connoissance imparfaite que nous avons de l'histoire des autres états. Il est au moins remarquable que nous retrouvons partout, et même chez les Doriens, comme le prouve l'exemple de Syracuse, la même agitation, le même mécontentement, le même désir de l'indépendance, avec la même incapacité de la maintenir par une conduite sage et réglée, que nous avons observées chez les Athéniens, et que nous pouvons observer encore de nos jours chez les descendants de ce peuple remarquable, qui par les mêmes défauts ont souillé plus d'une fois une gloire justement acquise dans la défense de la plus juste des causes ([81]).

Quant aux siècles dont nous nous occupons dans cette histoire, c'est surtout le récit bien écrit de la retraite des dix-mille que nous devons à Xénophon qui nous en offre les preuves. Cette armée composée d'individus des diffé-

([80]) Liv. XXIV 25. Hæc natura multitudinis est; aut servit humiliter, aut superbe dominatur. Libertatem, quae media est, nec spernere modice nec habere sciunt; et non ferme desunt irarum indulgentes ministri, qui avidos atque intemperantes plebejorum animos ad sanguinem et cædes irritent.

([81]) Il n'y a peut-être que la république de Rhodes qui fasse une exception à cette règle générale, mais nous avons trop peu de notions sur sa constitution pour oser prononcer sur les causes de cette différence. Toujours est-il vrai que les auteurs les plus illustres louent la sagesse aussi bien que le désintéressément de ces insulaires, par exemple Polybe (XXX. 5), tandis que tant leur conduite sage et modérée, dans les guerres qui les enveloppèrent de toutes parts après la mort d'Alexandre le Grand, que la vigoureuse résistance qu'ils opposèrent à Démétrius Poliorcète, à Mithridate et à Cassius, après la mort de César, prouvent évidemment que ces louanges ne sont pas exagérées.

rentes parties de la Grèce, ressembloit parfaitement à un état démocratique. On y retrouve les assemblées générales que nous avons déjà remarquées dans l'armée des Grecs devant Troye [82]. L'armée entière prend des décrets et approuve les propositions qu'on lui fait par l'élévation de la main, comme dans les assemblées démocratiques [83]. La composition irrégulière de l'armée de parties entièrement hétérogènes, et surtout le défaut de chefs, dans le commencement de la retraite, pourroient, il est vrai, servir à expliquer ces phénomènes en effet remarquables, mais il n'en est pas moins vrai que Xénophon, lorsqu'il étoit déjà général, soumit tout à l'approbation des soldats [84], et étoit responsable de l'exécution de son pouvoir, comme les magistrats d'Athènes, en sorte qu'un soldat osa l'accuser de l'avoir frappé injustement [85]. Encore du vivant de Cyrus une révolte parmi les troupes faillit couter la vie au général-en-chef Cléarque [86]. Une autre sédition qui se manifesta, lorsqu'on fut parvenu aux bords de l'Euphrate, devint tellement sérieuse que, si Cyrus n'eût interposé son autorité, elle se seroit terminée par une lutte sanglante, non seulement entre les soldats, mais même entre les chefs [87]. Encore, quoiqu'ils entrevissent eux-mêmes la nécessité de se créer un général-en-chef qui pût régler seul l'ordre de la marche et à qui tous obéissent [88], cette persuasion même eut si peu d'influence sur leurs esprits turbulents qu'ils n'en continuèrent pas moins à délibérer, à prendre

(82) L'auteur emploie les mots *ἐκκλησιάζειν* et *συναγάγειν ἄγοραν* des réunions de l'armée, Xenoph. Anab. V. 6. 37 et V. 7.3.

(83) Ib. V. 7. 34. VII. 1. 32. VII. 3. 6, 14. Les Lacédémoniens s'adressent aussi à l'armée entière, comme à un état démo cratique. VII. 6. 7 sq.

(84) Par exemple ib. III, 2. 31, 33, 37, 38. V. 1. 5 sq. V. 6. 33.

(85) Ib. V. 8. 1.

(86) Xenoph. Anab. I. 3.

(87) Ib. I. 5.

(88) Ib. V. 9. 18.

des résolutions, par exemple pour imposer des contributions aux villes par où ils prirent leur route, et (qu'on n'oublie pas ce trait) pour leur envoyer leurs propres généraux comme ambassadeurs, le tout accompagné de disputes et de querelles infinies, ce qui fit que, six ou sept jours après l'élection du général-en-chef, toute l'armée tomba dans une horrible confusion et finit par se partager en trois détachements, dont les Arcadiens et les Achéens se créèrent dix généraux pour exécuter les décrets de la majorité (89), ce qui n'empêcha pas que peu de temps après on ne fît une loi par la quelle on menaça de la peine de mort quiconque oseroit parler de partager l'armée (90). Enfin, afin qu'il n'y manquât aucun trait de ressemblance avec la démocratie, la plus noire ingratitude fut ici, comme partout ailleurs, la récompense du plus noble dévoûement et des mérites les plus signalés (91).

(89) Ib. V. 10. 4 sq. 9—12. L'ingratitude des volages Ioniens se réunit ici à l'orgueil des Doriens. Les Arcadiens et les Achéens, oubliant qu'ils doivent leur salut à la sagesse et à l'humanité de Xénophon, déclarent qu'il est honteux pour des Péloponnésiens et des Spartiates d'obéir à un Athénien qui lui-même n'avoit pas un seul soldat sous ses ordres.

(90) Ib. VI. 2. 11.

(91) Voyez avec quelle impudence ils accusent leur bienfaiteur, Xénophon, et avec quelle cruauté ils souhaitent la mort de celui à qui ils doivent la vie. ib. VII. 6. 9 sq. Pour achever le tableau, il faut encore lire le récit comique de ce fanfaron qui couroit le pays, pour offrir ses services comme général, si par hasard on avoit besoin d'un semblable personnage, et de la manière pitoyable dont il s'acquitta de ses promesses. ib. VIII. 1. 33—fin.

CHAPITRE VI.

Habitants des états grecs qui étoient placés hors de la communauté de droits et d'obligations civiques. — Ceux qui, s'élevant au-dessus de cette communauté, mettoient leur volonté à la place des lois. Les Tyrans. — Rapport du tyran avec la société. — Point de vue dont la société regardoit le tyran. La tyrannoctonie. — Ceux qui avoient été exclus de la communauté de droits et d'obligations civiques. Les esclaves. — Manière dont on les considéroit. — Et dont on les traitoit ordinairement. — Esclaves publics. — Inconvénients qui résultoient de cet état de choses. Transfuges. Révoltes d'esclaves. — Exceptions favorables à la règle générale, surtout à Athènes.

Habitants des états grecs qui étoient placés hors de la communauté de droits et d'obligations civiques.

Nous avons tâché de nous former une idée de l'ordre social dans les républiques grecques, d'après les deux phases principales dans lesquelles il s'offre aux regards de l'historien de l'humanité. Nous avons tâché de connoître la position politique des Doriens et des Ioniens; nous avons recherché les causes de la différence que nous avons remarquée sous ce rapport entre ces deux grandes portions de la nation grecque; nous avons examiné l'influence que cette position politique, que leurs notions de liberté et d'indépendance, de gouvernement et de félicité publique, pouvoient avoir et avoient eue effectivement sur la moralité de la nation; enfin nous avons tâché de retracer les suites que l'abus de principes d'ailleurs incontestables et fondés dans les droits naturels de l'homme et du citoyen, et les défauts inévitables de l'application de ces principes sur l'ordre social, imparfait par sa nature, comme le sont les hommes qui l'ont fondé et pour lesquels il est destiné, devoient avoir dans les républiques grecques, et auront partout où l'on oubliera que, pour réaliser

ces beaux rèves, il ne faudra pas seulement que, comme le veut Platon, les magistrats soient philosophes, mais que tous les membres de l'état soient sages et vertueux.

Dans un examen de la civilisation politique et de son influence sur la moralité d'une des nations modernes de l'Europe, notre tâche finiroit ici. Car tous les individus qui les composent, quoique liés par des liens bien moins solides que ceux qui formoient les rapports sociaux des états anciens, jouissent, pour ainsi dire, des mêmes droits et ont les uns envers les autres et tous envers l'état les mêmes obligations. Dans les républiques de l'ancienne Grèce il n'en étoit pas ainsi. Il y avoit fréquemment des hommes qui tendoient à s'élever, et qui s'élevoient en effet, au-dessus des lois et de l'ordre social; il y en avoit, au contraire, en grand nombre qui étoient placés à une très grande distance des citoyens, au-dessous des lois, c'est à dire en dehors de la communauté qui seule étoit regardée par les anciens comme l'état. Les premiers sont les tyrans, les autres les esclaves. Les premiers, disputant aux citoyens leur part légitime dans le gouvernement du pays, mettoient à la place de la loi leur volonté arbitraire. Les derniers étoient dépouillés par les citoyens non seulement de toute part dans le gouvernement, mais aussi de l'exercice de tous les droits civiques, de la libre disposition même de leur personne et souvent de leurs possessions. Ils étoient vis à vis des hommes libres ce que le tyran vouloit que les hommes libres fussent vis à vis de lui.

On sent aisément que nous ne pouvons pas passer sous silence ces deux classes d'habitants des anciens états si différentes l'une de l'autre. Car, si, dans un examen de la civilisation morale d'une nation, et surtout d'une nation ancienne, nous ne pouvons nous dispenser de la considérer dans ses rapports politiques, si, pour connoître la moralité de l'homme, il faut rechercher la mo-

ralité du citoyen, il est indispensable de s'occuper non seulement de ceux qui, renversant tout ordre social et s'affranchissant de toute obligation envers les autres, ne reconnoissoient d'autre loi que leurs propres caprices, mais aussi de ces infortunés pour qui l'ordre social n'existoit pas et en qui toute moralité civique consistoit dans l'obéissance aux ordres de leurs maîtres.

Ceux qui, s'élevant au-dessus de cette communauté, mettoient leur volonté à la place de la loi. Les Tyrans.

Nous avons parlé plus haut du droit du plus fort. Nous avons vu que ce droit, qui prit son origine dans la barbarie des siècles héroïques, se maintenoit, dans l'époque plus civilisée dont nous nous occupons maintenant, non seulement entre les différentes nations de la Grèce, mais aussi entre les membres de chaque état, et s'y exerçoit non seulement par la supériorité de forces matérielles, mais tout aussi bien par celle que donnoient la richesse, les talents, l'éloquence, l'influence de puissants amis ou la faveur du peuple. La tyrannie n'étoit autre chose que l'idéal réalisé de cette supériorité. Les lois, dit le sophiste dans Platon, ont été inventées par les foibles, comme une garantie contre la supériorité des forts. Par conséquent le fort étoit l'ennemi des lois, il les violoit, il les abrogeoit, s'il le pouvoit, il s'emparoit de tout, jouissoit de tout et réduisoit les choses à l'ordre naturel où elles avoient été avant les lois. Personne ne doute, dit Polus, que la vie la plus heureuse ne soit celle où l'on peut faire tout ce que l'on veut. Or c'est la vie du tyran, et voilà pourquoi une tyrannie est le bonheur suprême, un état digne d'admiration et d'envie [1].

[1] *Μακαρίον καὶ θαυμάστον*. Plut. Arat. 30. Ce fut cette seule apparence de grandeur et de félicité, sans aucun dessein d'avidité ou d'intempérance, qui avoit séduit Lydiade de Mégalopolis, pour s'emparer du pouvoir suprême, ce qu'il prouva par la suite en abdiquant, aussitôt qu'il eût appris à connoître la vanité du bonheur qu'il avoit cherché et obtenu. ib.

On voit par là la différence entre la tyrannie, dans les républiques grecques, et le despotisme oriental. Aristote les distingue avec sa subtilité ordinaire, dans son ouvrage sur la République. Le despotisme oriental, dit-il, est basé sur l'ordre social reconnu par ces peuples, et par conséquent légitime ([2]). Ce sont donc aussi les sujets qui, reconnoissant la légitimité de ce pouvoir absolu, s'y soumettent volontairement et gardent eux-mêmes le trône du monarque. La tyrannie est la suite d'une victoire remportée par un citoyen sur ses pairs. C'est la force qui les a contraints à s'y soumettre, c'est la force qui les maintient dans le devoir. Ce ne sont donc pas les citoyens qui gardent le trône, ce sont des troupes mercenaires qui préservent le tyran de la vengeance des citoyens, toujours prêts à le frapper ([3]). Le but du roi légitime est l'honnête, le but du tyran est ce qui plaît à lui-même ([4]).

Pour se former une idée de la manière dont les anciens regardoient ce pouvoir usurpé, on ne sauroit mieux faire que de consulter l'Hiéron de Xénophon et les soi-disantes Lettres de Phalaris. Le tyran a la pleine jouissance de tout le bonheur imaginable. Rien ne l'empêche de satisfaire tous ses désirs. Mais il ne jouit de ces avantages qu'à titre d'ennemi déclaré de la société. Car,

([2]) *Πάτριον* et *κατὰ νόμον*. Aristot. Rep. III. 14.

([3]) Aristot. Rep. III. 14. Il fait encore une distinction entre les tyrans et ces chefs de quelques républiques grecques qu'on appeloit Ésymnètes, et qui furent élus par le peuple, soit pour la vie, soit pour un temps déterminé, comme Pittacus à Mitylène. Il appelle cette magistrature *une tyrannie élective* (αἱρετὴ τυραννίς). Dénys d'Halicarnasse la compare très à propos à la dictature chez les Romains. Les plus proches en rang à ces Ésymnètes sont les rois des siècles héroïques, dont le pouvoir, comme celui des monarques de l'Orient, étoit héréditaire et légitime (πάτριοι καὶ κατὰ νόμον). Les derniers sont les rois spartiates, qui n'étoient autre chose que des généraux héréditaires (στρατηγία κατὰ γένος ἀΐδιος).

([4]) Ἔστι δὲ σκοπὸς τυραννικὸς μὲν, τὸ ἡδύ· βασιλικὸς δὲ, τὸ καλόν. Aristot. Rep. V. 10. (T. II. p. 304. E.)

quand même le tyran ne voudroit insulter personne, quand même il seroit le plus sage et le plus tempérant des hommes, il est toujours en état de guerre avec tous les autres membres de l'état, par cela seul que le bien même qu'il fait ne se fait pas en vertu des lois; mais de par sa volonté arbitraire. Il *veut* faire le bien ou le mal, d'après sa fantaisie. La société ne *veut* pas lui accorder cette liberté. Il *veut* punir ses ennemis. Ses ennemis, quand même il les épargneroit cent fois, ne *veulent* jamais désister du droit de lui ôter la vie. Il *veut* faire du bien à ses amis. Ses amis ne *veulent* pas accepter des bienfaits qu'ils doivent à la volonté arbitraire d'un homme qu'ils regardent comme leur égal ([5]). Les autres membres de l'état prétendent que le pouvoir du tyran est illégitime. Le tyran, *voulant* maintenir ce pouvoir, prétend qu'il est obligé de les forcer à lui obéir et de les punir, lorsqu'ils manquent à ce qu'il appelle leur devoir, puisqu'autrement il ne sauroit être un moment sûr de sa vie ([6]). Voilà pourquoi *violence* et *cruauté* sont synonymes de *tyrannie*, car, sans elles, le tyran est sans cesse en danger de perdre son pouvoir ([7]); voilà pourquoi un tyran ne peut jamais abdiquer et retourner à la condition de simple citoyen, puisque, aussitôt qu'il se seroit démis de son pouvoir, chaque citoyen le poursuivroit et l'abattroit comme une bête féroce, par cette seule raison qu'il a été une fois l'ennemi des lois ([8]).

([5]) Phalarid. epist. ed. Lennep. et Valcken. ep. 135. *Τὸμὸν ὄνομα, δι᾽ ὐδὲν ἕτερόν ἐστιν ἐκμελὲς, ἢ ὅτι νόμοις ὐ πείθομαι, νόμος δέ εἰμι τοῖς ὑπηκόοις.* ep. 143.

([6]) Ib. ep. 145.

([7]) Ib. ep. 79. *Κρατεῖν γὰρ ὐχι οἷόν τε τοιαύτης ἀρχῆς, ὠμότητι μὴ χρώμενον, ὐδ᾽ ἔστιν ἐν τυραννίδι χρηστότης ἀκίνδυνον.*

([8]) Phalarid. ep. 81. cf. 135. Je n'ai jamais douté que ces lettres de Phalaris ne soient de tout autre plutôt que du tyran d'Agrigente, mais celui qui les a écrites a admirablement bien saisi les rapports d'un tyran avec le reste de la société et le point de vue d'où on le considéroit dans les anciennes républiques.

On peut ajouter au portrait qu'ont fait du tyran Xénophon et l'auteur des Lettres de Phalaris celui qu'on trouve dans le sixième discours de Dion Chrysostome. Le tyran y est représenté comme l'ennemi du genre humain, comme dans un état de guerre perpétuelle avec tous les hommes, comme forcé de soupçonner jusqu'à ses amis et ses parents et obligé quelquefois à commettre des cruautés qu'il condamneroit sans doute lui-même, s'il n'en avoit besoin pour conserver son pouvoir et pour se préserver des dangers qui l'assiégent de toutes parts.

Rapports du tyran avec la société.

L'histoire confirme, par de fréquents exemples, le tableau tracé par les philosophes et les rhéteurs. Nous allons en rapporter quelques-uns, pour éclaircir d'abord ce que nous venons de dire de la position du tyran envers ses sujets, et ensuite ce que nous avons remarqué concernant le point de vue d'où ces sujets regardoient le monarque qui les avoit forcés à lui obéir.

Le pouvoir du tyran étoit illégitime. Les moyens qu'il employoit pour le maintenir ne l'étoient pas moins. Par la même raison le peuple qu'il venoit de subjuguer étoit aussi impatient de le dépouiller de ce pouvoir qu'il étoit attentif à le conserver. Voilà la cause des soupçons et des cruautés du côté du tyran, et de l'opinion généralement reçue par le peuple de la légitimité de tous les moyens possibles, même des plus illégitimes, pour ôter ce pouvoir usurpé et jusqu'à la vie à l'oppresseur de ses concitoyens. Développons d'abord la première partie de cette assertion.

L'histoire nous offre quelques exemples de tyrans qui ne gouvernoient pas seulement avec justice et équité, mais qui, par leur bienfaisance et leur générosité, avoient mérité l'amour de leurs sujets et l'admiration de la postérité. Tel fut Gélon, le tyran de Syracuse, tel, en partie au moins, Hiéron, son frère, tel Pisistrate, le tyran d'A-

thènes, tel Théron, le tyran d'Himère, dont Pindare a célébré les louanges ([9]). Quelques uns même, soit qu'ils fussent pénétrés d'un véritable amour pour les arts et les sciences, soit qu'ils affectassent de les favoriser, pour entourer leur règne d'un nouvel éclat, s'empressoient d'attirer à leur cour les philosophes, les poëtes, les artistes les plus illustres. Hiéron, Polycrate, les Pisistratides pourroient en offrir des exemples. Cependant, d'après ce que je sais, Gélon fut le seul qui, pour se maintenir contre ses ennemis, se livra lui-même sans gardes et désarmé au peuple qu'il avoit dépouillé de sa liberté. L'expérience réussit, et l'on en fut même si enchanté qu'on le fit représenter en statue, au moment où il commit cet acte vraiment audacieux ([10]). Mais je ne crois pas qu'il ait jamais trouvé des imitateurs. Aussi la plupart des tyrans savoient trop bien qu'ils n'avoient aucune raison de se confier à la générosité du peuple.

Tel fut le fameux Phalaris, dont la cruauté donna lieu à des traditions qui peuvent être considérées tant comme des représentations de l'injustice et de l'iniquité de ces usurpateurs en général, que comme l'expression de l'opinion de la multitude à leur égard ([11]).

Tel fut Dénys de Syracuse, dont le fils, émule du père, rassembla les jeunes filles des Locriens dans un grand salon, jonché de fleurs, où il les sacrifia toutes à ses brutales passions, insulte qui fut vengée par les Locriens, en faisant subir le même sort à la femme et aux filles du

([9]) Ol. II. Plut. Parall. T. VII. p. 251. Diod. Sic. T. II. p. 400.

([10]) Ælian. V. H. XIII. 37. De toutes les statues de tyrans, qui, dans la guerre entre Syracuse et Carthage, furent fondues, pour suppléer au manque de cuivre, la seule statue de Gélon fut épargnée. Dio Chrysost. or 37. (T. II. p. 111.).

([11]) Son taureau est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler. Quelques uns font de lui un ogre qui arrachoit les enfants aux nourrices, pour les dévorer Clearchus ap. Athen. IX. 54. Héraclide de Pont le représente cuisant et rôtissant les gens (p. 32.

tyran, qu'ils massacrèrent ensuite avec une cruauté qui fait horreur ([12]).

Tel fut Agathocle, l'un des despotes les plus cruels et les plus perfides dont l'histoire ait fait mention, et dont les crimes portent l'empreinte d'un coeur non seulement endurci aux maux d'autrui, mais qui semble même se repaître de ses tourments, qui flatte ses victimes d'un vain espoir de salut, pour jouir avec d'autant plus de délices de leur déception et de leur désespoir, un monstre enfin qui fait évidemment le mal pour avoir le plaisir de le faire([13]).

Tel fut cet Alexandre de Phères, qui fit enterrer tout vifs ses ennemis, qui, après les avoir vêtus de peaux de lions et d'ours, s'amusa à leur donner la chasse et à les tuer à coups de flèches, et qui orna de fleurs et adora

ad calc. Crag. de Rep. Laced.). Dans les lettres qui portent son nom et où il est représenté d'ailleurs d'une manière très différente des traditions ordinaires, il avoue cependant lui-même qu'il a arraché les yeux à quelques-uns, qu'il a coupé les bras et les jambes à d'autres, qu'il en a crucifié, écorché, donné en proie aux bêtes féroces etc. ep. 13.

([12]) Ælian. V. H. IX. 8. Satyrus ap. Athen. XII. 58. Il faut croire que ce récit est exagéré. Autrement il seroit difficile de trouver un exemple plus frappant de la haine envers les tyrans. On racontoit que ces infortunées furent mises en lambeaux, que la populace chargea d'imprécations quiconque ne lacéroit avec ses dents leurs membres palpitants, qu'on broya leurs os dans un mortier etc. ib.

([13]) Diodore décrit son histoire dans son livre dix-neuvième et son vingtième. Il ne peut se défendre de préparer ses lecteurs aux horreurs dont ils entendront le récit. Je ne connois point de tyran qui ait commis tant de crimes sans aucune nécessité, si nécessité y a d'en commettre jamais aucun: mais on sait ce que les ambitieux appellent des crimes nécessaires. Des populations entières furent cernées par ses soldats et massacrées, les villes les plus illustres remplies de meurtre et de carnage, sa propre armée et, ce qui est tout-à-fait inexplicable, ses propres fils livrés à la vengeance des ennemis, lorsqu'il ne voyoit plus moyen de se soutenir en Afrique. Toutefois l'éducation qu'il avoit reçue ne paroît pas avoir été très propre à lui inspirer des sentiments de vertu et d'humanité. Voyez Justin. XXII. 1. Polyaen. Strateg. V. 3.

la lance avec laquelle il avoit massacré son oncle Polyphron ([14]).

Tel fut Cléarque, tyran d'Héraclée, qui ajouta aux cruautés qu'il commit envers les hommes le blasphème et l'irrision des divinités reçues ([15]), tel enfin, dans les derniers temps de la Grèce, Nabis de Sparte, dont Polybe rapporte des cruautés qui rendent les récits sur Phalaris presque vraisemblables et que nous ne répéterons pas, pour épargner la sensibilité de nos lecteurs ([16]).

Mais il ne sera certainement pas nécessaire de citer tous les exemples que l'histoire nous offre à chaque page. Ajoutons seulement que les traits qui signalent le caractère des tyrans se retrouvent dans ces usurpateurs qui se réunissoient pour subjuguer ensemble une république jusqu'alors indépendante, et qui par conséquent méritent le nom d'oligarques, dans la véritable acception du mot ([17]).

Nous avouons facilement que les récits concernant la cruauté et l'intempérance de ces tyrans sont souvent exagérés ([18]). Mais, si la saine critique, si l'humanité

([14]) Plut. Pelop. 29.

([15]) Memnon. Histor. Heracl. fragm. ed. Orell. cap. 1. Justin. XVI. 4, 5. Polyæn. Strateg. II. 30.

([16]) Polyb. XIII. 7 sq. cf. Diod. Sic. T. II. p. 570.

([17]) Que ces oligarques n'étoient guère moins tyranniques que les tyrans est prouvé entr'autres par l'exemple de ceux dont parle Théopompe (ap. Athen. X. 63), qui tiroient au sort les femmes et les filles des citoyens. Les trente oligarques auxquels les Spartiates livrèrent Athènes étoient des tyrans, comme ils en avoient le nom.

([18]) Nous nous contentons de citer ici les bacchanales d'Antheas de Lindus (Athen. X. 63), l'intempérance de Dénys, fils de ce Cléarque dont nous avons parlé plus haut, qui, par ses copieux repas, gagna tant d'embonpoint qu'il eût infailliblement étouffé, si les médecins n'eussent imaginé de le faire piquer avec des aiguilles, afin de ranimer et de soutenir ses forces vitales. Nymphis ap Athen. XII. 72. On comprend que quelques tyrans se réservoient le droit que nos prédécesseurs ont appelé droit du seigneur (Heracl. Pont. Polit. p. 30. ad calc. Crag. de Rep. Laced.), mais qui pourra

même nous engage à nous défier des rapports des auteurs anciens à cet égard, quoique l'exemple de quelques empereurs romains prouve assez ce que devient l'homme qui n'est retenu par aucun frein à suivre ses passions déréglées, ils peuvent au moins servir à démontrer la manière dont le peuple envisageoit ces usurpateurs ([19]), et, si nous n'en avions pas d'autres preuves, cela seul suffiroit pour expliquer les précautions que prenoient et que devoient prendre la plupart des tyrans pour se garantir des embûches dont ils étoient environnés de toutes parts et qui mettoient sans cesse leur vie en danger.

Ce sont encore les récits concernant ces précautions qui retracent avec précision les rapports du tyran avec la société et la manière dont il les envisageoit lui-même. La maison d'Alexandre de Phères étoit constamment entourée d'une garde nombreuse; sa chambre étoit gardée par un gros chien ([20]). Dénys de Syracuse se bruloit la barbe, pour se soustraire aux tentatives de meurtre du barbier. Il avoit donné ordre qu'on n'admît personne dans sa présence, avant qu'il eût changé d'habits devant ses gardes. Ses plus proches parents n'étoient pas même exempts de cette formalité. Il disoit souvent qu'il se défioit plus de ses amis, qu'ils avoient plus d'esprit, parcequ'il ne falloit même que le simple bon sens pour préférer la condition d'un tyran à celle d'un esclave. On veut même qu'il en fit tuer un, seulement pour avoir rêvé qu'il attentoit à ses jours ([21]). Aristippe, l'un des

croire à la cruauté horrible et impudente que le même auteur rapporte sur le compte de Pantaléon, tyran de l'Élide (ib. p. 18).

([19]) Quelle preuve plus frappante de la manière dont on considéroit les tyrans comme ennemis de l'humanité, que ce récit d'Élien, qui fait mention d'un tyran qui d'abord défendit à ses sujets de parler ensemble, ensuite de se faire des signes, et enfin de pleurer leur infortune. Ælian. V. H. XIV. 22.

([20]) Plut. Pelop. 35.

([21]) Plut. Dion, 10. Valer. Max. IX. 13. ext. 4.

tyrans que Aratus dépouilla de leur autorité, couchoit sur la trappe qui fermoit la seule entrée qu'avoit sa chambre. La mère de sa maîtresse retiroit le soir l'échelle qui lui servoit pour y monter, et la remettoit à sa place le lendemain ([22]). Les rois de Sparte, dit Isocrate, sont bien plus heureux que les tyrans, car celui qui tue un tyran est regardé comme le bienfaiteur de sa patrie, tandis que celui qui refuseroit de sacrifier ses jours, pour sauver ceux d'un roi de Sparte, est réputé plus méprisable et plus indigne de l'amour de ses concitoyens que celui qui abandonne son poste ou jette son bouclier ([23]). Le tyran, une fois maître du pouvoir, quand il voudroit même écouter la voix de la clémence et de l'humanité, est donc souvent contraint d'être cruel et sévère malgré lui, parcequ'il n'est jamais sûr de sa vie, sans son pouvoir, et jamais sûr de son pouvoir, sans renouveler sans cesse les moyens qui le lui ont fait acquérir. Dénys d'Halicarnasse le prouve par l'exemple d'Aristodème, tyran de Cumes, qui, après avoir obtenu le pouvoir suprême, tant par ses crimes que par sa valeur et la faveur du peuple, voulant compenser par un gouvernement doux et humain les maux qu'il avoit fait souffrir pour s'en rendre maître, devint la victime de sa clémence et fut tué par ceux qu'il avoit épargnés mal-à-propos ([24]).

([22]) Plut. Arat. 26. Dans un autre endroit (ad princ. inerud. T. IX. p. 125) il attribue cette invention à Aristodème, tyran d'Argos. ([23]) Isocr. de pace (Oratt. Att. T. II. p. 210).

([24]) Dion. Hal. p. 418 fin.—425. Wachsmuth regarde ce récit détaillé plutôt comme un tableau que comme un fait avéré par l'histoire. Quand même nous serions de son avis à cet égard, il faudroit toujours avouer que ce tableau n'eût pas un seul trait qui ne fût pas emprunté à l'histoire. On verra, en consultant l'ouvrage de ce savant (Hellen. Alterth. T. I. p. 274 sq.), que sa manière de considérer la tyrannie des anciens diffère beaucoup de la mienne. Il est même remarquable comment deux personnes peuvent envisager les mêmes endroits d'un oeil si entièrement différent. Je ne

Point de vue dont la société regardoit le tyran. La tyrannoctonie.

Telle étoit la position du tyran envers ses sujets. Son pouvoir, avons nous dit, étoit illégitime, et les moyens qu'il employoit pour le maintenir ne l'étoient pas moins. Mais aussi, par la même raison, le peuple qu'il venoit de subjuguer étoit aussi impatient de le dépouiller de ce pouvoir qu'il étoit lui-même attentif à le conserver. Nous avons signalé les suites naturelles de la première partie de cette assertion. Les dernières réflexions que nous venons de faire nous conduisent au développement de la seconde.

Détruire un pouvoir usurpé et ôter la vie à celui qui se l'étoit arrogé n'étoit pas seulement considéré comme une action légitime, mais même comme un mérite, comme un bienfait rendu à la patrie; et pour la délivrer de la servitude, pour rendre aux lois leur vigueur et leur autorité, tous les moyens possibles, les plus illégitimes même, étoient regardés comme permis et louables. Pour s'en convaincre on n'a qu'à voir la manière dont Plutarque parle de Pélopidas ([25]) et d'Aratus ([26]), qui faisoient la guerre aux tyrans. Élien croit que la providence divine, par un soin particulier pour le genre humain, empêche que la tyrannie ne devienne héréditaire, et détruit ordinairement la race im-

crois pas qu'il soit nécessaire de réfuter l'opinion de cet écrivain: le lecteur prononcera entre nous, et, pourvu qu'il veuille se donner la peine de lire les passages des auteurs anciens que je viens de citer, j'ose me soumettre avec pleine confiance à son jugement. Wieland, dans son Aristippe (T. IV. p. 45 sq.), se montre aussi le défenseur des tyrans, par la manière en effet étrange dont il tâche de prouver que Dénys de Syracuse a été forcé par ses concitoyens à les asservir.

([25]) Plut. Compar. Pelop. cum Marcello, T. II. p. 476. cf. Pelop. 31 fin. Sa mort, dit-il, fut d'autant plus glorieuse qu'il avoit perdu la vie en combattant les tyrans. *Τυραννοκτονίᾳ μεμιγμένην ἀριστείαν ἀριστεύων*. Plut. Pelop. 34.

([26]) Dans le commencement de la vie d'Aratus.

pie de ceux qui osent ainsi affronter les lois divines et humaines ([27]). Et, lorsqu'on voit que les enfants même chargèrent d'imprécations l'usurpateur du pouvoir suprême, lors même qu'il l'employoit pour faire du bien à sa patrie ([28]), on ne s'étonnera pas des honneurs presque divins qu'on rendoit, à Athènes, à la mémoire des tyrannicides Harmodius et Aristogiton. Dans cette ville la loi ne permettoit pas seulement, mais ordonnoit expressément aux citoyens de tuer quiconque oseroit renverser le gouvernement existant ([29]). On ne pourra s'étonner que ce droit fut accordé aux citoyens, quand on verra le raisonnement en effet étrange de Polybe sur ce qui arriva à Aristomaque, tyran d'Argos. Suivant lui les Achéens avoient le droit de tuer Aristomaque, parcequ'il avoit mis à mort ses concitoyens. Et, quoique Aristomaque échappe d'abord à leur courroux, en se désistant de son pouvoir, ils rentrèrent dans leur droit, suivant le même auteur, parceque Aristomaque abandonna le parti d'Aratus et embrassa celui de Cléomène. Or, il faut observer que Aratus, pour ne pas céder à Cléomène, avoit invoqué le roi de Macédoine et étoit devenu par conséquent l'ami d'un monarque, d'un tyran (car ces mots étoient synonymes), et que Cléomène étoit le seul qui pouvoit sauver la liberté de la Grèce, et en effet le véritable ennemi de la tyrannie. Toutefois Aristomaque, étant tombé entre les mains des Achéens, expira dans les tourments qu'ils lui firent

([27]) Ælian. V. H. VI. 13.

([28]) D'après le récit d'Élien (XII. 9.), Timésias, tyran de Clazomènes, abandonna son pouvoir usurpé, dont-il ne se servoit cependant que pour faire du bien, lorsqu'il avoit entendu les imprécations que proférèrent contre lui les enfants dans une école, par devant laquelle il passa.

([29]) On trouve cette loi chez Andocid. de myst. (Oratt. Att. T. I. p. 111 fin. 112 in. *ὁ δὲ ἀποκτείνας τὸν ταῦτα ποιήσαντα καὶ ὁ συμβουλεύσας ὅσιος ἔστω καὶ εὐαγής.*

subir. Phylarque, dont nous ne connoissons l'ouvrage que par les extraits qu'en donne Polybe, extraits qui, pour le dire en passant, sont très propres à nous en faire déplorer la perte, Phylarque, tout Grec qu'il étoit, semble avoir senti toute l'injustice de ce procédé, ce qui donne occasion à Polybe, le même qui fait des réflexions si graves sur les devoirs de l'historien, de défendre la conduite des Achéens, en disant que Aristomaque, quand même il ne leur auroit donné aucun sujet de plainte, étoit digne du dernier supplice, à cause du pouvoir illégitime qu'il avoit usurpé dans sa patrie et des injustices qu'il y avoit commises. Le nom seul de tyran, dit-il, un peu plus loin, indique le plus haut degré d'impiété et contient en soi toutes les injustices et tous les crimes dont un homme soit capable [30]. Pourquoi donc Aristomaque ne subiroit-il pas les tourments qu'il avoit fait subir à d'autres. Au contraire, on auroit raison de s'indigner, s'il fût mort sans avoir reçu la peine méritée par ses forfaits. Encore, comment peut on blâmer Antigonus et Aratus, pour avoir fait périr un tyran qu'ils avoient fait prisonnier, lorsque quiconque l'auroit tué et puni en temps de paix, eût mérité les éloges de tous les hommes de bien. On n'auroit pas dû lui faire subir sa peine en secret (l'impartial Polybe ajoute ceci, parceque Aristomaque avoit eu l'audace de se ranger du coté de Cléomène, ce qu'il ne peut lui pardonner), mais on auroit dû le faire expirer dans les tourments en public et à la vue

(30) Polyb. II. 59. *Αὐτὸ γὰρ τοὔνομα περιέχει τὴν ἀσεβεστάτην ἔμφασιν, καὶ πάσας περιείληφε τὰς ἐν ἀνθρώποις ἀδικίας καὶ παρανομίας.* cf. Plut. Arat. 44., et de même chez les Romains, Cic. Off. III. 6. Hoc omne genus pestiferum atque impium ex hominum communitate exterminandum est. Et enim, ut membra quaedam amputantur, si et languere et tamquam spiritu carere coeperint, ne noceant reliquis partibus corporis: sic ista in figura hominis feritas et immanitas belluæ a communi tamquam humanitate corporis segreganda est.

de toute la Grèce, pour servir d'exemple à quiconque auroit voulu jamais commettre les mêmes forfaits ([31]).

Mais il n'étoit pas seulement permis de tuer les tyrans, comme les bêtes féroces, partout où on les trouvoit: il étoit même permis de le faire par tous les moyens possibles, même les plus illégitimes. Pour se former une idée des opinions des Grecs à cet égard, on consultera avec fruit les lettres probablement supposées de Chion, qui délivra sa patrie de la domination du tyran Cléarque. Ce Chion, jeune homme d'un caractère noble et vertueux, se trouvant à Athènes, écrit à son père pour le prier de persuader Cléarque qu'il ne se mêle nullement de la politique, et qu'il ne songe qu'à étudier la philosophie. Mentir au tyran c'est dire la vérité à la patrie ([32]). Chaque tyran, le juste aussi bien que l'injuste, doit être tué, par cette seule raison qu'il a le pouvoir d'être injuste ([33]). Dans une autre lettre, qu'il écrit lui-même au tyran, Chion lui dit que la philosophie lui enseigne de n'honorer pas seulement ceux qui ne lui font point de mal, mais de rendre même le bien pour le mal, non seulement de n'insulter personne, mais même de tâcher de changer en amis ceux qui nous insultent. Il va jusqu'à représenter la tranquillité d'âme comme une personne divine qui l'engage à ne pas abandonner son culte, puisque c'est par elle qu'il a appris à exercer la justice et la modération; et tout cela ne sert qu'à empêcher Cléarque de voir qu'il fait justement le contraire de ce que la déesse lui avoit conseillé, suivant ses propres paroles ([34]).

C'est dans le même sens que Plutarque préfère la

([31]) Polyb. II. 60.

([32]) Chion. epist. ed. Orell. in Memnon. Heracl. fr. ep. 13, 15 in.

([33]) Ib. ep. 15. p. 178 fin. ὅτι ἔξεστιν αὐτῳ καὶ χαλεπῷ εἶναι.

([34]) Ib. ep. 16. p. 181. Voyez aussi la 17e lettre, dans la quelle il communique son dessein à Platon, son maître.

conduite de Brutus à celle de Dion, parceque celui-ci n'attaqua le tyran que pour se défendre contre ses injustices, tandis que Brutus tua son bienfaiteur, seulement parcequ'il haïssoit la tyrannie ([35]). Ce jugement ne doit certainement pas nous étonner dans un homme qui approuve le parricide de Timoléon et traite de foiblesse inexcusable le repentir qu'il en ressentit ([36]). Mais ce jugement aussi bien que l'autre peut servir à nous prouver jusqu'où le préjugé peut aveugler les hommes d'ailleurs les plus humains et les plus judicieux.

Ceux qui avoient été exclus de la communauté de droits et d'obligations civiques. Les esclaves.

Il paroît assez singulier que des gens qui croyoient pouvoir aller si loin, lorsqu'il s'agissoit de défendre leur liberté et qui récompensoient de couronnes et de statues ceux qui avoient foulé aux pieds les devoirs les plus saints et méprisé les notions les plus communes de vertu et d'honnêteté, pour ôter la vie à celui qui avoit osé porter atteinte à leurs droits d'homme et de citoyen, que ces mêmes gens avoient si peu d'égards pour les droits de leurs semblables, qu'ils prétendoient hautement qu'il y avoit des hommes à qui on pût ravir cette liberté si chérie et à qui on pût faire subir impunément les mêmes injustices qui sembloient leur donner le droit de

([35]) Plut. Compar. Dionis cum Brut. T. V. p. 442 sq.

([36]) Plut. Timol. 6. et Compar. Timol. cum Paullo Æmil. T. II. p. 326 in. Le gouvernement de Corinthe, lorsqu'il envoya Timoléon en Sicile, déclara qu'il dépendroit de sa conduite, dans cette île, si on le traiteroit comme τυραννοκτόνος ou comme parricide. Diod. Sic. T. II. p. 133. Après ce que nous venons de dire à ce sujet, nous ne citerons pas en l'honneur des tyrannicides les épigrammes qu'on trouve en grand nombre dans l'Anthologie, ni la fable d'Ésope qui compare les tyrans aux cochons. Ælian. V. H. X. 5. Il est pourtant juste de ne pas omettre un exemple d'une opinion contraire, surtout parce que c'est le seul que je connoisse. C'est un passage de Théognis (ed. Welck. vs. 683 sq.)

Μὴ τὲ τιν' αὔξε τύραννον ἐπ' ἐλπίδι, κέρδεσιν εἴκων,
Μήτε κτεῖνε, θεῶν ὅρκια συνθέμενος etc.

s'affranchir de toutes les obligations envers celui qui s'en rendoit coupable envers eux. Cette inconséquence, cependant, on la remarque dans la Grèce, la patrie de la liberté; preuve irréfragable de l'égoïsme qui a accompagné le désir de cet avantage en Grèce comme partout ailleurs.

On sait que la population des libres républiques de la Grèce étoit composée, pour la plus grande partie, d'hommes entièrement privés de la liberté. Dans le dénombrement qu'ordonna à Athènes Démétrius de Phalère, pendant la cent-quinzième Olympiade, on trouva que le nombre des citoyens s'élevoit à vingt-un mille, celui des étrangers fixés à Athènes (*μέτοικοι*) à dix-mille, tandis que les esclaves étoient au nombre de quatre cent mille. On en trouvoit quatre cent soixante-dix mille dans la petite île d'Égine, quatre cent soixante mille à Corinthe, et il y avoit même des particuliers qui avoient mille esclaves à leur service, ce qui doit s'entendre de ceux qui étoient occupés dans les fabriques ou les mines ([37]). L'origine la plus commune et, s'il est permis de le dire, la plus excusable de cette horrible coutume, paroît avoir été le droit de la guerre, qui faisoit regarder en Grèce non seulement l'ennemi pris les armes à la main, mais même tous les autres prisonniers, jusqu'aux femmes et aux enfants, comme la propriété justement acquise du vainqueur ([38]); opinion qui sembloit leur donner le droit non seulement d'exiger toute sorte de services de semblables prisonniers, mais aussi de s'en défaire en faveur de quel-

([37]) Athen. VI. 103., qui cite Nicias comme exemple de ce que nous avançons ici. Sur les différentes peuplades dont on tiroit les esclaves, voyez Welcker, præfat. ad Theogn. p. 34—36. Potter (Archæol. p. 47 fin.—61 in.) et surtout l'ouvrage connu de Reitemeier sur les esclaves méritent encore d'être consultés sur ce sujet.

([38]) Xenoph. Cyrop. VII. 5. 73. *Νόμος γὰρ ἐν πᾶσιν ἀνθρώποις ἀΐδιός ἐστιν, ὅταν πολεμούντων πόλις ἁλῷ, τῶν ἑλόντων εἶναι καὶ τὰ σώματα τῶν ἐν τῇ πόλει καὶ τὰ χρήματα.*

que autre personne ou de les vendre à tel prix qu'on jugeroit convenable. Mais, lorsque l'on considère que, ce principe une fois établi, le droit de propriété sur un homme n'étoit pas moins imprescriptible soit qu'on l'eût acquis par l'achât ou par la force des armes, et que celui à qui on proposoit une semblable acquisition, n'étoit pas tenu de s'informer de la manière dont la personne qu'on lui présentoit, étoit devenue la propriété de celui qui la lui offroit, on sentira aisément à quels abus ce droit du vainqueur, en apparence si naturel, dut donner occasion. Nous sommes obligés avec peine d'avouer que sous ce rapport, comme sous bien d'autres, on remarque un mouvement rétrograde très marqué dans la civilisation morale des Grecs, puisqu'il est très probable que, dans les temps héroïques, on n'employoit encore comme esclaves que ceux qu'on avoit forcés à mettre bas les armes, où qu'on avoit trouvés dans une ville dont on se fut rendu maître, tandis que la coutume abominable d'acheter des hommes, comme l'on achète des bêtes ou des ustensiles, ne date que de temps postérieurs à ces siècles (39), et que, ce qui doit étonner encore davantage, les hommes les plus éclairés soutenoient cette injustice comme une chose très naturelle et très permise.

Manière dont on les considéroit. Il y en avoit, à la vérité, quelques-uns qui reconnoissoient l'égalité primitive de tous les hommes (40); mais Aristote, qui cite cette opini-

(39) Théopompe rapporte que ce furent les habitants de l'île de Chios qui les premiers en donnèrent l'exemple, et Athénée, qui le cite, voit dans la révolte des esclaves qui troubla la tranquillité de cette île un juste châtiment de cette iniquité. Athen. VI. 88. Il paroît que ce ne fut que très tard que les Locriens et les Phocéens suivirent l'exemple des autres Grecs, à cet égard ib. VI. 86.

(40) Ceux qui, suivant Aristote, prétendoient qu'ôter la liberté à un de nos semblables étoit une action contre nature (*παρὰ φύσιν*); que, d'après la loi (*νόμῳ*), c'est à dire en vertu des institutions et des coutumes existantes, il y avoit bien une distinction entre les

on, prouve assez, par les réflexions dont il l'accompagne, que, bien qu'il avoue lui-même qu'on doit toujours regarder l'esclave comme un homme (41), il est cependant persuadé qu'il y a des hommes destinés par la nature à servir les autres (42). Aussi, suivant lui, la seule différence qu'il y ait entre l'esclave et un instrument ou un ustensile c'est qu'il est animé (43). La vertu ne lui est nécessaire qu'autant qu'elle peut lui être utile à bien servir ses maîtres. Quelques-uns même alloient jusqu'à refuser aux esclaves l'usage de la raison (44). L'esclave, au moins, doit être forcé à faire son devoir par des peines corporelles, tandis que l'homme libre se sent obligé par ses promesses et ses serments (45). La contrainte la plus forte pour l'homme libre est la honte, pour l'esclave il n'y a d'autre contrainte que le fouet (46). Platon prétend qu'un homme sensé ne doit jamais se fier à un esclave, et qu'il ne faut pas le contenir par des préceptes, comme l'homme libre, mais par des ordres (47). Il ne seroit pas difficile d'augmenter le nombre de ces citations, pour prouver combien cette opinion étoit généralement reçue

hommes libres et les esclaves, mais que, dans la nature, cette différence n'existoit pas, raison suffisante pour la condamner et pour la regarder comme une suite de la violence et de l'injustice. Aristot. Rep. I. 3.

(41) Ethic. ad Nicom. VIII. 13 fin.

(42) *Ὁ γὰρ μὴ αὑτοῦ φύσει, ἀλλ' ἄλλου, ἄνθρωπος δὲ, οὗτος φύσει δοῦλός ἐστιν.* Rep. I. 4 fin. Voyez aussi cap. 5 et 6, ou l'on trouve entr'autres: *Ἔστι φύσει δοῦλος ὁ δυνάμενος ἄλλου εἶναι.*

(43) *Ἔμψυχον ὄργανον.*

(44) Aristot. Rep. II. 13. (T. II. p. 233. F. G. fin.)

(45) Antiphont. de Choreut. (Oratt. Att. T. I. p. 76). *Τοῖς μὲν δούλοις τὸ σῶμα τῶν ἀδικημάτων ἁπάντων ὑπεύθυνόν ἐστι, τοῖς δ' ἐλευθέροις ὕστατον τοῦτο προσήκει κολάζειν.* Demosth. c. Timocr. (ib. T. V. p. 51 in.).

(46) *Ἔστιν ἐλευθέρῳ μὲν ἀνθρώπῳ μεγίστη ἀνάγκη ἡ ὑπὲρ τῶν γιγνομένων αἰσχύνη — δούλῳ δὲ πληγαὶ καὶ ὁ τοῦ σώματος αἰκισμος.*

(47) *Οὐ γὰρ ὑγιὲς οὐδὲν ψυχῆς δούλης — τὴν δὲ οἰκέτου πρόσρησιν χρὴ σχεδὸν ἐπίταξιν πᾶσαν γίγνεσθαι.* Leg. VI. p. 300.

et approuvée même par les philosophes les plus célèbres par leur sagesse et leur humanité : mais je ne crois pas qu'après avoir entendu Aristote, Démosthène et Platon, on exige d'autres preuves. Disons plutôt un mot sur la cause de cette erreur si déplorable et si déshonorante pour l'humanité.

Il n'y en avoit pas d'autre que la notion particulière de gouvernement propre aux Grecs. Dans les républiques grecques, même dans les démocraties les plus absolues, c'étoit la Loi qu'on regardoit comme le souverain, tandis que tous ceux qui remplissoient des charges publiques n'étoient considérés que comme les ministres et les serviteurs de ce souverain, charges auxquelles tous les citoyens, entre lesquels régnoit d'ailleurs une parfaite égalité, pouvoient prétendre à leur tour. Suivant les Grecs, l'état devoit se gouverner lui-même. Jamais on n'accordoit à personne le droit de le gouverner, d'après sa volonté ; et, sous ce rapport, nous osons dire que les Grecs n'avoient en effet aucune idée de gouvernement (48). Gouverner, régner, dans la véritable acception du mot, étoit chez eux absolument contraire à toute notion de légitimité. L'état avoit, pour ainsi dire, sa personalité morale, qui disparoissoit aussitôt qu'on le soumettoit à la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs hommes non responsables de leur conduite envers la loi ou la masse des citoyens. Alors toute légitimité, toute liberté cessoit, suivant eux. Alors l'état étoit asservi, et ses membres étoient des esclaves, car, pour être libre, il falloit qu'on fût citoyen, et pour être citoyen, qu'on fît partie de cette personalité morale qu'on appeloit l'état, c'est à dire qu'on eût sa part au gouvernement. Que faire donc avec des gens qui n'avoient ni patrie, ni droit de cité, ni aucune part au gouverne-

(48) Voyez, à ce sujet, Heeren, Ideen, T. VI. p. 196.

ment? Qui n'est pas citoyen, n'est pas même un homme, il n'est rien qu'un instrument animé tout au plus.

Cependant il devoit y avoir toujours une grande différence entre ceux qui, dès leur naissance ou même avant leur naissance, avoient été destinés à cet état de servitude et ceux qui avoient perdu la liberté, soit par le droit cruel de la guerre, soit (ce qui arrivoit fréquemment) par la perte de leur qualité de citoyen (49). Et en effet, dans son ouvrage sur la République, Aristote fait une distinction très marquée entre les habitants de la Grèce qui avoient perdu leur liberté et les Barbares qui, comparés avec les Grecs, étoient à peine considérés comme des hommes. Aussi, quoique la distance entre le citoyen et l'esclave fût toujours immense, quiconque avoit quelque jugement ne pouvoit s'empêcher d'avouer que le même droit de la guerre qui avoit fait tomber son esclave entre ses mains, pouvoit le rendre lui-même l'esclave d'un ennemi plus fort ou plus heureux. Mais, depuis qu'on se fut accoutumé à voir le marché aux esclaves remplis d'infortunés qu'on pouvoit acheter comme des bêtes de somme, depuis que les enfants, dès leur plus tendre jeunesse, voyoient, dans la maison de leurs parents, des Phrygiens et des Cariens, soumis aux travaux les plus rudes et traités souvent avec une dureté qui fait frémir, les philosophes même les plus humains commencèrent à considé-

(49) Un μέτοικος qui négligeoit de payer les drachmes de sa contribution annuelle étoit mis à l'encan immédiatement. Le prisonnier de guerre qui, ayant emprunté de l'argent pour sa rançon, se trouvoit hors d'état de le rendre devenoit, par là même, l'esclave du créditeur. Demosth. c. Nicostr. (Oratt. Att. T. V. p. 463. 11.). Périclès, qui avoit fait une loi, suivant laquelle personne ne seroit considéré comme citoyen que celui dont les parents etoient tous les deux nés à Athènes, se vit forcé dans la suite de prier le peuple de changer cette loi, après qu'il eut vu mourir tous ses fils nés d'une Athénienne, afin que le seul qui lui restoit et qui n'avoit pas cet avantage, ne fût vendu comme esclave.

rer ces infortunés comme destinés par la nature à l'assujetissement et à la servitude. Et ceci, avouons le franchement, étoit la suite naturelle des progrès que l'amour du gain et l'inhumanité avoient faits parmi les Grecs, et par conséquent du mouvement rétrograde de la civilisation morale. Car, bien que l'on connût les esclaves dans les temps héroïques, je ne crois pas que jamais personne ne se fût avisé d'en parler de la manière dont s'exprimoient à leur égard les hommes les plus éclairés et les plus humains des siècles postérieurs, comme nous venons de le voir. Et encore, si, dans la manière de traiter les esclaves, on faisoit la distinction que ceux-ci observoient au moins dans leurs écrits!

Et dont on les traitoit ordinairement.

L'esclave n'étant pas considéré comme une personne, mais comme matière, comme propriété, on pouvoit en disposer comme de toute autre possession acquise légitimement. Dans le joli roman de Longus, Lamon et Myrtale, qui avoient eu soin de Daphnis, dès sa plus tendre enfance, qui l'avoient élevé comme leur fils et qu'il avoit regardé et honoré lui-même comme ses parents, deviennent ses esclaves, après qu'on eut appris le secret de sa naissance (50). Non seulement par son habillement et sa manière de vivre (51), par le genre de noms qu'on lui donnoit (52), l'esclave étoit distingué de l'homme libre, mais il paroît même que, lorsqu'il étoit malade, ce n'étoit pas le médecin des hommes libres qui daignoit s'occuper de lui rendre la santé, mais que ce soin étoit uniquement réservé aux esclaves du médecin, hommes ignorants pour la plu-

(50) Long. Pastor. IV. p. 121. ed. Villoison. Il est dit expressément *qu'on lui en fit un cadeau.*

(51) On connoît la loi de Solon: δοῦλον μὴ ξηραλοιφεῖν μηδὲ παιδεραστεῖν. Plut. Sol. 1 fin.

(52) Les noms des esclaves devoient toujours être courts, et jamais il ne leur étoit permis d'en porter un qui fût propre à quelque homme libre connu.

part, et qui ne savoient de l'art de leur maître que ce qu'ils avoient pu en apprendre par hasard, en l'accompagnant auprès des malades ([53]), et, lorsque Aristote cite comme une particularité remarquable qu'à Syracuse il y avoit un homme qui enseignoit aux esclaves l'art de faire la cuisine, la manière de bien servir à table etc., il est facile de calculer quel a pu être le soin qu'on prenoit de l'instruction de ces infortunés ([54]). Il y avoit même des endroits où l'entrée de quelques temples leur étoit défendue, comme si les dieux immortels même imitoient l'orgueil et la cruauté des hommes ([55]), en sorte que Aristophane n'a certainement fait que suivre l'opinion populaire à cet égard, lorsqu'il représente Caron refusant de recevoir l'esclave dans sa barque avec son maître ([56]), comme si ces pauvres gens, opprimés et maltraités pendant leur vie, restoient encore separés de leurs maîtres après la mort, qui d'ailleurs fait disparoître toutes les distinctions de l'orgueil et de la vanité humaine.

Qui reconnoîtroit en effet les Grecs, si renommés par leur humanité (renommée dont certainement ils n'étoient pas indignes, si on les compare avec les autres peuples de l'antiquité, comme nous l'avons vu plus haut, et comme nous le verrons encore mieux dans la suite), qui reconnoîtroit les Grecs humains et compatissants à cette coutume généralement reçue, et dont non seulement personne n'a jamais révoqué en doute la justice, mais qui d'ordinaire est hautement approuvée par les écrivains les plus illustres, cette coutume de n'accepter

([53]) Plat. Rep. IV. p. 602. E.

([54]) Aristot. Rep. I. 7 fin. Il étoit defendu aux esclaves d'apprendre les arts qui, par cette distinction même, ont acquis le nom d'arts libéraux. Plin. H. N. XXXV. 36. 8.

([55]) Comme p. e. dans la fête de Junon, dans l'île de Cos. Macareus ap. Athen. VI. 81. cf. 82 fin. XIV. 44.

([56]) Aristoph. Ran. 192 sq.

jamais le témoignage d'un esclave devant les tribunaux, sans le soumettre à la torture. Chaque fois qu'on croyoit avoir besoin du témoignage des esclaves de sa partie, on pouvoit exiger que celle-ci les livrât à la torture. Chaque fois qu'on croyoit y trouver un moyen de confondre son adversaire, on lui offroit ses esclaves pour être interrogés de cette manière cruelle et inhumaine. Les discours des orateurs athéniens sont pleins d'exemples de ce fait d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage (57). On n'y pensoit pas qu'on tourmentoit ainsi sans nécessité des hommes entièrement innocents; la seule précaution qui semblât nécessaire étoit d'avoir soin de ne pas pousser les tourments jusqu'au point qu'une mutilation incurable ou la mort en fût la suite, non par pitié pour les misérables qu'on maltraitoit ainsi, mais seulement pour ne pas priver de sa propriété le maître qui les avoit livrés à la merci de son adversaire. Ceci est évident, parcequ'une somme d'argent déposée en gage suffisoit pour lever toutes les difficultés (58).

(57) Nous nous contenterons de citer un exemple de chacun des deux cas, de la demande et de l'offre. La première se trouve chez Isée (de Cironis hæred. Oratt. Att. T. III. p. 97 fin.), l'autre chez Démosthène (c. Aphob. ib. T. V. p. 136. l. 25). Il vaut la peine de voir la réflexion que le même auteur fait à cet égard, dans le premier discours contre Onétor (ib. T.V. p.155.l.37.), réflexion qu'on retrouve à peu près dans les mêmes termes dans le discours d'Isée que nous venons de citer (ib. T. III. p. 98. l. 12). Le disciple a-t-il emprunté ce morceau à son maître?

(58) Aristoph. Ran. 631 sq., où l'on trouve en même temps une énumération des différents genres de tourments qu'on faisoit subir aux esclaves, que je ne répéterai cependant pas, dans cet endroit, pour épargner la sensibilité de mes lecteurs Dans le roman de Chariton Chérée emploie le fer et le feu pour forcer ses servantes à lui dire où l'on avoit caché sa femme, ce qu'elles savoient aussi peu que lui (Charit. de Chærea et Callerrh. I. 5. p. 12 in. ed. d'Orvill. et Reisk.). Il y a cependant un endroit d'Antiphon (Tetralog. III. Oratt. Att. T. I. p. 20 fin.) qui me paroît prouver qu'il y avoit des cas où l'on admettoit le témoignage d'un esclave sans le torturer,

Et nous n'avons encore rien dit jusqu'ici des traitements qu'avoient à subir ces malheureux de la part de leurs maîtres. La leçon que le poëte Ménandre semble donner à ses compatriotes, lorsqu'il met ces paroles dans la bouche d'une des personnes de ses comédies : Un esclave, tout esclave qu'il est, n'en est pas pour cela moins sensible; nul n'est esclave de nature, il ne le devient que par l'envie du sort : cette leçon ne seroit probablement jamais donnée, si le poëte n'avoit su par expérience combien on étoit en général éloigné des principes qui semblent l'avoir dictée (59). On peut dire la même chose des leçons que donne Théano, fille de Pythagore, à Callisto, surtout parcequ'elle les accompagne d'une énumération de faits positifs qui ne nous permettent pas de douter de la justesse de notre conclusion. Théano assure qu'il y a des femmes qui, en refusant à leurs esclaves les aliments nécessaires, leur imposent des travaux qui surpassent leurs forces, que d'autres leur font endurer un traitement si dur et si inhumain que plusieurs de ces infortunées succombent sous le poids de leur misère, et que quelques-unes même, ne voyant d'autre terme à leurs maux, se donnent la mort volontairement, pour échapper au courroux de leurs maîtresses (60). Dans son traité sur la colère Plutarque fait

quoique je me voie obligé d'avouer qu'il m'est impossible de concilier cette assertion, dans l'acception générale qu'elle paroît avoir dans cet endroit, avec une centaine de passages connus d'autres auteurs.

(59) *Κἂν δῦλός ἐστι, σάρκα τὴν αὐτὴν ἔχει*
Φύσει γὰρ ὐδεὶς δῦλος ἐγενήθη ποτὲ
Ἡ δ' αὖ τύχη τὸ σῶμα κατεδυλεύσατο.

(60) Mulier. græc. fr. ed. J. F. Wolff. p. 232. On trouve même des fables parmi celles attribuées à Ésope qui semblent confirmer les faits que nous venons d'alléguer, comme celle de l'âne qui pria Jupiter de lui donner un autre maître, et qui, ayant obtenu ce qu'il avoit désiré, eut bientôt raison de regretter sa première condition (Æsop. fab. ed. C. E. C. Schneider, p. 58.), et celle

mention de gens à qui un plat gâté, un rôti mal apprêté, ou dans lequel on avoit oublié le sel, semble une raison suffisante pour faire punir leurs esclaves; d'autres qui ont toujours le fouet à la main, et dont la maison retentit des cris et des lamentations des esclaves fustigés et torturés pour la faute la plus légère (61); et le même auteur, tout en désapprouvant hautement ces cruautés, parle non sans satisfaction d'un passage d'Aristote où ce philosophe rapporte qu'en Étrurie on frappoit les esclaves au son de la flûte, ce qu'il approuve parcequ'ainsi on les punissoit avec méthode et d'une manière plus égale que si l'emportement ou la haine dirigeoit les coups (62). Certes, Alciphron n'a pas exagéré, lorsqu'il représente un esclave rempli de terreur à cause d'une faute si légère qu'à peine elle pouvoit mériter ce nom, et prenant la résolution d'abandonner tout et de se sauver par la fuite plutôt que d'attendre le retour de son maître (63); certes, Théophraste ne rapporte rien d'extraordinaire, lorsqu'il parle d'un homme qui avoue lui-même qu'un de ses esclaves a trouvé la mort sous les coups qu'il lui avoit fait donner (64).

Avouons toutefois que la coutume barbare de mutiler les esclaves au point de les rendre incapables à la propagation de l'espèce, appartient plutôt aux sérails des despotes de l'Orient qu'aux moeurs grecques. Périandre de Corinthe, il est vrai, envoya, à cette fin, trois cents Corcyréens à Alyattès, roi de Lydie, mais, quand même ce récit seroit plus avéré qu'il ne l'est en effet, ce ne fut toujours qu'un acte de vengeance, dont on ne peut rien conclure (65). Dans la suite les eunuques n'étoient

qui tend à prouver que la fertilité des esclaves n'est que surcroît de misère pour eux (ib. p. 70 in.).

(61) Plut. de ira cohib. T. VII. p. 808, 809, 814 fin 815 in.
(62) Ib. p. 805 in. (63) Alciphr. Epist. III. 22.
(64) Theophr. Charact. p. 485 fin. (65) Herod. III. 48 sq.

pas inconnus en Grèce ([66]), mais il ne paroît pas que les Grecs aient mutilé eux-mêmes leurs esclaves, ni qu'ils les aient jamais employé pour garder leurs femmes, comme le faisoient les habitants de l'Asie.

Esclaves publics. Il faut bien distinguer des esclaves ordinaires, et qui étoient la propriété des particuliers, ceux qui, soit par une soumission plus ou moins volontaire, soit par le droit de la guerre, avoient été réduits à la condition de serfs et étoient constamment considérés comme la propriété de l'état. Tels étoient les Mariandynes chez les Héracléotes, les Clarotes dans l'île de Crète, les Pénestes en Thessalie ([67]), les Léléges en Carie, les Bithyniens à Bysance et surtout les Hélotes en Laconie ([68]). Quelques-uns, comme les Mariandynes et les Pénestes, obligés à recourir à la pitié de leurs voisins, pour trouver de quoi subsister, se prêtèrent volontairement et sous certaines conditions aux services qu'on pourroit exiger d'eux; d'autres, comme les Hélotes, avoient été asservis par la force des armes.

Les Hélotes, qui nous sont le mieux connus, étoient des esclaves publics, et quoiqu'affectés au service des Spartiates en particulier, qui les employoient aussi pour labourer leurs champs, il leur étoit défendu de les mettre en liberté ou de les vendre hors du territoire de Sparte. Si les Spartiates avoient voulu s'en tenir à leur égard aux ordonnances en effet très modérées de leur législa-

([66]) Par exemple Plat. Protag. p. 195. C., où il est fait mention d'un portier, qui étoit eunuque. La manière dont Xénophon rapporte les motifs qui engagèrent Cyrus à mutiler ainsi ses esclaves ne semble pas indiquer une aversion très décidée pour cette barbarie. Cyrop. VII. 5. 59—65.

([67]) Athen. VI. 84, 85.

([68]) Ib. 101. Sur les différentes opinions concernant la dérivation du mot Hélotes, voyez Laehmann, Spartanische Staatsverfassung, p. 113, 114, qui préfère lui-même celle du mot ἕλος (marais), de sorte que Hélotes signifieroit les habitants des rives basses et marécageuses de l'Eurotas.

teur, le sort de ces serfs eût été sans contredit beaucoup plus supportable que celui des autres esclaves. Lycurgue n'avoit d'autre intention, à ce qu'il paroît, que de délivrer, par leur moyen, ses nobles citoyens de la nécessité de travailler, et de renforcer par eux les cadres de son armée; car (ce qui fait une différence très marquée entre les Hélotes et les autres esclaves) on les employoit aussi comme troupes armées à la légère. Encore avoit-il eu soin de déterminer la quantité de produits que chacun d'eux étoit obligé de rendre des terres qu'on leur avoit confiées, quantité qu'il avoit prudemment évaluée autant au-dessous de la valeur réelle que les laboureurs pouvoient toujours compter sur quelques avances, ce qui certainement ne pouvoit servir qu'à les encourager à faire leur devoir et à les reconcilier avec l'état de soumission auquel ils avoient été réduits (69). Il seroit même douteux, si l'on avoit voulu s'en tenir à ces précautions, si la condition des esclaves, vivant au sein de leurs familles, dans les vallées fertiles de la Laconie, n'eût été préférable à celle des maîtres, qui, lorsqu'ils ne trouvoient pas l'occasion de faire la guerre, ont dû s'ennuyer mortellement; et tout ce qu'on nous apprend du sort des autres serfs, surtout des Clarotes dans l'île de Crète, tend à confirmer cette opinion. Mais, lorsque les Spartiates commencèrent à opprimer et à tourmenter ces infortunés, lorsqu'ils envoyoient contre eux leurs jeunes gens pour leur donner la chasse, comme à des bêtes féroces, lorsqu'ils leur défendoient de s'amuser comme ils le jugeroient à propos, et les forçoient à s'enivrer, pour donner des leçons de tempérance aux grands de Sparte (70),

(69) Plut. Lacon. instit. T. VI. p. 890.

(70) Plut. Lycurg. 28. Nous aimons à croire, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que ces détails sont exagérés, comme le pensent quelques auteurs modernes, mais la férocité naturelle de ces soi-disant champions de la liberté nous force à en supposer au

alors le sort de ces esclaves devint en effet digne de compassion et une satire amère sur la liberté tant vantée de la Grèce ; et, lorsque nous lisons que les Spartiates, craignant à bon droit la vengeance de ces infortunés, lors de la prise de Pylus par les Athéniens, après les avoir flatté de l'espoir de la liberté, massacrèrent ensuite ceux qui avoient témoigné être le plus sensibles à ce bonheur, persuadés (comme l'assure Thucydide) que ceux qui paroissoient le plus dignes de la liberté, devoient aussi être les premiers à se venger de leurs oppresseurs ([71]), lorsque nous rencontrons une si noire perfidie dans l'une des nations de la Grèce les plus jalouses de sa liberté, alors, en vérité, l'enthousiasme que nous avoient inspiré leurs belles actions commence à se refroidir, et il nous faut témoigner que les Spartiates eussent dû respecter un peu plus en d'autres ce qui leur paroissoit à eux-mêmes plus cher que la vie et digne d'être proposé comme le seul but de leur existence ([72]).

moins la possibilité. C'est avec plus de droit peut-être qu'on pourroit douter de la vérité des particularités rapportées par Myron de Priène (ap. Athen. XIV. 74.), qui assure que les Hélotes étoient fouettés regulièrement chaque année à des jours déterminés, *afin qu'ils n'oubliassent pas qu'ils étoient esclaves*, qu'on tuoit ceux qui paroissoient *trop* bien-portants, et que leurs maîtres encouroient une amende, lorsqu'ils avoient trop d'embonpoint : car, quoique, à en juger par la manière dont les Spartiates en agissoient avec leurs propres citoyens, ce traitement ne doive pas paroître trop cruel pour des esclaves, on pourroit cependant soupçonner la véracité de l'auteur, qui, en sa qualité d'historien des Messéniens, n'étoit certainement pas disposé à excuser les Spartiates.

([71]) Thucyd. IV. 80.

([72]) On sait que le savant Muller, dans son ouvrage sur l'histoire de la Grèce (Hellen. Stämme und Städte T. III. p. 40 sq.), a tâché de démontrer qu'une partie des rapports des anciens historiens sur l'injustice et la cruauté des Spartiates envers les Hélotes ne contient rien d'extraordinaire, ces barbaries n'étant autre chose que des coutumes généralement reçues parmi ces peuples, et que le reste est si absurde et si inhumain qu'il est impossible d'y ajouter foi. Je crois qu'on sera d'accord avec nous que la première excuse ne dit pas grand chose, et que, quant au dernier argument, il seroit

Inconvénients qui résultoient de cet état de choses. Transfuges. Révoltes d'esclaves.

Il n'est donc pas étonnant que les Hélotes et les esclaves en général ne manquèrent jamais de se prévaloir de chaque occasion qui se présentoit, pour obtenir, à leur tour, cet avantage si précieux pour leurs maîtres. Au contraire, nous aurions plutôt raison de nous étonner de ce qu'ils ne l'ont pas fait plus fréquemment que ne l'atteste l'histoire, à moins d'en chercher la cause dans l'horrible dépravation morale où ont dû tomber des êtres qui, bannis de la société humaine, tâchoient, par la plus honteuse fourberie, ou en flattant les goûts et les passions viles de leurs maîtres, de se dédommager, chacun en particulier, de la criante injustice dont on se rendoit coupable envers eux et de l'immense inégalité qui les séparoit de cette partie privilégiée du genre humain qui se réservoit seule tous les avantages de la liberté.

Cependant l'histoire fait foi que rarement le voisinage de l'ennemi, par exemple, présentoit aux esclaves l'occasion d'échapper à leurs maîtres, sans que plusieurs s'en prévalussent. Lorsque les Lacédémoniens eurent occupé et fortifié Décélie, le nombre des esclaves de l'Attique qui se réfugia dans le camp ennemi s'éleva, suivant Thucydide, à vingt mille et au-delà. Encore étoient-ce pour la plupart des ouvriers, ce qui prouve que ceux-ci ne désiroient pas moins de recouvrer la liberté que les

facile de répondre que l'histoire contient des événements et des particularités qui ne semblent pas moins difficiles à croire que l'embuscade des Spartiates, et qui n'en sont pour cela pas moins avérés. Au reste M Muller n'ose pas nier le fait rapporté par Thucydide (voyez la note précédente). Or il me semble que, ce fait admis, la difficulté dont parle cet auteur doit diminuer considérablement. Parmi les auteurs modernes Goguet (Orig. des loix, des arts et des sciences, T. V. p. 415 sq.) est un de ceux dont le jugement sur les Spartiates et surtout sur leurs cruautés et la rigidité pédantesque de leur discipline (c'est ainsi qu'il s'exprime) me semble le mieux fondé.

esclaves domestiques, bien que leur condition ait dû être bien plus supportable, sous plusieurs rapports [73]. Lorsque les Athéniens bloquoient l'île de Chios et qu'ils eurent assiégé la ville, non seulement une grande quantité des esclaves de cette île, qui, comme le rapporte Thucydide, devoient endurer des traitements plus durs qu'à l'ordinaire, justement à cause de leur supériorité en nombre, passa du côté de l'ennemi, mais lui donna aussi plusieurs renseignements qui lui devoient rendre plus facile l'exécution de ses projets [74].

Quelquefois même les esclaves, incapables de supporter plus longtemps les mauvais traitements qu'on leur faisoit endurer, se réunissoient soit pour échapper à leurs maîtres, soit pour se venger de leur cruauté. C'est ainsi que, dans l'île de Samos, mille esclaves se réfugièrent ensemble dans les montagnes, d'où ils descendoient de temps en temps pour dévaster les champs de leurs maîtres et pour les attaquer eux-mêmes; ce qui fit qu'enfin ceux-ci furent obligés d'entrer en négociation avec eux et de leur accorder la liberté. On dit que ces esclaves furent les fondateurs de la ville d'Éphèse [75]. Ce fut dans une occasion semblable que, dans l'île de Chios, un chef d'esclaves révoltés, qui s'étoit distingué par sa prudence et

(73) Thucyd. VII. 27.

(74) Thucyd. VIII. 40. On sent aisément que ces transfuges étoient toujours les bien-venus dans le camp ennemi, et qu'on n'y songeoit pas à leur dérober de nouveau la liberté qu'ils avoient ainsi obtenue par le fait, tant à cause des renseignements qu'ils pouvoient donner que du dommage que cette perte devoit toujours causer au parti contraire. Aussi Xénophon rapporte, comme une particularité digne de remarque, la conduite de Mnasippe, envoyé pour se rendre maître de l'île de Corcyre, et qui, ne sachant plus que faire des transfuges qui arrivoient journellement en grand nombre dans son camp, surtout à cause de la famine qui désoloit alors cette île, annonça qu'il feroit vendre comme esclaves ceux qui se présenteroient dans la suite. Xenoph. Hellen. VI. 2. 15.

(75) Malacus ap. Athen. VI. 92.

sa valeur, promit aux habitants, qui se virent de même forcés à accepter les conditions qu'il leur fit proposer, d'examiner la cause de chaque transfuge qui se présenteroit à lui, sous condition de pouvoir le retenir dans son camp, lorsqu'il se seroit convaincu de la légitimité de ses plaintes, et avec promesse de le renvoyer, dans le cas contraire; ce qui non seulement diminua considérablement le nombre des transfuges, mais rendit aussi plus fidèles à leur chef les esclaves qui avoient déjà recouvré la liberté, et beaucoup plus supportable le sort de ceux qui se trouvoient encore auprès de leurs maîtres. Et cependant, malgré cette convention, les habitants de Chios ne cessèrent pas de mettre à prix la tête de l'homme qui, par sa modération, leur rendit en effet des services importants. L'historien Nymphodore, dont nous tenons ce récit, ajoute que le chef dont nous venons de parler sacrifia sa vie à un jeune homme qu'il chérissoit, pour faire sa fortune, en lui faisant obtenir le prix qu'on avoit promis à celui qui le livreroit mort ou vivant dans les mains des magistrats de Chios. Cette histoire semble un peu romanesque, à la vérité, mais nous ne pouvons nous défendre de reconnoître l'esprit humain et religieux des Grecs dans le trait suivant, qui termine ce récit. Les Chiens, dit Nymphodore, consacrèrent la mémoire de ce brigand honnête, en faisant des sacrifices à ses mânes, sous le nom de *Héros Bienveillant*; et, de son coté, le Héros ne manquoit jamais d'apparoître en songe aux Chiens pour les avertir de la perfidie de leurs esclaves, tandis que ceux-ci, lorsqu'ils avoient eu le bonheur d'échapper à leurs maîtres, lui offroient les prémices du butin qu'ils venoient de faire ([76]).

([76]) Ap. Athen. VI. 89, 90. Il est dommage que nous ne connoissions pas mieux ce Nymphodore, pour savoir si nous avons raison de nous fier à son récit.

Si les esclaves ordinaires ne se révoltoient pas toutes les fois que les cruautés de leurs maîtres sembloient devoir les exciter à la vengeance, il faut en chercher sans doute la cause dans le défaut d'union et dans la difficulté de concerter ensemble les mesures nécessaires pour recouvrer la liberté. Les Hélotes, qui vivoient ensemble à la campagne ou dans les petites villes de la Laconie, libres de ces entraves, ne manquoient presque jamais de saisir l'occasion favorable pour se venger des outrages humiliants qu'ils enduroient journellement. Or ces occasions étoient toujours les calamités publiques qui affligeoient leurs maîtres (77). Lors du tremblement de terre qui, sous le roi Archidamus, renversa presque la ville entière de Sparte, les Hélotes se levèrent en masse pour profiter du désordre que causa ce désastre, et pour donner à leur tour la chasse à leurs maîtres inhumains, lorsqu'ils s'enfuyoient de leurs demeures bouleversées (78). Lorsque les Athéniens eurent occupé Pylus (79), les Hélotes, et, lorsque Épaminondas conduisit son armée jusques sous les murs de Sparte, les Périoeces même se rangèrent en grand nombre du coté de l'ennemi (80), et telle étoit en général la terreur que ces révoltes inspiroient aux Spartiates, qu'on jugea nécessaire d'insérer dans le traité de paix dont Nicias fut le négociateur, un article suivant lequel les Athéniens s'obligèrent de leur prêter du secours toutes les fois que les Hélotes feroient des tentatives violentes pour s'affranchir du joug qui leur avoit été imposé (81). Ils auroient pu trouver une garantie bien plus sûre dans une conduite plus humaine envers ces pauvres infortunés, comme le prouve la paix perpétuelle qui régnoit dans

(77) Aristot. Rep. II. 9. Ὥσπερ ἐφεδρεύοντες τοῖς ἀτυχήμασι διατελοῦσι. (78) Plut. Cimon, 16. (T. III. p. 219).
(79) Thucyd. V. 14. (80) Plut. Ages. 32.
(81) Thucyd. V. 23.

l'île de Crète entre les maitres et les esclaves. Car, quoique Aristote, qui en parle, croie devoir l'attribuer à l'isolement de ces insulaires, qui n'étoient pas, comme les Spartiates, environnés de nations jalouses de leur pouvoir et toujours prêtes à recevoir leurs esclaves fugitifs, en les encourageant continuellement à se révolter contre leurs maîtres, je crois plutôt qu'il faut en chercher la cause dans la conduite prudente et humaine des Crétois, qui, comme l'assure Aristote lui-même, accordoient tout à leurs esclaves, à l'exception de l'usage des armes et la fréquentation des gymnases ([82]), tandis que les Spartiates, par une témérité en effet inconcevable, mettoient les armes à la main à des hommes qu'ils maltraitoient d'ailleurs d'une manière si cruelle, et leur accordoient une place dans les rangs de leur armée, en sorte que, si nous ne considérions la grande différence qu'il y avoit entre les soldats pesamment armés et ceux qui n'étoient qu'armés à la légère, et le respect qu'avoient les Hélotes pour le courage et l'habileté de leurs maîtres, il faudroit s'étonner que l'armée des Spartiates n'ait été souvent détruite entièrement par ses esclaves ([83]).

Exceptions favorables à la règle générale, surtout à Athènes.

Cependant les Crétois n'étoient pas les seuls qui fissent une exception favorable à la manière inhumaine dont on traitoit ordinairement les esclaves en Grèce. Ce n'étoit pas dans l'île de Crète seulement qu'on célébrât des fêtes dans lesquelles on accordoit une liberté momentanée aux esclaves, comme à Rome, dans les Saturnales: à Trézène les esclaves étoient servis ou au moins régalés par leurs maîtres, pendant une festivité qui duroit plusieurs jours, et on leur permettoit de prendre part aux amusements et aux

([82]) Aristot. Rep. II. 6.

([83]) Dans la bataille de Platée 5000 Spartiates étoient accompagnés de 35000 Hélotes.

jeux des hommes libres (84). On nous apprend la même chose de la fête que les Thessaliens célébroient à la mémoire de l'éruption du Pénée par la vallée de Tempé, qui transforma la Thessalie d'un énorme marais en une vallée riante et fertile, et dont la nouvelle fut apportée par un esclave à Pélasgus, qui régnoit alors dans cette province. Cet esclave s'appeloit Pélorus, et après lui la solennité reçut le nom de Peloria (85). A Smyrne les femmes esclaves avoient la permission de s'habiller comme leurs maîtresses, dans une fête instituée pour conserver la mémoire de la fidélité de ces servantes, qui, lors du siège de la ville par les Sardiens, ceux-ci ayant exigé des Smyrnéens qu'ils leur envoyassent leurs femmes, s'étoient rendues dans le camp ennemi, vêtues comme des femmes libres, et avoient ainsi donné à leurs maîtres l'occasion de surprendre les Sardiens et de les forcer à lever le siège (86).

On conçoit aisément, à la verité, que les esclaves n'auront pas abusé de cette grandeur passagère, mais il est cependant probable que de telles institutions peuvent avoir eu une influence favorable sur la conduite des maîtres envers leurs domestiques, pour ne pas dire que l'apparence même de liberté qu'on leur accordoit est déjà un argument favorable pour l'humanité de ceux qui se privoient ainsi volontairement pour quelque temps de leurs serviteurs.

Mais c'étoient surtout les Athéniens qui, sous ce rapport, comme sous tant d'autres, surpassoient les autres Grecs en clémence et en humanité. A Athènes le meurtrier d'un esclave étoit puni aussi sévèrement que celui

(84) Carystius ap. Athen. XIV. 44.

(85) Bato ap. Athen XIV. 45. Il paroît que les esclaves avoient aussi beaucoup de liberté dans la fête qu'on célébroit en Attique, à la campagne, en l'honneur de Bacchus (Διονύσια κατ' ἄγρον). Plut. non suav. viv. sec. Epicurum, T. VI. p. 517 fin.

(86) Plut. Parall. T. VII. p. 242.

qui avoit tué un homme libre, ce qui alloit même si loin que, quand même un esclave auroit tué son maître, il étoit défendu à la famille de se faire justice à elle même, et qu'on ne pouvoit se venger de lui qu'en le livrant au juge, comme si l'on avoit à faire à un homme libre ([87]). Il étoit même permis de traduire en justice celui qui avoit maltraité un esclave ([88]). L'esclave qui avoit à se plaindre de son maître pouvoit présenter une requête, afin d'être vendu à un autre ([89]). Oui, Démosthène n'hésite pas à assurer qu'à Athènes les esclaves s'exprimoient souvent avec plus de liberté que maint citoyen d'autres républiques ([90]), et Plutarque confirme cette

([87]) Antiphon, de Herod. cæde (Oratt. Att. T. I. p. 56). Euripide pensoit sans doute à cette loi, lorsqu'il fait parler Hécube en ces termes :

Νόμος δ' ἐν ὑμῖν τοῖς τ' ἐλευθέροις ἴσος
Καὶ τοῖσι δούλοις αἵματος κεῖται πέρι. Hecub. 291.

([88]) Hyperides etc. ap. Athen. VI. 92. On trouve la loi citée par Démosthène c. Mid. (Oratt. Att. T. IV. p. 476.), qui l'accompagne cependant d'une réflexion, preuve nouvelle de la vanité et de l'orgueil ordinaire des Grecs. Si quelqu'un, dit-il, cette loi à la main, parcouroit les villes des Barbares, qui livrent des esclaves à la Grèce, et leur disoit : Voyez vous bien quelle est la douceur et la bonté des Grecs, qui, quoiqu'ils aient eu à endurer tant d'injustices de votre part, et quoiqu'ils soient vos ennemis naturels, ne veulent cependant pas permettre qu'on maltraite ceux parmi vous qu'ils ont achetés de leur argent, en sorte qu'ils l'ont même défendu par une loi, en vertu de laquelle plusieurs ont déjà été punis, ne croyez vous pas que les Barbares, lorsqu'ils entendoient ces paroles et les comprenoient, vous prieroient de leur accorder votre amitié et vous recevroient avec joie parmi eux ! Il est en effet assez prudent qu'il ajoute *s'ils les comprenoient*. Car il est extrèmement douteux que jamais quelqu'un pût comprendre la distinction bizarre sur la quelle est basée ce raisonnement étrange et contraire aux principes les plus simples du droit de la nature et des gens. Voyez encore la remarque dont Eschine accompagne cette ordonnance, c. Timarch. (Oratt. Att. T. III. p. 255.).

([89]) Plut. de superstit. T. VI. p. 635 in.

([90]) Demosth. Philipp. III. (Oratt. Att. T. IV. p. 101). Il assure lui-même que les Athéniens ne défendent la *παῤῥησία* ni aux esclaves ni aux étrangers, ce qui convient avec le témoignage de

assertion par l'exemple d'un des esclaves de Périclès, Euangelus, qui, par sa prudence et son économie, ne gouvernoit pas moins sagement la maison de son maître que lui les affaires de l'état ([91]). Il n'est donc pas étonnant en effet que l'auteur du traité sur la République d'Athènes, partisan déclaré des Lacédémoniens, se scandalisât terriblement de ce qu'à Athènes il étoit défendu de battre un esclave, et que, comme il s'exprime, un esclave, en rencontrant un homme libre, ne boùgeoit pas même pour lui céder le pas. Il ajoute qu'à Athènes il y avoit plusieurs esclaves qu'on pouvoit appeler riches et qui passoient leur vie dans la mollesse et l'oisiveté ([92]). On sait d'ailleurs qu'il y étoit permis aux esclaves de se racheter, quand ils étoient en état de payer la rançon ([93]). Enfin, les Athéniens honorèrent la mémoire des esclaves qui s'étoient distingués par leur valeur, en faisant graver leurs noms sur la tombe où ils avoient été ensévelis aux frais du gouvernement ([94]).

Il y avoit aussi plusieurs Grecs qui étoient loin de l'injustice et de la dûreté dont nous avons remarqué malheureusement tant d'exemples dans les écrits des philosophes et des écrivains les plus illustres. Nous avons déjà parlé de la lettre en effet admirable de Théano, dans laquelle elle fait observer à Callisto combien il est nécessaire à une femme de s'assurer de la bienveillance de ses servantes, bienveillance qu'on n'achète pas avec le corps, et qui n'est amenée que par un traitement humain et affable, puisqu'en tout cas, ajoute-t-elle, elles sont aussi bien hommes que nous ([95]). Quoique appartenant à des

Xénophon, Rep. Athen. I. 12. *ἰσηγορίαν τοῖς δέλοις πρὸς τὲς ἐλευθέρες ἐποιήσαμεν.*

([91]) Plut. Pericl. 16. T. I. p. 627 fin.

([92]) Xenoph. Rep. Athen. I. 10, 11.

([93]) Plaut. Casin. Act. I. sc. 2.

([94]) Paus. I. 29. 6.

([95]) Mulier. græc. quæ orat. prosa usæ sunt fragm. ed. J. C. Wolff. p. 232. *εἰσὶ γὰρ ἄνθρωποι τῇ φύσει.*

temps postérieurs à l'époque dont nous nous occupons dans ce moment; les épigrammes de Crinagoras sur la mort de son esclave (96), et celui de Diodore sur le malheur arrivé à l'enfant d'une esclave (97) peuvent être cités comme des preuves que ce n'étoit pas le siècle de Pythagore ni ses disciples seulement, qui se distinguoient favorablement à cet égard, tandis que l'expression d'attachement et de fidélité qu'on trouve dans l'épitaphe attribué à Dioscoride (98), et surtout dans celui dont Apollonidès fut l'auteur, qui paroît avoir pour sujet la générosité d'un esclave qui avoit fait le sacrifice de sa vie pour sauver celle de son maître (99), semble prouver l'influence favorable que l'humanité et la bienveillance pouvoient avoir sur les domestiques, dont d'ailleurs l'histoire offre un exemple éclatant dans la noble conduite des esclaves de l'île de Chios, qui, quoique provoqués par une ordonnance de Philippe, fils de Démétrius, qui, pour se rendre maître de cette île, avoit donné aux esclaves la permission d'épouser leurs maîtresses, ne se permirent pas seulement la moindre liberté envers elles, mais leur prêtèrent fidèlement la main pour repousser l'ennemi, en sorte que, par leur courage et leur persévérance, ils réussirent enfin à forcer le roi à renoncer à son entreprise (100).

Cependant, quoiqu'il soit à présumer que l'habitude et l'occasion de se dédommager aux dépens de leurs maîtres de la contrainte dans laquelle ils vivoient, et que la coutume de donner aux esclaves ouvriers une légère rétribution journalière auront contribué beaucoup à adoucir le sort de ces hommes d'ailleurs si infortunés, pour ne pas dire qu'il est assez probable qu'il y en ait eu parmi

(96) Anthol. ed. F. Jakobs, T. II. p. 139. XLIII.
(97) Ib. p. 173. XV. (98) Ib. T. I. p. 254. XXXV.
(99) Ib. T. II. p 126 in.
(100) Plut. de virt. mul. T. VII. p. 9 fin. 10 in.

eux plusieurs incapables d'apprécier un traitement humain et affable, comme on en trouve des exemples malheureusement trop fréquents parmi nos domestiques libres, on ne pourra cependant jamais approuver le principe qui bannissoit, pour ainsi dire, ces infortunés de la société, et qui les privoit des avantages si précieux pour les Grecs, dans l'ordre de choses tel qu'il avoit été établi parmi eux, tandis que les inconvénients d'une inégalité aussi évidente, tant pour ceux qui l'avoient introduite que pour ceux qui en étoient les victimes, devoient surpasser de beaucoup les avantages qu'on pouvoit y trouver quelquefois, et n'étoient prévenus que rarement par la compassion souvent passagère et toujours arbitraire de gens qui croyoient avoir le droit d'exiger de leurs semblables, sans aucune récompense, les services les plus humiliants, et de les punir comme des criminels, pour la plus légère désobéissance.

INDEX.

Page

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

18

CHAPITRE III.

Page

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

ERRATA.

p. 12. l. 1. *quelque*, lisez *tout*.
— 47. - 7. rayez les mots *dans la Macédoine elle-même*.
— 54. - 3. *qu'il*, lisez *qui il*.
— 66. not. 38. l. 2. *loue*, lisez *ne loue*.
— 69. l. 15. *ainsi*, lisez *aussi*.
— 131. - 8. *par*, lisez *pas*.
— 141. - 11. *tout*, lisez *tous*.
— 147. - 9. *que*, lisez *qui*.

